LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LV — NO 274

MONTRÉAL, VENDREDI, 20 NOVEMBRE 1964

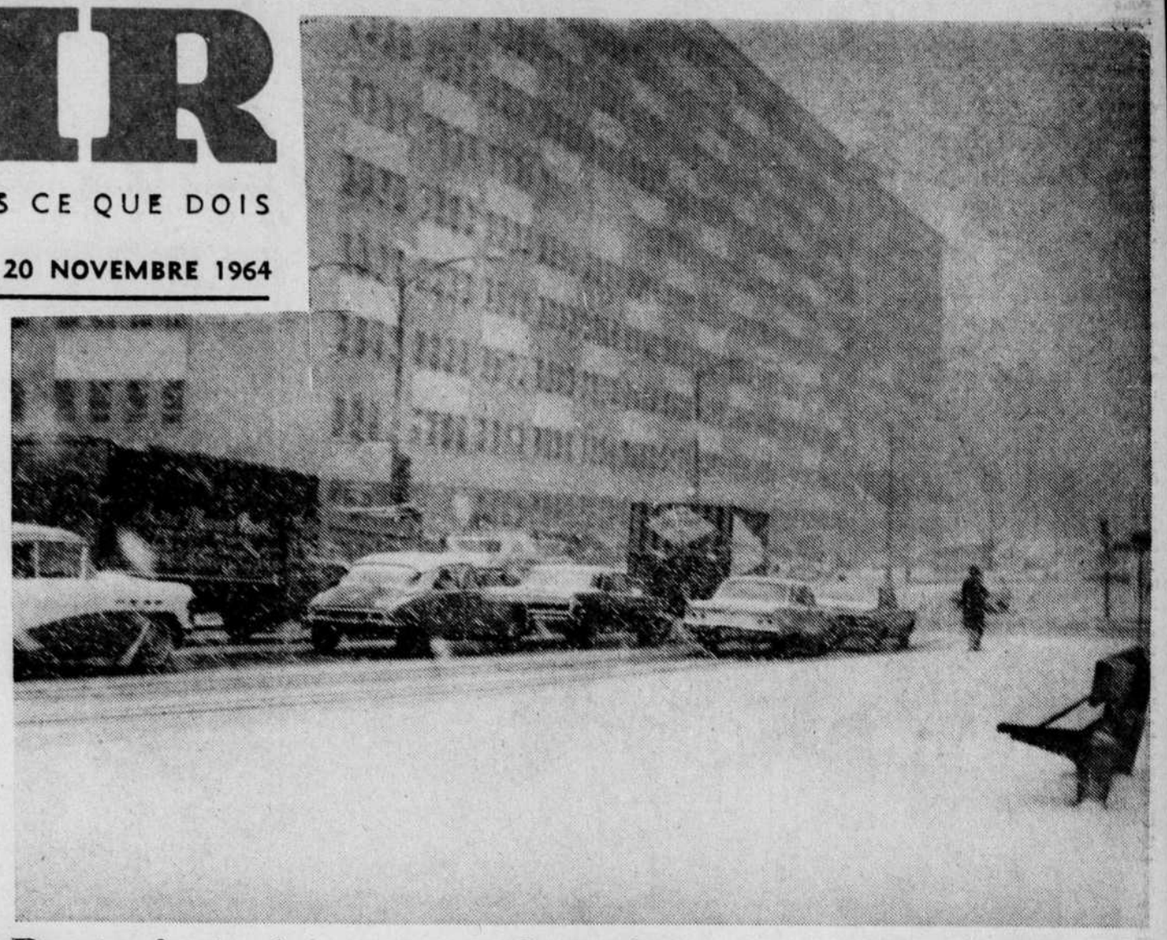

L'AGEL devant le comité de la constitution

Les étudiants condamnent toute forme de radicalisme

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC — "Les étudiants de l'université Laval n'approuvent pas ceux qui sont radicalement anti-séparatistes ni ceux qui sont radicalement séparatistes. Ces radicaux manquent d'objectivité. Avant de prendre une option, il faut l'appuyer sur des études sérieuses, a déclaré hier M. Robert Marceau en commentant devant le comité de la constitution le mémoire des étudiants de cette institution. Le comité a tenu hier deux séances pour entendre, outre le représentant des étudiants de l'université Laval, ceux du congrès canadien juif, de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, d'un groupe de citoyens de Sorel et de Tracy ainsi que M. Marcel Chaput, à titre personnel.

M. Marceau, étudiant en droit et président de l'AGEL, a soutenu que le Québec devrait être l'expression de la démocratie d'expression française nord-américaine.

Il a affirmé qu'au Québec, il n'existait pas de véritable démocratie responsable. "Au fond, il s'agit de savoir qui est responsable de quoi. Quand on a un système où on se demande si c'est Ottawa, le Québec ou les municipalités qui sont responsables, c'est la meilleure façon dêtre gouverné par des irresponsables."

Que suggèrent les étudiants : le statu quo, les Etats associés ou la séparation ?

A cette question, M. Marceau a répondu : "D'abord, tenter d'obtenir ce que le peuple désire par voie de négociations. Si on ne peut pas, on agira unilatéralement."

Me Jean-Jacques Bertrand : "Et si le peuple, par voie de référendum, se prononce pour la séparation, seriez-vous en faveur d'une telle mesure."

"Oui," répond M. Marceau en expliquant qu'il ne serait pas cependant nécessaire d'exiger une option aussi globale. "On peut, dit-il, procéder par étapes. Il y a belle lurette, par exemple, que le peuple du Québec a fait savoir qu'il ne voulait pas que le fédéral se mêle d'éducation."

Me Henri Beaupré a posé l'éternelle question concernant les minorités françaises dans les autres provinces.

La réponse est directe : "Venir nous présenter ces minorités comme élevant un mur contre l'expression de la démocratie d'expression française que doit être le Québec en Amérique du Nord, c'est un peu grossier."

"Quand on songe, ajoute-t-il, qu'à Sudbury 90 p.c. des professeurs de français se sont opposés à ce qu'on demande au gouvernement de Toronto d'ajouter au programme une heure de plus de français par jour, quand on songe également que l'ACFAS, (l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, attribue une médaille d'honneur à M. Pierre Gendron, de la faculté des sciences d'Ottawa, alors que le jeune Canadien français dans cette université ne peut même pas étudier dans sa propre langue, c'est un peu fort".

Les étudiants veulent l'abolition du symbole de la couronne. Pourquoi? "Allez donc faire comprendre à l'habitant de Saint-Nérée que les forêts qui l'entourent et qui lui appartiennent comme bien commun sont la propriété de la couronne. Il n'y comprendra rien. Ce symbole de la royauté ne colle pas à la réalité canadienne-française".

Voir page 12 : Comité de la

Québec adoucit les règlements permettant aux fonctionnaires de composer des livres d'école

QUEBEC (DNC) — Le gouvernement a décidé d'adoucir les règlements régissant le droit des fonctionnaires de composer des manuels scolaires et d'être actionnaires d'entreprises éditant de tels manuels.

Le premier ministre a expliqué, hier, que le cabinet en était venu à cette décision à la suite de représentations de maisons d'éditions qui se disaient acculées à la faillite et également afin de ne pas entraver la production de manuels scolaires dans la province.

En décembre 1963, le rapport Bouchard, sur le commerce du livre, citait le cas d'une douzaine de fonctionnaires du département de l'instruction publique qui se trouvaient en conflit d'intérêt en étant membres d'organismes qui approuvaient les manuels scolaires dont ils étaient eux-mêmes les auteurs et souvent éditeurs, souvent par l'entremise d'entreprises coopératives dont ils étaient sociétaires.

En une période de sept ans, ces fonctionnaires-auteurs auraient touché en redevances une somme de près de $1,500,000.

M. Jean Lesage avait alors ordonné une enquête de la commission du service civil. Les recommandations de la commission ont pris la forme d'un arrêté ministériel, adopté le 17 août 1964.

Cet arrêté sommait Mlle Céline Rouleau, Charles Bilodeau, Louis Perron, Maurice Gosselin, Jean-Guy Pépin, Gérard Beaudry, Alain Debray, Roland

Voir page 12 : Québec

De trois à six pouces de neige . . . : embouteillage !

Ce que la mystérieuse voix météorologique de Dorval appelle une "accumulation de trois à six pouces de neige" a provoqué en fait la première grande tempête de la saison sur la région métropolitaine. Dès 1 heure, la circulation était fortement ralentie et elle s'est vite presque complètement paralysée dans le centre de la ville et sur les voies d'accès à Montréal. Au fil des flocons, les autos et camions s'embourbaient, s'empêtraient, les roues roulaient dans le vide, ou plutôt sur la chaussée glacée, les pare-chocs s'entrechoquaient. Les accidents ont été particulièrement nombreux et . . . choquants. Le service de la voie publique a rapidement été débordé, comme pris par surprise, malgré son état d'alerte . . . permanent.

Ce matin, les jeunes s'amusent ferme dans la belle neige toute neuve, espérant qu'elle durera jusqu'à Noël, tandis que les automobilistes se remettent de leurs émotions, sachant toutefois qu'ils ne sont pas encore au bout de leurs peines. D'autant plus que la même voix mystérieuse prévoyait que cette nuit, cette tempête sur la ville se changerait en fine pluie verglaçante et que la température sera "généralement" froide aujourd'hui. Et nous pourrions ajouter: ainsi que les jours et les mois prochains.

Notre photographe a saisi cette scène typique, à ses risques et périls, sur le boulevard Dorchester.

(Photo par Denis St-Jean)

Kierans : le capital étranger n'est pas une atteinte à notre souveraineté

de notre envoyé spécial, Réal PELLETIER

QUEBEC — Le ministre du revenu, M. Eric Kierans et le journaliste Michel Van Schendel, de "La Presse" ont exprimé des thèses analogues hier après-midi au congrès des affaires canadiennes sur la nécessité des investissements étrangers pour développer l'industrie secondaire, mais leurs points de vue se sont largement écartés sur le contrôle que l'Etat québécois doit exercer sur ces investissements.

Pour le ministre, on doit laisser le champ libre aux capitalistes étrangers qui manifestent le désir d'investir au Québec, ce qui ne constitue en rien une atteinte à la souveraineté québécoise si l'on s'appuie sur le principe fondamental de la suprématie de l'autorité politique sur la puissance économique...

M. Kierans fait en effet le raisonnement suivant : "Les investissements étrangers ne constituent pas une atteinte à la souveraineté québécoise parce que les chefs d'entreprise ne peuvent pas aller et ne vont pas à l'encontre des désirs du Canada français dont le gouvernement du Québec est l'expression politique et suprême".

De son côté, le journaliste Michel Van Schendel a également souscrit à la nécessité d'un apport de capital étranger pour développer le Québec, mais a insisté en même temps sur une forme de contrôle par l'Etat québécois sur ces capitaux, pour parer à l'éventuelle anarchie sociale et économique qui résulterait d'un investissement étranger massif au Québec. La planification à laquelle M. Van Schendel faisait allusion et qui suppose d'ailleurs l'emploi de leviers puissants comme le crédit et la monnaie peut seule assurer l'équilibre des conditions sociales et économiques de l'ensemble du territoire, perspective dont ne tient pas compte le capital étranger.

Le journaliste de LA PRESSE explique qu'il se pourrait fort bien par exemple que les capitalistes étrangers livrés à eux-mêmes concentrent dans la région de Montréal l'expansion de l'industrie secondaire, sans profit majeur pour la population, continuant de faire venir des autres provinces ou des autres pays les talents nécessaires au fonctionnement de leurs entreprises.

M. Kierans reconnait ce rôle dévolu à l'Etat d'assurer l'équi-

Voir page 12 : Kierans

Vatican II connaît la séance la plus agitée de son histoire

— Lire à la page 18 —

La Cour suprême du Canada
• déclare Rosario Lemire coupable
• entend un 2e appel de Marcotte

OTTAWA — La Cour suprême du Canada a déclaré hier M. Rosario Lemire, ancien directeur de la police de l'ancienne Commission des liqueurs du Québec, coupable sous 227 chefs d'accusation de fraude.

D'autre part, le plus haut tribunal du pays a établi un précédent en entendant un deuxième appel de Georges Marcotte, condamné à mort pour le meurtre d'un policier de ville St-Laurent, près de Montréal.

Par une décision de cinq voix contre deux, le tribunal a renversé un jugement de la Cour d'appel de Québec qui avait acquitté Lemire. La Cour suprême du Canada se trouve à restaurer une décision de la Cour supérieur de Québec.

Lemire fut condamné à trois mois de prison en septembre 1962 par le juge Albert Dumontier. Il doit maintenant en appeler devant la Cour d'appel de Québec contre cette sentence.

Lemire fut jugé coupable d'avoir fraudé le public en général et la province de Québec en particulier en soumettant des comptes de dépenses fictifs pour un montant s'élevant à quelque $9,000 durant une période de huit ans.

En 1952, Lemire avait demandé au solliciteur général du Québec une hausse de traitement de $4,500 par année. La requête avait été soumise au premier ministre Maurice Duplessis, qui assumait alors le poste de procureur général de la province. M. Duplessis s'était prononcé en faveur d'une augmentation de salaire pour Lemire, mais ne l'avait pas accordée parce que le service civil n'avait pas terminé l'étude de la structure des salaires.

Le chef du gouvernement demanda alors au solliciteur général d'informer Lemire qu'il était autorisé à retirer un compte de dépenses de $50 par mois. Lemire retira ce montant jusqu'au début de 1954 alors qu'il l'augmenta au-delà de ce niveau. Il cessa de soumettre des comptes de dépenses en 1960 lorsque son salaire atteignit $7,400 par année.

M. le juge Ronald Martland, qui a rédigé la décision majoritaire du tribunal, a déclaré qu'il est évident que Lemire a soumis des comptes de dépenses qu'il savait faux et s'est ainsi fait payer à même les fonds publics.

Le juge Martland a ajouté qu'il lui semble complètement erroné, sur le plan légal, que de vouloir répondre à une accusation de fraude en disant que cette fraude a été suggérée par un supérieur de l'accusé.

Il est aussi erroné, sur le plan légal, de prétendre que la province ainsi que la population du Québec n'ont pas été fraudées en payant à même les fonds publics, de faux comptes de dépenses, tout simplement parce que le salaire de Lemire était inférieur à ce qu'il croyait, en même temps que ses supérieurs, qu'il devait être.

La Cour d'appel du Québec avait acquitté Lemire en alléguant que les accusations de fraude n'avaient pas été prouvées hors de tout doute raisonnable. Le juge Martland a déclaré qu'il était inexact de dire qu'il pouvait subsister un doute raisonnable sur tous les chefs d'accusation contre Lemire.

Lemire, a ajouté le juge, a reconnu qu'il avait rempli les formules de comptes de dépenses pour obtenir l'équivalent d'un montant de $50 et plus tard de $100 par mois.

Un examen de l'ensemble des comptes permet de constater que presque tous les mois, de 1952 à 1960, une partie sinon la totalité des comptes réclamaient le dédommagement de dépenses inexistantes. Le juge Martland a souligné qu'il est évident que Lemire a inclus des dépenses fictives et fausses.

MM. les juges J.R. Cartwright et W.P. Spence ont enregistré leur dissidence pour des raisons techniques. Ils ont soutenu que la Couronne ne pouvait pas en appeler à la Cour suprême de la décision de la Cour d'appel du Québec qui avait acquitté Lemire.

Marcotte

Par ailleurs, c'était la première fois que le plus haut tribunal du Canada entendait un deuxième appel contre une condamnation à mort pour meurtre, mais ce n'était pas la première fois qu'elle examinait pour la deuxième fois une cause de meurtre.

Marcotte fut trouvé coupable de meurtre qualifié à la suite de la mort du policier Claude Marineau, abattu au cours d'un vol de banque commis en décembre 1962 à Saint-Laurent. L'un des bandits s'était déguisé en Père Noël à cette occasion.

Voir page 12 : La Cour

Débats animés sur la force multilatérale

Le Canada demande une plus grande part dans la direction de l'O.T.A.N.

de notre envoyé spécial Jean-Pierre FOURNIER

PARIS. — Restant résolument en dehors de la controverse sur la création de la force multilatérale nucléaire devant les parlementaires de l'OTAN, le député de Restigouche-Madawaska, M. Jean-Eudes Dubé a insisté surtout hier sur l'importance qu'il y aurait à assurer aux membres de l'Alliance atlantique une plus grande part dans sa direction, comme solution "mitoyenne" entre les thèses en présence et débattues depuis trois jours par les parlementaires des 15 pays membres de l'OTAN.

Ni la M.L.F., ni la force nucléaire nationale indépendante n'apparaissent souhaitables tant du point de vue militaire que politique, a précisé M. Dubé qui a ajouté qu'il serait préférable d'augmenter la participation des membres au commandement et au contrôle des troupes et des armes existantes au sein de l'Alliance. "Il serait injuste d'insister pour que les pays augmentent leurs contributions sans leur offrir parallèlement des responsabilités accrues au niveau de la direction. La veille, au cours d'une réunion de la commission politique, M. Robert Temple avait tenu le même langage.

Depuis l'origine de ce débat, le Canada a préféré ne pas se mêler aux discussions se rapportant à la M.L.F., n'étant pas personnellement intéressé à participer à cette force, quoi qu'il advienne.

M. Dubé a déclaré notamment :

"Les forces canadiennes, comme celles des autres nations de l'OTAN d'ailleurs, ne peuvent atteindre leur maximum d'efficacité que si la politique de défense de l'OTAN repose sur une entente quant à la stratégie et au contrôle nucléaire et quant aux relations entre le civil et le militaire.

"Je crois que nous ne pouvons pas et ne devons pas ignorer la renaissance politique et économique des nations de l'Europe de l'Ouest.

"De cette renaissance découle tout naturellement un renouveau de fierté nationale, fierté très légitime d'ailleurs, qui doit déboucher dans l'épanouissement d'une plus grande participation à la direction de l'alliance.

Voir page 12 : Le Canada demande . . .

M. Kierans, au nom du gouvernement, espère le retour de "LA PRESSE"

QUEBEC — M. Eric Kierans a exprimé l'espoir hier soir qu'une solution sera bientôt trouvée au conflit de LA PRESSE.

"La Presse, a-t-il dit, est une institution importante pour le Canada français, lue par près d'un million de personnes par jour. Son absence est une perte considérable en ce moment."

M. Kierans a précisé qu'il parlait au nom du gouvernement. Il a fait cette déclaration au cours du congrès des affaires canadiennes à Laval.

nouveaux obstacles

Les perspectives d'un règlement prochain à LA PRESSE — qui paraissaient très bonnes au début de la semaine — se sont soudainement assombries hier. Des difficultés nouvelles s'élèvent entre le négociateur patronal, Me Fernand Guertin, et le représentant de tous les syndicats CSN de l'entreprise, M. Marcel Pepin. Le désaccord porte sur les questions monétaires, les seules qu'il reste à régler avant de sceller l'accord qui mettra fin au conflit. Suivant une tradition inaugurée dès le début de l'arrêt de travail, les porte-parole de LA PRESSE ne font aucune déclaration aux journaux sur leur position dans le différend. Quant au secrétaire général de la CSN, il se montre particulièrement discret depuis quelques jours, estimant que les négociations sont entrées dans une phase capitale et que toute déclaration, si elle était mal interprétée risquerait peut-être de compromettre ses chances de succès.

Ce soir, deux importantes réunions syndicales sont prévues, celle des journalistes et celle des pressiers, au cours desquelles seront examinées les dernières propositions patronales.

Il se peut toutefois que les obstacles qui ont surgi dans la discussion sur les questions monétaires soient surmontés rapidement, en quelques jours même si, comme on est porté à le croire, la direction de LA PRESSE souhaite reprendre la publication du journal avant Noël.

D'autre part, le bruit de la vente de l'entreprise continue de courir dans plusieurs milieux. Un syndicat d'hommes d'affaires dont les ressources sont considérables aurait effectivement entamé des négociations avec l'administration. Ces tractations influent-elles sur la marche des négociations ? Plusieurs le pensent.

C.E.C.M. : prévisions budgétaires de $81.5 millions

par Gilles LESAGE

Les commissaires des écoles catholiques de Montréal ont adopté hier des prévisions budgétaires de $81,573,846 au chapitre des revenus, et de $80,745,529 au chapitre des dépenses. Le budget prévoit un surplus d'opérations de $828,317 pour l'année en cours, et un surplus accumulé de $358,717 au 30 juin 1965.

Le trésorier de la CECM, M. Henri Lefrançois, a expliqué que la différence entre ces deux chiffres provient du déficit accumulé au 30 juin 1964, déficit qui ne s'établit qu'à $469,600, grâce au produit de l'émission d'obligations de $5 millions du 30 juin dernier pour refinancer un déficit réel de $5,469,600.

On constate dans les prévisions une augmentation de $13,500,000 des revenus, comparativement à l'année 63-64.

L'augmentation des revenus est due principalement aux faits suivants. Les taxes provenant des catholiques accusent une augmentation de $3,040,000, grâce à la hausse de 15 p.c. du taux de la taxe des particuliers ($1,800,000); au nouveau rôle et aux constructions nouvelles ($940,000.) ; aux sommes versées en plus par les autres municipalités faisant partie du territoire de la CECM ($300,000). L'augmentation des taxes provenant des neutres s'élève à $9,580,000, grâce à l'augmentation du taux de 15 p.c. ($3,800,000); au nouveau rôle et aux constructions nouvelles ($4,200,000); aux autres municipalités ($780,000), et à l'effet bénéficiaire estimé du bill 139 (adopté par la Législature de Québec), qui devrait rapporter $1,800,000 à la Commission. Ce qui fait un total de $10,580,000, duquel il faut soustraire $1 million de la ristourne en vertu du bill 136 non opérant cette année pour Montréal-Est.

L'augmentation provenant des taxes scolaires est donc de $12,620,000, à quoi il faut ajouter les subventions à recevoir du gouvernement provincial découlant du nombre accru d'élèves ($950,000), et soustraire les frais de scolarité, indemnités et autres revenus qui accusent une diminution d'environ $70,000.

Les prévisions budgétaires prévoient une augmentation de $8,525,000 des dépenses, par rapport à l'exercice précédent, à l'exclusion de l'augmentation automatique de $270,000 de la réserve statutaire de 2 p.c. résultant de l'augmentation des revenus prévus de $13,500,000.

Cette hausse est attribuable principalement aux augmentations statutaires de salaires et aux autres bénéfices découlant des conventions ou ententes avec les professeurs, le personnel des directions d'écoles et celui d'administration des services pédagogiques, à l'augmentation de ce personnel, au développement des structures des services pédagogiques ($5,200,000); à de nouvelles options

Voir page 12 : CECM :

MÉTÉOROLOGIE

pluie verglaçante ce matin. Nuageux.

Min. : 25 — Max. : 35

Gracieuseté de

SHEARER LUMBER CO. LTD.

MONTREAL

FÊTE DU JOUR

Saint Félix de Valois

Les librairies

F. PILON INC.

Papeteries - Dactylographes

Accessoires de bureau

Ouvert
ce soir
jusqu'à 9 hrs
Succursales jusqu'à 9 h. 30

Le magasin MORGAN tout à la Joie des Fêtes

Robes amenuisantes et séduisantes des Fêtes pour tailles spécialisées

16.98 *ch.*

Les fêtes de Noël arrivent à grands pas! Soyez prêtes pour toutes les réceptions en vous achetant une de ces jolies robes très mode. Styles flatteurs et grandeurs proportionnées pour demi-tailles . . . et offertes à des prix très raisonnables.

A. Fourreau de brocart entièrement doublé avec encolure carrée, manches courtes. Vison ou turquoise. 14½ à 22½.

B. Modèle en jersey d'Arnel* soyeux à encolure arrondie et empiècement, manches trois-quarts. Jolis imprimés fleurs dans rouge/gris, roi/gris ou tons de brun. 12½ à 24½.

*Marque déposée

Téléphoner à 842-6261
Robes du budget (rayon 49) au troisième
Aussi à Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon

Trois blouses de coton facile d'entretien qu'enjolivent dentelle, volants et boutons! Prix d'aubaine!

Rég. 5.98 **3.99**

De coupe impeccable et de confection soignée, se portant le jour ou le soir avec jupe longue . . . On les lave, on les repasse à peine. Toutes aussi jolies, mais de styles différents, avec ruchés, dentelle, et volants.

Quel beau cadeau pour Noël! Blanc neige Tailles : 10 à 18.

A. "Ascot Bow"

B. "Leading Lady"

C. "Dolly Ruffle"

Téléphoner à 842-6261
Accessoires-mode (rayon 10) au rez-de-chaussée
Aussi à Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon

Votre compte Morgan est commode

à l'année longue... et tout particulièrement maintenant

- pour votre magasinage des Fêtes
- pour meubles et accessoires à l'occasion de la saison des réceptions
- pour vêtements et modes d'hiver de la famille entière

Avant de faire vos emplettes des Fêtes, venez chez MORGAN, ouvrir un compte à votre convenance. Votre magasinage sera facilité, vous épargnerez un temps précieux. Notre personnel vous ouvrira un compte, ordonnera les termes de crédit selon votre convenance.

MORGAN vous offre des facilités de paiements accordées à votre gré
Vous qui préférez payer le tout chaque mois, en moins de trente jours. Magasinage facile, plus d'attente de colis à payer contre remboursement à la maison, plus de voyages à la banque pour aller chercher de la monnaie, seulement un chèque bancaire à faire une fois par mois.

Compte avec conditions facultatives de paiement
Ce compte courant MORGAN comporte une caractéristique spéciale. Vous pouvez payer le montant en entier chaque mois ; ou si un mois ou l'autre, vous faites de grosses dépenses, vous pouvez payer, sans arrangement spécial, la balance en versements échelonnés de un quart du solde mensuel. En utilisant ce mode de paiement, vous avez à payer des frais ordinaires d'administration, mais non pas quand vous payez en moins d'un mois.

Compte budgétaire
Le compte budgétaire MORGAN est un excellent moyen de faire ses emplettes à l'année longue. Un BCA MORGAN vous accorde un pouvoir d'achat de 12 fois le versement mensuel.

Exemples :
Paiement mensuel: $10 $20 $25 $30 $50
Pouvoir d'achat: $120 $240 $300 $360 $600

Compte MTP
Le compte à versements mensuels MORGAN est à votre disposition pour achats d'ameublement ou d'appareils ménagers. Les facilités de paiement sont à votre convenance, selon un barème établi avec jusqu'à trois ans pour payer selon le montant.

Pour ouvrir un compte Morgan, vous n'avez qu'à venir au Bureau de Crédit à l'un ou l'autre des magasins Morgan. Le Bureau de Crédit du magasin principal est maintenant situé au quatrième étage, arrière.

Présents de choix!

Vêtements de nuit en nylon en exclusivité chez Morgan à Montréal... bas prix!

Chemise de nuit courte	Pyjama Baby Doll	Chemise de nuit longue	Pyjama Capri
Rég. 7.98	Rég. 5.98	Rég. 7.98	Rég. 6.98
5.98	**4.98**	**5.98**	**5.98**

Un achat très spécial nous permet de vous offrir cette ravissante lingerie à prix d'épargne! Le style jeune qui est un peu celui de toutes les femmes... empiècement en plissé en permanence et rehaussé d'appliqués de dentelle suisse, couleur huître. Voile de nylon sur épais jersey de nylon... rose bougie ou bleu glacier. P. M. G.

Téléphoner à 842-6261
Lingerie du budget, rayon 84, au troisième. Aussi à Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon

Aubaines extraordinaires! Peignoirs et liseuses à offrir... taille "petite" seulement!

Rég. 7.95 à 39.95

Maint. **3.50 à $25** *ch.*

Solde du fabricant! Peignoirs, désabillés, robes de chambre et liseuses... de belles qualité et à bas prix d'épargne. Nylon matelassé, crêpes, Vocama, lainages et ensembles de voyage en surah acétate. Gamme de coloris unis et imprimés. Tous en taille "petite" seulement.

Pas de commandes postales ni téléphoniques
Lingerie du budget, (rayon 84), au troisième
Aussi sélection à Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon

Boutique de Noël
... au deuxième. Coin enchanteur de décorations, et lampes pour sapins, tables, fenêtres, cheminées et portes... de tout pour l'intérieur et l'extérieur.

EMBALLAGES DE NOËL
La présentation d'un cadeau bien emballé ajoute au plaisir du destinataire ... donnez à vos cadeaux de Noël un air de Fête. deuxième étage

OUVERTS LE SOIR LES JEUDIS ET VENDREDIS — MAGASIN PRINCIPAL JUSQU'A 9 H.
HEURES D'AFFAIRES MORGAN : MAGASIN PRINCIPAL, DE 9 H. A 5 H. 30 — SUCCURSALES : DE 9 H. 30 A 6 H.
SUCCURSALES 9 H. 30 — TELEPHONER A 842-6261

LE DEVOIR
MONTRÉAL, VENDREDI 20 NOVEMBRE 1964

La mission de compréhension mutuelle en Colombie-Britannique

Les maires du Québec ont fait très forte impression sur leurs hôtes mais ceux-ci connaissent-ils mieux le Québec?

par Jean-Marc LALIBERTÉ

Les maires du Québec qui ont participé à la "mission de compréhension mutuelle" en Colombie-Britannique ont crée dans l'ensemble une très forte impression sur leurs hôtes qui n'ont cessé de repérer combien ils appréciaient cette visite venue de la "Belle Province".

Toute cette mission de quatre jours s'est déroulée dans une atmosphère de cordialité et de bonne entente, mais si les maires du Québec ont pu saisir ce qu'est la Colombie-Britannique il est fort peu probable que leurs hôtes aient compris à travers cette délégation, ce qu'est véritablement le Québec.

On ne pouvait s'attendre à ce que toute la population de la Colombie prenne contact avec les visiteurs, mais ceux-ci ont été reçus par une élite qui nous a semblé être assez représentative de cette population.

Parce que les maires du Québec se sont rendus sur la côte ouest tenir une journée d'étude sur des problèmes exclusivement québécois, il en est résulté qu'au cours des réceptions officielles l'on n'a pas tellement discuté des véritables problèmes qui opposent les deux nations au Canada, sauf peut-être au cours de certaines conversations particulières.

On s'en est tenu aux échanges de politesses et de bons voeux mais il est arrivé cependant que le désir de bonne entente et de fraternité a incité quelques membres de la délégation à miminiser ce qui se passe dans le Québec.

Et c'est ainsi que l'on pouvait lire, dans le Daily Colomnist, de Victoria, dimanche dernier une entrevue accordée par le maire de Rimouski, M. Maurice Tessier qui affirmait que les séparatistes du Québec "ne doivent pas être pris au sérieux".

Le journal qui a titré cette entrevue sur trois colonnes rapportait "Young and Harmless : "They're Riff-Raff".

Selon ce journal, M. Tessier aurait déclaré : "Je ne vois pas pourquoi vous devez prendre ces gens-là au sérieux alors que nous dans le Québec nous ne le faisons pas ... ils sont jeunes, du type cheveux longs, et il n'y a pas une chance qu'ils puissent faire beaucoup de tort. Du genre canaille, ils ne pourront certainement pas détruire ce grand pays" ...

Dans l'ensemble, cependant, on doit souligner que les dirigeants de la délégation ont répété à maintes reprises que les maires du Québec n'étaient pas en Colombie-Britannique "pour régler les problèmes de la constitution". Le président de l'UMG, M. Rosaire Gendron, maire de Rivière-du-Loup a insisté sur le but de cette mission de compréhension mutuelle : "créer des liens d'amitié" entre Québec et la Colombie.

L'initiateur de cette mission, M. Robert Cauchon, maire de Valleyfield, ancien président de l'UMQ a fait valoir lui aussi le but de ces visites interprovinciales que les maires du Québec veulent voir se multiplier : "créer un climat favorable à l'étude de la constitution".

L'idée lancée par M. Gendron d'avoir une Maison du Québec en Colombie a fort bien été accueillie, non seulement par les dirigeants de la minorité française mais aussi par les hôtes.

On peut peut-être interpréter la chaleur de l'accueil fait aux maires du Québec en Colombie par la déclaration faite, lors de la réception offerte par les autorités provinciales, par le procureur général de la Colombie, M. R.W. Bonner.

M. Bonner qui a parlé en français a déclaré : "L'avenir de notre pays, le Canada, a été l'objet de beaucoup de discussions, et d'après l'opinion de quelques uns, la province de Québec préférerait suivre un cours indépendant.

"Dans le reste du Canada, personne ne saurait contempler sérieusement une telle possibilité. Nous, en Colombie Britannique, pensons cependant que nous comprenons et, dans une certaine mesure, partageons l'opinion du Québec sur la question du séparatisme. Car, lorsqu'on dit dans certains lieux que le Québec serait prêt à se séparer du Canada, nous autres en Colombie avons souvent l'impression que le Canada serait prêt à se séparer de nous".

Cette déclaration a été chaleureusement été applaudie, non seulement par les invités, mais aussi par les citoyens de Victoria et des autres parties de la Colombie qui avaient pris place à table avec les maires du Québec.

Pour résumer cette première mission d'amitié, l'on peut dire que les gens de la Colombie Britannique ont été fort heureux d'accueillir les maires du Québec, qu'ils souhaitent que d'autres groupes du Québec aillent leur rendre visite et ils se proposent de venir chez nous voir ce qui s'y passe et tenter de le comprendre.

Ce voyage du Québec à l'autre bout du continent a de fortes chances d'entraîner une série d'échanges qui ne devraient pas manquer d'être fructueux.

LES RELATIONS INTERMUNICIPALES

Une journée de ce voyage a été consacrée, comme nous l'avons souligné plus haut, à l'étude des relations intermunicipales au Québec.

Les maires avaient encore à l'esprit tout ce qui s'est dit lors du 43e congrès de l'UMQ tenu à Québec en septembre, mais à l'issue de cette journée d'étude on a eu l'impression que la politique de regroupement municipal, prêchée par le ministre des Affaires municipales, Me Pierre Laporte, n'est pas encore acceptée d'emblée.

Après une allocution du maire Cauchon qui a mis les administrateurs municipaux en garde contre une tendance qui pourrait les inciter à copier les gouvernements supérieurs qui deviennent de plus en plus socialistes et être tentés "d'organiser tout et de décider tout, laissant aux contribuables que l'alternative de se croiser les bras et d'attendre que la municipalité agisse", les participants à cette journée d'étude ont entendu M. Guy Bourassa, professeur au département de science politique de l'Université de Montréal, leur exposer les principes d'une politique des relations municipales dynamiques et efficaces".

Dix questions ont été ensuite posées aux délégués qui se sont divisés en autant de commissions pour former des tables rondes.

Les rapports des diverses commissions démontrent qu'il y a encore beaucoup à faire pour renseigner les maires du Québec sur les problèmes des relations intermunicipales, le regroupement des municipalités ou sur la fusion.

On note cependant que l'idée d'organiser des services intermunicipaux progresse mais on est encore loin d'accepter la fusion. C'est le cri général : aucune fusion ne doit être faite sans au préalable avoir obtenu le consentement des électeurs en cause par voie de référendum.

Une autre opinion qui a été émise et qui a reçu l'approbation des participnats est qu'il est encore trop tôt pour passer à des réformes concrètes Les maires veulent que l'on poursuive l'étude et pour ce faire ils ont demandé à l'UMQ de faire parvenir à chacun des conseils municipaux le questionnaire qui a été soumis aux participants parce que ceux-ci "voudraient en discuter au niveau local et dans le contexte de leur région, avant de tenter de trouver une solution au niveau régional".

Le juge André Nadeau a été assermenté hier après-midi comme juge de la Cour supérieure. La cérémonie s'est déroulée dans l'ancien palais de justice, en présence de nombreux membres du Barreau.

(Photo LE DEVOIR)

Les métallos demandent à Lévesque d'enquêter sur les finances de la MALARTIC GOLD MINES

MALARTIC. — Les mineurs du nord-ouest québécois font appel aux ministres des Richesses Naturelles, du Travail et de l'Education pour aider à dépanner les travailleurs qui sont victimes de la fermeture prochaine de la mine Canadian Malartic Gold Mines.

C'est à l'unanimité que les syndicats locaux des Métallurgistes unis d'Amérique réunis à Normétal ont décidé qu'il fallait non seulement obtenir du ministère des Richesses naturelles des fonds supplémentaires du gouvernement et de la compagnie pour indemniser les victimes de la fermeture mais qu'il fallait aussi, selon les programmes conjoints du Service national de placement et du ministère de l'éducation, offrir aux mineurs déplacés et mis en chômage la chance d'apprendre un autre métier ou de suivre un cours de perfectionnement pour les rendre ainsi plus utiles au marché du travail.

ENQUETE

Les dirigeants du syndicat des Métallos ont aussi pour mission de réclamer que le ministre René Lévesque ordonne une enquête sur toutes les activités financières de la compagnie Canadian Malartic Gold Mines pour savoir si réellement les surplus qui restent dans son trésor n'appartiennent pas de fait aux contribuables et aux employés d'abord, puisqu'il s'agit d'une entreprise recevant des subventions selon la loi de l'aide aux mines d'or.

L'on sait qu'au cours des trois dernières années, le gouvernement fédéral a versé la somme de $800,000. en subsides à la mine Canadian Malartic Gold Mines tandis que les surplus actuels s'éleveraient à plus de $2,000,000. et que le système d'indemnités offert aux employés ne coûterait que $75,000.

Les quelque vingt chefs de file du syndicat des Métallos ont décidé de s'adresser au gouvernement provincial (et plus particulièrement à son ministère des richesses naturelles), parce que, d'après eux, l'exploitation des mines d'or serait un secteur réservé à la juridiction du Québec et non pas à la juridiction du gouvernement fédéral.

M. Robert Bouchard, représentant régional du syndicat des Métallos, souhaite que cette prise de position entraîne éventuellement des entretiens entre Québec et Ottawa.

Comme on l'a déjà rapporté, vingt-sept employés (sur 126) de la Canadian Malartic sont âgés de plus de soixante ans et ne toucheront qu'une indemnité maximum d'environ $1,200. chacun s'ils ont trente ans de service à leur crédit. Il n'existe pas de caisse de retraite.

Les dirigeants des Métallos ont tenu à souligner que la compagnie avait déjà fait un premier pas dans la bonne direction en acceptant d'aider ses employés à se trouver de l'emploi dans des entreprises associées et en offrant, de son propre gré, un système d'indemnités pour fin d'emploi. Ce système, de l'avis des travailleurs, est malheureusement très déficient.

"La population du nord-ouest québécois ne doit cependant plus tolérer, a dit M. Bouchard, que des sociétés minières exploitent la jeunesse et la vie de nos travailleurs pendant un quart de siècle sans prévoir, dans l'éventualité de la fermeture, l'établissement d'une caisse de retraite adéquate et la mise en place des mécanismes voulus, lesquels appellent la participation syndicale et gouvernementale pour replacer leur main d'oeuvre dans le marché du travail et pour protéger les vieux jours de ceux qui sont trop vieux pour travailler et trop jeunes pour mourir."

Le BGR s'oppose à ce que l'éditeur Pierre Péladeau achète les postes CHRS et CKJL

OTTAWA — Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion s'est prononcé hier contre deux demandes de l'éditeur montréalais Pierre Péladeau, qui voulait étendre ses intérêts dans l'industrie de la radiodiffusion.

Le BGR a recommandé que le droit ne soit pas accordé à M. Péladeau d'acquérir un plus grand nombre d'actions dans deux postes de radio de la province. Avec ces actions, M. Péladeau serait devenu le principal actionnaire aux deux endroits. Le BGR a précisé :

"En principe, le bureau est opposé à ce qu'un ou plusieurs postes de radio soient gérés par le propriétaire ou l'éditeur d'un ou de plusieurs journaux à grand tirage, dans une région où ces journaux sont en grande partie liés aux activités de la radio et de la télévision."

M. Péladeau publie plusieurs journaux de langue française à Montréal, se rapportant surtout aux émissions de radio et de télévision ainsi qu'aux faits et gestes des artistes.

Le Bureau des gouverneurs a rendu cette décision au sujet de l'échange d'actions des postes CHRS de Saint-Jean et CKJL de Saint-Jérôme, qui auraient alors été contrôlés par M. Péladeau. La recommandation du BGR sera maintenant remise au ministre des Transports pour être approuvée.

La demande à propos de CHRS a été présentée lors d'une audience publique du BGR à Ottawa, ce mois-ci. La demande à l'égard de CKJL a été entendue en septembre lors d'une audience à Halifax.

Actuellement CHRS est géré par Radio-Iberville Limitée, dont M. Bernard Turcot est le président et gérant général. CKJL est géré par Radio-Laurentides Limitée, dont M. Jean Lalonde est le président et gérant général.

Par contre le BGR a approuvé des échanges d'actions dans le cas des postes de radio CKTS, de Sherbrooke, CKBB, de Barrie, en Ontario, du CHOK, à Sarnia, en Ontario, et de CKRM de Régina.

L'annonce du BGR s'opposant à l'échange d'actions du poste CHRS laisse toutefois indéterminées les dernières décisions du bureau au sujet de ce poste, dont le permis a été suspendu parce que ses administrateurs ont faussement rapporté ses horaires de programmes.

Cette question avait été étudiée lors de l'enquête publique à Ottawa et le bureau doit faire connaître plus tard plusieurs décisions prises à la suite de cette enquête.

CHRS émet des programmes durant le jour et dessert la rive sud du Saint-Laurent, face à Montréal. La question de suspendre le permis du poste avait été soulevée après que le BGR eut surveillé le partage d'une série d'émissions en italien, en grec et en allemand, destinées aux presonnes de ces groupes ethniques dans la région métropolitaine.

Le BGR avait trouvé que ces émissions recevaient beaucoup plus de temps qu'en réalité dans les rapports que le poste lui soumettait regulièrement.

La loi de la radiodiffusion prévoit que le BGR peut recommander la suspension d'un permis jusqu'à trois mois après manquement à un article. Il est la première suspension recommandée par le BGR depuis sa création en 1958.

M. Turcot a reconnu lors de l'enquête que CHRS avait manqué à la loi de la radiodiffusion mais que ces écarts n'avaient pas été faits intentionnellement.

Balcer: les conservateurs du Québec voteront pour l'unifolié

TROIS-RIVIERES. — Tous les députés francophones du Québec, appartenant au parti progressiste-conservateur voteront pour le drapeau distinctif unifolié recommandé par le comité, a déclaré mercredi soir Me Léon Balcer, député de Trois-Rivières aux Communes et chef adjoint du parti progressiste-conservateur pour le Québec.

Me Balcer parlait à l'occasion d'un forum sur la politique canadienne tenu par un groupe d'étudiants des séminaires St-Joseph et St-Antoine de cette ville.

"Surveillez prochainement le vote sur la question de l'Union Jack comme synonyme de notre appartenance au Commonwealth britannique", a déclaré Me Balcer aux étudiants.

"Vous verrez l'attitude de plusieurs libéraux. Dans notre parti, M. Diefenbaker et les autres députés des provinces anglaises sont en faveur du Red Ensign. Je vous dis que tous les députés francophones du Québec, de mon parti, vont voter pour le drapeau distinctif unifolié recommandé par le comité."

ELECTIONS

Répondant à une question, le député de Trois-Rivières a déclaré qu'il ne prévoyait pas la tenue d'une élection générale avant 1966, à moins qu'une élection éclair ne devienne inévitable à la suite d'une crise parlementaire qui ferait tomber le gouvernement Pearson en Chambre.

"Ce serait une injustice à faire au peuple canadien que de décréter une élection nationale avec la même vieille carte électorale, désuète, inadéquate et fantaisiste," a dit Me Balcer, ajoutant que la législation ayant trait à la redistribution des comtés électoraux est assez avancée pour être sans délai référée à un comité d'étude de la Chambre.

Ce comité ne pourra terminer l'étude de cette nouvelle carte électorale avant la mi-été 1966, et conséquemment il n'est que raisonnable de prévoir que le scrutin national n'aura lieu qu'à la fin de l'été 1966.

"D'ailleurs," a dit M. Balcer, "la crise la plus grave qui a menacé le parti ministériel aux Communes, l'adoption des crédits, est maintenant chose du passé."

PEUGEOT-RENAULT

Le chef adjoint du parti progressiste-conservateur pour le Québec a qualifié de marché de dupes, d'erreur monumentale, l'établissement de l'usine d'assemblage Peugeot-Renault au Québec. Alors que ce puissant consortium et la France elle-même refusent d'investir un mauvais cent dans l'entreprise, il se laisse financer par nos capitaux du Québec.

"Avec $3,000,000 ils vont avoir une usine pour construire des autos françaises qui seront vendues à des Canadiens français. C'est ridicule. La General Motors investit à elle seule $70,000,000 dans son entreprise de Ste-Thérèse de Blainville. La France investit de larges capitaux en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, mais rien au Québec," a-t-il déclaré.

La valeur des permis de construction émis cette année surpasse celle de l'an dernier

Le directeur du service des permis et inspections de la ville de Montréal, M. Roméo Mondello, a révélé qu'hier à 3 h. de l'après-midi la valeur des permis de construction émis depuis le début de l'année a surpassé la valeur de ceux qui ont été émis au cours des 12 mois de l'année dernière.

Cette valeur était hier de $185,748,339 alors qu'au cours de 1963 elle avait atteint le deuxième plus haut sommet dans l'histoire de Montréal, soit $185,006,006.

Le plus haut sommet a été atteint en 1959 avec $209,214,652 et M. Mondello a déclaré qu'il est très confiant qu'au cours des 12 mois de cette année ce record sera surpassé.

Un criminologiste favorise le système des prisons régionales

Selon un criminologiste, l'aménagement d'un système de prisons régionales au Canada servirait mieux la justice et serait plus pratique que le système actuel.

A l'occasion d'une conférence d'études sur la délinquance et la criminalité, M. Claude Bouchard, secrétaire adjoint de la Société canadienne de criminologie, a affirmé que l'instauration de ce nouveau système remplacerait avec avantage les 137 prisons que compte actuellement le Canada.

Trente-deux de ces institutions, dit-il, sont occupées par moins de cinq prisonniers et 99 autres par moins de 20 détenus.

Ainsi, on ne fait aucune distinction, excepté en Ontario, entre les personnes qui attendent de comparaître en cours et les condamnés. Le coût d'entretien de ces prisons est beaucoup plus élevé, compte tenu des proportions, que celui des pénitenciers fédéraux.

M. Bouchard a déclaré que la majeure partie des prisons de toutes les provinces sont de vieux bâtiments historiques qui ne peuvent être rénovés et qui ne se prêtent guère à l'esprit pénal moderne. "L'architecture même de ces prisons, dit-il, empêche l'isolation des individus qui attendent leur procès des gens qui sont déjà condamnés et il est quasi impossible d'opérer une ségrégation au sein des différentes catégories de malfaiteurs."

"De plus, dit-il, il n'existe souvent pas de moyens cliniques, pas de programme de formation, pas de programme de recherche malgré le grand nombre de prisonniers dont la vie est affectée par ces prisons".

Au Québec, a soulignà M. Bouchard, on se préoccupe assez peu du bien-être des personnes qui attendent en prison de subir leur procès malgré le fait que l'innocence de certaines d'entre elles soit reconnue plus tard par le tribunal.

Amendes par versements

Le système de prisons régionales, dit-il, permettrait une ségrégation des classes des délinquants ainsi que celle des prévenus avec les condamnés. Ces prisons, qui permettraient aux provinces de fermer un grand nombre de petites institutions, entraîneraient des déboursés moindres.

M. Bouchard a signalé que 30 pour cent des prisonniers dans les institutions canadiennes sont des personnes qui n'ont pu payer ou qui ont refusé de payer l'amende alors qu'elles avaient à choisir entre l'amende et l'emprisonnement.

On pourrait remédier à cet état de choses, a-t-il déclaré, en établissant des limites de temps pour l'acquittement de l'amende sous forme de versements.

Le texte de M. Bouchard a été remis d'avance à la presse.

Caouette: les Canadiens français sont responsables de leur misère

OTTAWA — M. Réal Caouette, chef du Ralliement des créditistes, a affirmé mercredi à Ottawa que les Canadiens français sont responsables de leurs propres infortunes, réelles ou fictives.

Parlant devant les membres de la Chambre de commerce des jeunes d'Ottawa-Eastview, M. Caouette a dit que les Canadiens français, notamment ceux qui les ont représentés au gouvernement fédéral depuis 1862, ne doivent pas s'en prendre à d'autres qu'à eux-mêmes.

Au sujet du Québec, il a déclaré que la province est responsable du fait que 90 pour cent de son économie soit dominée par les Américains. La province, a-t-il ajouté, prend trop de directives au gouvernement fédéral.

Bourgault: le RIN est opposé à la violence

Le leader séparatiste Pierre Bourgault a réitéré mercredi soir son opposition à la violence.

Je suis absolument convaincu, dit-il, que nous ne devons jamais recourir à la violence et que nous ne devons pas l'encourager même si ce n'était que par notre silence.

M. Bourgault, qui parlait devant plusieurs centaines de personnes au monastère des Dominicains à Montréal, a ajouté qu'il croyait sincèrement que les élections constituent le seul moyen d'assurer l'indépendance.

Le président du RIN a déclaré que si des membres de son groupement ne croient pas ce qu'il dit, ils doivent démissionner sur-le-champ. Notre parti, dit-il, est et doit demeurer complètement démocratique.

DEGUSTATION DE HOMARD
Tout le homard frais
QUE VOUS POUVEZ MANGER
5.00
LES LUNDIS SOIR AU
rib'n reef
Le Red Door pour le plaisir des gourmets
Rés. 735-1601 8105, boul. Décarie

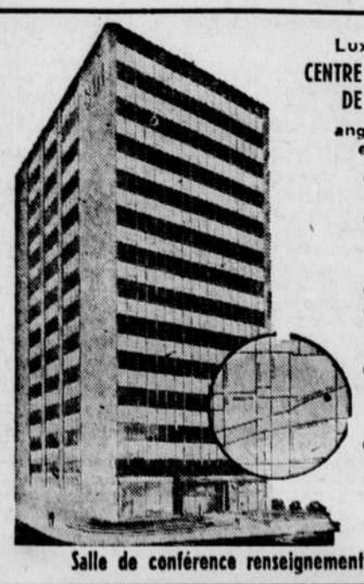
Luxueux bureaux
CENTRE PROFESSIONNEL DE MONTREAL
angle Sherbrooke et St-Hubert
- OCCUPATION IMMEDIATE
- SITUE A PROXIMITE DE LA STATION DU METRO
- AIR CLIMATISE
- 15 ETAGES AVEC DEUX GARAGES
- SERVICE professionnel GRATUIT DE PLANIFICATION
- DIVISIONS INTERIEURES ET FIXTURES GRATUITES POUR VOUS CONVENIR
Salle de conférence renseignements : 527-2496

CHAMPAGNE
de Castellane
EPERNAY
R.A.Q. 569 I BRUT SEC. 569 H.

IZARRA
LIQUEUR
Jaune en bouteille 213 A
Verte en bouteille 213 B
R.A.Q.
Vieille Liqueur de la Côte Basque de réputation internationale

ASSISTANT-GERANT DES VENTES
SALAIRE INITIAL : $10,000
La Position ...
Une occasion unique d'accéder à un poste élevé au service d'une grande compagnie canadienne de produits de consommation. Le candidat sera responsable d'un groupe important de vendeurs et secondera le Gérant dans ses fonctions administratives. Cette position offre la possibilité d'accéder à un niveau supérieur de la compagnie. Endroit : Montréal.
L'Homme ...
Agé de 30 à 40 ans, il possède quelques années de succès dans le domaine de la direction des ventes. Ambitieux et agressif, il recherche une carrière au sein d'une organisation progressive où ses talents d'administrateur et de chef de groupe seront pleinement reconnus.
Vous référant au dossier F45-M138
Veuillez adresser votre candidature en toute confiance à
P S H CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
P. S. ROSS ET ASSOCIÉS
PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL

Café-Thé Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.-A. DÉSY Ltée
MONTRÉAL

Le Concours de la
"QUEBECQUOISE"
/
La liste des gagnants de notre concours sera publiée dans "Le Devoir" lundi prochain.
La Société des Tabacs Québec Inc.

NOUVEAU ...

La cigarette pour les étudiants
Filtre et Nature

Si le TOIT est à VERSANT
Faites installer des
GOUTTIÈRES - "ho do"
ÉGLISES HÔTELS USINES ENTREPÔTS BUNGALOWS COTTAGES MOTELS
LONGUEURS DE 45' SANS JOINTS • GALVANISÉS - ALUMINIUM - CUIVRE Estimés gratuits
INSTALLATION EXCLUSIVE
PRIMEAU MÉTAL INC.
MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244

EDITORIAL

Les deux conditions d'une nouvelle entente

Chacun à sa manière, MM. Jean Lesage et Jean-Charles Bonenfant ont apporté, ces jours derniers, une utile contribution au débat sur l'avenir du Canada.

M. Lesage a été ferme, voire assez solennel: c'est un style qui nous fait parfois sourire, mais le Canada anglais ne déteste pas voir M. Lesage sous ce jour. M. Bonenfant a été, selon son habitude, détaché, un peu sceptique: c'est un style qui ne rend pas toujours justice à cet homme complexe, mais qui est loin de déplaire dans le paysage souvent trop tendu d'aujourd'hui. Chacun a soulevé un thème capital qui doit retenir l'attention de tous les Canadiens.

•

"*Je souhaite*, dit M. Bonenfant, *qu'un jour, dans un hôtel d'Ottawa, un Canadien anglais ne puisse se faire comprendre qu'en français et qu'à Toronto, il soit obligé de confirmer en français son retour dans une envolée d'Air Canada*".

L'érudit bibliothécaire est plus réaliste qu'il ne veut le laisser croire. Ce qu'il a voulu faire comprendre, c'est que l'égalité des deux cultures, dont on parle tant, exigera du Canada anglais des concessions plus coûteuses qu'on ne l'examine couramment. Elle exigera, ajoute d'ailleurs M. Bonenfant, "*qu'on donne au Canada une allure plus française que ne l'exigent les proportions démographiques aussi bien que la richesse économique et intellectuelle des Canadiens français*".

Cette exigence comporte naturellement la reconnaissance, partout à travers le pays, des droits scolaires des francophones et la réalisation d'un bilinguisme véritable dans tous les services du gouvernement fédéral. Mais elle va beaucoup plus profond. Elle suppose que dans la vie privée comme dans la vie publique, l'on cesse de considérer la reconnaissance du français comme une concession à un groupe minoritaire, qu'on l'accepte désormais comme un objectif national de première importance.

La majorité aura l'impression, en acceptant cette nécessité, de se plier à la volonté de la minorité, de s'imposer un sacrifice dangereux. Elle devra admettre, d'autre part, que, sans l'égalité véritable, l'une des deux cultures est fatalement condamnée à l'infériorité et à la décadence. C'est pourquoi il faut privilégier, pour ainsi dire, cet objectif fondamental de la vie canadienne et le situer à un niveau tel, dans les structures juridiques et psychologiques du pays, qu'il échappe désormais aux vicissitudes de la politique courante.

Une fois que l'égalité des deux cultures aura été ainsi acceptée, on cessera de compter des piastres et des têtes. On imputera au bien général des dépenses qui étaient, jusqu'à maintenant, imputées aux seuls Canadiens français.

•

M. Lesage s'est appliqué, de son côté, à décrire la place que le Québec devrait occuper dans un Canada renouvelé. Il ne s'est pas embarrassé de détours théoriques ou d'hypothèses gratuites qui, pour intéressantes qu'elles soient en elles-mêmes, n'offrent pas d'issues réelles.

Ce que le premier ministre a souligné avec raison, c'est que, quelle que soit la future constitution du pays, il y faudra suffisamment de souplesse pour que le Québec puisse jouer à plein son rôle de principal foyer de la vie politique des Canadiens français.

Dans les domaines qui relèvent déjà de la juridiction provinciale, cette exigence va de soi: on oublie trop souvent que la plupart des querelles qui ont surgi ces dernières années entre le Québec et Ottawa provenaient, en fait, d'empiétement indus du gouvernement fédéral dans la sphère des provinces. Mais il arrivera inévitablement que, dans de nombreux domaines de juridiction concurrente — comme la fiscalité — le Québec éprouve, plus que les autres provinces, le besoin de se donner des conditions distinctes d'action. Même dans des secteurs réservés à la juridiction fédérale, il n'est pas interdit d'imaginer que le Québec voudra exercer une responsabilité particulière: on pense, par exemple, à une initiative comme la maison du Québec à Paris, à un domaine comme la radio-télévision dont il n'est pas écrit qu'il doive toujours rester sous l'autorité exclusive d'Ottawa.

Les formules ne sont pas, pour l'instant, ce qui compte le plus. Le contenu de chacune reste à préciser. L'expression de "régime particulier" employée par M. Lesage nous paraît cependant offrir plus de souplesse, plus de chance d'intéresser le reste du Canada, plus de gages aussi de l'acceptation par le Québec de ses responsabilités à l'endroit de l'ensemble du Canada, que d'autres expressions passe-partout que plusieurs emploient sans se soucier d'en définir le contenu. Mais il ne faut pas s'y tromper. Plus réaliste, plus souple dans l'immédiat, cette formule, loyalement acceptée de part et d'autre, entraînera inévitablement d'importants changements.

•

Egalité foncière des deux cultures. Régime particulier pour le Québec à l'intérieur du cadre canadien. Voilà deux grands thèmes qui devraient, au cours des prochains mois, retenir l'attention des éléments modérés du Canada anglais et du Canada français.

Si nous ne pouvons pas nous entendre sur des points comme ceux-là, c'est le côté sceptique de M. Jean-Charles Bonenfant qui l'emportera: nous serons mûrs, non pas pour une "Banana Republic", mais pour l'annexion pure et simple aux Etats-Unis.

Claude RYAN

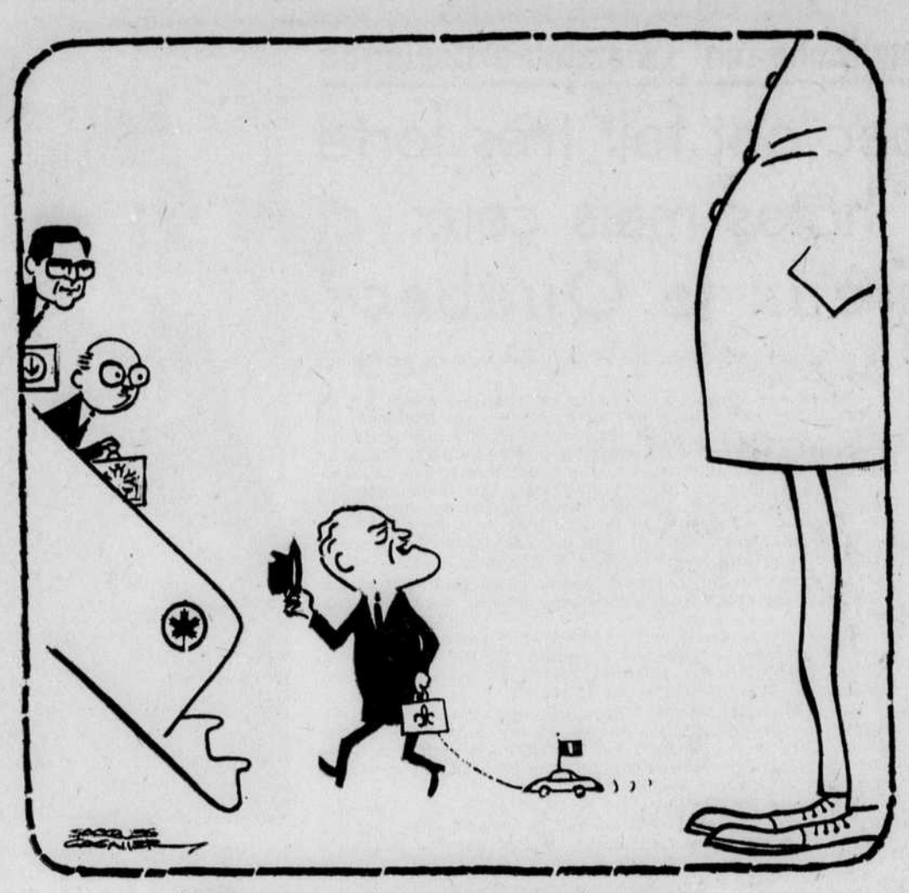

Venez nous voir, comptez pas les tours . . .

lettres au DEVOIR

A propos de camping : réponse à un correspondant du Devoir

Cher monsieur,

J'ai pris connaissance de la lettre parue sous la signature de M. Pierre Dumontier dans votre numéro du 16 novembre et intitulé: 'La belle Province' et son accueil touristique.

Ce correspondant ignore visiblement que des règlements ont été passés à l'égard des terrains de camping privés il y a déjà quelques mois par suite de la nouvelle Loi de l'Hôtellerie votée l'année dernière. Il ne semble pas, non plus, être au courant que le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a entrepris d'aménager des parcs routiers pour campeurs et pique-niqueurs (il en existe présentement 1) et qu'à sa demande, le ministère de la Voirie dote présentement le réseau routier de points d'arrêt où les automobilistes trouvent deux ou trois tables à pique-nique. Une quinzaine de telles étapes existent depuis quelques mois autour de la péninsule gaspésienne.

Il est clair qu'à tous les endroits mentionnés plus haut, le voyageur n'a rien à payer pour pique-niquer.

Au cours des quelque quatre dernières années, on a porté à notre attention deux, peut-être trois plaintes, au maximum, provenant de gens de qui l'on avait exigé une certaine somme pour l'utilisation de tables à pique-nique installées sur des terrains privés. Nous ne voyons vraiment pas comment le touriste pourrait confondre de telles installations avec celles que maintient le Gouvernement ni de quelle façon ce dernier pourrait intervenir sans poser un acte d'autorité discutable ou défendre à tout citoyen de louer une table à pique-nique sur un terrain lui appartenant.

Je vous saurais gré de faire parvenir une copie de la présente lettre à M. Pierre Dumontier, attendu que son adresse ne figurait pas au bas de sa missive dans votre journal.

Agréez, je vous prie, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Robert Prévost,
Sous-ministre adjoint,
Ministère du Tourisme, de la Chasse et des Pêcheries.

De l'objectivité du "Devoir"

Vous me permettrez de douter, non pas de la compétence de votre journal, mais bien de son impartialité envers les dirigeants du parti au pouvoir. La raison qui m'incite à vous adresser cette lettre est de très grande actualité, puisqu'il s'agit de l'importance que l'on donne à la nouvelle écrite selon qu'on la place à la première page ou ailleurs dans le journal. Les journalistes de **La Presse** ne sont-ils pas en grève pour la liberté de presse ? Ceux du **Soleil** et de l'**Evénement** de Québec ne se dirigent-ils pas vers un conflit pour les mêmes raisons ?

J'ai lu dans **Le Devoir** de vendredi le 13 novembre une déclaration de M. John Hargraft, gérant du secteur industriel et commercial de National Trust Company Ltd., que le climat politique de la province de Québec aurait détourné de Montréal des capitaux de cent cinquante millions le mois dernier, donc c'est très récent. M. Hargraft déclare qu'après avoir travaillé d'arrache-pied, leurs clients auraient dirigé ces capitaux à Toronto. De plus M. Hargraft affirme qu'il est déprimant de constater que quatre industries s'installent à Toronto contre une à Montréal. Je vous ferai remarquer que ce n'est pas un Canadien français qui dit cela avec une certaine inquiétude. Les raisons qu'il invoque à cette situation sont les suivantes : l'extrémisme causé par les séparatistes et les déclarations politiques contradictoires de certains ministres. (Bona Arsenault, Claude Wagner, René Lévesque, Pierre Laporte, Jean Lesage). Quant aux agissements séparatistes, le gouvernement actuel qui me semble plus opportuniste que réaliste, ne flirte-t-il pas ou n'a-t-il pas flirté avec cette politique ? Je considère cette nouvelle d'une importance capitale pour l'économie de la province car nous ne pouvons nous permettre de laisser aller de tels investissements chez nos voisins beaucoup plus riches que nous, puisqu'il nous faut à tout prix d'autres industries pour nous aider à partager le fardeau des taxes qui va toujours en augmentant. La place d'une telle nouvelle n'était donc pas au centre de la troisième page mais bien en évidence à la première. De là mes doutes de votre impartialité parce qu'une telle nouvelle n'est pas tout à l'honneur du gouvernement Lesage et surtout pour les raisons invoquées. **Le Devoir** ne rapporte-t-il pas en grande manchette l'implantation d'une nouvelle industrie dans la province quand l'événement se produit ?

Dans le même ordre d'idée, je ne me souviens pas d'avoir lu aucun commentaire à la déclaration de M. Claude Bruchési, professeur d'histoire et de sciences économiques, dans laquelle il affirmait au programme de télévision "Aujourd'hui" de Radio Canada, que depuis quelque temps il y avait eu une fuite de capital de l'ordre de cent à deux cents millions de dollars hors de la province de Québec et peut-être du Canada. J'y crois parce que pour ma part je connais des gens riches qui pensent à le faire. C'est là une autre nouvelle d'une grande importance et qui n'est certes pas de tout repos pour nous, payeurs de taxes et qui à mon avis dénote un manque de confiance envers l'administration en place.

Je ne viens pas ici vous dicter la priorité des nouvelles, ce n'est pas mon but. Cependant je suis un peu inquiet de constater que votre journal ne joue plus le rôle que ses lecteurs attendent de lui. Je voyage par toute la province et je tiens à vous dire qu'il y règne beaucoup d'inquiétude et que de telles nouvelles ne sont pas de nature à favoriser l'optimisme. C'est pourquoi **Le Devoir** devrait s'ouvrir les yeux avant qu'il perde la confiance de ses lecteurs et annonceurs et qu'il se voie encore dans l'obligation de recourir aux désagréables campagnes de souscription pour le dépanner d'un autre échec financier, car il faut qu'il vive.

Un lecteur assidu,

J.-Fernand RIVET

Des travailleurs écrivent aux dirigeants d'un syndicat américain

International Union of Electrical,
Radio and Machine Workers, ALF-CIO
Post Office Box 2606
Washington, D.C. 20013.

Messieurs,

Nous, soussignés, membres de l'union I.U.E. local 522, tenons à vous faire savoir que nous ne sommes aucunement intéressés à prendre part à votre scrutin concernant la nomination de dirigeants de votre Union Américaine. Nous ne mettons aucunement en doute la valeur, et la compétence de ces deux candidats, mais qui sont pour nous d'illustres inconnus.

Nous pensons, messieurs les syndicalistes, qu'il est peut-être temps que vous compreniez qu'ici au Québec, nous ne savons que faire de vos "International Union".

Certes, vous avez introduit au Québec le syndicalisme comme d'ailleurs vos patrons ont implanté leurs usines. Cela se passe ou plutôt se passait comme cela dans toutes les colonies. Mais, nous sommes en 1964, et depuis quelques années des syndicalistes québéquois ont pris conscience du ridicule de la situation ou nous n'étions pour vous que des pions.

Aujourd'hui se lève au Québec une jeune génération de syndicalistes, intellectuels universitaires, techniciens qui vous disent : il est peut-être temps que vous compreniez que l'époque du paternalisme est révolue. Sans doute avez-vous entendu parler de la Confédération des Syndicats nationaux, certes ce n'est pas un Colosse comme vos unions, mais au moins ce syndicat nous semble, et nous nous y sentirons à l'aise (lorsque nous pourrons quitter votre union).

Nous nous excusons d'écrire dans une langue que vous ne comprenez peut-être pas, mais c'est notre langue et ce n'est que dans celle-ci que nous pouvons traduire notre pensée.

(Signés)

Jean Boutet,
12005 Fredmir, Mtl-Nord,

R.M. Pépin,
8347 Chateaubriand, Mtl,

J. Lafontaine,
8345 Chateaubriand, Mtl,

H. Dubois,
11360, Larchevêque, Mtl,

A. Lemay, Chomedey,
S. Gauvin, Ville St-Pierre

M. Charron,

3060 Workman, Montréal

J.M. Berners, Fabreville

Mise au point

Cher Monsieur Ryan,

A la suite de plusieurs conversations que j'ai eues avec vos lecteurs québécois et plus spécialement ceux de la profession médicale, je crois devoir vous demander de m'aider à préciser chez ceux-ci que je ne suis pas l'auteur de l'article publié mardi, le 3 novembre, sous le titre : "Le contrôle de la médecine serait-il une pure utopie".

Comme le signataire de cet article ne donne pas son adresse et étant donné que je porte le même nom que lui, plusieurs personnes ont pensé me reconnaître dans cette signature.

Vu les excellentes relations que j'entretiens avec les membres de la profession médicale et à la suite des divers postes que j'ai occupés à l'Association des Anciens de Laval, au Carnaval d'hiver de Québec, au Conseil central des Oeuvres, etc., je crois qu'il serait peut-être bon de préciser la fonction du véritable Pierre Tremblay qui est l'auteur de cet article.

Je laisse à votre discrétion le moyen à prendre dans les circonstances et je vous remercie à l'avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à cette demande.

Pierre TREMBLAY
& Associés
877 est, boul. Charest,
Québec 2, Qué.

NDLR — Nous sommes heureux de confirmer que le signataire de la lettre publiée ci-dessus n'eut rien à voir avec la lettre dont il parle.

Agissons ; parlons moins

Monsieur Ryan,

Depuis longtemps déjà vous et d'autres parlez des aspirations du peuple québecois.

La Société St-Jean-Baptiste entre autres présente mémoires, suggère ceci, cela. Je me demande pourquoi. Elle en particulier, et les autres ne commencent pas par le commencement, c'est-à-dire en nous imposant fortement au moins chez nous dans le Québec. On nous dit une province différente. Cela ne se voit guère en voyageant dans la "Belle Province". En effet, que voit-on sur le bord de nos routes, dans nos villages, et dans nos villes — des annonces en anglais, des noms de firmes en anglais. Vous avez vu les "Parking Lot, les Snack Bar, les Beauty Salon, les French Fried, les Barber Shop, les Auto Parts, Milk Bar, Dry Goods, S. F. Clothing, Moore Paint, Gift Shop, French Pastry, etc. etc. etc."

Combien de commerçants canadiens français avec un nom anglais sur la devanture de leurs magasins, sur le faite de leurs édifices. Est-ce que tout ça c'est pour les Américains qui viennent nous voir? C'est bien mal leur donner ce qu'ils cherchent "le fait français où pour faire grand vis-à-vis nos concitoyens anglais."

Pourquoi nos journaux de langue française partout dans la province pourquoi nos sociétés St-Jean-Baptiste en tête, ne font-ils pas campagne soutenue pour corriger cette effroyable anglicisation.

Puis ajoutez à cela, la demande du français au Québec à toutes les compagnies qui sollicitent notre patronage. Ce serait là le premier moyen de nous faire respecter et de nous imposer au moins chez nous.

L. Hamel,
Montréal.

La Bible vous parle

Quand vous aurez un peu souffert, le Dieu de toute grâce, qui vous a appelés à sa gloire éternelle, dans le Christ, vous rétablira lui-même, vous fortifiera, vous rendra inébranlables.

(I Pierre 5, 10)

Textes choisis par la Société Catholique de la Bible

La grande rareté des études historiques sur la Confédération

par Ramsay COOK,
professeur d'histoire à l'université de Toronto

Un peu partout au Canada, on s'intéresse aujourd'hui à la Confédération. Certains s'y intéressent à cause de l'approche des fêtes du centenaire; d'autres sont plutôt attirés vers ce sujet par l'intérêt qu'ils portent à la crise sérieuse de la Confédération. A cause de ces deux raisons, la Confédération fera l'objet de multiples discussions au cours des prochaines années.

Peut-on espérer que ceux qui s'aventureront à parler de ce sujet se donneront d'abord la peine d'étudier les événements historiques qui aboutirent à l'adoption de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord? Il s'agit peut-être là d'un espoir trop optimiste.

Néanmoins, ceux qui sont intéressés à se documenter sur la Confédération, son histoire, son développement, ses réussites et ses échecs, trouveront une bibliographie utile dans la livraison d'octobre de *L'Action nationale*. C'est en parcourant récemment cette bibliographie que je fus amené à constater une fois de plus la rareté des travaux historiques en langue française sur la Confédération. Il existe une longue liste de volumes et d'articles rédigés en français et portant sur le développement de la Confédération à partir du point de vue légal, éducatif ou constitutionnel. Mais il existe peu de travaux d'une nature vraiment historique. Je pense même qu'aucune étude isolée sur la Confédération n'a été publiée depuis que d'importantes collections de documents nécessaires à une histoire complète sont devenues disponibles. Le récit le plus détaillé de l'histoire de la Confédération qui ait été écrit par un Canadien français demeure "*La Confédération canadienne*" du chanoine Groulx. Il s'agit d'une série de leçons publiques publiée en 1918. L'ouvrage vaut certes la peine, comme d'ailleurs tous ceux du chanoine Groulx, d'être lu, mais l'auteur lui-même nous avertit que ces conférences "n'ont nulle prétention à l'oeuvre définitive". L'un des traits saillants de cet ouvrage, c'est le fait que le chanoine Groulx fait à peine mention de la fameuse "théorie du contrat", et ne tente aucunement de démontrer cette théorie. Il s'agit, on le sait, d'une théorie que peu d'auteurs canadiens-anglais seraient prêts à appuyer, fût-elle largement acceptée au Canada français. Le meilleur travail qui ait été publié à l'appui de cette thèse est "*La Confédération: pacte ou loi?*", du P. Richard Arès. Mais peut-être les Canadiens français ne sont-ils plus intéressés à cette thèse: c'est du moins ce que laisse supposer le fait que cette thèse ait été complètement ignorée dans le mémoire que la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal soumettait récemment au Comité parlementaire de la constitution.

A mon avis, la meilleure étude en langue française qui ait été faite de la Confédération — je dis la meilleure parce que c'est la plus objective — est encore celle qu'on trouve dans le Tome VIII de l'excellent *Cours d'histoire du Canada* de Chapais, publié en 1934. Chapais rappelle à ses lecteurs certains faits souvent oubliés par ceux qui nient que les Canadiens français aient eu une large influence dans la préparation de notre constitution. Il écrit: "S'il n'y eût pas eu de Bas-Canada en 1864, il n'y eût pas eu vraiment de régime fédéral. C'est la volonté du Bas-Canada qui a déterminé notre constitution". A l'appui de cette interprétation, on peut citer un excellent article de Jean-Charles Bonenfant, intitulé "L'esprit de 1867" et publié en juin 1963 dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*. (Ni cet article ni l'oeuvre de Chapais ne sont mentionnés dans la bibliographie de l'Action nationale). A ceux qui soutiennent qu'on avait voulu faire de la Confédération une association plus ou moins vague d'Etats souverains, le professeur Bonenfant rappelle qu'en fait tous les Pères de la Confédération étaient plutôt favorables à une fédération de caractère hautement centralisé.

C'est ce point que fait ressortir une fois de plus, dans son récent ouvrage intitulé "*The Road to Confederation*", l'historien le plus distingué du Canada anglais, le professeur D. G. Creighton. Creighton signale que si ce n'avait été de Cartier et du Québec, le Canada aurait été doté d'une union législative plutôt que d'une union de caractère fédéral.

Tous les Pères redoutaient le fédéralisme, parce qu'au moment même où ils rédigeaient la constitution, le système fédéral américain s'était écroulé et la guerre civile battait son plein dans la république voisine. Les Pères de la Confédération, à l'instar de plusieurs Américains, voyaient dans les "droits des Etats" la cause de la guerre civile. Ils croyaient en conséquence qu'afin d'éviter les erreurs commises aux Etats-Unis, ils se devaient de limiter de manière stricte les pouvoirs des provinces.

Le professeur Creighton souligne également la portée limitée de l'entente de 1867 concernant le bilinguisme. Il écrit : "Il n'y eut pas de déclaration de principe voulant que la fédération nouvellement créée fût destinée à être bilingue ou biculturelle". En fait, comme le texte même de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord le démontre, les Pères étaient beaucoup plus soucieux de protéger les droits des minorités religieuses que de défendre les minorités linguistiques dans les questions reliées à l'éducation.

Les Pères ne pouvaient prévoir les difficultés que cette omission susciterait plus tard. On ne saurait les en blâmer sévèrement. Les Pères de la constitution américaine n'avaient pas pu prévoir, non plus, les difficultés futures qu'engendrerait leur oeuvre. Selon le professeur Creighton, les Pères de la Confédération canadienne constituaient un groupe d'hommes remarquablement pratiques et tolérants qui étaient "aussi éloignés des dogmes du siècle des lumières que des obsessions caractéristiques du 20e siècle à propos de race et de séparatisme racial, et culturel". C'est pourquoi ils étaient convaincus que les Canadiens de langue française et les Canadiens de langue anglaise pourraient réussir à vivre ensemble à l'intérieur du même Etat. Ils pensaient donner naissance à "une nouvelle nationalité", mais il s'agissait d'une nationalité purement politique qui admettait, et encourageait même, les différences d'aspirations culturelles des Canadiens de langue française et de ceux de langue anglaise.

Il serait extrêmement utile, dans nos débats actuels, de pouvoir nous reporter à une étude de la Confédération aussi complète que celle du professeur Creighton, quant à certaines conclusions de ce dernier. Mais si les chercheurs pouvaient d'abord s'entendre sur la nature exacte de la constitution inaugurée en 1867, nos débats sur le type de constitution qu'il nous faut aujourd'hui seraient peut-être moins acrimonieux. Un problème revient souvent dans nos discussions actuelles : trop de ceux qui participent aux débats formulent, au sujet de la Confédération des revendications qui ne reposent sur aucun fondement historique. Le professeur Creighton nous a fourni une étude fortement documentée, faite par un Canadien anglais, de l'histoire de la Confédération. Il faudrait maintenant qu'un chercheur du Québec nous fournisse la contrepartie, en langue française, de cet ouvrage.

CORRESPONDANCE D'AFRIQUE

La Chine communiste perd du terrain au Congo-Léopoldville, mais multiplie ses intrigues dans le reste de l'Afrique

par Claude STEPHANE

Brazzavville, novembre

Où en sont les activités communistes en Afrique après les échecs cuisants subis par l'URSS en Guinée, puis au Congo-Léopoldville ? En ce qui concerne l'Union Soviétique, son action est marquée par une certaine prudence depuis que son ambassadeur en Guinée, M. Daniel Selod, fut expulsé sans ménagement par M. Sékou Touré pour avoir ourdi un complot visant à le renverser, et depuis les deux fermetures successives de son ambassade à Léopoldville.

Moscou s'efforce de maintenir ses positions au Mali, au Tanganiyka, en Algérie, en Egypte, mais c'est au Congo-Brazzaville et au Burundi que se situe sa grande offensive diplomatique. Dans tous les pays africains noirs, le Kremlin a fort à faire pour résister aux assauts lancés par Pékin. Bien que l'URSS puisse offrir un plus gros effort technique et financier, le régime communiste chinois l'emporte nettement sur le terrain idéologique. Le Mali vit à l'heure chinoise. Le Tanganiyka s'ouvre de plus en plus à l'influence de Pékin. Mais deux petits pays sont spécialement visés par Mao Tsé Toung: le Congo-Brazzaville et le Burundi. Pourquoi ces deux pays? non pas pour leurs richesses naturelles qui ne sont pas considérables, mais en raison de leurs frontières communes avec le Congo-Léopoldville...

La vieille monarchie du Burundi étant menacée par le courant républicain qui renversa la monarchie voisine du Ruanda, le roi ou mwami du Burundi, conseillé par son épouse et son entourage, s'appuie paradoxalement sur la Chine rouge pour lutter contre les libéraux qui voudraient instaurer à Bujumbura un gouvernement démocratique... Voilà pourquoi les rebelles du Congo-Léo peuvent impunément se servir du Burundi comme base de repos et de ravitaillement en armes et munitions contre les autorités légales de Léopoldville. La reine du Burundi voyage en ce moment en Chine et on la surnomme en Afrique "la reine rouge"... Si les rebelles soumalistes ont pu résister jusqu'à maintenant dans les régions orientales, ce fut grâce à l'assistance du Burundi. Mais les événements tournant chaque jour davantage en faveur du premier ministre Tshombé, le mwami voudrait faire machine arrière. Qui l'emportera? une guerre civile n'est nullement à exclure au Burundi, d'autant plus que M. Tshombé a menacé de faire entrer ses troupes à cent kilomètres à l'intérieur du territoire burundais si Busumbura ne cessait son assistance à la rébellion!

Au Congo-Brazzaville, la lutte d'influence entre Moscou et Pékin est plus vive qu'ailleurs et l'issue demeure incertaine. Certains dirigeants du parti unique MNR penchent pour l'URSS, d'autres pour Pékin. Pékin a promis une aide de cinq milliards de francs CFA au Congo-Brazza. L'URSS a signé plusieurs accords économiques et financiers, s'engageant pour sa part à construire des petits barrages, des hôtels, etc.... L'ancien attaché de presse de la Chine communiste à Busumbura Tung Chi Ping, qui a demandé asile politique aux Etats-Unis, a cité cette phrase significative de Mao Tsé Toung: "Si nous conquérons le Congo-Léopoldville, nous aurons toute l'Afrique".

Bien qu'ils n'aient pas réussi jusqu'ici dans cette entreprise, les Chinois communistes ont marqué des points dans différents pays africains anticommunistes ou non-engagés, tels que la République centrafricaine, le Cameroun et le Sénégal. Récemment encore, le Dahomey révolutionnaire s'est aligné sur le Sénégal pro-occidental en ce qui concerne la reconnaissance du régime de Pékin. Mais particulièrement grave apparaît le rapprochement entre le Cameroun et la Chine populaire. Si les milieux diplomatiques ont appris avec surprise que M. Dacko, le jeune chef de l'Etat centrafricain, qui n'a rien de pro-communiste, a noué des relations diplomatiques avec Pékin, le passage à Yaoundé, capitale du Cameroun, d'une mission chinoise communiste a fait l'effet d'une bombe!

Le Cameroun a lutté des années durant contre des "maquis communistes" subventionnés ouvertement par Pékin. La pacification du Sud Cameroun, entreprise au prix de nombreuses vies humaines et de dégâts matériels très sérieux, n'est même pas complètement terminée que l'on laisse entendre à Yaoundé que la reconnaissance de Pékin n'est pas à exclure, moyennant la promesse des dirigeants chinois de cesser toute aide à la rébellion en pays baméléké...

Comment expliquer une si rapide évolution, sinon en considérant comme facteur déterminant la décision de la France d'abandonner Formose au profit de Pékin. Cette décision a donné aux Etats africains les plus modérés le feu vert et voici Pékin qui pénètre en Afrique grâce à la politique extérieure de la France. Situation grave dont nous reparlerons...

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN, Directeur — André LAURENDEAU, Rédacteur en chef

Rédacteur en chef adjoint : Paul SAURIOL
Directeur de l'information : Michel ROY
Trésorier : Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS : édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: $20. Ailleurs au Canada: $16. A l'étranger: $25. Edition du samedi: $5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE : Victor 4-3361

Le Canada devrait favoriser l'expansion du neutralisme

QUEBEC (De notre envoyé spécial) — Le Canada doit abandonner les ententes de défense qui en font aujourd'hui un satellite des Etats-Unis et, plutôt que d'investir dans des manoeuvres qui précipitent la destruction du monde, favoriser l'expansion d'un vrai neutralisme, c'est-à-dire, celui qui vise à long terme la disparition des deux grands blocs. Si le Canada refusait de considérer une action du genre, nous, du Mouvement pour le désarmement nucléaire, n'aurions plus qu'à nous tourner vers un gouvernement qui nous touche de plus près, celui du Québec, l'inviter à prendre en main les questions de défense.

Telle est la substance d'une communication qu'a présentée mercredi après-midi M. Jacques Larue-Langlois, président du Mouvement pour le désarmement nucléaire, au congrès des affaires canadiennes.

Le vrai but du neutralisme, a dit le conférencier, n'est pas de mettre au point un troisième bloc de nations: ce but n'est que temporaire et adapté à la situation présente. Le vrai but du neutralisme est la dissolution de ces blocs arbitraires, la stimulation du trafic commercial sans tenir compte de considérations politiques et la préparation d'une reprise en sous-oeuvre d'une coopération politique internationale durable.

Voilà, continue M. Larue-Langlois, le rôle que doit jouer le Canada sur le plan international. Voilà pourquoi le Canada doit abandonner les ententes de défense qui en font un satellite des Etats-Unis et qui lui enlèvent toute possibilité d'objectivité face aux pays vraiment neutres en plus d'empêcher que ceux-ci n'écoutent sérieusement la voie d'un Canada indépendant de partisanerie. Voilà où doivent aller les immenses sommes d'argent que le Canada dépense présentement dans des manoeuvres qui ne peuvent que contribuer à la précipitation de la destruction du monde, a-t-il ajouté.

Le congrès des affaires canadiennes a étudié, hier après-midi, en compagnie de MM. Larue-Langlois et Jean Holmes, président de l'Institut canadien des affaires internationales, l'aspect militaire des relations entre les Etats-Unis et la dualité canadienne.

Même en supposant que la conjoncture actuelle puisse justifier la politique américaine de dissuasion massive, affirme M. Larue-Langlois, cela ne tend aucunement à prouver que le Canada doive aider à rendre encore plus puissant le présent complexe nucléaire américain.

Ce que les tenants de la dissuasion massive doivent se rappeler sans cesse, a-t-il ajouté, c'est qu'une augmentation de la puissance de destruction d'un pays n'augmente pas automatiquement l'effet de dissuasion de ce pays. Une telle augmentation, à l'époque nucléaire, alors qu'un pays possède déjà assez d'armes pour annihiler totalement son voisin, peut tout aussi bien diminuer qu'augmenter la force nucléaire de dissuasion.

Ethier-Blais: par l'Europe, nous échapperons à l'emprise des E.-U.

QUEBEC (De notre envoyé spécial). — C'est dans la mesure où l'Europe, en ce qu'elle contient de puissance créatrice et de courage dans la recherche des idées neuves, sera au milieu de nous que nous échapperons à l'emprise de ce qu'il y a de sclérosé sur le plan du devenir intellectuel en Amérique et que nous tourneront le dos à un passé dont il est grand temps que nous l'abandonnions aux morts.

Tout en se défendant d'être anti-américain, c'est en ces termes que M. Jean Ethier-Blais, professeur à l'université McGill, a prononcé un plaidoyer en faveur du maintien de l'expansion d'une culture originale au Québec, au congrès des affaires canadiennes.

Conférencier, avec le journaliste James Minifie, sur le thème de l'influence culturelle américaine au Canada, le collaborateur du DEVOIR a exprimé l'avis que la civilisation américaine ne cherche pas à s'étendre en s'ajoutant aux cultures, mais en les fragmentant. Ce n'est pas sa technologie, dit-il, que souhaite exporter l'Amérique, ni ses lettres, mais la totalité de son être, ce que l'on a accoutumé d'appeler le mode de vie américain. Des peuples de vieille civilisation comme la France et l'Allemagne s'y laissent prendre. Comment nous, Canadiens français, pouvons-nous déjouer une telle conspiration, d'autant plus habile qu'elle est insaisissable?

Le conférencier constate que la civilisation américaine, dans sa quête de pénétration, nous ignore, qu'elle agit tout comme si nous faisions déjà partie intégrante de ce qu'elle est. A cette poussée, dit-il, nous n'opposons que l'inertie. Mais s'il faut reprocher à l'influence américaine de s'étendre indistinctement, elle ne se heurte pas moins ici, quoi qu'on en dise, à notre tempérament qui ressortit à la civilisation française. Ce à quoi nous assistons au Québec en ce moment, la mise en branle de tout un mécanisme spirituel et intellectuel axé sur l'avenir, est un phénomène de la plus haute importance dans l'histoire des nations américaines et, quoi qu'il advienne, aussi important sur le plan symbolique que l'expansion de l'Amérique. Notre retour à la surface après une longue immersion, cela aussi est un phénomène français: ce besoin que nous ressentons vivement de nous adapter au modernisme de notre cadre, tout en brisant ce cadre, cela aussi est un phénomène français

M. Ethier-Blais croit que la civilisation américaine ici ne pourra jamais être que surajoutée. Les lois de la géographie, dit-il, sont curieuses et parce que nous sommes voisins de l'Amérique, celle-ci croit qu'elle nous a digérés, tout comme les Allemands, se leurrant, croient constamment qu'ils sont soumis à la France. Mais s'il y a osmose, il y a aussi immunisation.

Le conférencier explique que l'un des traits constants de la nation canadienne-française, c'est qu'elel a toujours cru qu'il ne pouvait y avoir de progrès dans l'ordre de la civilisation sans progrès dans le domaine de ses idées propres. Ceci veut dire que, depuis l'abbé Casgrain jusqu'à l'abbé Groulx et nos penseurs politiques contemporains, nous sommes des doctrinaires qui, à partir d'un schème intellectuel, cherchons à reconstruire notre monde. Evidemment, il n'est rien sorti d'immense de ces cogitations; mais ce qui importe, c'est la tendace de l'esprit, et rien n'est moins américain que cette tendance.

Nous nous érigeons donc, par la nature qui est la nôtre, en principe de contradiction en Amérique et la lutte est permanente entre notre géant et nous. Elle fut toujours inconsciente, reconnaissons-le. Elle affleure aujourd'hui, dans la mesure où nous découvrons ce que nous sommes. S'affirmer, c'est aussi se dresser contre.

M. Ethier-Blais constate que l'une des constantes de l'évolution intellectuelle de l'Amérique, c'est que les Américains croient, dans une large mesure, que la puissance technologique peut remplacer l'idéologie. Ce que l'Amérique propose, dit-il, c'est une forme sublimée de machinisme qui agira comme panacée universelle, un système où la machine et le niveau de vie se devront d'éteindre au coeur de l'homme un besoin philosophique qui ne trouve la paix que dans l'avènement de la justice.

(Suite à la page 12)

Holmes ne croit pas à une politique de neutralité

QUEBEC (De notre envoyé spécial) — Vu le désordre et la crainte auxquels le monde actuel est soumis, le monde occidental doit conserver sa puissance militaire, et nous, du Canada, devons maintenir notre collaboration avec ceux qui en assument la plus grande responsabilité. Mais dans ce monde où deux grands blocs s'affrontent, il y a de la place pour la diplomatie: les puissances de second ordre sont en mesure de conserver et d'exercer leur indépendance et de jouer un rôle efficace dans l'équilibre mondial.

Tel est le point de vue qu'a fait valoir M. John Holmes, président de l'Institut canadien des affaires internationales, au congrès des affaires canadiennes. Tandis que le conférencier précédent, M. Larue-Langlois avait surtout traité de la moralité de notre appartenance à l'OTAN et à NORAD, et de l'acquisition d'armes nucléaires par le Canada, M. Holmes a discuté des rapports militaires entre le Canada et les Etats-Unis en se plaçant du point de vue strictement diplomatique.

Notre passé, dit-il, démontre que nous pouvons avoir de l'influence et être respecté comme puissance de second ordre, tout en demeurant fidèle à notre titre de membre-fondateur de l'OTAN et un partenaire militaire des Etats-Unis. On a dit que l'influence canadienne a diminué ces dernières années. Il y a du vrai dans cette affirmation, mais il faut l'expliquer principalement par la multiplication des puissances de second ordre dans le monde et le désir qu'elles ont de ples en plus de jouer un rôle en tant que telles.

On a parlé de la neutralité souhaitable du Canada, a ajouté M. Holmes, mais je ne crois pas qu'un gouvernement puisse aspirer à une politique de neutralisme au-dessus d'une population qui n'est pas neutraliste elle-même. Je pense en effet que la très grande majorité de la population canadienne, indépendamment de l'origine ethnique, se sent elle-même alignée aux autres puissances atlantiques, moralement et politiquement, ce qui n'exclut évidemment pas notre dissidence vis-à-vis certaines puissances occidentales sur certaines questions.

Contrairement à beaucoup d'autres, M. Holmes ne croit pas que l'unité canadienne revête une importance primordiale devant l'envahissement américain, du moins sur le plan militaire. Je pense-a-t-il dit, que deux Canadas se retrouveraient probablement avec le même degré de liberté qu'un Canada, devant les Etats-Unis. Cette liberté est à peu près la même de toute façon pour toutes les puissances qui ne sont pas des grandes puissances. Nous ne pouvons pas échapper à cette réalité que la puissance mondiale la plus considérable du monde aime avoir des "pays amis" le long de ses frontières...

Séminaire de Ste-Thérèse

L'Association des parents du séminaire de Sainte-Thérèse vient d'élire son conseil exécutif. Ce sont les délégués élus par les parents dans chacune des classes qui ont choisi parmi eux les membres de l'exécutif. M. Marcel Dorais (Ville d'Anjou) a été élu président et M. Roger Deniger (Sainte-Thérèse) vice-président général. M. Jacques Bédard (Lachute) occupera le poste de vice-président au cours secondaire, M. Gaston Laurier (Saint-Jérôme) au cours collégial et Mme Jean Deschambault au Pavillon Dugué. M. Jean-Louis Castonguay préfet des études au secondaire, représentera le séminaire auprès de l'association et y exercera la fonction de secrétaire-trésorier.

BEEFEATER
BEEFEATER

Si vous aimez le "dry gin" de Londres c'est de Londres qu'il faut l'exiger

GIN
BEEFEATER

Distillé et mis en bouteille à Londres depuis plus d'un siècle par la famille Burrough.

Pour M. Robert Barnabé, une assurance-vie London Life est synonyme de sécurité, de placement sûr et d'avenir sans nuages.

Une assurance-vie de la London Life permettra à M. Robert Barnabé de doubler son argent

Une police d'assurance "Jubilee" de la London Life est un placement unique parce que tout en vous protégeant d'année en année, elle constitue un montant d'épargne imposant. Voici un cas précis, celui de M. Robert Barnabé de Montréal.

EN JUIN 1956, M. Robert Barnabé reçoit son diplôme de la General Motors Institute de Flint, au Michigan, et devient l'associé de son père à la direction de Barnabé Motors. Peu de temps après, il contracte—avec la London Life—une assurance de $25,000 avec participation aux bénéfices.

Age: 27 ans Primes mensuelles: $33.41

A 65 ans, il aura versé $15,234 en primes. *Combien retirera-t-il de ce placement?*

S'il laisse ses dividendes s'accumuler, il aura à 65 ans environ $31,143 d'économies qui se répartiront comme suit: $13,725 de valeur de rachat garantie augmentée de $17,418 de dividendes accumulés.

(Ces dividendes sont basés sur les taux *courants* de la London Life. Bien qu'ils ne soient pas garantis, il est à noter que les dividendes de la Compagnie ont atteint un record remarquable de progression au cours des 50 dernières années. C'est ainsi que leurs taux ont augmenté à *sept* occasions différentes depuis 1951).

S'il atteint un âge avancé, sa famille sera ainsi protégée pendant 38 ans et il pourra retirer plus du double de la somme versée en primes.

En effet, à sa retraite, lorsque M. Barnabé aura atteint 65 ans, la London Life lui offrira *trois* possibilités:

(1) Celle de pouvoir conserver sa police d'assurance de $25,000 et d'accroître ses économies.

(2) Celle de pouvoir retirer ses économies en une *somme globale.*

(3) Celle de pouvoir convertir ses économies en une rente viagère ou en une rente pour une période d'années, déterminée suivant l'option.

De plus, bien que ce ne soit pas le cas de Monsieur Barnabé, un assuré peut, lors de difficultés financières, emprunter facilement et rapidement sur la valeur d'emprunt de sa police "Jubilee". L'intérêt de 6% est comparable au taux des banques; il est *beaucoup plus bas* que ceux offerts par les compagnies de finance.

Voici quatre autres raisons pour lesquelles la police d'assurance "Jubilee" de la London Life est un placement sûr:

(1) Une police "Jubilee" est aussi sûre que des obligations les plus rentables, elle est de loin supérieure à la plupart des actions courantes. C'est un placement particulièrement intéressant car pendant qu'il rapporte, il protège votre famille.

(2) La London Life investit prudemment et avantageusement au Canada. C'est une des raisons pour laquelle les dividendes de la Compagnie sont élevés. En 1963, la Compagnie a gagné 5.54% sur ses placements (frais d'investissements acquittés).

(3) La London Life est *uniquement* au service des Canadiens, dont la longévité est très élevée; c'est la raison pour laquelle les primes de la London Life sont basses.

(4) La *souplesse* des plans d'assurance est un point très important. En accord avec votre agent d'assurance de la London Life, vous pourrez élaborer un programme selon *vos* besoins personnels.

Par exemple, vous pouvez vous réserver le droit d'accroître périodiquement votre assurance jusqu'à 40 ans, et ceci *sans examen médical.* Vous pouvez aussi en acquitter les primes chaque mois. De plus, vous avez la possibilité d'améliorer votre protection pendant la croissance de vos enfants.

Plusieurs familles, plusieurs problèmes à résoudre . . . ce qui convient à M. Robert Barnabé peut très bien ne pas vous convenir; c'est pourquoi tous les représentants de la London Life ont été *formés* pour adapter l'assurance à chaque cas particulier.

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

CAMUS

Lu dans les "Carnets" inédits d'Albert Camus que publie "Le Figaro Littéraire": Diner Gide. Lettres de jeunes auteurs qui demandent s'il faut continuer. Gide répond: "Comment? Vous pouvez vous retenir d'écrire et vous hésitez?"

CINE-CLUB

Le prochain spectacle de ciné-club du Centre d'art de Chomedey aura lieu le 27 novembre, à 20 heures, à l'Ecole secondaire St-Martin, 4055 St-Martin, et sera présenté en français et en anglais par Guy L. Côté. Courts métrages suivis de débats.

VERNISSAGE

A la Galerie Walker-Klinkhoff, 1200 ouest, rue Sherbrooke, vernissage, mardi prochain, à 20 h., des peintures récentes de Lorne Bouchard.

ARABAL

A la Butte à Mathieu, de Val David, cinq comédiens viennent surprendre les spectateurs habitués aux ritournelles des chasonniers en présentant une pièce d'humour noir, "Pique-Nique en campagne", d'Arabal. Les cinq comédiens: Elisabeth Chouvalidzé, Jean Brousseau, Jean Richard, Marc Beaulieu et Denis André.

VIGNEAULT

Ce soir, à 21 heures, au collège St-Viateur d'Outremont, récital de Gilles Vigneault.

LIBERTE

La revue "Liberté" consacre un numéro spécial à la Manicouagan. L'équipe a passé trois jours à Manic 5 et à Manic 2. C'est le choc provoqué par cette entreprise qui a donné lieu à ce numéro sur le barrage qu'un écrivain appelle "notre cathédrale".

ORGUE

Un récital d'orgue sera donné dimanche, à 21 h., en l'église St. Andrew et St-Paul, par Phillips Motley, organiste, assisté de Sara Hayden McKay, contralto. Thomas Dupuis, Bach, Mozart, Widor, Purcell, etc.

CHICOINE

Au club de golf de Beloeil, samedi soir, à compter de 20 heures, vernissage d'une exposition d'huiles récentes d'Owen Chicoine, de Belle-Anse, en Gaspésie. L'exposition sera ouverte au public tous les jours jusqu'au 28, de 13 h. à 22 heures.

POESIE

Lundi, à 21 h., au grand salon du Centre Social de l'Université de Montréal, sous l'égide de l'Association des Etudiants de la Faculté des Lettres de l'U. de M., l'équipe d'"Image et Verbe" présente "De l'amour à la mort", textes poétiques, montages et effets sonores.

horaires des spectacles

THÉÂTRE

PLACE DES ARTS — "H.M.S. Pinafore" — 8.30.
COMEDIE CANADIENNE — Colette Renard — 8.30
THEATRE ANJOU — "Moins une" — 9.00. Dim. 8.30.
THEATRE DE LA PLACE — "Le Quadrille". 9.00 Sam. 8.00 - 10.30 - Rel. lundi.
THEATRE DU RIDEAU-VERT — "Les jouets" — 8.30. Dim.: 2.30 - 7h.30
THEATRE NATIONAL — "Le P'tit Bonheur" — 9 h. Dim. 2.30 - 9.00 Relâche lundi.
LES APPRENTIS SORCIERS — "La visite de la vieille dame" — Jeu., ven., sam. 8.30. Dimanche 7.30.
THEATRE DE L'ECHANGE — "Renaud et Armide". Sam. 8.30 — "Don Juan". Dim. 8.30.
THEATRE DE L'ESTOC, Québec — "Lettres de Stalingrad" — 8.30.
THEATRE ORPHEUM — "Les Fantasticks". Sem. 8.30 — Dim. 7.30 Relâche lundi.
THEATRE DE L'EGREGORE — "Tchin-Tchin" — 8.30 — Dim. 7.30 — Relâche lundi.

CINÉMA

ALOUETTE — "My Fair Lady" - 8.00 merc. sam. dim. 2.00
AVENUE — "Murder Ahoy" — 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.25.
BEAUBIEN — "La bonne soupe" — Sem. 7.30 - 9.30 — Dim. 12.54 - 3.08 - 5.22 - 7.36 - 9.50.
BIJOU — "Cherchez l'idole" — 1.39 - 5.16 - 8.33 — "Rythme, amour et twist" — 12.30 - 3.47 - 6.44 - 10.01.
CANADIEN — "Filles perdues" - 12.00 - 3.20 - 6.30 - 10.00 — "La chauve souris" — 1.30 - 4.50 - 8.10.
CAPITOL — Bikini Beach" — 10.15 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.20 - 9.35.
CHAMPLAIN — "Cet enfant est mien" — 12.00 - 3.25 - 6.50 - 10.15 - "Gypsy, vénus de Broadway" — 1.45 - 5.13 - 8.38.
CHATEAU — "La grande révolte" — 2.55 - 6.10 - 9.40 — "La fille qui en savait trop" — 1.15 - 4.45 - 8.00.
CINEMA FESTIVAL — "La femme des dunes" (sur semaine) 7.30 - 9.30 (dimanche seul.) 1.30 - 3.30 - 5.30 7 7.30 - 9.30
CINERAMA THEATRE IMPERIAL — "It's a mad, mad, mad, mad world" — 8 h. 30 tous les soirs. 2 h. merc. et sam. — Dim. 1.00 - 4.45 - 8.30 — Enfants 10 ans et plus admis merc, et sam. 2 h. dim. 1 h.
ELYSEE — Resnais: "Le feu follet".
lun. au ven. 7.30 - 9.30. Sam. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 10.00 — Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 — Eisenstein. "La Peau douce", même horaire.
EMPIRE — "Le Silence" — 6.30 — 8.45 — Dim. à partir de 1.00
FRANCAIS — "Paris, je t'aime" — 11.30 - 2.50 - 6.10 - 9.40 - "La mort de Belle" — 10.00 - 1.15 - 4.35 - 8.00.
GRANADA — "La grande révolte" — 1.05 - 4.35 - 8.05 — "La filles qui en savait trop" — 2.50 - 6.20 - 9.50.
KENT — "Nobody Waved Goodbye" — 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00.
LOEW'S — "Marnie" — 10.00 — 12.15 — 2.30 — 4.45 — 7.00 — 9.15
LAVAL — "La fièvre dans le sang" 1.05 - 3.15 - 9.25 — "Les nuits du monde" — 12.20 - 3.10 - 7.35.
LA SCALA — "Faibles femmes" — 1.35 - 4.35 - "Volupté" — 3.30 - 8.30 "Un soir sur la plage" — 5.00 - 10.00.
OUTREMONT ET MONKLAND — "From Russia with Love" — 1.35 - 5.10 - 8.30 — "World of Henry Orient" — 3.30 - 7.50.
PAPINEAU — "La grande révolte" 2.40 - 6.10 - 9.45 — "La fille qui en savait trop" — 1.05 - 4.35 - 8.05.
PALACE — "Where Love Has Gone" 10.10 - 12.30 - 2.35 - 4.45 - 7.00 - 9.15.
PARISIEN — "La vie conjugale" 10.15 - 12.35 - 2.40 - 4.55 - 7.05 - 9.25.
PLACE VILLE MARIE — (Petite salle) — "Yesterday, today, tomorrow" — 12.15 - 2.30 - 4.50 - 7.00 - 9.30 — (Grande salle) "The Luck of Ginger Coffey" — 1.10 - 3.15 - 5.20 - 7.25 - 9.30.
PLAZA — "Filles perdues" — 12.00 3.20 - 6.30 - 10.00 - "La chauve-souris" — 1.30 - 4.50 - 8.10.
RIALTO et SAVOY — "The Caddy" 1.10 - 4.30 - 7.50 — "You're never too young" — 2.45 - 6.05 - 9.35.
RIVOLI — "Paris, je t'aime" — 1.20 4.40 - 8.00 — "La mort de Belle" 2.50 - 6.10 - 9.35.
ST-DENIS — "Cherchez l'idole" — 12.30 - 3.47 - 6.44 - 10.01 — "Rythme, amour et twist — 1.50 - 5.15 - 8.32.
SEVILLE — "Mediterranean Holiday 8.15. — Sam. 10.00 — 2.15 — 8.15 — Merc. 2.15 — 8.15 — Dim.: 2.15 — 7.45
SNOWDON — "Topkapi" — 12.50 - 2.50 - 4.55 - 7.00 - 9.05.
STRAND — "The Caddy" — 10.00 - 1.25 - 4.50 - 8.10 — "You're never too young" — 11.40 - 3.05 - 6.25 - 9.30.
WESTMOUNT — "A shot in the Dark" — 1.05 - 3.05 - 5.10 - 7.15 9.15.

RADIO-SELECTION

CBF et CBF-FM

- A CBF-FM, à 1 h. 10, l'émission Orchestre de renom sera consacrée à l'Orchestre Philharmonia de Londres. Le programme comprendra Harold en Italie, de Berlioz, sous la direction de Colin Davis; la 5e Symphonie, de Vaughan Williams, avec John Barbirolli; Liebestod de Tristan et Isolde, de Wagner, avec le concours de Christa Ludwig; Scherzo capriccioso, de Dvorak, sous la direction de Carlo-Maria Giulini.
- A Folies musicales, à 2 heures, Les Saltimbanques, de Louis Ganne.
- Aux Chefs-d'oeuvre de la musique, à 3 heures, trois Sonatines pour violon et piano, de Schubert, interprétées par Joseph Fuchs et Arthur Balsam, et le Quintette avec piano, opus 34, de Brahms, avec le Quintette Chigi.
- A 3 heures, Petit concert avec le concours de Lucienne Lovano, altiste, qui jouera le Concerto en sol majeur, de Telemann.
- Au programme consacré aux Chorales du Canada français, à 8 h. 30, la Chorale de Notre-Dame-du-Rosaire dirigée par Yvan Prévost.
- Au concert de musique de chambre, à 9 heures, le Quintette à vent de Québec jouera des oeuvres de Chailley, de Beethoven et de Milhaud.

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

VENDREDI 20 NOVEMBRE

CBFT 2

10.00 Musique
11.00 CINEMA "L'homme qui regardait passer les trains" - américain - policier
12.55 Téléjournal
1.00 CINEMA "Chantage" — français — drame
2.00 Tire l'aiguille
3.30 L'Eternel Féminin
4.00 Bobino
4.30 La Boîte à surprise
5.00 Ti-Jean Caribou
5.30 L'Enfant du cirque
6.00 Jeunesse oblige
6.30 Téléjournal
6.50 Nouvelles du sport
7.00 Aujourd'hui
8.00 L'Inspecteur Leclerc
8.30 CINEMA INTERNATIONAL "Don Juan de l'Atlantique" - américain — comédie
10.15 Les affaires de l'Etat Le NPD
10.30 Téléjournal
10.45 Supplément régional
10.54 Nouvelles du sport
11.10 Les Couche-tard
11.30 CINEMA "Huis clos" d'après Jean-Paul Sartre — français — drame

CFTM 10

10.30 Mire
11.00 Bien l'bonjour
12.00 Manchettes - horaire
12.15 EN MATINEE "Barnabé" avec Fernandel — comédie
2.00 Bon après-midi
4.00 Défi au danger
4.30 Zoo du Capitaine Bonhomme
5.30 Au nom de la loi
6.00 Télé-Métro
6.50 Sport-images
7.00 Dernière heure
7.15 Ciné-roman
7.30 EN PREMIERE "L'esclave du gang" américain — drame
9.30 Alors... raconte
10.00 La Famille Stone
10.30 Une saison de Lion
10.45 Dernière heure
10.55 La couleur du temps
11.00 La ronde des sports
11.15 CINEMA "Le Filet" — mexicain — drame
12.40 Fermeture

CBMT 6

9.57 Today on CBMT
10.00 Quebec Schools Telecast
10.30 Across Canada
11.00 Friendly Giant
11.15 Chez Hélène
11.30 Butternut Square
11.50 News
12.00 Reach for the Top
12.30 Calendar
1.30 Movie Matinée "It Should Happen to you"
3.00 As The World Turns
3.30 Take Thirty
4.00 The Secret Storm
4.31 Razzle Dazzle
5.00 Thierry La Fronde
5.30 Music Hop
6.00 Johnny Quest
6.30 Across Canada
7.00 CBC TV News
7.23 Sports with Doug Smith
7.30 Wendy and Me
8.01 Country Hoedown
8.30 Bob Hope Show
9.30 Telescope
10.00 Ben Casey
11.00 CBC National News
11.14 Viewpoint
11.21 Final Edition
11.36 FRIDAY PREMIERE "The Angry Silence"

CFCF 12

9.30 Meditation
9.35 Coffee Break
10.00 The Liberal Arts . .
10.30 Romper Room
11.00 Ed Allen Time
11.30 Abracadabra
12.00 Lunchtime Little Theatre
1.00 Channel 12 Theatre "Try and Get Me" — drame
2.30 Four of a Kind
3.00 People in conflict
3.30 It's Your Move
4.00 Surprise Party
5.00 Family Theatre "The well Groomed Bride" — comédie
6.30 Star Stakes
6.40 Racing Review
6.45 Pulse
7.00 Country Music Hall
7.30 The Andy Griffith Show
8.00 Double Your Money Hughie Green
8.30 McHale's Navy
9.00 The Outer Limits
10.00 Combat
11.00 National News
11.15 Pulse
11.35 Pajama Playhouse "Above Use the Waves" suspense documentaire
1.00 Newsroom - Meditation

THEATRE DU RIDEAU VERT
Ce soir 8h.30
dim.: 2h.30 et 7h.30

Satire de Georges Michel
Mise en scène: F. Cartier
MARJOLAINE HEBERT
HELENE LOISELLE
ANDRE CAILLOUX
LIONEL VILLENEUVE
BERNARD BABE
FRANÇOIS CARTIER
AU STELLA 844-1793

CE SOIR
LE DRAME DE L'ALCOOL et de l'AMOUR
TCHIN TCHIN
de François Billetdoux
avec
• Marcel Sabourin
• Kim Yaroshevskaya
Tous les soirs: 8h.30
Dimanche: 7h.30
Relâche: lundi
Egrégore
TEL. 866-9344

15e SEMAINE
"UN FILM BEAU ET ÉMOUVANT"
"UN VRAI CHEF-D'OEUVRE"
Prix spécial du jury
FESTIVAL DE CANNES 1964

Un film prestigieux et provoquant
CINEMA FESTIVAL
Sur semaine: 7.30, 9.30
Dimanche: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

Canadian Concerts & Artists
présente

BALLET NATIONAL DU CHILI
pour la première fois à Montréal
et à la suite de son récent triomphe à New York
La plus fascinante attraction artistique de l'Amérique du Sud
35 artistes, danseurs, mimes, acrobates, comédiens
dirigée par Ernst Uthoff, l'un des fondateurs des célèbres "Ballets Joos"
Orchestre symphonique
dans un répertoire de ballets classiques et modernes
dont la fameuse
"TABLE VERTE"
Vend., Sam. 27, 28 nov. en soirée
Dim. 29 nov. en matinée
PLACE DES ARTS
N.B. — Vendredi, le 27 novembre à guichet fermé
PRIX (taxe incl.)
Soirs: $6., $5., $4., $3., $2.50
Mat.: $5., $4.,$3.50,$2.50,$2.
Billets en vente à La Place des Arts; Canadian Concerts, 1822 Sherbrooke o. (sous-sol); chez Ed. Archambault Inc. 500 Ste-Catherine o., et 2140 de la Montagne; chez Charlebois Bijoutier, 6960 St-Denis, 2115 Jean-Talon o.; Librairie Ducharme, 418 Notre-Dame o.
COMMANDES POSTALES (avec chèque et enveloppe-retour affranchie) ainsi que RESERVATIONS (de 9h. à 6h.) à Canadian Concerts & Artists Inc. SEULEMENT. 1822 ouest, Sherbrooke.
932-2171 - 932-3722

HYMAN BRESS
pianiste Charles Reiner

★ "Fermeté et fougue rares" London Daily Mail
★ "Vitesse lumineuse et sûreté des doigts" Music Journal, N.Y.
★ "Fantastique" New York Times
PROGRAMME
BACH ★ BRAHMS
STRAVINSKY
BLOCH
LUNDI, 7 DEC. A 8.30 P.M.
LE PLATEAU
BILLETS: 4.00 - 3.00 - 2.50 - 2.00 maintenant en vente au Centre du disque 2000 Crescent, Mtl

Le 8 décembre
Joan Sutherland à la Place des Arts

Le premier concert public de Joan Sutherland à Montréal, le 8 décembre prochain, à la Place des Arts, est déjà un événement. La jeune cantatrice australienne nous y offrira l'attrait additionnel d'une première américaine. En effet, ce soir-là, elle chantera, en première audition sur le continent américain, le "Concerto pour soprano colorature et orchestre", op. 82, de Glière.

Cet étrange "concerto vocal" est une pièce de haute voltige que très peu de chanteuses peuvent se permettre d'inclure à leur répertoire. Mais lorsqu'on connait les incroyables possibilités techniques de la voix de celle que les critiques italiens ont baptisée "la Stupenda", on ne peut s'étonner de voir de telles oeuvres figurer à ses programmes.

Joan Sutherland sera accompagnée par l'Orchestre Symphonique de Montréal au grand complet, lequel sera sous la direction de son mari, Richard Bonynge.

Ce concert exceptionnel ouvert au public est au profit de la "Caisse de Soutien" de l'OSM, destinée à combler les déficits de l'Orchestre. En assistant à ce concert, le public fera donc d'une pierre deux coups: il entendra l'une des plus grandes voix de l'heure et il aidera *son* orchestre.

Le programme de Joan Sutherland comprend également le célèbre Air de la folie de "Lucia di Lammermoor", opéra de Donizetti dans lequel Miss Sutherland vient d'inaugurer la nouvelle saison du Metropolitan; trois extraits des "Noces de Figaro" de Mozart: "Voi che sapete", "Deh vieni, non tardar" et "Dove sono"; et "Bel raggio lusinghier", de "Semiramide" de Rossini. Pour sa part, l'Orchestre jouera une Symphonie Concertante de Jean-Chrétien Bach et l'ouverture de Semiramide de Rossini.

ULTRADUPLEX
A ST. LAURENT
CONSTRUIT SELON VOS CAPRICIEUSES SPECIFICATIONS
de salaberry

CINERAMA IMPERIAL
1430 BLEURY, Montréal
AV. 8-7102 ou 5603
Ven., 8h.30
Sam., 2 - 8h.30
STANLEY KRAMER présente en Technicolor et CINERAMA
Nulle part ailleurs à Montréal en Cinerama
• Un record • 262,000 spectateurs • 12e mois
"IT'S A MAD, MAD, MAD, MAD WORLD"
• Vous rirez à vous tordre les côtes! • Sièges réservés en vente au théâtre, par courrier, téléphone ou chez Faucher Electrique, chez Morgan (magasins Rockland, Dorval, Boulevard).

AU RESTAURANT ANJOU
1204 rue Drummond
Le déjeuner d'affaires FOR-MI-DA-BLE!
Le repas du soir FOR-MI-DA-BLE!
Réservez, c'est prudent, à UN. 6-0668

4 DERNIERES REPRESENTATIONS
LE THEATRE QUEBEC PRÉSENTE
P'tit BONHEUR de Félix LECLERC
THÉATRE NATIONAL — 1220 est, rue S.-Catherine — 521-4751

Canadian Concerts présente en récital
JEUDI SOIR, 26 NOV.
PLACE DES ARTS
l'idole des amateurs d'opéra
Giuseppe
DI STEFANO
premier ténor de la Scala de Milan
Un programme d'extraits d'opéra et de chansons du folklore sicilien.
PRIX (taxe incl.) $2.50, $3., $4., $5., $6.
BILLETS EN VENTE à la Place des Arts; Canadian Concerts, 1822 Sherbrooke ouest, (sous-sol); chez Ed. Archambault Inc., 500 Ste-Catherine est, et 2140 de la Montagne; chez Charlebois, 2115 Jean-Talon est, et 6960 St-Denis; Librairie Ducharme, 418 Notre-Dame ouest.
RESERVATIONS: de 9h. a.m. à 6 h. p.m. - 932-2171 - 932-3722

A PARTIR DU 24 NOVEMBRE
EN ALTERNANCE
A l'ORPHEUM
les "fantasticks"
COMÉDIE MUSICALE
DE HARVEY SCHMIDT ET TOM JONES
Adaptation française de Eloi de Granmont
ET
la danse de mort
DE AUGUST STRINDBERG
Mise en scène de Jean Gascon
Renseignements: 845-7149
MARDI AU VENDREDI 8H.30
SAMEDI 9H., DIMANCHE 7H.30
DEMI-TARIF AUX ETUDIANTS ET SYNDIQUES sur présentation de la carte, du mardi au vendredi
TNM

Le théâtre d'avant-garde dans le vieux Montréal
PREMIERE SEMAINE
2 comédies en 1 acte de Murray SHISGALL
LES DACTYLOS — MISE EN SCENE RODRIGUE MATHIEU
Jean-Claude Guichard Charlotte Jones
Wilma Ghezzi Marc Chartier
LE TIGRE
LES SALTIMBANQUES LA. 5-2732
Prix d'entrée ETUDIANTS $1.00 ADULTES $2.00
Jeu. ven. sam. 8.30 dim. 7.30

Parmi un des grands livres à succès
MICHAEL CONNORS · JOEY HEATHERTON · Produced by JOSEPH E. LEVINE · Directed by EDWARD DMYTRYK · Screenplay by JOHN MICHAEL HAYES
Horaire: 10.10 - 12.20 2.35 - 4.45 - 7.05 - 9.25
PALACE Dès maintenant

ALFRED HITCHCOCK'S
SUSPENSE... MYSTERE...

"MARNIE"
starring TIPPI HEDREN · SEAN CONNERY
co-starring DIANE BAKER · MARTIN GABEL · TECHNICOLOR
4e SEMAINE LOEW'S HORAIRE: 10.00 - 12.15 - 2.30 4.45 - 7.00 - 9.15

BILLETS EN VENTE AU GUICHET OU PAR LA POSTE
MY FAIR LADY
AUJ. à 8 P.M.
AUDREY HEPBURN · REX HARRISON · STANLEY HOLLOWAY
WILFRID HYDE-WHITE GLADYS COOPER THEODORE BIKEL BERNARD SHAW
Enfants de 10 ans et plus admis en matinée
ALOUETTE
Mat: à 2 p.m. MERC. $2.00
SAM. DIM., et FETES $2.50
SOIRS à 8 p.m. LUNDI à JEUDI $3.00
VEN., SAM., DIM., et FETES $3.50

L'EVENEMENT CINEMATOGRAPHIQUE
la vie conjugale / vue par la femme... vue par le mari...
2 films d'ANDRE CAYATTE présentés
ALTERNATIVEMENT une journee chacun
JEAN-MARC samedi-lundi mercredi
FRANÇOISE vend.-diman. mardi-jeudi

JACQUES CHARRIER MARIE-JOSÉ NAT
Le Parisien 4e SEMAINE

Cinema PLACE VILLE MARIE
Un film émouvant qui décrit la profonde entente conjugale entre deux êtres humains.

based on BRIAN MOORE'S Novel with a MONTREAL BACKGROUND
HORAIRE: 1.10 - 3.15 - 5.20 - 7.25 - 9.30.
2e SEM.
19e SEMAINE!
HORAIRE: 12.10 - 2.20 4.30 - 6.45 9.00
Cinema de Paris
SOPHIA LOREN ● MARCELLO MASTROIANNI
de VICTORIO De SICA
en COULEURS: HIER AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Elysée 35 MILTON / 842-6053
3ème SEMAINE
RESNAIS
"C'est si bien écrit, si bien joué, si bien réalisé..." —L'AURORE
"Louis Malle a accompli une oeuvre d'art" —FRANCE-SOIR
PRIX SPÉCIAL Festival de Venise
de LOUIS MALLE
LE FEU FOLLET
avec MAURICE RONET Jeanne Moreau Alexandra Stewart

HORAIRE: Samedi: 1.30 3.30 5.30 7.30 10.00 Dimanche: 1.30 3.30 5.30 7.30 9.30
EISENSTEIN
15e semaine
UN FILM DE FRANÇOIS TRUFFAUT
la peau douce

théâtre • cinéma •

Les rois du rire de Hollywood mènent la ronde cinéramique du film de Stanley Kramer, "It's a Mad, Mad, Mad, Mad World", au Théâtre Impérial.

DE PARIS

Toulouse-Lautrec, Pasteur et les naïfs

par Louis MARCEROU, de l'agence Reuter

PARIS. — Paris présente actuellement à l'amateur d'art un ensemble d'expositions remarquables et variées qui ont de quoi satisfaire les goûts les plus éclectiques. Elles connaissent d'ailleurs un succès qui semble marquer un net progrès de la culture ou de l'intérêt artistique du grand public.

C'est ainsi que l'exposition la plus complète réalisée à ce jour des oeuvres d'Henri de Toulouse-Lautrec, organisée à l'occasion du centenaire du peintre, attire la grande foule au Petit Palais, à deux pas des Champs Elysées.

Un peu plus de 200 de ses oeuvres ont été prêtées par le Musée d'Albi, sa ville natale, le Musée du Louvre et des musées et collectionneurs étrangers, surtout américains. Elles révèlent aux foules l'un des plus grands dessinateurs qu'ait connus l'art français.

On peut constater dès l'entrée que ce don du trait incisif qui saisit la vie au vol, Toulouse-Lautrec l'avait dès son enfance, grâce aux croquis amusants qu'il a laissés dans les marges de son dictionnaire de latin et sur ses cahiers d'écolier.

L'art naïf

Il convient de signaler un autre événement artistique dans lequel certains veulent voir une réaction plus ou moins spontanée contre les excès de l'art abstrait et les fantaisies plus récentes du "pop art" venu des Etats-Unis: les deux expositions consacrées aux peintres dits "naïfs".

La première au Musée d'art moderne de Paris présente avec 200 oeuvres qui furent déjà exposées au Musée Boymans, d'Amsterdam, un vaste tour d'horizon de l'art naïf. Le célèbre douanier Rousseau y a la place d'honneur avec 26 de ses plus fameuses toiles.

C'est l'occasion de voir le portrait de Pierre Loti prêté par Zurich et "les singes aux oranges" prêté par le Métropolitan Museum de New York, Le parc de Saint-Cloud, venu de Francfort, l'auto-portrait de Prague et le vase de fleurs de la Tate Gallery, de Londres. On y voit aussi des peintures du jardinier Bauchant et huit grandes toiles de Séraphine, la célèbre femme de ménage, ainsi que des oeuvres de peintres instinctifs de 17 pays, qui composent ce "monde des naïfs".

Louis Pasteur

On trouve à la Bibliothèque nationale un ensemble de manuscrits et de tableaux qui retracent la vie et l'oeuvre de Louis Pasteur. Les manuscrits proviennent du don fait à la Bibliothèque nationale par le petit-fils du grand savant, le professeur Pasteur Vallery-Radot. On y apprend qu'en passant son baccalaureat ès-sciences, Pasteur n'avait obtenu que la mention plutôt inattendue "médiocre en chimie". On s'aperçoit également que Pasteur n'était pas seulement doué pour la science mais avait également des dons artistiques certains, ainsi qu'en témoignent des pastels qu'il fit dans sa jeunesse, représentant notamment les portraits de son père et de sa mère.

Cette intense activité artistique semble avoir répondu par avance aux critiques qu'évoquait M. André Malraux, ministre des Affaires culturelles, lors du récent débat sur le budget de son ministère à l'Assemblée nationale. Il déclarait en effet: "On nous dit qu'il n'y a plus d'expositions... Bien des choses ont changé pourtant en quelques années. En 1957, les personnes qui avaient vu des tableaux français à l'étranger étaient 600,000. Cette année, elles sont cent millions."

L'incidence globale du cancer n'augmente pas mais certains cancers sont plus fréquents

Certains cancers sont moins fréquents qu'autrefois, alors que d'autres offrent plus de cas, mais l'incidence totale du cancer dans le monde a peu varié, a déclaré le professeur Pierre Denoix, directeur de l'Institut Gustave-Roussy, délégué officiel de la France au 34e congrès annuel des médecins de langue française du Canada.

Il a traité dans sa conférence de la démographie du cancer à l'échelle internationale.

Le Dr Denoix a mis en garde contre des statistiques qui s'attacheraient trop à des valeurs absolues sans tenir compte de la structure de la population. Il y a lieu de distinguer également le quotient de mortalité des divers cancers.

Il y a 90 pour cent de guérison du cancer de la peau, mais 95 pour cent de mortalité dans le cas du cancer du poumon.

Au demeurant, les enquêtes de morbidité ont cours dans seulement trois ou quatre pays, au Danemark, notamment et aux Etats-Unis, tous les dix ans.

Le cancer peut être également plus fréquent chez certains peuples et en certains pays. Ces données épidémiologiques guident ou orientent la recherche.

Ainsi, les cancers de l'estomac, au Japon et à Terre-Neuve ont tendance à être plus nombreux.

Le Dr Denoix pose une relation directe entre l'usage du tabac et le cancer du poumon, dont les cas augmentent sans cesse. Par contre, le cancer de l'estomac diminue en de nombreux pays et il en est de même du cancer de l'utérus.

Les cas de cancer du sein se font par contre plus nombreux.

Mais, d'ajouter le Dr Denoix, si les cas de cancer paraissent plus nombreux, c'est en raison du vieillissement de la population. De plus, comme la moyenne de vie augmente, il y aura plus de cas de cancer chez une population vieillissante, alors qu'un plus grand nombre de personnes échappent aux autres causes de décès.

Au cours de l'étude de groupe sur la démographie du cancer, étude à laquelle ont pris part les Drs L.-C. Simard, A. J. Phillips et A.-R. Potvin, on a mis en évidence que la fumée de cigarette et la pollution de l'air sont des agents importants de la multiplication par dix du cancer du poumon depuis 30 ans.

Le Dr A. J. Phillips, de l'Institut national du cancer a fait le point sur l'incidence du cancer au Canada. Les cancers de la bouche et de l'estomac ont diminué chez les hommes depuis 20 ans.

Les cancers de l'utérus, des intestins et de l'estomac ont également diminué chez les femmes. Un diagnostic plus précoce et des méthodes de traitement améliorées ont permis ces progrès.

Les bienfaits et dangers des médicaments nouveaux ont été mis en relief au cours d'une table ronde dont les participants étaient les Drs Maurice-R. Dufresne, Jacques Genest, J. B. Murphy.

Important congrès des ingénieurs canadiens-français

Les progrès accomplis chez les ingénieurs canadiens-français sont manifestes, si l'on en juge par leur contribution à la conférence technique, divisions du génie civil et des ponts et structures, de l'Institut canadien des ingénieurs.

Cette conférence a débuté hier et se termine aujourd'hui à Polytechnique. Parmi les études qui ont soulevé le plus d'intérêt, hier, soulignons celle de M. A. Couture. Elle a trait aux travaux du pont-tunnel L.-H. Lafontaine.

Ce tunnel en section de béton précontraint sera mis en place dès la disparition de la glace, en avril. Les sections de béton sont presque toutes terminées dans une cale-sèche qui a été aménagée sur l'emplacement même de la tête du tunnel, sur la rive sud.

La mise en place de ces sections exigera une délicate manoeuvre. Il s'agit du plus important tunnel de ce genre au monde. Les sections seront placées dans une tranchée au fond du fleuve. Elles seront recouvertes de 50 à 60 pieds d'eau.

La cale-sèche sera inondée vers le mois de février. Les sections flottantes seront attachées à des barges et l'on ajustera progressivement la tension des câbles jusqu'à un point d'équilibre avant de déposer le ballast qui fera descendre les sections sur des vérins hydrauliques et l'on procédera ensuite au raccordement des sections en pompant l'eau dans une aire de raccordement entourée d'une surface de caoutchouc; à mesure que le vide se fait, la pression favorise le contact entre les sections voisines. Une paroi incurvée en acier déterminera par l'intérieur le joint définitif.

C'est au cours des derniers mois de 1965 et en 1966 que l'on terminera l'aménagement du tunnel et il sera ouvert à la circulation vers la fin de 1966.

Les métamorphoses du frasil en rivière ont été décrites par M. Bernard Michel, professeur à l'université Laval.

(Suite à la page 12)

Un premier colloque sur le zinc et l'acier zingué aura lieu le 26

Un premier colloque sur le zinc aura lieu au Québec, le 26, à l'hôtel Hilton, à Dorval; quelque 400 architectes, ingénieurs, directeurs de travaux publics y prendront part.

Au cours d'une conférence de presse, hier, les représentants de sociétés canadiennes productrices de zinc ont démontré que la corrosion coûte $600,000,000 par année à l'industrie canadienne. Cette perte énorme serait en grande partie comblée si l'on procédait au zingage de l'acier.

Le zinc se révèle un excellent métal protecteur; l'an dernier, plus de la moitié de la consommation totale de zinc au Canada a été utilisée à des fins de galvanisation.

Ces faits ont incité les producteurs de zinc du Canada à organiser ce premier colloque sur le zinc et lacier zingué.

Ces délibérations auront lieu sous les auspices de Consolidated Mining and Smelting Co. of Canada Ltd.; Hudson Bay Mining and Smelting Co., Ltd et Noranda Sales Corporation Ltd. pour l'affinerie de zinc de Valleyfield.

Le zinc forme une couche impénétrable entre l'acier et les agents corrosifs. Il entre de plus en plus dans la fabrication de peintures qui protègent le métal. Le zinc se prête à plusieurs modes d'application sur l'acier: par galvanisation continue sur tôle, ruban et fil; par galvanisation à chaud dans un bain; par vaporisation à l'air comprimé de zinc pulvérisé; par placage électrolytique; par une peinture à forte teneur de zinc.

L'acier galvanisé entre de plus en plus dans les éléments de constructions diverses.

Les recherches sur les propriétés du zinc s'intensifient et il existe une organisation internationale de recherche sur le plomb et le zinc qui travaille à l'amélioration du zinc comme protecteur de métal, ainsi qu'à son utilisation dans les alliages et les fontes. Le fruit de ces recherches est maintenant à la disposition des constructeurs québécois et le colloque de la semaine prochaine servira à les mieux faire connaître.

Des artistes de Montréal à la Maison-Blanche

Un Montréalais, M. Peter Symcox, a créé récemment pour la Maison-Blanche, à Washington, les décors d'une grande revue musicale que le président des Etats-Unis offrait aux sénateurs et représentants à l'occasion de la 88e session du Congrès.

M. Symcox, 36 ans, réalisateur à Radio-Canada, a été invité à se joindre à l'équipe du magazine Life chargée de la production de "A Salute to Congress". Un autre Montréalais, M. Edmund Assaly, a été choisi comme co-directeur musical de la revue.

Le programme comprenait une douzaine de chants électoraux, depuis 1800 jusqu'à nos jours, exécutés par quatre groupes de chanteurs renommés, dont les "Brothers Four".

Vous aimerez regarder vos films avec la caméra Bauer...

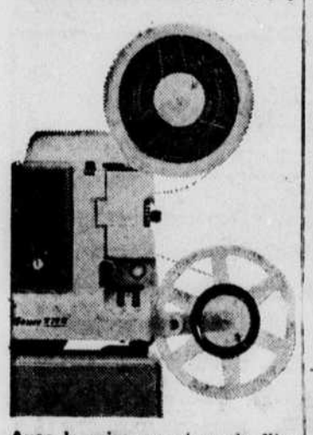

Avec la mise en place du film automatique jusqu'à la bobine de déroulement. Vous pouvez photographier en un instant avec la Bauer TIOR, 8mm. avec projecteur. Aucun embarras avec le film, aucun film égratigné ou déchiré, aucun problème. Le projecteur Bauer est le plus silencieux. Sans mouvement vacillant, il est supérieur à d'autres projecteurs et naturellement, il donne une image immobile et renversée. De quelque angle que vous le regardiez, le projecteur Bauer rend vos films plus intéressants. Demandez à voir et entendre la différence, à votre marchand favori de caméras.

Les projecteurs Bauer sont garantis par Arrow Photographic Equipment Limited, 30 rue Duncan, Toronto 2B, Ontario.

ARROW

CE SOIR À 8H.15

Blue Bonnets

Le dimanche: 2h. 15 — Pas de courses le jeudi.

Cuisine réputée au restaurant "LE CENTAURE", dominant la piste. Réservations: 735-2680. Venez donc!

BEAUBIEN

RA. 1-6060

Beaubien près Iberville

9e SEM.

Horaire sur semaine: 7.30 - 9.30
Dim. 12.54 - 3.08 - 5.22 - 7.36 - 9.50

C'EST arrivé AUJOURD'HUI

1. c'est arrivé "Un soir sur la plage"
2. les "Faibles femmes" ont accepté
3. dans une atmosphère de "Volupté"

3 FILMS extraordinaires VENEZ LES VOIR!

CINEMA La Scala

Papineau et Beaubien
Tél.: 721-5107

Comm. AUJOURD'HUI
Du BERGMAN à son meilleur!
LE SILENCE
version originale avec s.t. anglais!

Ce soir, à 6.30 et 8.45 p.m.

EMPIRE
CINEMA de REPERTOIRE
451 avenue Ogilvy (coin Durocher)

CAFE A GOGO
☆ Le premier à Montréal
☆ Musique stéréophonique
DISCOTHEQUE
Tous les jours de 5h. p.m. à 2h. a.m.

La Seine

1280 RUE ST-ANDRÉ,
842-8006

VOULEZ-VOUS DANSER
Au son de 2 bons orchestres
ELDER LEGER ET JULIO WISKY

VOULEZ-VOUS BIEN DINER?
Soit à-la-carte ou table d'hôte
Les meilleurs menus à Montréal

VOULEZ-VOUS ALLER A UN ENDROIT OU IL N'Y A AUCUNS FRAIS D'ENTREE?

RENDEZ-VOUS à la NOUVELLE SALLE DU BARRY

STATIONNEMENT GRATUIT

Pour plus de renseignements Téléphonez à: 747-9861

SKYLINE HÔTEL MONTRÉAL

6050 chemin Côte-de-Liesse
TORONTO - BROCKVILLE
MONTREAL
Chaine Canadienne

Une des plus belles voix de notre époque

PREMIER CONCERT PUBLIC A MONTREAL

JOAN SUTHERLAND

Soliste avec l'Orchestre Symphonique de Montréal
RICHARD BONYNGE = au pupitre

Billets en vente au guichet
Commandes postales acceptées

Parterre	AA-T	$9.50
Parterre	U-ZZ	$8.50
Corbeille		$9.50
Mezzanine		$6.50
Balcon		$5.00

MARDI - 8 DECEMBRE - 8h.30 p.m.
CONCERT "CAISSE DE SOUTIEN"

PLACE DES ARTS MONTREAL 28 QUÉBEC Tél.: 842-2112

SALON ANNUEL DE L'ARTISANAT

au Palais du Commerce,
du 27 novembre au 6 décembre 1964
de 1h à 11 h pm tous les jours,
sauf le 27 novembre de 8 h 30 à 11 h pm — ENTREE LIBRE

L'ARTISANAT QUÉBÉCOIS CONNAÎT UN ESSOR SPECTACULAIRE!

La variété des objets que vous verrez au Salon annuel de l'artisanat témoigne de sa vigueur grandissante.

Vous pourrez admirer au Salon des milliers d'articles pratiques et originaux. Etoffes pour vêtements, bijoux de fantaisie, meubles de fer forgé, tissus d'ameublement, vaisselle et céramiques, linge de maison, tapis... toute une gamme d'objets d'usage courant qui, conçus pour votre confort, ajoutent à l'élégance de votre mise ou au décor de votre intérieur la beauté d'une oeuvre originale empreinte du talent de l'artisan qui l'a créée. Visitez le Salon annuel de l'artisanat, au Palais du Commerce, 1650, rue Berri.

LA CENTRALE D'ARTISANAT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

La Centrale d'Artisanat possède quatre magasins ouverts toute l'année. Vous y trouverez des objets variés qui conviendront à tous vos besoins et à votre budget.

À MONTRÉAL

- 1450, rue St-Denis
  Ouverture: tous les jours, de 9 h à 5h, sauf le vendredi, de 9h à 9h.
- Hôtel Reine Elisabeth
  Rez-de-chaussée.
  Ouverture: tous les jours, de 9h à 9h, sauf le samedi, de 9h à 6h.

À QUÉBEC

- 34, rue St-Louis
  Ouverture: tous les jours, de 9h à 5h, sauf le vendredi, de 9h à 9h.
- Centre d'achats Laurier
  Boul. Ste-Foy
  Ouverture: lun., mer., sam., de 9h 30 à 5h 30 mar., jeu., ven., de 9h 30 à 9 h 30.

Et voici . . .

PORT-ROYAL

Nouvel immeuble de grande classe actuellement en construction rue Sherbrooke ouest, angle Redpath.

On peut déjà maintenant réserver son appartement dans cet immeuble en copropriété.

Pour tout renseignement, prière de vous adresser au centre d'informations, 1460 ouest, rue Sherbrooke, angle MacKay.

Tél.: 288-6146.

Agent exclusif de vente REALTIES WESTMOUNT COMPANY

CARRIÈRES et PROFESSIONS

VENDEUR DE PUBLICITE DEMANDE

Un important journal hebdomadaire des Cantons de l'Est est à la recherche d'un bon vendeur de publicité à salaire et commissions. S'il vous plait faire parvenir toutes informations à

Case Postale 1034, Journal Le Devoir, Mtl

ETUDIANTS C. A.

Une firme nationale de comptables agréés requiert des étudiants bilingues de calibre intermédiaire. Bénéfices marginaux tels que assurance-hospitalisation, assurance-groupe. Programme d'entrainement pratique. Les déplacements à l'extérieur de la ville sont rares.

Recommandations requises. S.V.P. vous présenter au directeur du personnel :

THORNE, MULHOLAND, HOWSON AND McPHERSON,
635 boul. Dorchester ouest, suite 605, Montréal

Contremaître des Forestiers

Requis immédiatement afin de s'occuper de la surveillance de divers projets d'amélioration (routes, ponts, construction de bâtiments et amélioration des facilités de la rivière) et des opérations se rapportant à la drave.

Les candidats doivent avoir entre 18 et 45 ans et posséder leur diplôme de neuvième année au Québec ou son équivalent et être prêts à accepter les responsabilités toujours grandissantes d'une position qui offre beaucoup d'avancement.

Salaire au début selon l'expérience.

Position permanente offrant un programme de bénéfices généreux aux employés.

S'adresser :
Directeur du Service d'Emploi
La Compagnie E. B. Eddy
Hull, Québec

TECHNOLOGISTES MEDICAUX

L'HOPITAL GENERAL DU CHRIST-ROI DE VERDUN

requiert les services de plusieurs technologistes médicaux enregistrés (R.T.) — Salaire basé sur l'expérience. Supplément aux candidats possédant un ART. — Bénéfices marginaux intéressants, incluant congés de maladie, assurance-groupe.

S'adresser au

Directeur du personnel

4000, BOUL. LASALLE — VERDUN
766-3505

VENDEURS DEMANDES

Important manufacturier de chaînes de précision, roues à chaînes et autres produits de transmission de pouvoir désirant augmenter son personnel, requière les services de deux représentants pour la région de Montréal.

La préférence sera accordée aux personnes mariées, bilingues âgées de 27 à 40 ans qui en plus de posséder les qualités ardentes de vendeur, auront une bonne connaissance des appareils de transmission de pouvoir ainsi que leur domaine d'utilisation. Nous offrons une position d'avenir, bien rémunérée, une auto, ainsi que fonds de pension et assurance médicale. Ecrivez à :

Gérant, District de Montréal
RENOLD CHAINS CANADA LTD.
1012, rue de la Montagne
Montréal 25, Québec.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCES

JEAN GAGNON & CIE. LTÉE. — COURTIERS D'ASSURANCES — MONTRÉAL

Etablie en 1929
276 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal

AVOCATS

RIEL, LeDAIN, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs
M. Riel, C.R. — G. LeDain, C.R.
A. L. Bissonnette — C. Vermette
G. J. Ryan — J.-L. Téfrault
360 ouest rue St-Jacques
Tél. : 849-4585

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montre sont déménagés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG. Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage spacieuses de meubles de bureau, etc., etc., en somme
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Notez notre nouveau téléphone :
RA. 1-9630

BREVETS D'INVENTION

MARQUES de COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
en tous pays
Marion, Marion, Robic & Bastien
2730, rue DRUMOND
MONTREAL 25

Encouragez nos annonceurs

ASSURANCE

Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Sauvegarde

MONTREAL

RENOLD CHAINS CANADA LTD.

demande un

VENDEUR AU COMPTOIR

des commandes pour sa succursale de Montréal

Notre compagnie vend dans tout le Canada sa chaine à transmission et à convoyeur, ses roues dentées, ses unités de réduction de vitesse et autres produits de transmission mécanique du pouvoir.

Les applicants doivent être diplômés d'une école supérieure ou technique, mariés et bilingues.

L'expérience dans la vente au comptoir ou dans l'entreposage de nos produits est désirable.

Nous offrons les avantages d'entrainement et de développement personnel, un bon salaire, assurance médicale et pension avec bénéfices.

Adressez votre application en écrivant à la compagnie aux soins du

GERANT DE LA SUCCURSALE
1012, rue de la Montagne
Montréal 25, P.Q.

AGENT ADJOINT DES ACHATS

Envoyez curriculum vitae à :

Notre client, un important manufacturier de textile, requiert les services d'un homme ambitieux et dynamique pouvant assumer des responsabilités importantes, pour le bureau de Montréal.

Les qualités requises sont : un minimum de 3 ans d'expérience dans le service des achats industriels, une aptitude dans les travaux de détail et une certaine habitude à travailler sous pression. Bilinguisme essentiel.

S. GERALD SHANE
Conseillers en administration

5845, chemin Côte-des-Neiges **Suite 575**

INGENIEUR VENDEUR

Un poste intéressant avec une importante organisation électronique internationale, faisant la vente d'un vaste choix d'équipement, aux exposants de l'Expo 67. De l'expérience dans l'équipement de projection et de son est nécessaire. Une connaissance acquise du cinéma serait un avantage. Doit être bilingue.

SALAIRE: $10,000

Ecrire à Case 1044, Le Devoir, Montréal

OFFRE D'EMPLOI

Une municipalité de la banlieue de Montréal requiert les services d'un ingénieur professionnel, bilingue, ayant un an d'expérience dans les travaux municipaux.

Toute personne intéressée doit écrire et envoyer son "curriculum vitae" au:

Gérant municipal,
Ville de St-Bruno de Montarville,
C.P. 430,
St-Bruno, Cté Chambly, Qué.

CARRIERE ADMINISTRATIVE

Carrière intéressante dans l'administration générale d'une institution financière reliée à l'habitation pour un jeune homme de moins de 26 ans.

Le candidat doit posséder un diplôme universitaire en administration, commerce ou économie politique. La préférence sera accordée aux personnes ayant quelques années d'expérience dans l'organisation et les méthodes administratives.

Le traitement sera déterminé selon les qualifications et l'expérience du candidat. Les employés de notre entreprise jouissant de bénéfices marginaux : assurance collective sur la vie, assurance compréhensive maladie et accident, caisse de retraite, congés de maladie, vacances annuelles, etc.

Discrétion absolue — Veuillez soumettre votre curriculum vitae à :

LA SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT

Casier Postal 2010,
Montréal 9, P. Qué.

Les industries françaises de matériel sidérurgique ont peine à se guérir d'un grave malaise

par Maurice GIROUX

A l'occasion des rencontres qu'il a tenues la semaine dernière, avec les financiers, industriels et hommes d'affaires français, le premier ministre Lesage a ouvert le dossier de la sidérurgie québécoise. En revanche, ses interlocuteurs lui ont présenté celui des industries françaises de matériel sidérurgique, où on enregistre depuis environ deux ans un malaise sérieux. Le problème reste alors de savoir si la conjoncture actuelle de ce secteur peut constituer un désavantage ou un atout pour les projets québécois.

L'un des indices les plus sûrs pour caractériser les difficultés économiques des producteurs français de gros équipements industriels est la détérioration des valeurs boursières de ce secteur. Pendant plus de deux ans, les titres ont baissé à un point tel que même aujourd'hui, malgré une légère reprise, l'écart reste considérable entre le chiffre d'affaires d'une part, la capitalisation boursière d'autre part.

Voyons les chiffres de 1963, en millions de francs nouveaux, et par ordre d'importance des industries de mécanique lourde :

Sociétés	Chiffres d'affaires	Capitalisation boursière
Forges du Creusot (Schneider)	727,4	73
Alsacienne de constr. mécaniques	452	166
Fives Lille-Cail	420,3	77
Delattre-Levivier	383,4	40
Stein et Roubaix	205,7	97
Babcock et Wilcox	177,5	79
Neyrpic	168,2	28
Rateau	126	31
Bignier, Schmid-Laurent	83	30
Dujardin	61	17

Source : "La Vie Française," 30 octobre 1964.

Du point de vue québécois, il devient intéressant d'examiner plus particulièrement les industries du groupe dont la production est axée sur les équipements sidérurgiques. Ce sont : LES FORGES ET ATELIERS DU CREUSOT, DELATTRE-LEVIVIER, STEIN ET ROUBAIX. (Les autres firmes s'orientent autrement, par exemple l'ALSACIENNE DES CONSTRUCTIONS MECANIQUES dans les machines pour l'industrie textile, FIVES LILLE-CAIL dans le domaine des sucreries et cimenteries.)

30 au-dessous du pair

Parce que les investissements de la sidérurgie ont connu un net ralentissement en France depuis juin 1961, le plus gros producteur a vu son action en bourse baisser prodigieusement. Cette année, les FORGES DU CREUSOT (groupe Schneider) sont tombées à leur plus bas cours, soit 30 pour cent au-dessous du pair. La Société n'a pas payé de dividende en 1962 ni en 1963. Par contre, la progression de son chiffre d'affaires de l'exercice 1963 par rapport à celui de l'exercice 1962 se monte à 19 pour cent, mais est due pour 17,5 pour cent à l'absorption de la société BATIGNOLLES-CHATILLON (mécanique générale). Cette année, les FORGES ont formé une société avec les ETABLISSEMENTS BOUCHAYER ET VIALLET pour concentrer les fabrications de conduites forcées et de vannes des deux entreprises. La Société, qui se situe au 77e rang des entreprises françaises, est reliée à une "holding" : SCHNEIDER ET CIE, dans laquelle la COMPAGNIE BELGE POUR LES INDUSTRIES CHIMIQUES a pris dernièrement une participation de 9,461 actions à 275 NF. Au chapitre de l'endettement, il est assez lourd puisque le passif à l'égard des tiers se chiffre, en 1963, à 856,282,000 NF en comparaison d'un chiffre d'affaires (toutes taxes comprises) de 727,418,000 NF ! Ce passif comprend cependant 321,969,000 NF d'avances et acomptes reçus sur des commandes en cours.

Diversification obligatoire

En ce qui concerne DELATTRE-LEVIVIER, la même baisse dans les demandes d'équipement sidérurgique a entraîné une dépréciation boursière aussi grave que dans le cas du CREUSOT. La Société a été obligée de diversifier sa production pour dépendre moins directement de la conjoncture dans la sidérurgie. Associée sur le plan technique à la UNITED ENGINEERING AND FOUNDRY américaine, la firme française peut s'appuyer sur une technique assurée. Dernièrement, elle a comprimé les frais en réorganisant les services et certains ateliers. Voici d'autres caractéristiques "vitales" de cette société :

— au 156e rang de toutes les industries françaises en 1962, elle est passée au 118e rang en 1963;
— son passif envers les tiers est de 376,536 NF, dont 142,858,000 NF en avances sur les travaux en cours, pour un chiffre d'affaires hors taxes de 323,789,000;
— profit net pour l'année 1963 : 2,607,000 NF;
— l'augmentation du chiffre d'affaires est principalement due à la fusion, en 1963, des Etablissements LEVIVIER et des Etablissements DELATTRE et FROUARD REUNIS.

Energie et sidérurgie

Chez STEIN ET ROUBAIX, les affaires vont relativement mieux (chiffre d'affaires en progression de 14 pour cent en 1963 par rapport à 1962, gagnant la 174e place des industries françaises alors que la Société occupait le 183e rang en 1962), mais précisément parce que STEIN ET ROUBAIX produit également de l'équipement thermique et ne se confine par au matériel sidérurgique. Les deux expansions sont parallèles et dans les périodes difficiles l'une prend le relais de l'autre.

Perspectives d'avenir

Tant que l'économie française n'aura pas donné des signes évidents d'une relance des investissements productifs, et notamment d'une reprise sérieuse des biens d'équipement dans les secteurs de base — sidérurgie, pétrole, chimie, papier, textile — l'avenir paraît incertain pour les fournisseurs de mécanique lourde. Ainsi que le notait dernièrement un commentateur de la presse financière française, la tendance actuelle au freinage de l'équipement des grandes entreprises nationalisées est déplorée, car elle s'ajoute à l'amenuisement des investissements des entreprises privées. On se tourne alors vers l'exportation, où la concurrence est déjà forte. D'où les demandes des producteurs aux pouvoirs publics : 1) accroissement des marges bénéficiaires; 2) politique fiscale qui encouragerait la recherche et le progrès; 3) facilités accrues pour l'exportation des biens d'équipement.

Prenons le cas des FORGES DU CREUSOT. La simple perspective d'un développement des échanges avec les pays de l'Est (v.g. U.R.S.S., Roumanie), a fait augmenter, la semaine dernière, de 10 pour cent ses valeurs boursières en l'espace de quelques séances seulement. Par contre, le nouveau contrat commercial signé avec l'U.R.S.S. concerne plus l'exportation d'équipements chimiques, pétrochimiques, textiles et papetiers que celle d'équipements sidérurgiques.

Dans ces conditions, c'est une vérité absolument évidente que d'affirmer : "Les sociétés européennes, et notamment françaises, sont intéressées par la fourniture d'équipement pour la future usine sidérurgique québécoise." Et le gouvernement français n'aura pas à faire pression en ce sens sur les industriels ! Ceux-ci feraient plutôt pression sur celui-là pour permettre un financement à long terme de plus de cinq ans, ce que défendent actuellement la loi française et certains accords internationaux.

M. GUY DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE :

Les Nations unies, une étape vers le gouvernement mondial

SUDBURY — La formation des Nations unies est l'une des nombreuses étapes que l'homme devra accomplir avant d'en arriver à constituer un gouvernement mondial, a déclaré à Sudbury l'ambassadeur de la Belgique au Canada.

M. Guy Daufresne de la Chevalerie a dit que personne n'entretient l'illusion que l'ONU pourra former un gouvernement mondial.

Interrogé sur les chances que peut avoir l'ONU de survivre à la crise financière actuelle, M. de la Chevalerie a répondu: "Tout ce que l'homme construit est périssable".

Au sujet des relations entre l'Est et l'Ouest, l'ambassadeur a déclaré que les Occidentaux sont certains que leurs chefs ne déclencheront pas une guerre et savent par ailleurs que les Russes redoutent la destruction qui accompagnerait le conflit nucléaire.

"Mais nous ne sommes pas absolument sûrs de ce que peuvent faire les dirigeants de la Chine," a-t-il commenté.

L'épargne devient automatique et facile lorsque vous placez votre argent dans de l'assurance-VIE PERSONNELLE PERMANENTE. Vous pourrez convertir vos polices en un revenu garanti tant que vous vivrez.

JEAN-GUY LEGAULT
Suite 840, 50 Place Cremazie, 381-9305

75e ANNIVERSAIRE L'EXCELSIOR Compagnie d'Assurance Vie

PRÊTS PREMIÈRE HYPOTHÈQUE au taux le plus bas!

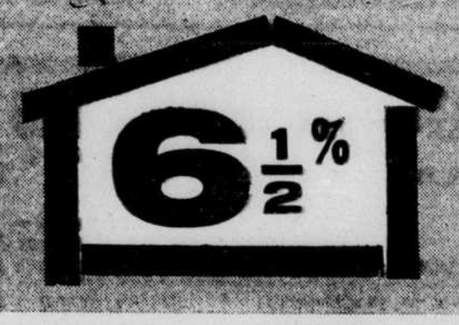

POUR ACHETER • CONSTRUIRE • REFINANCER UNE PROPRIÉTÉ
Montréal et banlieue • Aucune commission • Service rapide
Consultez le gérant, que vous soyez client ou non.

LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
65 succursales ouvertes tous les soirs de 7 à 8 h.

Choisissez votre Scotch aussi soigneusement que votre yacht

Achetez-vous un yacht en considérant surtout sa performance plutôt que son apparence? Si oui, votre Scotch sera sans doute le Black & White.

Pourquoi?

Parce que vous êtes judicieux et que pour vous, c'est le *contenu* qui compte.

Et, qu'est-ce que contient une bouteille de Black & White? Doux mélange - saveur unique - goût exquis.

Ce whisky réputé est distillé, mélangé et embouteillé en Ecosse par et pour des gens qui aiment le Scotch . . .

Ainsi en est-il des marins d'eau douce.

'BLACK & WHITE'
SCOTCH WHISKY
"BUCHANAN'S"
Fournisseurs attitrés de Sa Majesté
James Buchanan & Co. Ltd.
Distillateurs de Scotch Whisky

l'Ordinateur/360 IBM offert dans un *nouveau format* à un prix convenant aux petites entreprises

Une technique radicalement nouvelle du traitement des données par cartes perforées

Il y a un peu plus de six mois, IBM présentait l'Ordinateur/360. Il s'agissait alors d'une révolution dans le domaine des ordinateurs: un seul type d'ordinateur capable de répondre à une gamme de besoins des plus variés.

IBM élargit maintenant le champ d'action de l'Ordinateur/360. Il peut maintenant être utilisé comme petit ensemble à cartes perforées très rapide pour activer la manipulation des cartes et la préparation des rapports des petites entreprises sans avoir à chambarder les méthodes de travail existantes. Il peut accomplir plus de travail, plus rapidement. Il fournit plus de réponses aux problèmes des dirigeants d'entreprises anxieux de connaître leurs positions dans un marché grouillant d'activité et débordant de compétition. Il fournit plus de renseignements permettant de prendre des décisions.

Toute personne ayant déjà assimilé la technique des cartes perforées peut facilement apprendre à utiliser ce nouvel ordinateur à programme enregistré et d'un fonctionnement simplifié. Aussitôt qu'il commence à travailler pour vous, sa capacité peut être facilement augmentée pour lui permettre de résoudre des problèmes plus nombreux et plus complexes au rythme de l'expansion de vos affaires.

Renseignez-vous sur cet ordinateur peu compliqué, économique, conçu pour convenir au budget des petites entreprises. Complétez le coupon-réponse ci-dessous et nous vous ferons parvenir un pamphlet explicatif.

International Business Machines Company Limited
844 Don Mills Road, Département 968,
Don Mills, Ontario

Nom .....
Compagnie .....
Adresse .....
Ville .....

Je suis intéressé à recevoir de plus amples détails sur le nouvel Ordinateur/360 IBM.

IBM
MARQUE DÉPOSÉE
INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES COMPANY LIMITED

SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT

SOUMISSIONS

PEINTURE INTERIEURE PREPARATIONS LOCATIVES 1965 — DIVERS PROJETS REGION DU GRAND MONTREAL

Des soumissions scellées indiquant clairement leur contenu et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à MIDI **MARDI LE 1er DECEMBRE 1964** pour la peinture intérieure des appartements pour les préparations locatives — 1965 — de dix-sept (17) projets, divisés en onze (11) groupes — Tous situés dans le Grand Montréal.

Les devis et les formules de soumissions requis peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous. Chaque soumission doit être accompagnée d'un cautionnement garantissant la soumission ou d'un dépôt de sécurité se chiffrant à 10% de la cotation. Ce dépôt de sécurité compensera la Société contre toute perte dans l'éventualité où le soumissionnaire accepté refuserait d'entreprendre le contrat. Un chèque certifié ou des obligations négociables du Gouvernement du Canada seront acceptés comme dépôt de sécurité. Tout chèque doit être fait payable à l'ordre de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement. La plus basse ou toute autre soumission ne sera pas nécessairement celle acceptée.

LE GERANT,
SOCIETE CENTRALE
D'HYPOTHEQUES ET DE
LOGEMENT,
2350 Chemin Manella,
Ville Mont-Royal,
Montréal 16, Québec.

HYDRO-QUÉBEC

APPEL PUBLIC D'OFFRES NO S-19

POUR ET AU NOM DE LA COMPAGNIE D'ELECTRICITE SHAWINIGAN

CONSTRUCTION DU POSTE 115/34.5 kV A JOLIETTE
Travaux civils

Des soumissions cachetées doivent être adressées en cinq exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues avant 10h. 30 a.m., heure normale de l'Est, le jeudi, 3 décembre, 1964, relativement à

l'exécution des travaux civils à la sous-station de Joliette 115/134.5 kV, à Joliette, P.Q., le tout en conformité du document d'appel d'offres no S-19.

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie, sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, d'un montant de QUINZE MILLE DOLLARS ($15,000.) Ce dépôt sera confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse le contrat ou ne fournit pas les documents contractuels requis.

Les intéressés à soumissionner peuvent examiner le document complet d'appel d'offres du lundi au vendredi inclusivement entre 8h. 30 a.m. et 5h. 00 p.m. au :

Bureau des appels d'offres et contrats,
Suite 809,
HYDRO-QUEBEC,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 1, P. Q.

et en obtenir copie contre un paiement de $25 l'exemplaire complet, sous forme de chèque certifié ou de mandat payable à l'Hydro-Québec.

LE MONTANT VERSE POUR L'OBTENTION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES NE SERA PAS REMBOURSE.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec, Canada, sont invitées à soumissionner.

Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être clairement indiquée la mention **"Appel d'offres No S-19"**. Ni la plus basse soumission, ni [illegible] des autres ne sera nécessairement acceptée.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 17 novembre 1964.

TRAFALGAR SCHOOL FOR GIRLS

AVIS est par les présentes donné que TRAFALGAR SCHOOL FOR GIRLS de la Cité et du District de Montréal s'adressera à la Législature de la Province de Québec lors de sa prochaine session pour obtenir une loi amendant la Loi 35 Victoria, Chapitre 43 et amendements en vertu de laquelle elle fut constituée en corporation en élargissant et augmentant les pouvoirs de la dite corporation d'acquérir, posséder et aliéner des immeubles.
MONTREAL, le 11 novembre 1964.

SENECAL & STAIRS
Procureurs de la Requérante
Trafalgar School for Girls

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
No. 662,293

DAME BARBARA CRANE-WILLIAMS, épouse séparée de biens de RUSSELL ATTERTON, secrétaire, de la Cité de Westmount, dans le district de Montréal, et là résidant au 50 Academy Road, Appt. 4,
Demanderesse,
- vs -
JACK HARRY ROSEN, des cité et district de Montréal, et là résidant au 1090 ouest Avenue Laurier, Appt. 3, et
RAYMOND CANTIN, des cité et district de Montréal, et là résidant au 3466 Avenue Wilson,
Défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur, JACK HARRY ROSEN de comparaître d'ici un mois.

Montréal, le 17ième jour de novembre 1964.

André NOEL,
Député protonotaire.

Me E. JAMES LATTIMER,
Avocat,
Suite 702,
635 ouest Boul. Dorchester,
Montréal, P.Q.
Procureur de la demanderesse.

SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT

SOUMISSIONS

PLANCHERS DE BOIS FRANC
ENTRETIEN — 1965
DIVERS PROJETS
REGION GRAND MONTREAL

Des soumissions scellées indiquant clairement leur contenu et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à midi

MARDI LE 1er DECEMBRE 1964 pour le service 1965 de l'entretien des planchers de bois franc (comprenant le nettoyage, le sablage et la finition) à dix-neuf (19) projets répartis en sept (7) groupes. Tous situés dans le Grand Montréal.

Les devis et les formules de soumissions requis peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous. Chaque soumission doit être accompagnée d'un dépôt de sécurité se chiffrant à 10% de la cotation. Ce dépôt de sécurité compensera la Société contre toute perte dans l'éventualité où le soumissionnaire accepté refuserait d'entreprendre le contrat. Un chèque certifié ou des obligations négociables du gouvernement du Canada seront acceptés comme dépôt de sécurité. Tout chèque doit être fait payable à l'ordre de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement. La plus basse ou toute autre soumission ne sera pas nécessairement celle acceptée.

Le gérant,
Société Centrale
d'hypothèques
et de logement,
2350, chemin Manella,
Ville Mont-Royal,
Montréal 16, Québec

AVIS

AVIS est par les présentes donné en vertu de l'article 1571(d) du Code Civil qu'un transport-cession de toutes les créances présentes et à venir de ALLOY MANUFACTURING LIMITED, dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est en Ville St-Pierre, en faveur de la BANQUE ROYALE DU CANADA, en guise de caution, exécuté le 2 novembre 1964, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 10 novembre 1964 sous le numéro 1189101.

Daté le 10 novembre 1964.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE MONTREAL-NORD
COMTE DE BOURGET.

ROLE D'EVALUATION

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le rôle d'évaluation de la Cité de Montréal-Nord pour l'année commençant le premier jour de janvier mil neuf cent soixante-cinq et préparé par les estimateurs municipaux est maintenant déposé au bureau du Conseil de la Cité.

Le susdit rôle restera ouvert à l'examen des intéressés ou de leurs représentants jusqu'au jeudi, le 10 décembre 1964.

Dans cet intervalle, quiconque croit devoir se plaindre du rôle tel que préparé, pour lui-même ou pour un autre, peut en appeler au Conseil en donnant à cette fin au secrétaire-trésorier un avis par écrit contenant les motifs de sa plainte et, s'il se plaint que l'évaluation de ses propriétés est trop élevée, il doit mentionner dans l'avis le montant de l'évaluation qu'il reconnait juste.

AVIS PUBLIC est de plus donné que le Conseil examinera toutes les plaintes reçues contre ledit rôle à sa première assemblée générale tenue après le dixième (10) jour de décembre 1964.

DONNE EN LA CITE DE MONTREAL-NORD, Comté de Bourget, ce dixième (10) jour du mois de novembre, mil neuf cent soixante-quatre (1964).

Le Secrétaire-Trésorier,
RENE BERGERON, c.a.

48,000 boîtes de "Klik", déjà vendues, seraient dangereuses à la consommation

TORONTO. — La compagnie Canada Packers Limited tente de récupérer environ 48,000 boîtes de viande en conserve distribuées depuis le 14 septembre en Ontario, dans le Québec et les provinces maritimes car ces boîtes contiennent moins que la quantité normale d'un des ingrédients de préservation.

La compagnie a annoncé qu'il est possible que la viande de porc contenue dans les boîtes de Klik se détériore avec le temps et puisse ainsi causer de graves maladies à ceux qui en auraient mangé.

Le directeur général de la Canada Packers, M. W.D. Lasby, a déclaré : "Les spécialistes n'ont pas encore déterminé clairement l'effet d'une quantité d'ingrédients de préservation inférieure à la normale."

Il a indiqué que la compagnie avait entrepris en collaboration avec des conseillers scientifiques et la division des aliments et des drogues du ministère de la santé nationale et du bien-être social une étude approfondie.

D'après les données scientifiques actuelles, on en arrive à la conclusion que le danger d'une altération des qualités de préservation est minime, mais peut exister. Il se peut donc que le produit se détériore et cause ainsi une grave maladie à celui qui en mangerait, a fait remarquer M. Lasby.

La Canada Packers demande à toute personne en possession des boites de viande distribuées depuis le 14 septembre, de les retourner à la compagnie ou à son détaillant pour les échanger ou obtenir un remboursement du prix d'achat.

Sur le desslu de ces boites paraissent le code : EST-7 et l'un des numéros suivants : 09144, 09164, 09174, 09214, 09234, 09254, 09284, 10054 et 10224. Les boites ayant un autre code ou d'autres chiffres ne sont pas dans le lot de celles pouvant causer du tort à la santé.

Les directeurs de la compagnie ont annoncé que des employés de la compagnie vérifient soigneusement les boites de Klik actuellement en étalage dans les épiceries pour enlever celles dont le contenu peut être gâté.

77% des prêtres-enseignants...

(Suite de la page 19)

Par contre, lorsqu'il s'agit de savoir qui devrait être choisi, du prêtre ou du laïc, pour enseigner dans les collèges, les prêtres-enseignants semblent tiraillés en directions opposées.

Lorsque le laïc a une plus grande compétence académique, 67.8 p.c. des prêtres-enseignants optent pour le laïc, tandis que seulement 10,3 p.c. lui préfèrent le prêtre et que 19.6 p.c. ne s'engagent ni d'un côté ni de l'autre; c'est donc ici "un net triomphe des normes académiques sur les religieuses".

Toutefois, entre un prêtre et un laïc d'égale compétence académique, seulement 12.5 p.c. des prêtres-enseignants optent pour le laïc tandis que 43.8 p.c. préfèrent le prêtre. C'est que, pour eux, explique le Père Lazure, il n'y a plus de raison de préférer le laïc car ils considèrent que le prêtre est plus apte que le laïc à promouvoir les valeurs religieuses et à rechercher les buts pastoraux qu'ils croient essentiellement liés à la fonction et au rôle du prêtre-enseignant.

Enfin, pour ce qui est des activités extérieures spécifiques au rôle du prêtre-enseignant, l'influence de la religion sur la manière de concevoir ces activités est moins considérable; toutefois, "on constate encore une forte inclinaison des prêtres-enseignants vers l'aspect sacerdotal de leur rôle complexe".

Si, d'une part, ils attribuent une importance primordiale à leur fonction d'enseignement, 67.3 p.c. d'entre eux affirment que leur enseignement est plus important que leur travail pastoral à l'intérieur des collèges, alors que 15.8 p.c. affirment le contraire, — d'autre part, on décèle encore l'influence de leurs préoccupations religieuses et sacerdotales à ce niveau.

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT, TREMBLAY
ARCHITECTES
3480 C. de la Côte des Neiges
Montréal - 937-9324

DAVID, BAROTT, BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL - 866-9854

DUPUIS & MATHIEU
ARCHITECTES
MONTREAL 34 — 526-1654

LAROSE, LAROSE, LALIBERTÉ & PETRUCCI
ARCHITECTES
1255, boulevard Laird
Ville Mont-Royal
Suite 280 — RE. 1-9611

JEAN MICHAUD
ARCHITECTE
59 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL 1 — 844-1775

SARRA - BOURNET & AUDET
ARCHITECTES
159, rue Principale
HULL, P.Q. — 777-4994
110, rue York,
OTTAWA, Ont. — 232-5913

PAUL-O. TRÉPANIER
ARCHITECTE
GRANBY — 372-5888
MONTREAL — 276-6013

DECORATEUR

LAURENT LAMY
DECORATEUR-ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 — 737-1955

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10,256, ST-LAURENT
Tél.: 277-5700

★ **Le Cardinal** ★
NOUVELLE CONCIERGERIE
6 ETAGES
LOGEMENTS LUXUEUX
3½ — 4— 4½ — 5
Piscines intérieure et extérieure
patio sur le toit
★ Bain de vapeur "Sauna"
★ A l'épreuve du son et du feu
★ Contrôle individuel de chauffage
★ Buanderette sur chaque étage
★ Câble de télévision
DISTRICT COTE-DES-NEIGES
3270 ave Ellendale
coin Decelles
733 - 6618
Agent de location: J. & M. ENRG.
C. MESSIER — 733-6618
SUR SEMAINE 10 A.M. A 10 P.M.
FIN SEMAINE 10 A.M. A 6 P.M.

500% PLUS D'AMPLIFICATION ASSUREE
Dupuis

La technique de
L'Ère spatiale
employée dans la création de ce nouvel
APPAREIL ACOUSTIQUE
ZENITH "ARCADIA"
Ce nouvel ARCADIA est le plus minuscule appareil auditif à l'arrière de l'oreille... le seul au monde muni de l'amplificateur exclusif MICROLITHIC. Son poids : seulement ¼ d'once avec pile... meilleur rendement grâce aux 6 transistors... Le dispositif "TELE-TOUCH" permet de changer de la conversation ordinaire à celle au téléphone.
LES APPAREILS AUDITIFS ZENITH AU SON VIVANT
RENDEZ-VOUS A DOMICILE SUR DEMANDE
Venez ou téléphonez en composant
VI. 2-5151, Poste 316
DUPUIS—TROISIEME—STE-CATHERINE

COMPTABLES AGRÉÉS
MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC — THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC
— Etabli en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Edifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891

J. A. W. ARCHAMBAULT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
A.W. Archambault, C.A.
D. Marchand, C.A.
J.H. Boivin, C.A.
Gérald Arbour, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, C.A.
159 o., rue Craig. UN. 1-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS
Comptables agréés
3785 ouest, Jean-Talon
RE. 1-7601
Ville Mont-Royal

AUDET, POUPART & CIE
Comptables agréés
R. Audet, B.A., L.Sc. Com., C.A.
G. Poupart, B.A., B.Sc. Com., C.A.
7073 St-Denis Montréal 10
272-8751

LORENZO BÉLANGER & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Nineteen Eighty Sherbrooke West Building
WE. 7-4238

CAMILLE BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Camille Benoit, C.A.
Claude Denis, C.A.
Jean Claude Gagnon, C.A.
50 Place Crémazie, Suite 419
381-5621

PAUL E. BONNIER & CIE
Comptables agréés
132 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal 842-2761

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables agréés
R. V. Barnett, C.A. J. B. Gick, C.A.
H. E. Bell, C.A. A. W. Gilmour, C.A.
A.M. Camirand, C.A. G.P. Keeping, C.A.
H. M. Caron, C.A. K. MacKenzie, C.A.
J.J. Carrière, C.A., J. Morrison, C.A.
D. J. Finley, C.A. D. C. Scott, C.A.
Associés-résidents
500 ouest, rue St-Jacques, Montréal,
Québec, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver.

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables agréés
R. Courtois, C.A. F. Fredette, C.A.
G. Charette, C.A. R. Poupart, C.A.
M. Lajeunesse, C.A. L. Robillard, C.A.
H. Mercier, C.A. G. Vary, C.A.
J.-C. Racette, C.A. L. Beltefleur, C.A.
G. Fausse, C.A. H. Mercier, C.A.
507 Place d'Armes
Tél.: 842-8621

DENIS, DESMARAIS HOULE & CIE
Comptables agréés
J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan Mooney, C.A.
57 ouest, Saint-Jacques
VI. 5-5208

DESCHAMPS & GROTHÉ
Comptables agréés
J.-Arthur Deschamps, C.A.
René-F. Grothé, C.A.
1411 Crescent, Montréal 25
VI. 5-3248

GALARNEAU, DESMARAIS, CARON & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Aimé Galarneau, L.S.C., C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
Gilles Caron, C.A.
237 ouest, boul. Saint-Joseph
Tél.: 274-2534 Montréal 8

GAUVIN, DUCHARME, ROULEAU PRENOVOST, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
J.-Omer Ducharme, C.A.
Jean-Paul Rouleau, C.A.
Georges Prenovost, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Louis-P. Brault, C.A.
Pierre Lajoie, C.A.
561 est, boulevard Crémazie
Montréal 11 Tél.: 381-8011

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

GÉRARD LABELLE
Comptable agréé
3414, avenue du Parc
Suite 309 VI 9-1281

LACHANCE, BROSSEAU, ALLARD & CIE
Comptables agréés
Bernard F. Lachance, C.A.
Pierre Y. Brosseau, C.A.
Denis Allard, C.A.
Roger Morin, C.A.
Georges Gagnon, C.A.
6902 Côte des Neiges
RE. 1-3371

LAFONTAINE, BÉDARD & BERTRAND
Comptables agréés
Gaston Bédard, C.A.
Réal Bertrand, C.A.
Georges Lafontaine, L.S.C., C.A.
7070, Chemin de la Côte-des-Neiges
MONTREAL 16 — Tél.: RE. 1-1491

LAVALLÉE, BÉDARD, LYONNAIS, GASCON, LUSSIER, NOISEUX, SÉNÉCAL
Comptables agréés
H. Lavallée, C.A. R. Bédard, C.A.
R. Lyonnais, C.A. L. Gascon, C.A.
J. Lussier, C.A. P. Noiseux, C.A.
R. Sénécal, C.A. P. Bédard, C.A.
M. St-Louis, C.A. D. Crockett, C.A.
M. Demers, C.A. A. Lussier, C.A.
Paul Hébert, C.A., Syndic
215, rue St-Jacques, Montréal
Tél.: 849-7791
Sherbrooke - Trois-Rivières

LEBLANC & GAGNON
Comptables agréés
Fernand-E. Leblanc, L.S.C., C.A.
Claude Gagnon, C.A.
435 est, rue Laurier
MONTREAL
276-2638

LEMIRE, ROULEAU & CIE
Comptables agréés
R. Lemire, C.A. R. M. Rouleau, C.A.
33 ouest, St-Jacques, ch. 505
Tél. 844-3475

MAHEU, NOËL & CIE
Comptables agréés
J. E. Maheu, C.A. A. Noël, C.A.
R. Maheu, C.A. B. Robert, C.A.
A.R. Faggiolo, C.A. M. Hurtubise, C.A.
G. Amideneau, C.A. G. Landry, C.A.
L. Jarry, C.A. R. Tremblay, C.A.
M. LeTellier, C.A. Y. Lapalme, C.A.
A. Harel, C.A. J. Côté, C.A.
G. Normandeau, C.A. A. Gaudette, C.A.
G. Yergeau, C.A.
507 Place d'Armes
Montréal Tél.: 842-6651

MALLETTE, CÔTÉ, NORMANDIN & CIE
Comptables agréés
G. R. Normandin, C.A. A. Côté, C.A.
Y. Normandin, C.A. A. Massé, C.A.
J.-J. Lecavalier, C.A. A. Roussel, C.A.
Paul-E. Mallette, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 917 866-2891

McDONALD, CURRIE & CO.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
875-5140
Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, Saint-Jean, Halifax, Rimouski, Sept-Iles, Sherbrooke, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Vancouver
Firme internationale
COOPERS & LYBRAND

GILLES MÉNARD,
Comptable agréé
3310, avenue Maplewood
Appartement 9
Montréal, Qué. RE. 7-9725

MESSIER, JACQUES, GAUTHIER, SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
Roger Messier, C.A.
Robert Jacques, C.A.
Régent Gauthier, C.A.
Marcel Saint-Denis, C.A.
Jacques Martin, C.A.
(Associé Joliette)
455 ouest, rue Craig
866-6791

MESSIER, GUY, POIRIER, BOURGEOIS, GUÉNETTE
Comptables agréés
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Guy Guénette, C.A.
Pierre-Paul Guy, L.S.C., C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.
50 Place Crémazie — Suite 422
Montréal 11 387-6422

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
1245 ouest, Sherbrooke
842-6812

NADON & de CARUFEL
Comptables agréés
J.-Emilien Nadon, C.A.
G. Marc de Carufel, C.A.
Pierre Y. de Carufel, C.A.
André Nadon, C.A.
Gérard L'Espérance, C.A.
Robert Dagenais, C.A.
BUREAUX
310 boul. Henri-Bourassa Ouest 331-1210
215 rue St-Jacques Ouest 845-8051

PRICE WATERHOUSE & CO.
Comptables agréés
606 rue Cathcart 866-9701
Montréal, Ottawa, Halifax, Toronto, Hamilton, Windsor, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

PROULX, D'ORSONNENS & CIE
Comptables agréés
René Proulx, B.A., C.A.
Guy D'Orsonnens, B.A., C.A.
360 ouest, Saint-Jacques
Suite 2004
VI. 4-3017

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
Comptables agréés
J. Raymond, C.A. G. Chabot, C.A.
G. Martin, C.A. J. Paré, C.A.
J. Brissette, C.A. P. Paquin, C.A.
L.-P. Rondeau, C.A. J. Girard, C.A.
J.-P. Roy, C.A. D. Bilodeau, C.A.
C. Gendron, C.A. C. St-Denis, C.A.
P.-Y. Laporte, C.A. E.D. Fournier, C.A.
132 ouest, Saint-Jacques
VI. 2-3811

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 CR. 4-2797

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX & ASSOCIÉS
E. H. KNIGHT & CO.
Comptables agréés
MONTRÉAL
QUÉBEC — RIMOUSKI

TROTTIER, DROUIN, NADEAU, TREMBLAY & ASSOCIÉS
Comptables agréés
L.J. Trottier, C.A. P.H. Drouin, C.A.
H.P. Nadeau, C.A. B.B. Tremblay, C.A.
M. Jalbert, C.A.
2015 Drummond, ch. 904
Montréal 25 — 849-2414

TOUCHE, ROSS, BAILEY & SMART ET CHABOT, FORTIER & HAWEY
Comptables agréés
Edifice de la Banque Royale
Place Ville-Marie - 861-8531
Halifax, Saint-Jean, Québec, Cap de la Madeleine, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria, Nassau, Bahamas, Etats-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde

THORNE, MULHOLLAND, HOWSON & McPHERSON ET MIDDLETON HOPE & CO.
Comptables agréés
R.J.P. Dawson, C.A. J.P. Lewis, C.A.
C.A. Poissant, C.A. W.G. Hogg, C.A.
A.C. Shackell, C.A. H. Garbacz, C.A.
Millar Chase, C.A.
G. St-Georges, C.A.
Associés-résidents
Halifax, St. John, Kingston, Toronto, Galt, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Nassau-Bahamas

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés
C.A. Desroches, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
210 o., b. Crémazie DU. 8-9251

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
L.-D. Viau, C.A. Lionel Robin, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
4926 Ave. Verdun, Verdun
PO. 9-3871

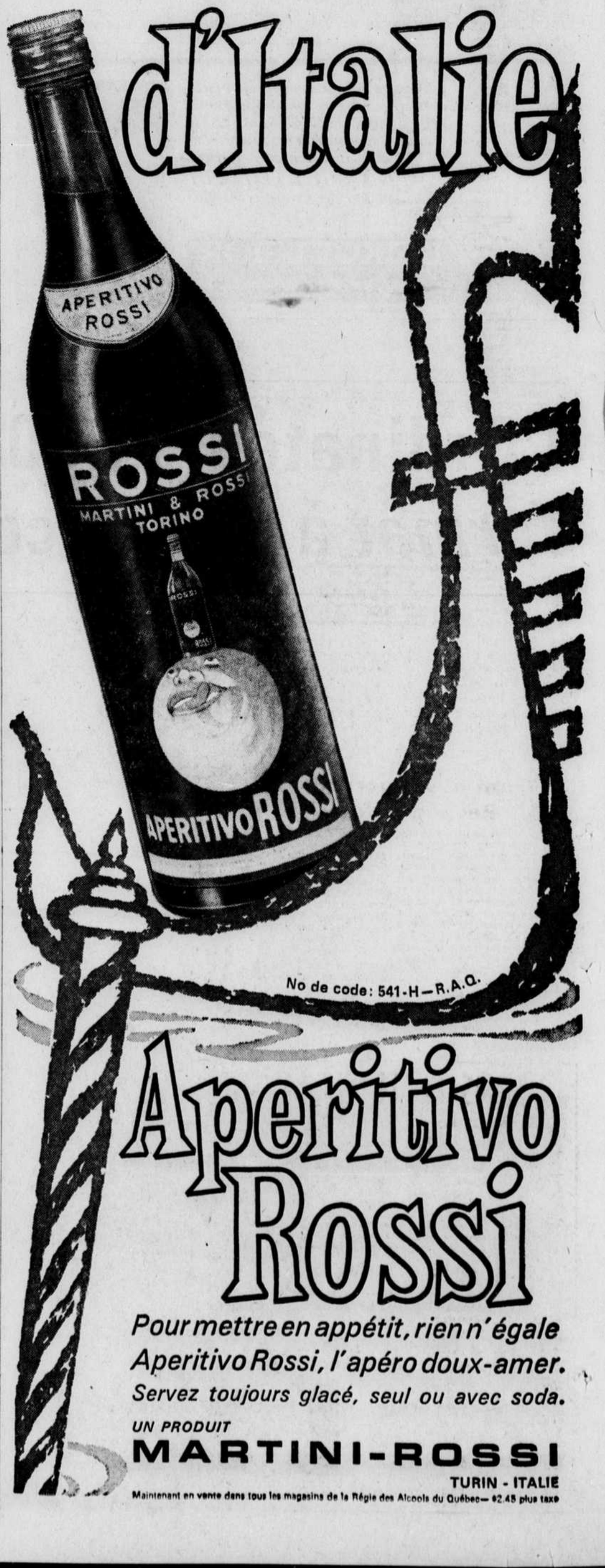

L'univers féminin

Un manteau de vison blanc, ma chère, c'est bien vieux jeu... une toque de vison blanc, ça fait 63... alors quoi, où faut-il bien le porter, demande Marie Chantal. Gérard, jeune couturier parisien lui répond : "Mais ma chère, hâtez-vous de couvrir ces genoux que je ne saurais voir!" (Photo Keystone)

"En moins d'un jour,
la plus naïve peut
se transformer en
monstre..."

Giraudoux

Messieurs... point de véto, mais un "oui"!
Une femme en pantalon peut aussi vous ravir!
Une femme en pantalon peut aussi vous séduire!
Ses mouvements sont libres... pour vous servir!
Sa grâce plus parfaite... pour bondir!
Elle est vivante... elle est jeune...
éblouissante comme un saphir!
Voyez-là courir, voler!
Voyez-là sourire, danser!

Une femme à l'aise est toujours heureuse!
Elle est aussi beaucoup plus chaleureuse!
Messieurs... n'ayez plus peur de votre [femme en pantalon...
D'ailleurs, vous savez bien que ce n'est pas [le vôtre... voyons!

Joie de vivre, exubérance, aplomb...
merveilleuse élégance du pantalon!
Après Coco Chanel,
Courrège, Cardin...
ce n'est plus du baratin...
c'est de la laine, du vison et du satin.

Messieurs... souriez... approuvez!
Et lassez-vous d'être contrariés...
soyez gentils garçons!
Nous sommes si jolies en pantalon...!

Colette PARADIS

Le monde de la magie en pleine rue

C'est demain, samedi, 21 novembre, qu'une fois de plus, le monde de la magie descendra dans la rue, grâce au défilé du Père Noël de la maison Eaton. Grands et petits s'entasseront sur la rue Sherbrooke de Delorimier jusqu'à Université pour voir défiler vingt chars allégoriques à l'enseigne de la féerie de Noël. Voici Pierrot Panda, énorme ours de peluche noire et blanche qui ouvrira le défilé à 8 h. 30 du matin à l'angle des rues Mont-Royal et Delorimier pour se diriger ensuite vers le sud jusqu'à la rue Sherbrooke. Vos enfants ne croient plus au Père Noël mais une fête en pleine rue, c'est un monde magique qui leur appartient.

Votre grain de sel

Savez-vous manger la fondue bourguignonne ?

Voici comment on s'y prend. Vous piquez fortement un morceau de viande (jamais plus d'un à la fois) à la pointe d'un long bâtonnet de bois. Vous trempez votre morceau dans l'huile bouillante 10, 15 ou 20 secondes, puis vous l'accommodez à votre goût dans la sauce de votre choix. Vous buvez une gorgée de vin, vous mangez un morceau de pain et vous recommencez en essayant une nouvelle sauce et ainsi de suite jusqu'à ce que vous les ayez toutes expérimentées.

Cette scène se passait récemment chez des amis. Nous étions quatre couples autour de la table, des gens qui se connaissaient à peine 5 minutes auparavant. Et nous voici riant ensemble, blaguant gaiment. La fondue bourguignonne est un plat qui délie vite les langues : on discute de la durée de cuisson, de la saveur des assaisonnements, on essaie de rattraper le morceau de viande que l'on a gauchement laissé tomber... "Comment ne pas se parler les uns, les autres quand on "trempe" tous ensemble dans la même sauce", nous fait remarquer en plaisantant notre hôtesse.

Quels sont les ustensiles de base indispensables pour servir la fondue ?

— Un pot-à-fondue ou tout autre récipient profond, de 6 à 8 pouces de diamètre en fonte émaillée ou en cuivre, qui s'ajuste (sans risque de se renverser) sur un réchaud à alcool avec flamme réglable.

— De longs bâtonnets en bois, au bout pointu, ou de longues fourchettes à manches de bois.

Les ingrédients nécessaires pour six personnes ?

— 3 livres de filet de boeuf, premier choix, découpé en cubes d'un pouce.

— 1 pinte d'huile d'arachide, puis 2 c. à soupe de beurre. Faire chauffer fortement dans le pot-à-fondue. Ajouter une tranche épaisse de pomme de terre crue, ce qui empêche l'huile de grésiller lorsqu'on trempe la viande. La remplacer lorsqu'elle devient trop brunie.

— Une grande variété de sauces servies chacune dans son bol : sauce tomate, moutarde de Dijon, beurre à l'ail, sauce aux câpres, sauce piquante, sauce au curry ou au raifort, etc. N'ayez crainte d'innover, chaque hôtesse développe ainsi ses spécialités.

— Un bon vin rouge, type Beaujolais, est indispensable à cette dégustation qui sera complétée d'une salade. Si vous vous sentez en veine de nouveauté, nous vous suggérons un mélange d'endives, de morceaux de pommes et de noix de Grenoble, le tout arrosé d'une bonne vinaigrette.

Pour finir, servez une assiette de fromages et ayez un grand pot de café bien fort.

Ce repas original requiert, comme vous le voyez, un minimum de préparatifs, plusieurs sauces se vendant déjà toutes prêtes au comptoir de l'épicerie fine. Tout le secret de la réussite de ce plat réside dans l'achat d'une viande bien tendre, d'excellente qualité. Il ne faut pas ici mesquiner, vous risqueriez de tout gâcher.

Bon appétit et amusez vous bien !

RENEE R.

Réunion annuelle du comité d'éducation des FDU (Mtl)

L'Association des Femmes Diplômées des Universités (Montréal) vous invite à la réunion annuelle du Comité d'Education, samedi le 21 novembre prochain, à deux heures de l'après-midi, au Centre Social de l'Université de Montréal, 2222 rue Maplewood. M. Paul-Emile Gingras, conseiller pédagogique, nous entretiendra de la réforme des études universitaires. M. Gingras est un des signataires de la brochure "La Structure du Premier Cycle Universitaire." Mgr Pierre Décary, doyen de la Faculté des Arts de l'U. de M. présidera cette réunion.

Mme Pandit espère devenir premier ministre

NEW DELHI — Une personnalité de l'Inde, "Mme Pandit" pour des milliers d'Indiens, avoue qu'elle a des ambitions illimitées dans le domaine politique. La soeur du défunt premier ministre Nehru, une belle femme élégamment vêtue, a déclaré à New Delhi qu'elle cherchait à obtenir un siège au Parlement, en caressant le rêve de devenir premier ministre. Elle a donné sa démission comme gouverneur de l'Etat de Maharashtra pour briguer les suffrages en vue du siège parlementaire que son frère occupait autrefois. Agée de 64 ans, Mme Pandit est neuf fois grand-mère. Sans auréoler le nom de Nehru, elle apporte beaucoup d'énergie à ses campagnes électorales. "J'ai toujours visé très haut, et cela n'a rien de répréhensible", déclarait un jour Mme Pandit.

Elle avait l'ambition de devenir la première femme à assumer un rôle important en politique. En 1937, elle devint la première femme ministre en Inde, et en 1947, la première femme ambassadeur de l'Inde lorsque Nehru l'envoya à Moscou. Plus tard, elle représenta son pays à Washington et à Londres, et fut également la première femme présidente de l'Assemblée générale des Nations unies. Avant la mort de Nehru, en mai dernier, Mme Pandit essaya d'obtenir un portefeuille dans son cabinet, mais le premier ministre refusa, car cela aurait encouragé les autres représentants à favoriser leurs parents et le népotisme était contraire aux principes de Nehru.

Une nouvelle Eve : la femme-oiseau

NEW YORK — Une collection newyorkaise offre des modèles dont l'élégant plumage donnera à la femme l'apparence d'un oiseau du Paradis.

Six mannequins du couturier Sarmi ont fait leur apparition, lors d'un défilé de modes, dans des flots de mousseline aux délicats imprimés garnis de plumes d'oiseaux exotiques marquant la silhouette.

Le comte Sarni était désireux de présenter une collection essentiellement féminine et les plumes illustraient bien "ce charme flottant et éthéré". L'auditoire semblait effectivement sous le charme de la richesse des robes de bal aux fines broderies, des motifs de dentelle sur les costumes de dîner, ou des volants à l'encolure, à l'ourlet ou bordant le décolleté au dos.

L'an dernier, le comte Sarni avait cousu comme boutons à ses costumes des diamants de la Maison Tiffany, d'une valeur de trois mille dollars chacun, mais cette fois le couturier n'utilise que de rares bijoux, broches ou longues boucles d'oreilles.

Dans sa collection de robes du jour, les jupes sont plissées ou vire-voltantes, assez courtes mais couvrant le genou.

Carnet mondain

Dames auxiliaires

La première assemblée de la saison des dames auxiliaires de l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc avait lieu ces jours derniers chez Mme Jean-Paul Handfield. Mme Gérard Boudrias profita de l'occasion pour présenter aux dames présentes un relevé des activités de la saison.

Soeurs auxiliatrices

Mme Conrad Manseau, présidente des "amies des Soeurs auxiliatrices" recevait ces jours derniers, à déjeuner, au salon Laurentien de l'Hôtel Sheraton Mont-Royal les membres de ce comité afin de les mettre au courant des manifestations de l'année.

VALSE père-fille : M. Pierre Bélanger et sa fille Lucie participeront à la traditionnelle valse "père et fille" au bal St. Mary qui aura lieu, ce soir, à l'hôtel Reine Elisabeth. Chaque débutante, accompagnée de son père, sera présentée aux invités d'honneur, l'hon. Eric Kierans, ministre du revenu de la province et Mme Kierans.

Deux responsables de la célèbre collection de diamants actuellement exposés au magasin Birks de Montréal. Dans l'ordre habituel, M. E. Allen et Mlle D. Clarke de cette bijouterie. L'exposition se poursuivra jusqu'à samedi inclusivement.

L'Elégance de l'Heure

Vous préparez déjà votre garde-robe pour les réceptions du temps des fêtes. Voici pour la jeune fille ou la toute jeune femme un modèle ajusté, très féminin, très seyant. C'est une création Philip Hulitar. Le patron imprimé no A647 est offert pour les tailles 8, 10, 12, 14, 16 et 18. La grandeur 16 requiert 3 verges de tissu de 39 pouces de largeur. Ce patron est en vente au prix de $1.00 au Service des Patrons, **Le Devoir**, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Plan d' amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse ! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Les mots croisés du "DEVOIR"

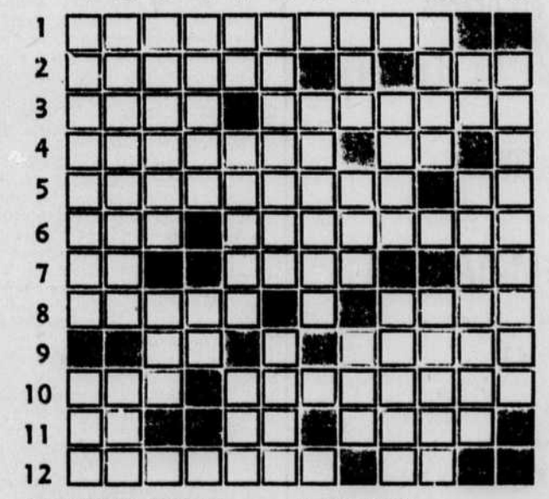

HORIZONTALEMENT

1—Inconstantes.
2—Se maria à — Sort de l'eau.
3—Ecrivain français — Destiné à sévir.
4—Qui peuvent difficilement mastiquer — Particule nobiliaire
5—Essai — Personnel.
6—Recherche d'une harmonie — Turque
7—Terminaison latine — Au monde — Familier.
8—Cru d'Espagne — Enlever.
9—Note — Drapeau à Montréal.
10—Court poème — Avoir en horreur.
11—Grecque — Métal — Cache de droite à gauche.
12—Dépourvus de toute gaieté — Cardinaux.

VERTICALEMENT

1—Ensemble de la flore — Possèdent.
2—Peau — Ferme.
3—Vont et viennent dans les parages — Artère.
4—Se déshydratent — Conjonction.
5—Champion — Insectes — Apport aux noces.
6—Morceau de bois pour enfoncer les bouchons — Parent direct.
7—Employés.
8—Plante textile — Possessif — Possessif.
9—La même chose — Ilôt fertile.
10—Paysage — Homme fort.
11—Mesure chinoise — Découle du capital.
12—Toucher très légèrement.

Solution d'hier

Horizontalement :—
1—DECAPITEES
2—EXECUTER
3—PAR — RIDE
4—RUT — OMBRE — EV
5—ACIER — LOUISE
6—VETUSTE — SOIN
7—ERUDIT — OSENT
8—ODIN — PLI — VI
9—ONESIME — OV
10—US — ARTICLE
11—ME — LI — CET
12—EPISTOLAIRES

Verticalement :—
1—DEPRAVE — OUIE
2—EXAUCERONS
3—CERTITUDE — MI
4—AC — EUDISTES
5—PU — ORSINI
6—ITEM — MALO
7—TE — BLE — PERIL
8—ER — RO — OL
9—REUSSI — ICI
10—SOI — IOE — CER
11—DESINVOLTE
12—PREVENTIVE

COURS D'ETE EN SUISSE

5e saison

Cours d'été bilingue pour garçons et filles des écoles secondaires, par des professeurs canadiens de langue française et de langue anglaise. Un mois de cours de conversation anglaise et française, et deux semaines de voyage dans cinq pays. Activités récréatives et sociales et excursions surveillées.

Prix : $950 (en dol. E.-U.), voyage aller et retour en avion tous frais compris. Sous la direction de M. J. H. Stewart, directeur des études de l'école secondaire d'Oakwood.

Grand tour d'Europe

Voyage de six semaines en Europe organisé pour la 3e fois à l'intention des jeunes gens. De Montréal à Rotterdam en bateau; retour en avion depuis Londres.

Prix : $950 (en dol. E.-U.). Sous la direction de M. et Mme Mix de l'école secondaire de Forest Hill.

Voyages éducatifs Stewart
51, Wanless Crescent
Toronto 12

KLM,
635 ouest, boul. Dorchester, Montréal
Lignes Aériennes Royales Néerlandaises à Montréal

KLM
LIGNES AÉRIENNES ROYALES NÉERLANDAISES

L'aménagement de votre
CAVE À VIN
n'est plus un problème avec notre casier à bouteilles
"LE PRATIC"

6 formats :
24 - 36 - 48 - 60 72 et 84 places
Dimensions :
largeur : 25" maximum
profondeur : 8"
hauteur : variant de 20½" pour 24 bouteilles à 60½" pour 84 bouteilles

AU CEP D'ANJOU
470, Avenue Ogilvy
Montréal 15
Ouvert de 9h. a.m. à 5h.30 p.m. du lundi au vendredi de 9h. a. m. à 12h.30 p. m. le samedi

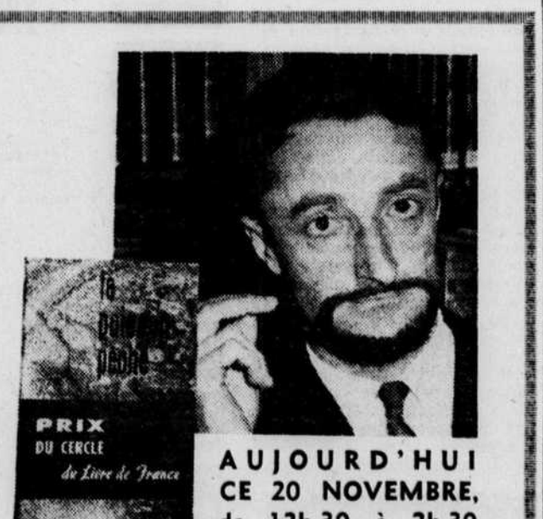

AUJOURD'HUI CE 20 NOVEMBRE, de 12h.30 à 2h.30

En personne chez EATON

au rayon des livres du rez-de-chaussée

MONSIEUR GEORGES CARTIER

lauréat 1964 du PRIX DU CERCLE DU LIVRE DE FRANCE pour son manuscrit

"LE POISSON PÊCHÉ"

Monsieur Cartier sera au rayon des livres du rez-de-chaussée et autographiera son oeuvre, magnifiquement illustrée par Arthur GLADU.

Offrez ce livre en cadeau de Noël, offrez-le avec la signature de l'auteur ! c'est une nouvelle réussite dans le domaine de la littérature !

Prix du volume..... **2.50** l'unité

COMPOSEZ 842-9211

Rayon des livres du rez-de-chaussée, chez EATON

T. EATON Co OF MONTREAL

Mesdames, Mesdemoiselles

Les conseils les plus utiles sur

L'ACNE,
LES CICATRICES,
LES DOUBLES MENTONS,
les POCHES sous les YEUX,
etc.

Les renseignements les plus précieux sur

LES SOINS QUOTIDIENS,
LES MASSAGES,
LES EPILATIONS, etc.

Vous les trouverez dans ce volume qui vient de paraître aux **EDITIONS de l'HOMME.**

VOTRE VISAGE, MADAME

Abondamment illustré
En vente partout à $1.00 ou à
l'Agence de Dist. Populaire
1130 est, rue Lagauchetière
Montréal — 523-1182
(Commandes téléphoniques acceptées)

Le Canada demande...

(Suite de la première page)

"Plusieurs solutions se présentent à notre esprit. Certains gouvernements européens désirent créer leur propre force nucléaire nationale. Evidemment, cette solution, pour des raisons diverses, soit politiques, soit économiques, soit nationales, ne rencontre pas la faveur de la majorité des membres de l'alliance, dont le Canada.

"Une deuxième proposition consiste à faire partager l'autorité nucléaire entre plusieurs nations membres sous le concept multilatéral de la MLF. Mais cette proposition n'intéresse pas toutes les nations qui désirent assumer une plus grande part dans la direction de l'alliance. De plus, l'efficacité militaire de la MLF, telle que présentement conçue peut être douteuse dans l'esprit de bien des chefs d'Etat."

M. Dubé a ajouté :

"Même si le concept de la MLF comme tel était acceptable, même si le principe de participation multilatérale était désirable, est-ce que la proposition actuelle de vaisseaux marchands portant le Polaris est la formule idéale, tant au point de vue militaire qu'au point de vue politique ?

"N'y aurait-il pas une troisième solution, une solution médiane qui se situerait entre la force nucléaire nationale et le concept partiellement multilatéral ?

"En d'autres mots, ne pouvons nous pas établir une plus grande participation à la direction et au contrôle de l'équipement militaire déjà sur place...

"Mais si l'alliance est pour survivre, elle doit maintenant s'occuper beaucoup plus du secteur politique et de son propre avenir. Il faut être réaliste et constater les changements qui se sont opérés depuis quinze ans. Des solutions politiques nouvelles doivent être trouvées pour régler des problèmes nouveaux."

Les divergences d'opinion entre les différentes délégations étaient telles que la conférence des parlementaires n'a pas osé remettre au Conseil de l'OTAN une recommandation positive de crainte d'accroître la division au sein de l'Alliance. Cette recommandation a été faite pour plaire à tous et même au Kremlin, écrivait hier le New York Herald Tribune. En somme les parlementaires ont recommandé au conseil d'explorer patiemment toute voie pouvant conduire à la création d'une éventuelle force nucléaire multilatérale, particulièrement la voie britannique. Londres suggère de créer la MLF et d'imposer un double véto pour l'utilisation des armes atomiques, l'un américain, l'autre collectif aux autres membres de l'Alliance.

Kierans...

(Suite de la première page)

libre social et régional. Mais pour lui, l'Etat intervient non pas pour orienter le capital étranger au Québec, mais plutôt pour assurer par la création de sociétés mixtes ou sociétés de la Couronne, le relèvement des régions défavorisées que n'intéresse pas le capital privé.

Quant au problème culturel, il ne se pose pas puisque la grande entreprise moderne est une société anonyme et n'a pas de nation. M. Kierans explique que cette société anonyme ne met pas en danger la souveraineté du pays.

"Il est véritablement étrange, dit-il, que les Canadiens commencent soudainement à s'affoler devant les dangers de la propriété étrangère précisément au moment où les propriétaires des grandes entreprises n'ont plus aucune importance, à toutes fins pratiques. Ces propriétaires, les actionnaires, sont tellement disséminés que le véritable contrôle de l'entreprise se trouve de plus en plus entre les mains des directeurs, des "managers" comme l'on dit en anglais. Et ce qui guide les "managers", ce sont des normes techniques et économiques, des normes d'efficience. Les actionnaires et investisseurs sont uniquement guidés, et à juste titre, par le rendement de leurs investissements et par la froide réalité des rapports prix-bénéfices. Il est ridicule de prétendre que les placeurs de fonds agissent dans leur intérêt, ou dans celui de leur pays, en plaçant leur argent à 2 pour cent chez eux au lieu de le placer en actions de grandes sociétés internationales rapportant 5 pour cent."

De nos jours, a continué le ministre, ce sont les gouvernements qui modèlent le développement des pays dont ils ont la charge. L'autorité politique a la prééminence sur la puissance économique.

A l'heure de l'économie concertée, au principe duquel je souscris entièrement, c'est au cours de discussions entre les comités gouvernementaux de planification, les chefs d'entreprises et les syndicats que les formules à suivre sont mises au point, et non au cours des assemblées d'actionnaires.

Dans son exposé subséquemment, M. Van Schendel a exprimé l'avis de son côté que ce que l'on prépare au Québec actuellement, ce n'est pas de la planification, mais de l'aménagement du territoire, ce qui est fort différent.

La Cour suprême...

(Suite de la premiere page)

Marcotte, qui doit être pendu le vendredi 4 décembre, avait déjà perdu ses appels devant la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada. Mais en septemrbe dernier, le ministre de la Justice ordonna à la Cour d'appel du Québec d'examiner de nouvelles preuves recueillies par Me Yves Mayrand, avocat de Marcotte. Après avoir entendu ces preuves, comme s'il s'agissait d'un second appel pour Marcotte, la Cour les jugea insuffisantes pour modifier sa décision antérieure de renvoyer l'appel.

Par la suite, le juge Roger Ouimet, de la Cour supérieure du Québec, rejeta la requête de Me Mayrand réclamant un sursis d'exécution afin de permettre à Marcotte d'en appeler à la Cour suprême contre la décision du 17 septembre de la Cour d'appel.

CECM:...

(Suite de la première page)

($650,000); à l'augmentation du service de la dette ($840,000), aux services accrus, aux locaux de classe loués, aux augmentations statutaires de salaires et autres bénéfices au personnel des services autres que pédagogiques, etc.

M. Lefrançois a signalé que contrairement à l'an dernier, les prévisions budgétaires 64-65 comprennent les revenus et dépenses des commissions scolaires de la paroisse et du village de Rivière-des-Prairies, lesquelles ont été annexées à la CECM le 20 juillet 1963.

Le trésorier a également fait remarquer que les salaires des enseignants représentent environ 66 p.c. du budget total de la CECM; l'an dernier, ils représentaient environ 60 p.c.

Les subventions provinciales constituent quelque 30 p.c. du revenu total, comparativement à 40 p.c. environ en 61-62. La liste catholique assurera 28 p.c. du revenu, en comparaison avec 26 p.c. en 61-62 et la liste neutre 41 p.c., par rapport à 34 p.c. il y a trois ans.

Adoptées hier par les commissaires réunis au grand complet, ces prévisions budgétaires seront transmises au ministre de l'éducation et à la Commission municipale de Québec, pour ratification, conformément à la loi.

Ethier-Blais...

(Suite de la page 5)

Le conférencier estime que nous ne serons nous-mêmes que lorsque nous aurons choisi d'accomplir une synthèse objective, au niveau de la culture, de l'humanisme et du socialisme. Mais, où que nous tournions les yeux, l'Amérique est présente. C'est dans la mesure où l'Europe et ce qu'elle représente de dynamisme, d'amour des idées, de courage dans la recherche de solutions neuves, pour tout dire d'esprit créateur, c'est dans la mesure où cette Europe sera au milieu de nous, que nous échapperons à l'emprise de ce qu'il y a de sclérose sur le plan du devenir intellectuel en Amérique et que nous tournerons le dos à un passé dont il est grand temps que nous l'abandonnions aux morts.

La Fédération...

(Suite de la page 15)

vernement central doit pour sa part laisser aux provinces une très large part des champs de taxation et de revenus pour qu'elles puissent donner suite à cette obligation envers l'éducation".

"Quand on songe, dit le mémoire, aux sommes fabuleuses affectées aux armements et aux autres domaines semblables et à la situation précise de bien des secteurs de l'enseignement, on ne peut s'empêcher de demander que nos gouvernements s'inquiètent un peu plus de la hiérarchie des valeurs dans les besoins des citoyens".

Abordant la question des groupes minoritaires au Canada, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec déclare: "Nous ne saurions mieux faire que d'insister pour que dans les autres provinces, les minorités reçoivent un traitement identique à celui qu'au Québec on leur accorde".

A ce sujet le mémoire ajoute:

"La constitution canadienne revisée devrait forcer le gouvernement central à intervenir lorsqu'une certaine partie de la population est brimée dans ses droits et prérogatives" par des gouvernements provinciaux.

Comité de la...

(Suite de la première page)

Et le fédéralisme coopératif? "Cela se fonde soit sur l'illusion ou la prétention. Tous les dix ans, il y a des ministres canadiens-français à Ottawa qui se font accroire qu'ils vont tout régler".

Me Beaupré: "Mais nous avons obtenu récemment des résultats: caisse de retraite, élargissement du champ fiscal, etc."

M. Marceau: "Oui, très bien. On a obtenu cela en tordant le bras de l'autre. Les ministres fédéraux canadiens-français disent que c'est grâce au fédéralisme coopératif tandis que les autres provinces disent que c'est grâce au chantage du Québec.

M. Marceau a soutenu que le facteur économique était secondaire et que le facteur culturel était fondamental.

"Si pour sortir de la médiocrité dans laquelle il est, le peuple doit faire des sacrifices, payer plus cher, par exemple, pour l'enseignement, je suis sûr qu'il l'acceptera. Quand M. Maurice Lamontagne dit que le séparatisme serait une catastrophe économique pour le Québec, c'est réellement insultant envers les Canadiens-français."

Il y a quelque 260,000 juifs au Canada, dont 100,000 dans le Québec. De ce dernier, 10,000 sont de langue française et tiennent à recevoir un enseigneemnt dans cette langue, mais il faudrait que ce soit dans des écoles non confessionnelles.

A Montréal, les juifs de langue française fréquentent le collège Stanislas, quelques écoles protestantes de langue française et, à défaut de mieux, des écoles catholiques.

Les représentants du congrès canadien juif ont réclamé le droit soit d'établir leurs propres écoles publiques de langue française et de langue anglaise, soit de revenir à la situation qui a prévalu avant 1930 alors qu'ils avaient droit d'être représentés au sein des commissions scolaires protestantes.

Ils ont suggéré au comité de biffer les paragraphes 2 et 3 de l'article 93 de la constitution.

Me Pierre Laporte leur a fait remarquer qu'en enlevant ces paragraphes on privait, par exemple, les minorités françaises des autres provinces des minces droits qu'elles avaient.

Me Harold Lande a admis qu'il n'était pas satisfait de cette recommandation du Congrès canadien juif et que cet organisme serait satisfait si on ajoutait seulement un paragraphe donnant des droits scolaires aux minorités juives dans le Québec.

Les membres du comité ont vainement tenté de savoir ce que pensait le Congrès canadien juif de la lutte que mènent les Canadiens français dans le débat constitutionnel actuel.

Me Laporte: "Croyez-vous que le Québec devrait jouir d'un statut spécial au sein de la Confédération?"

Me Lande: "Nous ne sommes pas prêts à nous prononcer là-dessus. Nous prévoyons un chambardement de la constitution et nous voulons savoir quelle place on nous réserve dans ce chambardement".

Me Jean-Jacques Bertrand: "Croyez-vous que le Québec devrait se retirer de la Confédération, devenir Etat associé et avoir un statut spécial?"

Me Saul Hayes: "Si vous voulez avoir mon opinion personnelle, je crois qu'on doit adapter la constitution selon l'expérience. Que ce soit les Etats asociés ou un statut spécial, on doit chercher de nouvelles formes".

Me Paul Gérin-Lajoie: "Comprenez-vous que les Canadiens français peuvent désirer leur propre Etat comme les Juifs ont le leur, Israël?"

M. Hayes explique que la situation n'est pas la même. Les Canadiens français sont chez-eux dans le Québec tandis que les Juifs ne doivent se fier qu'à l'hospitalité de pays étrangers. C'est pourquoi, ils ont créé Israël".

Me Bertrand: "Comprenez-vous que les Canadiens français se sentent plus chez-eux dans le Québec qu'ailleurs au Canada?"

M. Hayes: "Oui".

Me Bertrand: "Croyez-vous que les Canadiens français devraient avoir dans les autres provinces les mêmes droits que la minorité anglaise dans le Québec?"

M. Hayes: "Oui. D'ailleurs le seul moyen d'avoir un Canada bilingue et biculturel c'est d'établir un système d'écoles bilingues à travers le Canada.

Me Lande explique que les Juifs ont penché vers le système d'enseignement protestant parce qu'il y avait moins de religion.

Me Gérin-Lajoie déclare que la Commission Parent se penchait actuellement précisément sur le problème des écoles neutres.

Me Lande rappelle que le congrès canadien juif avait présenté un rapport à cette commission.

"Je travaille dans une usine où 1,000 employés sont conduits par cinq Américains. On ne peut pas parler français sans qu'on se fasse fesser sur la tête. L'autre jour, quelqu'un a écrit une indication en français sur un colis. Il a eu un paquet de troubles".

M. Germain Lavallée qui, en compagnie de M. Maxime Roy, représente un groupe de citoyens de Sorel, Tracy et St-Joseph de Sorel, ne mâche pas ses mots.

De quarante à cinquante personnes, membres de la SSJB, du RIN, du Parti républicain, la plupart des ouvriers et techniciens, ont tenu des séances d'études et préparent un mémoire que la section locale de la SSJB a finalement endossé.

Conclusion générale: abolition de la constitution et établissement d'une nouvelle constitution provenant de l'union de deux nations distinctes et égales entre elles.

Ces citoyens sont contre le symbole monarchique. "On a vu, déclare M. Lavallée, ce que les symboles monarchiques nous ont récemment donné sur la tête à Québec".

Les membres du comité ont éclaté de rire.

Abordant la question de la langue à l'usine, M. Lavallée ajoute: "Même si vous nous faites de beaux discours, cela ne nous donne rien si on ne peut pas parler notre langue au travail".

M. Bertrand demande si le syndicat a soumis ce grief aux autorités.

A ce moment, M. Maxime Roy intervient: "Moi, dit-il, je travaille à la même usine que mon compagnon. Moi je suis dans les bureaux de la direction et lui, membre du syndicat. Alors, vous comprenez c'est assez délicat".

Le comité insiste quand même pour savoir ce que M. Roy pense de cette situation.

Il réplique: "Moi, j'ai fait mes études aux Etats-Unis parce que je croyais qu'avec l'anglais je pourrais gagner ma vie. Je constate que cela n'a pas beaucoup changé".

M. Marcel Chaput s'en est particulièrement tenu à l'énoncé de principes généraux et de prémisses tendant à prouver que la nation canadienne française ne connaîtra son réel épanouissement économique, culturel et social que nous propose une régime d'indépendance.

M. Paul Dozois veut savoir comment l'indépendance permettrait aux Canadiens de devenir maitres de leur économie.

M. Chaput a expliqué que cela ne pouvait se faire du jour au lendemain. Il affirme que dans tous les pays du monde, excepté au Québec on oblige, par exemple, les industries à capitaux étrangers à réinvestir localement une partie de leurs profits, à embaucher du personnel indigène et cela même au sein de leurs conseils d'administration".

A d'autres questions, M. Chaput réplique en soutenant qu'il n'y avait de liens essentiels entre l'indépendance et la nationalisation des industries, mais que, pour sa part, un Québec indépendant devra nationaliser les services publics.

Puis s'élève une discussion sur les distinctions entre les notions d'Etat et de nation. Le tout est très théorique. L'Etat exige un territoire, la nation pas nécessairement. Les Juifs ont été durant 2,000 ans sans territoire, mais pour atteindre leur épanouissement comme nation distincte ils ont créé l'Etat d'Israël.

La Suisse est-elle unilingue, bilingue ou trilingue? M. Chaput soutient que la Suisse est composée de trois divisions territoriales unilingues.

M. Paul Gérin-Lajoie soutient que le canton de Fribourg est bilingue. "C'est exceptionnel", réplique M. Chaput.

Ce dernier soutient qu'on n'a pas le droit de traiter les séparatistes d'isolationnistes, parce qu'au contraire ils sont plus internationalistes "comme personne ici dans ce Parlement". "Mais, ajoute-t-il, avant d'être internationaliste, il faut être nationaliste c'est-à-dire exister".

Faute de temps, le comité ne peut pousser plus avant l'interrogatoire de M. Chaput, la prochaine réunion aura lieu le 30 novembre.

Important...

(Suite de la page 7)

L'on sait que le frasil, glace en lamelles, se forme en vastes bancs dans le St-Laurent entre Montréal et Sorel. Cette formation de glace cause de graves ennuis à la navigation et peut mettre en danger certains ouvrages de génie.

M. Michel a décrit les conditions dans lesquelles se forme le frasil et l'embâcle régressif qui occupe un volume très considérable dans les zones de faible vitesse d'écoulement.

Le professeur A. P. Bernhart, de la section de génie sanitaire au département de génie civil de l'université de Toronto a décrit le processus d'auto-purification d'un cours d'eau pollué, en prenant comme exemple la rivière Don, à Toronto.

Il préconise une entente fédérale-provinciale au sujet de la purification des eaux par des méthodes qui tireront avantage de la possibilité d'aider la nature dans ce domaine.

Québec...

(Suite de la première page)

Vinette et l'abbé Paul-Henri Carignan: 1—De cesser de faire partie d'organismes chargés d'approuver les manuels scolaires ou les revues pédagogiques dont ils pourraient être les auteurs, les collaborateurs, les aviseurs ou les traducteurs;

2—De cesser de faire partie d'entreprises d'édition de manuels scolaires comme actionnaires ou à d'autres titres; et

3—A défaut de 1) et de 2), ils remettent leur démission comme fonctionnaires au ministre de l'éducation.

La nouvelle modification est simple: elle remplace dans le paragraphe 3 le nom "et" par "ou": il se lira donc: "à défaut de 1) ou de 2) etc...."

Ce changement a pour résultat essentiel de définir les règles de conflit d'intérêt applicables aux fonctionnaires auteurs de manuels, de façon à viser toutes les catégories d'intérêt dans la vente de ces ouvrages tant par des entreprises coopératives. D'un autre côté, elles visent à éviter d'entraver la production de manuels en appliquant ces restrictions à une trop large catégorie de fonctionnaires.

Par conséquent, d'après le nouveau texte, il sera interdit à un fonctionnaire de l'éducation de faire partie d'entreprises d'édition ou de vente de manuels scolaires, de revues pédagogiques ou de matériel didactique, soit à titre d'actionnaire ou de membre d'une telle entreprise, soit à titre de contractant ayant un intérêt pécunaire dans l'édition ou la vente de tels ouvrages.

D'un autre côté, cette interdiction ne s'appliquera qu'aux seuls fonctionnaires qui font partie d'un service ou organisme chargé, soit de préparer, approuver ou recommander des programmes d'études, des manuels scolaires, des revues pédagogiques ou du matériel didactique, soit d'en faire l'achat.

C'est donc dire que les fonctionnaires de l'éducation qui ne sont pas compris dans ce groupe assez restreint comme, par exemple, les enseignants, les directeurs d'écoles ne seront pas considérés en conflit d'intérêt parce qu'ils touchent des redevances sur la vente de manuels. Au contraire, ceux qui sont préposé à la préparation des programmes ou à l'approbation des manuels scolaires devront renoncer à toute activité dans ce domaine, aussi bien en faisant affaire avec une maison d'édition capitaliste qu'avec une coopérative. Pour ceux qui sont dans cette situation et qui ont des travaux en cours, le ministère de l'éducation sera disposé à négocier l'acquisition définitive de leurs droits d'auteurs moyennant une somme fixe approuvée par le conseil de la trésorerie.

Le gouvernement croit que les nouvelles directives adoptées sur la recommandation de la commission du service civil apportent une solution qui assurera la continuation de la production de manuels scolaires tout en prohibant les situations susceptibles de donner naissance à un conflit d'intérêt.

AVIS de DÉCÈS

DAVIAULT — Subitement à Ottawa, mercredi le 18 novembre 1964, est décédé à l'âge de 65 ans, Pierre Daviault, directeur du Centre de Terminologie, époux bien-aimé de Pauline Morvan et de feu Madeleine Primeau, père de Pierre Jérôme et José, père adoptif de Louis Houde, frère de Léopold, Dr Lionel, Louis-Philippe, Florence et Mme Yvan Godard (Antonine). Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons Racine et Robert, 260 rue Besserer, Ottawa, pour se rendre à l'église Sainte-Famille où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière Notre-Dame d'Ottawa, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 21-11-64

LAVOIE — A Montréal, le 18 novembre 1964 à l'âge de 76 ans, est décédé M. Zéphirin Lavoie, époux de feu Laura Goudreault, père de J. Noël Lavoie, N.P., maire de Chomedey. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. Ouimet et Fils, No 3517 boul. Lévesque, à 10 heures, pour se rendre à l'église St-Maxime, où le service sera célébré à 10.30 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Dons à l'Association Laval pour enfants arriérés.

MAILLOUX — A Montréal, le 19 novembre 1964 à l'âge de 68 ans, est décédée Mme J. Conrad Mailloux, née Marie Thérèse Lefebvre, demeurant à l'Annonciation Cté Labelle. Les funérailles auront lieu lundi le 23 courant. Le convoi funèbre partira du salon Henri Guérin No 425 ch. St-Jean, Laprairie, pour se rendre à l'église de La Nativité de Laprairie où le service sera célébré à 9 h. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBILLARD — A Montréal, le 19 novembre 1964 à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Vve Aimé Robillard née Elmina Durand. Laisse ses fils Emile, Eugène, Gaston; ses filles Mme Azellus Lafortune (Laura), Soeur Louis-Aimé, S.SS.NN. J.M. (Antoinette) et Rolande ainsi que de nombreux petits enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence fun. Magnus Poirier Inc. No 6520 rue St-Denis à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-Ambroise où le service sera célébré à 9 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VALLIERES — A Montréal le 19 novembre 1964 à l'âge de 79 ans est décédé M. Henri Vallières, époux en premières noces de Alina Garneau et en secondes noces de Camille Pépin demeurant au 5314 Ave Brodeur, Notre-Dame-de-Grâce. Exposé chez Rousseau et frères à Nicolet. Les funérailles auront lieu le 23 novembre à 10.30 heures en la cathédrale de Nicolet. Libéra et inhumation à Arthabaska. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

A VENDRE
BUREAU DE POSTE HOCHELAGA
3130 est, rue STE-CATHERINE
MONTREAL, P.Q.
Soumissions demandées sous réserve d'adjudication antérieure ou d'annulation de l'offre, en tout ou en partie.
DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES — LE 11 DECEMBRE 1964
Pour obtenir tous renseignements sur les conditions de vente, s'adresser à :
La Corporation de disposition des biens de la Couronne
C.P. 451 OTTAWA 2, ONTARIO

A tous, petits et grands,
pour vos cadeaux de fin d'année,
OFFREZ UN LIVRE
LIBRAIRIE FLAMMARION
1243, rue Université, Montréal
Tél.: 866-6381
Pendant le mois de décembre,
le magasin sera ouvert
de 9 heures a.m. à 9 heures p.m.

LE NOUVEAU DISQUE DE
Claude Léveillée
12" — Hi-Fi FL 311 Rég. $4.20 pour $2.99
Stéréo FS 611 Rég. $4.98 pour $3.49
- De Loin - La Source - Le Reel de la Ville - Dans mon paradis - Le Chercheur d'or - Les radios de mon quartier - Rupture - Pour Toi - Boulevard du crime - Carrousel
AU MEME BAS PRIX: Vigneault — Julien — Ferré — Gauthier — Brassens, etc. Brel — Leclerc — Aznavour — Clay — Dalida — Mills Davis — Brubeck — Mulligan Cugat — Ken Griffin — Mahalia Jackson — Greco — Catherine Sauvage — Béart
MONTROSE
3168 EST, BELANGER — RA. 9-2833
Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9h.30 p.m.
COMMANDES POSTALES
50¢ par 3 disques pour frais de poste et d'emballage — Taxe en plus
Suggérez un deuxième choix
Signifiez si Mono ou Stéréo

Lorsque vous l'aurez essayée, vous vous en voudrez de vous en être passé si longtemps...
Tia Maria
LIQUEUR DE CAFÉ
Dégustez-la telle quelle. Versez-en sur la crème glacée ou le gâteau. Préparez des consommations exotiques. Délicieuse de mille et une façons. Essayez-la, vous verrez!

ESTATE INDUSTRIES LTD. Jamaica W.I.

BERTRAND
VOUS INVITE
1009 ST. CATHERINE OUEST WEST
MONTREAL 2
288-3146
PLACE VILLE MARIE
MONTREAL 2
861-5808
à comparer ces prix et ces avantages
COLUMBIA et BARCLAY

Ray Conniff et ses chansons — INVISIBLE TEARS "Honeycomb, Far Away Places, Kisses Sweeter Than Wine", etc. Columbia CL-2264 CS 9064.
Mono Rég. 4.20 Spécial 2.95 | Stéréo 4.98 3.35

ANDY WILLIAMS et ses chansons de My Fair Lady et plusieurs autres succès du Broadway. Columbia CL 2205 — CS 9005.
Mono Rég. 4.20 Spécial 2.95 | Stéréo 4.98 3.35

MILES DAVIS en Europe. "Autumn Leaves, Milestones, Walking", etc. Columbia CL 2183 CS 8983
Mono Rég. 4.20 Spécial 2.95 | Stéréo 4.98 3.35

MY FAIR LADY, Enregistrement original. Présentant Audrey Hepburn et Rex Harrison. Columbia KOL8000 — KOS2600.
Mono Rég. 5.98 Spécial 3.99 | Stéréo 6.98 4.65

PIERRE CALVE Volume 2 "Le Vent de l'hiver, Toi, Le Printemps, etc. Columbia FL 308 — FS 608.
Mono Rég. 4.20 Spécial 2.95 | Stéréo 4.98 3.35

FERRE 1964 — "C'est l'printemps, La Gauloise, Le Marché du Poète, Mon Piano, etc. Barclay CBLP 2029.
Mono Rég. 4.20 Spécial 2.95
- Nous offrons le plus grand choix de disques à Montréal — 25,000 microsillons de tous genres. On y trouve les disques les plus en demande comme les plus rares.
- Notre stock comprend des importations exclusives, disques de collectionneurs et livres d'art.
- Tous nos disques sont garantis sans condition.
- 12 disquaires-libraires de carrière vous assurent un service compétent.
- Nous assurons un service de commandes postales et téléphoniques des plus efficaces.
- Nos clients sont invités à remiser gratuitement leur voiture dans l'immense garage souterrain de la Place Ville-Marie.
- Nos clients touchent des dividendes sur tout achat au prix courant.
Nos magasins sont ouverts tous les jours jusqu'à 6.00 heures, les jeudis et vendredis jusqu'à 9.30 p.m.
Procurez-vous les meilleurs enregistrements de votre musique préférée chez Bertrand.
Distribués au Canada par Quality Records
DISQUAIRES ET LIBRAIRES DE RENOM

Un contrat de près de quatre millions pour les aménagements portuaires de Gros-Cacouna

OTTAWA. — On a adjugé à The North Shore Construction Limited, de Montréal, un contrat de $3,865,000 pour la première phase d'un projet quinquennal d'aménagements portuaires à Gros-Cacouna (P.Q.), qui coûtera sept millions de dollars.

Gros-Cacouna est une île située près de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à 125 milles en aval de Québec et à six milles à l'est de Rivière-du-Loup.

Ce projet d'aménagements, réparti sur les cinq prochaines années, est le résultat d'enquêtes et d'études techniques. Lorsque ce projet sera complètement réalisé, il y aura à cet endroit un port en eau profonde abrité et comparativement libre de glace, d'où on pourra expédier à l'année longue aux marchés mondiaux les produits de la rive sud.

La majeure partie des dépenses encourues au cours des deux premières années sera consacrée à la première phase. Aux termes de cette partie du projet, deux brise-lames en enrochement seront construits. En outre, on construira une chaussée de deux milles de longueur, à partir de la route provinciale no 10, sur la terre ferme, jusqu'à l'extrémité ouest de l'île. On exécutera aussi le dragage nécessaire en vue de la construction et la construction d'une chaussée d'accès de 3,600 pieds de longueur conduisant à l'emplacement des travaux.

Un des brise-lames protégeant le côté nord mesurera plus d'un demi-mille de longueur. L'autre ouvrage de protection, du côté sud, mesurera environ un tiers de mille. Leur construction exigera la mise en place de trois millions de tonnes de pierre de parement de huit à dix tonnes et de tout-venant de carrière.

On draguera environ un million de verges cubes de sable, de gravier, de glaise et de roches de l'emplacement avant la pierre qui formera les brise-lames.

On utilisera du remplissage granulaire pour construire la chaussée qui aura des remblais en pierre. Sa surface sera pavée.

Les phases futures de ce projet comprendront la construction de quais, le dragage d'un bassin de virage et d'autres travaux portuaires.

TRAVAUX D'HIVER

D'autre part, le ministère du Travail a annoncé que des projets de travaux d'hiver au coût de $12,084,867 devant être effectués dans 33 municipalités du pays ont été approuvés et que le gouvernement fédéral défraiera la moitié du coût de la main-d'oeuvre exigée par ces travaux.

Cinq villes de l'Ontario, Winnipeg au Manitoba, six villes de la Saskatchewan, une de l'Alberta et deux de la Colombie-Britannique profiteront de ces avantages.

Pour sa part, la province de Québec profitera largement de ces prêts fédéraux. Voici la liste des travaux, avec entre parenthèses les sommes que paiera Ottawa:

A Québec: construction d'un tunnel et d'autres travaux publics au coût de $1,882,173 (part fédérale de $125,350); La Tuque: hôtel de ville et garage de $470,000 ($96,000); Brossard: système d'égout, tuyaux d'aqueduc et pour la transmission électrique de $414,000 ($30,300); Cabano; travaux publics de $50,000 ($27,000).

A Beauport: système d'égout de $250,000 ($14,000); Sainte-Thérèse-de-Blainville; aqueduc et égout de $1,711,329 ($120,000); Sainte-Rita: garage et réservoirs municipaux de $54,000 ($30,000); Saint-Irénée: travaux routiers et d'aqueduc de $50,000 ($30,000); Saint-François: travaux routiers de $80,000 ($12,500).

A Sainte-Agathe-Sud, travaux routiers et d'égout de $360,000 ($26,500); Sainte-Thérèse, travaux d'aqueduc et d'égout de $308,785 ($15,500); Saint-Emile, travaux routiers de $63,000 ($29,000); Laval-des-Rapides: travaux d'aqueduc et d'égout de $573,795 ($34,500); Trois-Pistoles: construction d'un centre récréatif de $150,200 ($54,120); Chomedey: travaux d'aqueduc et d'égout de $63,475 ($2,400).

A Baie-Comeau: travaux d'aqueduc et d'égout de $1,095.00 ($72,000); Albanel: une usine de pompage et travaux d'aqueduc de $172,966 ($51,000); Saint-Bruno: aqueduc de $275,000 ($67,364); et Saint-Laurent: travaux municipaux de $938,849 ($80,779).

En Ontario, on note des travaux pour un système d'égout à Sudbury au coût de $415,813, dont $56,868 seront accordés par le gouvernement fédéral.

Décès de Mme Conrad Mailloux

Mme Conrad Mailloux (Thérèse Lefebvre), de L'Annonciation, épouse de Conrad Mailloux, capitaine à la retraite du service de police de Montréal, est décédée jeudi, le 19 novembre, à Montréal, à l'âge de 69 ans.

Elle était la mère de Mme Roger Mathieu (Jeanne), épouse du vice-président de la Commission des accidents du Travail, ancien président de la CSN et du Syndicat des journalistes de Montréal.

Elle laisse aussi dans le deuil: ses fils, ses filles, ses gendres et ses brus, MM. et Mmes Paul Mailloux, de L'Annonciation; Laurent Dumas (Jacqueline), de St-Jovite, et Roger Mailloux, de Montréal. Aussi: ses frères et ses soeurs, ses beaux-frères et belles-soeurs, MM. et Mmes Robert Lefebvre, de Delson; Charles Lefebvre, de St-Michel de Napierville; Arthème Pierre (Marie-Paule), de St-Philippe; James Collins (Camilla), de Montréal; Mme Léopold Martin (Annette), Urgel Mailloux, de Montréal; Roméo Ménard, de St-Jean; Emile Giroux, de St. Albans, Vermont; Elzéar Richard, de St-Valentin, et plusieurs autres neveux et nièces et petits-enfants.

La dépouille est exposée au salon funéraire Henri Guérin, 425, chemin de St-Jean, à Laprairie, et les funérailles auront lieu lundi, le 23 novembre, à 9 hres, en l'église de la Nativité de Laprairie.

NÉCROLOGIE

M. Henri Ste-Marie

Nous apprenons avec regret le décès de M. Henri Ste-Marie, à l'âge de 85 ans, survenu le 16 novembre, après une longue maladie. Epoux de feu Albina Bédard, M. Henri Ste-Marie, autrefois notaire à Marieville, demeurait à 4620, boul. Pie IX, à Montréal. Il laisse dans le deuil ses deux filles Lilianne et Alice (Mme Marcel Vigeant), sa soeur Résida, ses deux frères Wilfrid et Albert, son gendre Marcel Vigeant. La dépouille mortelle est exposée au Salon J.A. Guilbeault Inc., 5359, 11e avenue Rosemont. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 courant, à l'église St-Albert-le-Grand, où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de Marieville, où un libéra sera chanté.

CLUSY
Blanc frais (RAQ 536)

ARBOIS
Rosé (RAQ C1957)

TERVIGNY
Vin rouge (RAQ 536-B)

Les vins les plus joyeux sont des vins au grand coeur
Et j'en sais d'immortels qui sont vins de bonheur

HENRI MAIRE
ARBOIS-JURA
FRANCE
Office général des Grandes Marques, limitée

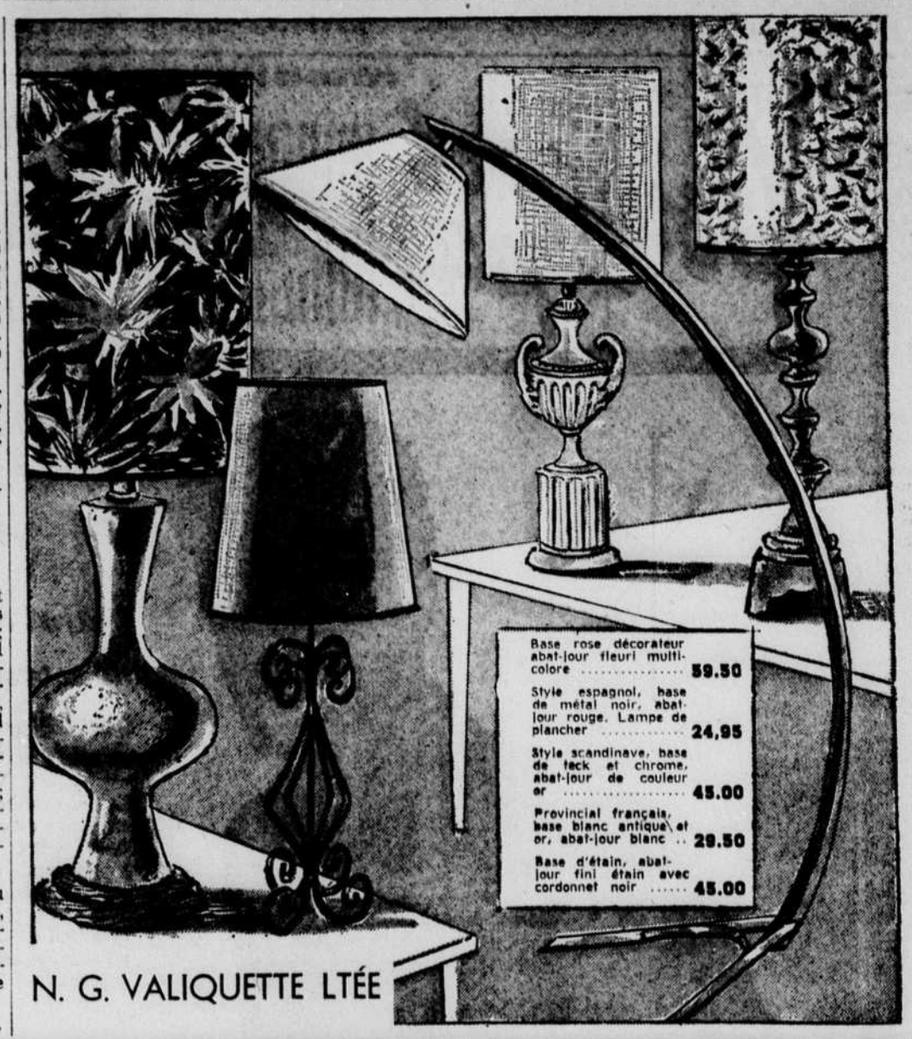

N. G. VALIQUETTE LTÉE

Magnifique mobilier de la collection "Latina" d'American of Martinsville, comprenant bureau triple 76" de longueur à 9 tiroirs dont deux dissimulés par deux portes, miroir encadré "Plate Glass" 31 x 46, chiffonnier à 5 tiroirs, tête de lit 4-6, avec base de métal, fini blanc antique, dessus noyer.

SPECIAL 595.

Table de chevet 89.88

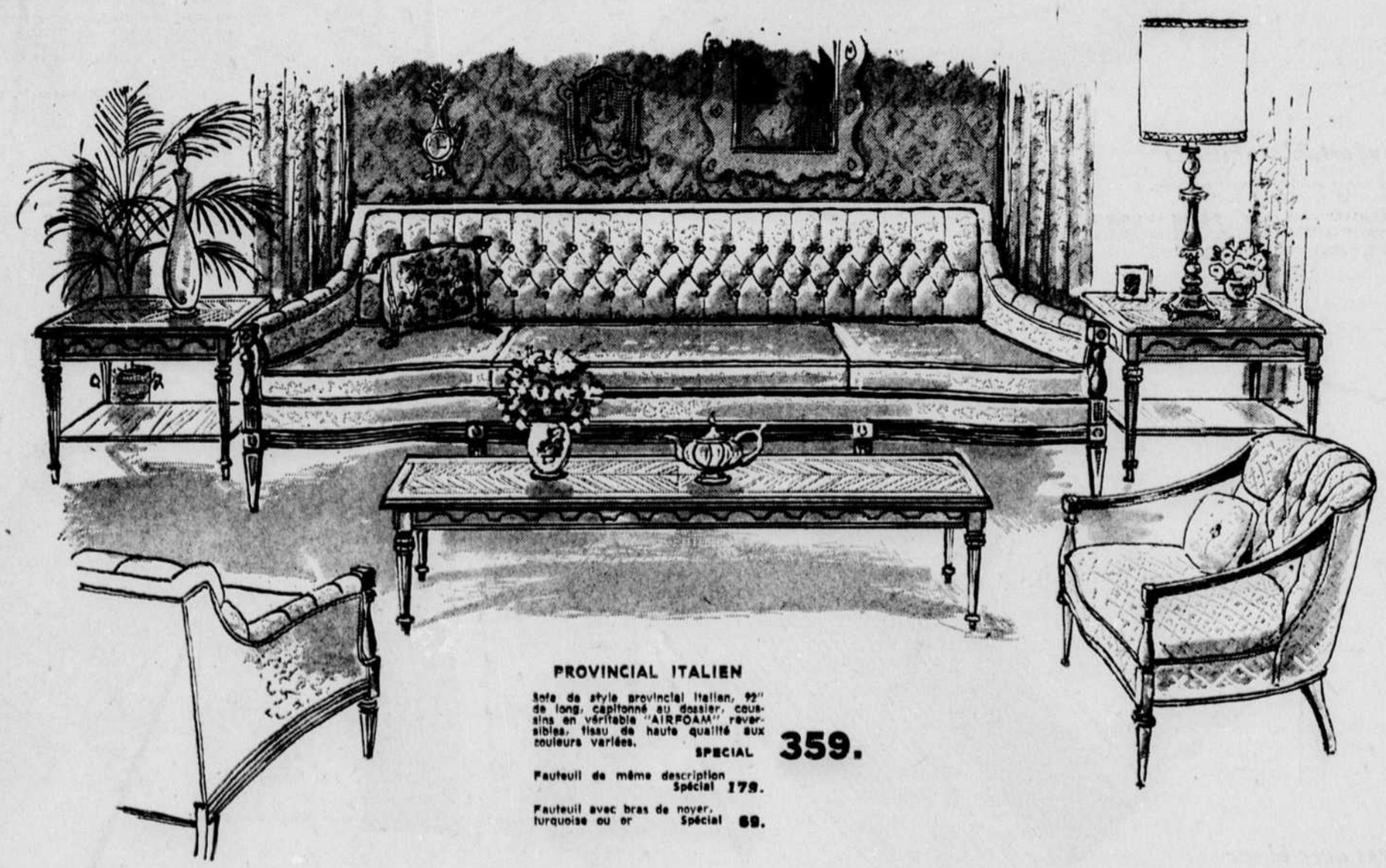

PROVINCIAL ITALIEN

Sofa de style provincial italien, 92" de long, capitonné au dossier, coussins en véritable "AIRFOAM" réversibles, tissu de haute qualité aux couleurs variées. SPECIAL 359.

Fauteuil de même description Spécial 179.

Fauteuil avec bras de noyer, turquoise ou or Spécial 89.

N. G. VALIQUETTE LTÉE 915 Ste-Catherine est 842-8811

Stationnement municipal à l'arrière du magasin

Heures d'affaires
Ouvert de 9 h. 30 a.m. jusqu'à 5 h. 30 p.m. — Ouvert les jeudis et vendredis soir jusqu'à 9 h. p.m.

DÉCOUPEZ CETTE CARTE! GAGNEZ $100.- $500. ou $1000.

VÉRIFIEZ LES NUMÉROS SUR LA CARTE AVEC LES NUMÉROS AU VERSO DES RUBANS!

CINQ D'UNE MANCHE FONT GAGNER DE L'ARGENT!

CARTE GRATUITE DU JEU DOMINION

Carte No 39 VALIDE jusqu'au ... inclus

"CINQ-O"

Jouez les numéros au verso des rubans GRATUITS de caisse Dominion

76	61	95	52	9
93	87	54	24	45
32	15	69	80	13
23	39	84	65	75
57	48	6	46	85

Facsimile de cette carte acceptable. Toutes les cartes sont exposées au Dominion

NOM.....
ADRESSE.....
VILLE OU CITÉ..... TÉL.....

OUVERT CE SOIR JUSQU'A 9 H. — SAMEDI 9 H. 30 A 5 H. 30

Pourquoi pas Dupuis où Père Noël achète tous ses cadeaux

Votre complet de worsted tout laine

C'est l'élégance en toute circonstance

Le worsted 100% laine au fini argenté miroitant est de la plus haute texture. Motifs sobres haute vogue Veston droit 3 boutons revers étroits, doublure soyeuse. Poches à rabat. Quelques modèles aux épaules naturelles. Le dos avec fente. Le pantalon à taille sans pli avec passants. Tailles 36 à 46 toutes statures.

veston
un pantalon 85.00 et **89.50**

(facilités de paiement)

• Gris moyen • brun • bleu moyen • charcoal soit dans les fines rayures, petits carreaux aussi tout uni.

Dupuis — Rez-de-chaussée, rayon 610

Votre paletot en ville... en voyage coupe "Banlieue"

Porte le non "UTEX"

TWEED DE LAINE importé de l'Angleterre et appliqué sur caoutchouc-mousse formant un isolant parfait. Protection contre le froid et le vent. La doublure est d'un fini matelassé en rayonne à losanges ½ po. sur entre-doublure de laine... le bas de la doublure en molleton... une bande de tweed divise le haut et le bas de la doublure. 2 poches à rabat plus une large poche intérieure. Dos avec fente.

39.95

LE COL IMITATION DE LOUP MARIN

Tons : gris moyen et brun avec chevrons EN GRIS avec diagonales. Tours de poitrine : 36 à 46.

Dupuis — Rez-de-chaussée, rayon 610

Confortables souliers

Cuirs haute qualité en noir ou brun. Pointures 6 à 12 et largeurs variées.

"IMPERIAL" — la paire **24.95** et **26.95**
"ROYAL" — la paire **21.95** et **23.95**
"FOOT RITE" — la paire **18.95**

Votre chapeau "sport"

En cuir véritable — calotte ronde fendue au centre — ruban — Aussi tout cuir, bords à multiples piqûres, conservant sa belle apparence. Noir. Entrées de tête 6¾ à 7¾.

10.95

Dupuis — Rez-de-chaussée, rayon 650

Rayures avec blanc

Le col, les manchettes en blanc sur rayures : bleu, noir, rouge. Broadcloth de coton "Sanforized". Col "TAB", manchettes doubles. Encolures : 14 à 16½.

6.00

CRAVATE, divers tissus **1.50**

Boutons de manchettes **6.00**

Chemises fins carreaux

Toujours populaires en broadcloth de coton "Sanforized". • gris • beige • bleu. Confection "ARROW". Col tenant, pointes courtes. Manchettes doubles, encolures 13½ à 17½

6.00

Cravate, tissu soyeux **1.50**

Boutons manchettes et pince-cravate **10.00**

Dupuis — Rez-de-chaussée, rayon 620

Chemises rayées en vogue

Broadcloth de coton "Sanforised", fon blanc, rayures • bleu • gris • roug Col "TAB" — allure soignée, encolure 14 à 16½ **6.0**

CRAVATE Dacron (hook-on) **2.5**

Boutons manchettes et pince-cravate **7.5**

Les mémoires présentés à la commission parlementaire de la constitution

Le Québec doit pouvoir fixer certaines conditions de sa participation au Canada

déclare l'Association des étudiants de Laval

QUEBEC — L'Association générale des étudiants de l'université Laval soutient dans un mémoire qu'elle a présenté au comité parlementaire de la constitution, que le Québec, "Etat national des Canadiens français", doit pouvoir fixer librement certaines conditions de sa participation au Canada.

Cette prérogative des Canadiens français, selon le mémoire de l'AGEL, découle de leur "droit fondamental d'auto-détermination."

Le mémoire note que si l'on s'en tenait à la structure actuelle du Canada, il s'agirait pour le Québec "de définir ce que signifie l'expression "le statut spécial de la province de Québec," ou encore, de préciser le contenu de l'expression "Etat associé".

"Comme deuxième conséquence, poursuit l'AGEL, de notre droit fondamental à l'autodétermination, il faut dire que si, comme règle générale la voie des négociations est la voie la plus normale pour atteindre nos objectifs, il n'en demeure pas moins que le gouvernement du Québec doit considérer comme acceptable le fait de poser certains gestes unilatéralement."

Dans son volumineux mémoire — 47 pages — l'Association générale des étudiants de l'université Laval examine longuement les notions de communauté et de collectivité, de nationalisme, de culture, de bilinguisme et de biculturalisme.

Au chapitre des "objectifs du Canada," on lit: "Le Canada se fondera sur des superstructures qui verront à l'épanouissement des deux collectivités qui s'y trouvent."

Le mémoire rejette ce qu'il appelle "la symbolique de la Couronne qui, pour la communauté canadienne d'expression française, ne rime à rien," dit-il.

Au nombre des conclusions que formule l'AGEL, on note en particulier que "les responsabilités de la radio-télévision française devraient revenir au Québec," que le Québec "devrait prendre en main une part du droit criminel, qui l'obligerait à coordonner, comme étant sa compétence officielle, l'aspect rééducationnel et l'aspect préventif du crime."

Le mémoire soutient également que le gouvernement central doit perdre son droit de désaveu et que le "gouvernement national des Canadiens français devrait être habilité à agir comme responsable et souverain dans les domaines qui sont de son ressort."

"Ainsi donc, lit-on à cet article, le gouvernement du Québec devrait pouvoir passer des traités internationaux dans l'ordre de ses responsabilités."

Selon le mémoire de l'AGEL, "Une chambre des nations" devrait remplacer l'actuel sénat. Au sujet du partage fiscal, le mémoire dit: "Nous croyons que la négociation doit être le mode de solution, quitte à laisser jouer les pressions inévitables en pareil domaine, sachant qu'un Québec maltraité serait toujours dans la possibilité de se retirer d'une confédération qui ne serait qu'un marché de dupes."

La Fédération des commissions scolaires insiste sur le droit exclusif du Québec de légiférer en matière d'enseignement

QUEBEC — La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec estime que dans tout amendement futur à la constitution canadienne le Québec "devra s'attacher au principe qui veut que les provinces aient le droit exclusif de légiférer sur l'enseignement".

"Dans son mémoire présenté au comité parlementaire de la constitution, la fédération note que "depuis 1867, il y a eu des incursions répétées du gouvernement fédéral dans des secteurs qui, d'après la constitution, sont exclusivement réservés à l'autorité des provinces" et elle ajoute : "On ne connait pas de faits démontrant le contraire".

"Ainsi voyons-nous, déclare le mémoire, que le gouvernement central s'est introduit dans le secteur de l'éducation, en maintes occasions, en vertu de sa compétence dans les domaines les plus variés".

Le mémoire affirme par ailleurs que si, d'après la constitution, "les divers gouvernements qui existent au Canada sont autonomes, ils sont également coordonnés".

"Cela présuppose alors, ajoute le mémoire, que la constitution du pays doive d'élimiter clairement les responsabilités de chacun et exiger le respect par tous des clauses de cette constitution."

En même temps que l'éducation, à tous les niveaux, demeure la préoccupation de première instance des gouvernements provinciaux, "le gou-

(Suite à la page 12)

Chaput : la plénitude du pouvoir politique est la clé du Québec

QUEBEC — M. Marcel Chaput, ex-président du RIN et président du défunt Parti républicain du Québec, affirme dans un mémoire au comité parlementaire de la constitution que la "plénitude du pouvoir politique est la clé indispensable à toute nation qui veut s'engager dans la voie de son pelin épanouissement."

M. Chaput, qui signale avoir rédigé son mémoire à titre personnel, pose trois prémisses qui doivent "de toute nécessité", être acceptées et tenues pour vraies."

Elles sont : 1. Les Canadiens français forment une nation; 2. La nation canadienne-française aspire à la maîtrise de ses destinées; 3. Le Québec est l'Etat national des Canadiens français.

M. Chaput dans son mémoire déclare qu'il "rejette d'emblée la constitution canadienne pour des motifs qui tiennent de sa signification pour les Canadiens français". Il ajoute qu'au lieu de formuler une critique des principaux articles de la constitution canadienne, qu'il rejette d'emblée, il vient plutôt "proposer à la réflexion des membres du comité de la constitution quelques principes fondamentaux à toute discussion sur une constitution devant mener un peuple à son épanouissement."

Sept principes

M. Chaput formule ainsi les principes fondamentaux :

La plénitude du pouvoir politique est la clé indispensable à toute nation qui veut s'engager dans la voie de son plein épanouissement ;

Tous les secteurs de l'activité humaine, tant individuelle que collective, sont interdépendants ;

S'il est vrai que l'homme influence la société, il est également vrai que la société influence l'homme ;

Dans une société, tout abandon de juridiction crée un vide de compétences au sein de cette société ;

Pour être vivante et rayonnante, une langue doit correspondre à une nécessité sociologique ;

Une nation ne peut vraiment s'épanouir que s'il y a concordance entre les intérêts de la nation et les intérêts des individus qui la composent ;

Il n'est pas de démocratie possible sans l'indépendance de la nation.

M. Chaput conclut son mémoire en ces termes : "L'indépendance n'est rien d'autre que de prendre soi-même ses décisions. D'ailleurs une nation fière n'agit pas autrement".

LE CANADIAN JEWISH CONGRESS SE PLAINT DE LA SITUATION SCOLAIRE FAITE AUX JUIFS

QUEBEC — Le Canadian Jewish Congress se plaint dans son mémoire qu'il a présenté au comité parlementaire de la constitution d'un régime scolaire qui est "fondamentalement non démocratique" à l'égard de la communauté juive du Québec et, qui est en conséquence un "anachronisme" dans le contexte nord-américain.

Le mémoire du Canadian Jewish Congress recommande à ce sujet l'établissement d'un régime scolaire étatique (State School System) eliminant les "inconvénients qu'ont subi les Juifs en matière d'éducation".

Le mémoire retrace, en citant des textes de loi, l'évolution des politiques d'éducation depuis la Confédération et déclare qu'actuellement, "la situation des Juifs au Québec en matière d'éducation en est une dans laquelle ils payent des impôts scolaires et ne peuvent être représentés au sein des commissions scolaires (taxation without representation)".

Le mémoire note à cet égard que les "Juifs ont toujours fréquenté des écoles protestantes et, en conséquence, que dans la plupart des régions de la province, ils peuvent fréquenter ces écoles si celles-ci veulent bien les accueillir bien qu'ils payent l'impôt scolaire des commissions protestantes comme le prévoit l'article 584 de la loi provinciale d'éducation".

Le Canadian Jewish Congress aborde également dans son mémoire la question des droits et des libertés des citoyens et des minorités et recommande, pour garantir ces droits, que tout changement à la constitution canadienne prévoit un bill provincial des droits de l'homme et il suggère que ce bill soit compris dans la constitution même.

Le Canadian Jewish Congress signale dans son mémoire qu'il est habilité à faire des représentations au nom des quelque 260,000 Juifs du Canada".

APM de Ste-Rose

M. Gérard Rail a été élu président de l'Association parents-maitres de Ste-Rose. M. J.-R. Labrosse a été élu vice-président, M. Vernon Herbst, secrétaire, et M. J.P. Tétreault, trésorier. Les membres de l'exécutif sont élus par le conseil d'administration parmi ses membres. L'exécutif comprend trois conseillers: le représentant des parents est Mme Denise Croze; les deux représentants des maitres (désignés par les quatre délégués des maitres au conseil d'administration) seront élus plus tard.

LE DEVOIR
MONTRÉAL, VENDREDI 20 NOVEMBRE 1964

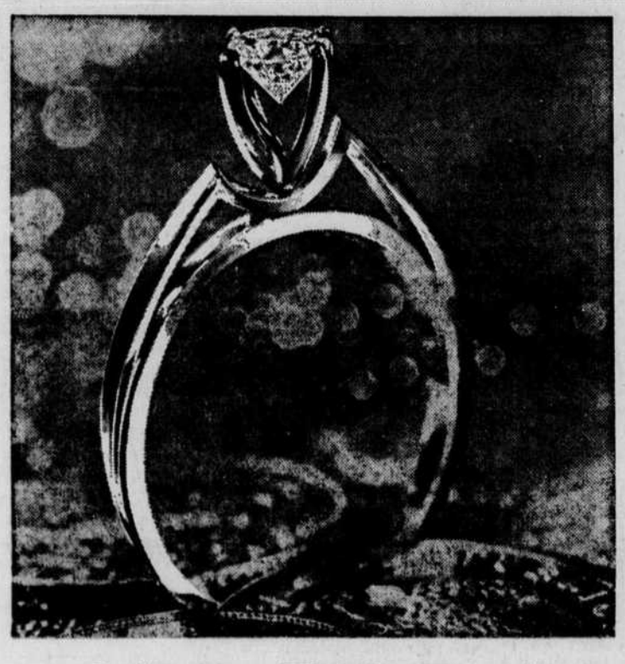

Solitaire Traditionnel

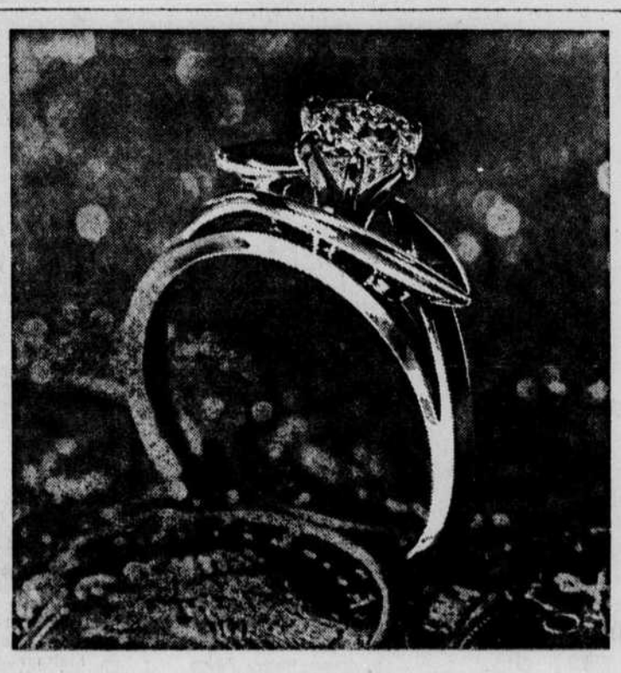

Tourbillon Moderne

Touffe d'or

D'une élégance exquise

Quel que soit votre budget... quel que soit votre goût... vous trouverez le plus grand assortiment de bagues à diamants modernes et traditionnelles à Montréal... depuis $100.

Mappin's
JOAILLIERS ET ORFÈVRES

1000 ouest, rue Ste-Catherine et Place Ville-Marie. Facilités de paiement.

AVIS AU PUBLIC

Canada Packers Limited demande aux consommateurs de retourner les boîtes de Pain de Viande K L I K portant un des codes suivants estampés sur le dessus des boîtes :

EST 7 09144	EST 7 09214	EST 7 09284
EST 7 09164	EST 7 09234	EST 7 10054
EST 7 09174	EST 7 09254	EST 7 10224

LES BOÎTES PORTANT D'AUTRES NUMÉROS NE SONT PAS AFFECTÉES

Les consommateurs qui ont acheté K L I K depuis le 14 septembre et qui sont en possession d'une ou plusieurs boîtes portant un des codes ci-haut mentionnés sont priés de les retourner immédiatement à leur marchand afin que le produit soit remplacé ou remboursé.

Les boîtes portant les codes EST 7A, EST 7B, ou EST 7D ne sont pas mises en cause car elles ont été manufacturées dans d'autres usines et **ne sont nullement affectées.**

Le rappel de ces boîtes est une mesure de précaution qui a été prise parce que les mélanges d'épices, fournis à la compagnie et employés dans la production du pain de viande K L I K à une usine, contenaient moins que la quantité normale d'un des ingrédients de salaison.

Les effets d'une quantité moindre que la normale de cet ingrédient pour la salaison n'ont pas été clairement établis par les scientistes de l'alimentation. K L I K est cuit au cours des opérations de mise en conserve, cependant, des ingrédients de salaison sont ajoutés aux épices pour assurer au produit ses qualités de longue conservation.

L'opinion des meilleurs scientistes indique que le risque de diminution dans les qualités de conservation est minime, mais qu'il peut exister.

Dès lors, il y a peu de chance que le produit puisse se détériorer et puisse devenir une cause de maladie sérieuse si consommé.

Tout le K L I K présentement sur les tablettes des magasins de détail a été examiné soigneusement par des employés de la compagnie afin d'être sûrs qu'il ne provient pas des lots en question.

MARCHANDS AU DÉTAIL — Nous vous prions d'accepter ce produit lorsqu'il vous sera rapporté. Un représentant de la Compagnie prendra contact avec vous.

CANADA PACKERS LIMITED
2200 St. Clair Ave., West,
Toronto 9, Ont.

Kossyguine: la coexistence est un "principe immuable"

MOSCOU — M. Alexis Kossyguine a déclaré aux hommes d'affaires occidentaux qu'il a reçus hier matin, pendant près de deux heures, au Kremlin, que la coexistence pacifique constituait un "principe immuable" de la politique du gouvernement soviétique. Cette précision a été donnée, hier soir, par quelques-uns des hommes d'affaires qui ont assisté à cet entretien. Ils ont souligné qu'ils s'étaient engagés à ne pas divulguer le texte de l'exposé de quarante minutes, particulièrement encourageant, selon eux, pour l'avenir des relations entre l'URSS et les Etats-Unis, fait par le président du conseil soviétique à leur intention.

Ils ont néanmoins indiqué que M. Kossyguine avait insisté sur la nécessité de créer une atmosphère de confiance mutuelle entre les Etats-Unis et l'URSS et s'était déclaré favorable à la mise sur pied de projets scientifiques communs entre les deux pays. En outre, le chef du gouvernement soviétique aurait laissé entendre qu'il était disposé à faire un geste de bonne volonté sous la forme d'un versement plus ou moins symbolique pour résoudre le problème de la dette contractée par l'URSS vis-à-vis les Etats-Unis au titre des accords de prêt bail au cours de la dernière guerre mondiale.

L'existence de cette dette, estimée, à un moment donné, à huit cents millions de dollars par Washington qui avait ensuite abaissé le montant de son évaluation, constitue l'un des principaux obstacles au développement des échanges commerciaux soviéto-américains.

Hier soir, c'était au tour des hommes d'affaires, en grande majorité Américains, mais qu'accompagnaient aussi les représentants de quelques entreprises britanniques et un représentant de la société française "Saint-Gobain", de recevoir M. Kossyguine.

Plus souriant qu'à l'accoutumée, le chef du gouvernement soviétique a déclaré, dans une allocution: "L'humanité tout entière attend le jour ou l'on dépensera moins d'argent pour l'armement et plus pour la satisfaction des besoins humains. Mais, pour cela, la confiance et la compréhension mutuelle sont nécessaires: soulignant que l'URSS n'a pratiquement "aucune relation d'affaires" avec les Etats-Unis, M. Kossyguine a insisté sur la nécessité d'efforts communs dans ce domaine."

Le plan de Colombo est prolongé

LONDRES — Le plan de Colombo créé pour aider au développement économique du Sud-Est asiatique sera prolongé pour une période de cinq ans, après sa date d'expiration prévue en 1966, ont annoncé hier à Londres, les délégués du plan de Colombo, qui groupe 21 nations.

La décision sera vraisemblablement annoncée dans un communiqué publié aujourd'hui à l'issue de la session de quatre jours du comité consultatif ministériel.

M. Frank Coffin, chef de la délégation américaine a déclaré aujourd'hui que "si les relations entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement doivent dépasser la simple confrontation pour aboutir à un dialogue constructif, l'exemple des réunions du plan Colombo doit se poursuivre."

Hoover critique le rapport Warren

WASHINGTON. — M. Edgar Hoover, directeur du FBI, (Federal Bureau of Investigation), a reproché mercredi à la commision Warren, chargée de l'enquête sur l'assassinat du président Kennedy, d'avoir accusé à tort et de façon déloyale ses services dans son rapport.

M. Edgar Hoover, qui s'adressait à quelques journalistes à Washington, a critiqué notamment le paragraphe du rapport dans lequel la commission d'enquête présidentielle reproche au FBI de n'avoir pas signalé au service secret présidentiel la présence de Lee Harvey Oswald à Dallas lors du passage dans cette ville du président Kennedy.

Le directeur du FBI a critiqué les juges "au trop bon coeur" qui a-t-il dit protègent les jeunes criminels en les jugeant à huis clos. Le FBI aurait dû savoir que Lee Harvey Oswald, assassin du président Kennedy, avait comparu devant une cour de justice de New York étant mineur, a ajouté M. Edgar Hoover.

Le directeur du FBI a ensuite fait remarquer avec fermeté que le travail de ses services ne consistait pas à assurer la protection des personnes, qu'il s'agisse du président des Etats-Unis ou de ceux "qui descendent réformer le Sud", faisant ici allusion aux volontaires des droits civiques du Mississippi. Il a précisé d'autre part qu'il n'y avait aucune rivalité entre le FBI et les services secrets, chargés d'assurer la protection du président, des Etats-Unis. Les services secrets présidentiels a-t-il fait remarquer sont mal équipés et trop peu nombreux pour assurer le travail qu'on leur demande. Dans la seule ville de New York, a-t-il dit, il faudrait à chaque visite présidentielle arrêter plus de 7,000 personnes si l'on voulait vraiment éloigner "tout individu susceptible de menacer la sécurité du président".

Le directeur du FBI a ensuite abordé les problèmes des droits civiques, et des associations secrètes, telles que le "John Birch Society," les Minutemen, etc.

Parlant des droits civiques, il a accusé le Dr Martin Luther King, prix Nobel de la paix, d'être "le menteur le plus notoire de ce pays" pour avoir affirmé que tous les agents du FBI dans le Sud, et en Georgie notamment, étaient des Sudistes et ne feraient par conséquent aucun effort pour appliquer la loi des droits civiques.

M. Edgar Hoover a, d'autre part, déclaré "scandaleuse" la décision du juge de McComb (Mississippi) de suspendre la peine infligée à neuf citoyens blancs, convaincus d'avoir incendié plusieurs églises noires et commis des attentats à la bombe contre des leaders intégrationnistes.

"Dans la région de Philadelphie" (Mississippi), a ajouté le directeur du FBI, "l'application de la loi est pratiquement inexistante et bien souvent les shérifs et leurs adjoints participent au crime."

M. Edgar Hoover est d'ailleurs convaincu que la police de plusieurs villes du "Middlewest" participe également de temps en temps à certains crimes.

M. Edgar Hoover a déclaré, d'autre part, que l'enquête sur le meurtre des trois "volontaires des droits civiques" assassinés au cours de l'été près de Philadelphie dans le Mississippi, avait fait de grand progrès. Il s'est refusé à tout autre commentaire à ce sujet.

Parlant enfin des sociétés secrètes aux Etats-Unis, il a déclaré:

— De la John Birch Society, "Nous n'avons jamais fait d'enquête sur ses membres et je n'ai aucun respect pour son chef, Robert Welch";

— Des Minutemen, "Nous procédons actuellement à une enquête sur eux. Il n'y a rien de tel que les gens du Ku Klux Klan; tous les lynchages et les attentats à la bombe contre des maisons dans le Sud ont été l'oeuvre de membres du Ku Klux Klan." Le FBI "sait parfaitement bien qui ils sont."

Des musulmans noirs, le FBI surveille également leurs activités, ainsi que celles du chef du parti nazi américain, George Lincoln Rockwell.

HUSSEIN TERMINE SON VOYAGE OFFICIEL A PARIS

PARIS — La visite officielle du roi Hussein de Jordanie qui s'est entretenu à deux reprises avec le général de Gaulle et de la princesse Muna est terminée: à 4 heures hier après-midi le couple royal est arrivé à l'hôtel Plazza, avenue Montaigne, en compagnie de M. et de Mme Pompidou qui leur ont fait leurs adieux dans le hall de ce grand palace tout proche des Champs Elysées.

Ici a commencé un séjour privé pendant lequel le souverain et son épouse pourront se promener à loisir dans Paris. Le roi a déjà un emploi du temps bien rempli. Ce matin, visite du siège de l'UNESCO, avenue de Suffren. Dans la soirée, réception au Crillon offerte par les ambassadeurs des pays arabes en leur honneur. La trêve du week-end sera respectée, mais, dès 8 heures du matin lundi, le roi se rend à l'école de Coëtquidan où il sera reçu par le général de Boissieu, gendre du général de Gaulle, et où il passera la journée. Mardi matin, c'est le camp de Satory que le roi visitera, sous la conduite de M. Pierre Messmer. On lui présentera des matériels de l'armée de terre et l'"Alouette III". Après avoir déjeuné chez le ministre des armées, le roi ira dans l'après-midi au centre d'essais de Melun-Villaroche pour voir des matériels aéronautiques.

(Suite de la page 17)

Crise au sein de l'AELE à la suite des décisions de la Grande-Bretagne

GENEVE — Rebondissement, hier soir, et ce — malgré le secret gardé sur les délibérations de ce que le "Journal de Genève" appelle "La 1re grande crise de l'AELE."

Loin de se détendre à la suite des exposés britanniques du matin, l'atmosphère s'est sensiblement alourdie au cours de la séance de l'après-midi. "Discussions très dures," a déclaré M. Kreisky, ministre des affaires étrangères d'Autriche, qui a ajouté: "Les ministres britanniques n'ont pas répondu aux demandes qui leur ont été faites."

Parmi ces dernières, la première et la seule connue est celle formulée par M. Hans Schaffner, ministre du commerce suisse: réduction immédiate de la surtaxe d'importation britannique de 15 à 10 pour cent.

Pour le reste, on ne sait rien encore sur les détails des discussions, les délégations ayant pris l'engagement de garder le secret.

Toutefois, on croit savoir que les vraies discussions devaient se nouer hier soir au cour du dîner offert par la Confédération aux diverses délégations.

Il semble donc que les six partenaires de la Grande-Bretagne aient simplement pris acte des déclarations faites par les ministres britanniques, mais n'en maintiennent pas moins leurs critiques contre l'acte unilatéral de la Grande-Bretagne.

La position britannique, hier matin, peut se résumer de la manière suivante:

1) La surtaxe britannique est contraire au traité de Stockholm; elle affecte les intérêts à court terme des autres pays de l'AELE. Mais, à long terme, elle leur est favorable, car elle permet au Royaume-Uni d'éviter une dévaluation;

2) Le gouvernement de Londres est prêt à admettre que le groupe de travail, chargé par le conseil permanent de l'AELE d'étudier les mesures de restriction britanniques et leurs effets sur les pays de l'AELE se transforme en comité permanent, à condition qu'il soit tenu au secret le plus strict.

Il semble que la délégation britannique, par cette 2e proposition, ait cherché à désarmer M. P. Haekkerup, le ministre danois qui voudrait faire créer un comité spécial de vigilance, mais qui ne paraît pas suivi par certains de ses collègues, notamment suisses, qui ne veulent pas "institutionnaliser le mécontentement."

Il apparaît aussi que M. Gordon-Walker et M. Douglas Jay ont sous-estimé la vigueur des critiques que soulève l'imposition unilatérale et sans consultation de la surtaxe de 10%. La délégation suisse notamment s'attache assez peu au côté formaliste qui caractérise la position du Danemark et de la Suède, mais veut des mesures pratiques: la réduction immédiate de la surtaxe.

Les Britanniques n'ont pas encore répondu, mais il est douteux qu'ils puissent obtempérer, les derniers résultats de leur balance commerciale restant déficitaires.

Les choses en sont là. Il faudra, d'ici 24 heures, beaucoup de diplomatie pour redonner à l'AELE son caractère d'avant le 26 octobre, date à laquelle le gouvernement Wilson a annoncé l'imposition de la surtaxe "temporaire" sur les importations.

La crise de l'AELE, comme l'a déclaré un porte-parole du secrétariat, est "double": une crise de confiance d'une part, une crise causée de l'autre, par les difficultés où se trouvent certaines industries dans les pays membres à la suite de la mesure britannique.

La France vend ses excédents de blé à la Chine et bénéficie de l'aide financière de la CEE

BRUXELLES. — La France va bénéficier de l'aide financière du Marché commun pour vendre à perte ses excédents de blé en Chine. La décision est maintenant officielle. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une innovation. Le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole prend, dès cette année, en charge la moitié des subventions nécessaires pour vendre à bas prix les surplus agricoles européens — en majeure partie des céréales françaises — sur le marché mondial.

La Commission du Marché commun a simplement relevé le taux des subventions autorisées pour bénéficier du concours du fonds européen dans le cas particulier des exportations vers la Chine où les conditions d'accès au marché sont relativement plus favorables qu'ailleurs. Les prix offerts par la Chine sont très désavantageux. La concurrence de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui ont 30 p.c. de frais de transport en moins pour vendre du blé à bas prix en Chine, joue également. On a donc pris à Bruxelles les mesures nécessaires pour que le blé français puisse "passer" sur le marché chinois malgré ces handicaps et bénéficier pour la moitié des subventions nécessaires du soutien financier du Marché commun. Le contrat en cours de négociation entre Paris et Pékin porterait sur un million de tonnes de blé, soit à peu près la moitié des surplus français actuels.

La décision de la Commission a consisté à augmenter d'une somme tenue secrète le taux des subventions additionnelles liées aux conditions spéciales des exportations vers la Chine (frais de transport, pays à commerce d'Etat, etc.) ces subventions additionnelles reétaient antérieurement de $8.00 par tonne et le comité de gestion "céréales" de la CEE dont l'accord est nécessaire avait accepté de les porter à 12 dollars voici quinze jours. Ce comité groupe les fonctionnaires nationaux des "six" consultés pour toute décision dans les différents secteurs du Marché commun agricole. La révélation de cette décision par la presse après les indiscrétions avait été jugée catastrophique à Paris et à Bruxelles. Mis au courant, les Chinois exigeaient la somme maximum alors que du côté français, on restait en deçà dans la négociation. Quatre dollars de plus par tonne sur un million de tonnes, la somme supplémentaire que la France et la CEE devront payer pour moitié chacun était évidemment rondelette. Aussi la Commission en prenant sa décision s'est-elle gardée de révéler le plafond maximum accordé à la France pour négocier avec la Chine.

Le montant global des subventions nécessaires pour vendre des surplus de blé, varie entre 25 et 50 dollars par tonne. La part de l'Europe dans la vente de blé en Chine, pourrait se chiffrer entre 15 et 30 millions de dollars.

Réponse de Luther King

ATLANTA. — M. Martin Luther King a affirmé hier qu'il n'a jamais déclaré, comme le prétend le directeur du FBI, M. J. Edgar Hoover, que les agents du FBI à Albany, en Georgie, ne s'occupaient des plaintes des Noirs parce qu'ils étaient eux-mêmes des Sudistes.

M. Hoover avait qualifié hier M. King, un leader noir qui a remporté récemment le prix Nobel de la paix, de "plus notoire menteur du pays".

M. King, actuellement en voyage aux Bahamas, a déclaré dans un télégramme qu'il ne peut concevoir que M. Hoover ait fait pareille sortie contre lui. "Apparemment, il doit être écrasé par ses vastes responsabilités... Je ne veux pas m'engager dans un débat public avec lui. Je n'éprouve que de la sympathie pour cet homme qui a si bien servi son pays."

Rebondissement...

Le chauffeur Alfredo Acanfora, apprenant qu'un homme se trouve dans la malle, est sur le point de perdre connaissance, cependant qu'un fonctionnaire de l'ambassade, se mettant au volant de la fourgonnette dans laquelle il a chargé la malle avec ses complices, prend la fuite.

On connait la suite: la poursuite engagée par les douaniers, qui parviennent à bloquer la fourgonnette et à conduire au commissariat d'Ostie la malle et les deux premiers secrétaires de l'ambassade de la RAU, MM. Abdel Moneim el Neglawy et Selim Osman el Sayed.

Profitant de la confusion, M. Abdel Salem, qui devait prendre l'avion pour le Caire, et le mystérieux Youssef s'enfuient.

Ce sont ces deux hommes que les enquêteurs tentent maintenant de retrouver. Toutefois, les policiers ignorent si MM. Abdel Salem et Youssef bénéficient de l'immunité diplomatique: dans l'affirmative, ils ne pourront pas procéder à leur interrogatoire, mais les autorités italiennes pourront, comme elles l'ont fait pour les deux premiers secrétaires de l'ambassade de la RAU, les expulser.

M. Nicola Scire, a d'autre part indiqué que l'Interpol italienne avait été invitée à confirmer l'identité de l'homme de la malle diplomatique, en particulier après les déclarations qu'à faites à la presse à Tel Aviv celle qui prétend être sa femme.

Mordekhai Ben Massoud Louk, alias Joseph Dahan est toujours dans les locaux de la police italienne. "Pour l'instant, a indiqué le chef de la brigade mobile, nous le considérons comme un libre citoyen que nous protégeons, car sa vie est peut-être menacée. Il n'en reste pas moins que si nous devions recueillir les preuves de sa responsabilité dans une affaire criminelle nous ne manquerions pas de l'inculper", a précisé en conclusion M. Nicola Scire.

Chalutiers arraisonnés

COPENHAGUE — Huit chalutiers de pêche danois ont été arraisonnés en mer Baltique par les autorités polonaises, qui les ont amenés dans le port de Gdynia (Pologne), apprend-on au ministère danois des affaires étrangères. D'autre part, l'agence d'information suédoise annonce que deux bateaux de pêche ouest-allemands ont été arraisonnés en même temps que les huit chalutiers danois.

Sud-Vietnam: opération déjouée par le Vietcong

SAIGON — Au cours d'une opération lancée à une trentaine de milles de Saïgon, 42 guérilleros du Vietcong auraient été tués lors d'attaques aériennes, apprend-on aujourd'hui, mais un porte-parole militaire a déclaré que ce bilan n'était pas officiellement confirmé.

Le Vietcong avait été averti à l'avance de l'opération et avait, non seulement évacué ses troupes, mais aussi de nombreux habitants de la zone.

Par ailleurs, une mine a fait explosion hier au passage d'un train à environ 20 milles de Saïgon. Quatre cheminots ont été tués et 17 personnes blessées.

L'ancien secrétaire de l'OTAN critique l'attitude de la France

LA HAYE — "La volonté française de collaborer à l'OTAN a pratiquement disparu", a déclaré aujourd'hui à La Haye M. Dirk Stikker, ancien secrétaire général néerlandais des affaires étrangères, faisant un exposé au cours d'une réunion du parti libéral néerlandais.

M. Stikker a évoqué les circonstances dans lesquelles cette collaboration française avait fait défaut: retrait de la flotte de la Méditerranée et de l'Atlantique, limitation par la France de sa participation à la défense intégrée de l'OTAN à une "petite partie seulement de ses forces aériennes et terrestres", attitude isolée en ce qui concerne les questions stratégiques, refus d'accepter des armes nucléaires non françaises sur le territoire français, refus de participer à la conférence du désarmement et mise en oeuvre d'une politique étrangère indépendante sans consultation préalable dans le cadre de l'alliance.

"Le président de Gaulle n'ignore pas, a poursuivi M. Stikker, que le peuple français s'inquiète de l'isolement croissant de la France et de l'éventualité de son retrait de la CEE, qui serait préjudiciables aux intérêts français. De Gaulle a besoin de l'OTAN et de la protection américaine".

L'ancien secrétaire général de l'OTAN a situé ensuite à l'origine de cette "mauvaise volonté française" l'exigence formulée par le général de Gaulle en 1958 de former entre la France, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, un "directoire de l'OTAN". C'est faute d'un tel directoire, a souligné M. Stikker, que la France ne collabore pratiquement plus à l'organisation atlantique.

"Devant cet élément négatif, quelles sont les voies qui demeurent ouvertes vers un renouveau de la collaboration européenne et occidentale?", se demande M. Stikker.

Une chose est claire, fait-il observer: "L'Europe désire maintenant une part plus grande des responsabilités en matière de décision politique et militaire. Les Etats-Unis ont trop tendance à prendre des décisions sans consultation préalable."

D'autre part, ajoute M. Stikker, "le moment me semble venu d'une initiative qu'il appartiendrait aux Pays-Bas de prendre". L'orateur conçoit cette initiative sous un double aspect:

1. Un plan qui aurait trait à une collaboration politique en Europe pendant une période d'essai; 2. une annexe à ce plan fixant un nouvel équilibre en matière de responsabilités atomique et stratégique entre les Etats-Unis et l'Europe.

"Quant à la force nucléaire multilatérale, devait encore affirmer M. Stikker, elle est considérée trop étroitement comme une unité indépendante, alors qu'elle n'est en réalité qu'un aspect d'un système tendant à atteindre l'équilibre souhaité".

EN COLLABORATION AVEC LE:

STUDIO 4150
4150, rue Saint-Denis, Montréal 18
Tél.: 844-3019

L'INSTITUT D'IMMEUBLE et de PLANISME
PRESENTE POUR L'ANNEE 1964-65
SA 11e SERIE ANNUELLE DE COURS:

D'IMMEUBLE ET D'EVALUATION
COURS NO 1 — L'immeuble pour tous
COURS NO 2 — Administration - Courtage Financement - Evaluation

Ces cours sont dirigés par: MARCEL-M. THERIEN
Evaluateur, Courtier consultant

Les cours débuteront le 25 novembre

Les cours seront donnés au Pavillon Lallemant du Collège Jean-de-Brébeuf — 5625, rue Decelles
Ces cours sont aussi disponibles par correspondance

pour plus d'informations postez ce coupon au:
STUDIO 4150 INC., 4150, rue St-Denis, Montréal, 18.
ou téléphonez à: 844-3019 ou à 844-3431

S. V. P. me faire parvenir les renseignements généraux
COURS NO 1 COURS NO 2
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL.: .....

A l'occasion des Fêtes...
Cadeau de choix pour vos amis ou clients amateurs de bons vins

LE LIVRE DE L'AMATEUR DE VINS
Par Norbert GOT, ingénieur agronome, oenologue de renommée mondiale

Ce livre traite des questions essentielles:
— *Le passé et le présent du vin — Ce qu'est le vin*
— *Etudes des différents vins*
— *Comment goûter et servir le vin*

Très bel ouvrage 6¼ x 9½" de 360 pages sur beau papier bouffant alpha — forte couverture de carte blanche ornée d'une quadrichromie — Nombreuses illustrations et plusieurs cartes en couleurs.

Présenté sous étui toilé. Prix: $8.25
Frais de port et d'emballage à notre charge. Joindre paiement à la commande

s'adresser: AU CEP D'ANJOU
470, Avenue Ogilvy, MONTREAL
Tél.: CR. 6-1224 ou CR. 6-1127
Distributeur exclusif pour le Canada

Sur demande, vous recevrez notre prospectus de la Petite bibliothèque de l'amateur de vins concernant les principaux ouvrages publiés depuis une quinzaine d'années sur les vins en général et les vins de France en particulier".

CHALET A VENDRE
Situé dans la région du lac des Français. Chalet 24 x 36, 5 pièces, fini bois rond naturel, toutes commodités modernes, meublés, terrain de plus de 15,000 pieds carrés, paysager. Bord du lac. Chemin privé. Offre raisonnable acceptée. Comptant à discuter.
Pour informations:
259-4347

Québec No. 1
Chansons du Québec
Serge Laprade vous réserve des entrevues exclusives avec les plus grandes vedettes de la chanson et fait tourner, chaque après-midi les disques de vos chanteurs, compositeurs et interprètes préférés.
à 4h. p.m.
QUEBEC NO 1
CKAC

AUX QUATRE COINS DU MONDE

Pankow et la bombe H

BERLIN — Coexistence pacifique, paix et progrès économique, tels sont les trois éléments qui ont renforcé la position de la République démocratique allemande, a déclaré en substance M. Lothar Bolz, ministre des affaires étrangères est-allemand, au cours d'un exposé de politique étrangère qu'il a fait devant la chambre du peuple à Berlin. Soulignant que "les modifications continuelles qui se manifestent dans les rapports de forces, nationales et internationales, jouent en faveur de la paix et du socialisme, l'orateur, après avoir dénoncé "les revanchards de Bonn", a adressé un appel au peuple américain et à tous les peuples épris de paix pour qu'ils interdisent à la république fédérale l'accès aux armes atomiques par le truchement de la force nucléaire multilatérale.

Relations anglo-sud-africaines

PRETORIA. — "Un affront difficilement réparable", c'est ainsi que l'on qualifie à Prétoria l'embargo britannique sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud, et les relations entre les deux pays sont aujourd'hui au point le plus bas. On confirme, toujours à Prétoria, que "la corde est tendue au point de se rompre" et que, quel que soit l'avenir, l'Afrique du Sud aura du mal à "passer l'éponge".

Candidat de l'armée

LA PAZ — Les forces armées boliviennes ont décidé de présenter un unique candidat aux prochaines élections, le général René Barrientos, président de la junte militaire.

Limogeage à Cuba

LA HAVANE. — Le dirigeant communiste cubain Joaquin Ordoqui a été suspendu de ses fonctions au sein du PURSC (Partis unis de la révolution socialiste cubaine) ainsi que de son poste de vice-ministre de l'armée, annonce un communiqué officiel signé par M. Fidel Castro. Le communiqué précise que la suspension sera effective tant que certains aspects de la conduite d'Ordoqui de 1957 jusqu'à la période actuelle "n'auront pas été éclaircis d'une manière satisfaisante". Les observateurs pensent que la suspension du vétéran du parti communiste cubain n'est pas sans rapport avec l'affaire Martinez. Marcos Martinez qui a été fusillé était accusé d'être responsable de la mort de 4 jeunes révolutionnaires livrés à la police de l'ancien dictateur Batista. Or, au cours de l'enquête, il avait mis en cause certains militants de la vieille garde communiste dont Ordoqui et sa femme Edith Garcia Buchaga.

Reconnaissance anglaise

LONDRES — La Grande-Bretagne a décidé de reconnaître officiellement le nouveau régime bolivien, apprend-on de source autorisée.

Relations khméro-américaines

PNOM PENH — "Nous sommes prêts à nous rendre à la Nouvelle-Delhi à n'importe quel moment. Nos dossiers sont prêts", a déclaré le prince Norodom Sihanouk au cours d'une réunion de travail qu'il a tenue avec les principaux responsables de son gouvernement. Evoquant le cas où les Etats-Unis avanceraient l'argument de leur "incompétence" pour discuter du conflit frontalier khméro-sud-vietnamien en raison de la souveraineté du Sud-Vietnam le chef de l'Etat cambodgien a proposé que Saïgon envoie des représentants à ces conversations. Dans cette éventualité le retrait de la revendication écrite du Sud-Vietnam sur les îles côtières cambodgiennes et la reconnaissance de l'appartenance de ces îles au Cambodge seraient présentés comme la condition sine qua non de la normalisation des relations entre l'Etat Khmer et le Sud-Vietnam.

Décisions du plénum

PEKIN — L'agence "Chine Nouvelle' 'annonçait hier et pour la première fois les décisions prises par le plenum du 16 novembre du comité central du parti soviétique. L'agence chinoise qualifie de "partiel" le remaniement intervenu à la direction du comité central soviétique. Elle passe sous silence les mesures de réorganisation du parti de l'URSS.

Armée du salut

LONDRES — Le général Frederick Coutts, chef de l'Armée du Salut, a annoncé un plan de modernisation de son armée qui coûtera trois millions de livres sterling.

Entretiens américano-allemands

WASHINGTON — Le gouvernement américain s'apprête à avoir, au début de la semaine prochaine, avec M. Gerhard Schroeder, ministre des affaires étrangères d'Allemagne fédérale, d'importants entretiens sur la force multilatérale de l'OTAN et le Round Kennedy de négociations tarifaires.

Taux d'escompte anglais

LONDRES — Le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre a été maintenu à 5 p.c. à l'issue de la réunion hebdomadaire, hier, des administrateurs de la banque. Des rumeurs faisant prévoir son relèvement avaient circulé dans les milieux financiers. Le sterling en avait par conséquent bénéficié. Mais ce raffermissement de la livre n'a été que de courte durée et sous l'effet d'une offre émanant principalement de Londres même, la devise britannique a reperdu hier une grande partie des gains de la veille.

Rebondissement dans l'affaire de la "malle diplomatique"

ROME — Un nouveau rebondissement a marqué l'enquête ouverte par la brigade mobile de Rome au sujet de la tentative d'enlèvement de Mordekhai Ben Massoud Louk, alias Joseph Dahan, l'homme de "la malle diplomatique": quatre personnes ont participé à la tentative. Les deux premiers secrétaires de l'ambassade de la R.A.U. en Italie expulsés mercredi soir, et deux autres individus, d'origine égyptienne, appartenant selon toute vraisemblance à l'ambassade ou du moins travaillant pour elle.

Les deux fonctionnaires expulsés sont, rappelle-t-on, MM. Abdel Moneim el Neglawy et Selim Osman el Sayed. Les deux autres personnes impliquées dans l'affaire sont MM. Adel Salem et un certain Youssef. On ignore pour l'instant si ces deux hommes bénéficient de l'immunité diplomatique et, partant, s'ils peuvent être interrogés par les enquêteurs.

Cette révélation a été faite hier par M. Nicola Scire, chef de la brigade mobile qui, pendant quelques instants, s'est entretenu avec les journalistes au palais de San Vitale, siège de la police. Debout sous un tableau qui représente "Saint Michel terrassant le démon", le chef de la brigade mobile a déclaré qu'à la suite des interrogatoires subis par deux employés de la compagnie égyptienne U.A.A. (United Arab Airlines) il avait été possible de reconstituer le film complet, sinon de l'enlèvement proprement dit de Mordekhai Look, du moins des circonstances dans lesquelles la "malle diplomatique" fut transportée de l'ambassade de la R.A.U. jusqu'à l'aérodrome de Fiumicino.

Il faut revenir en arrière de quelques heures. C'est mardi après-midi: M. Antonio Giuntoli, chef d'escale de l'U.A.A. à l'aéroport de Fiumicino, reçoit un coup de téléphone de l'ambassade de la R.A.U.: une jeune femme lui demande d'envoyer à la villa Savoia, siège de l'ambassade, une fourgonnette pour y charger une malle devant être expédiée au Caire.

Cette requête pose un problème: M. Giuntoli n'a pas de chauffeur disponible, le titulaire étant en vacances. Il réussit cependant à trouver un remplaçant, M. Alfredo Acanfora, un Napolitain qui se met aussitôt en route. Il arrive rapidement à l'ambassade, où un fonctionnaire le fait manoeuvrer pour stationner son véhicule. Peu après, M. Abdel Moneim el Neglawy, l'un des deux premiers secrétaires de l'ambassade, l'invite à prendre un café. Le chauffeur suit le fonctionnaire dans un salon où on lui sert un café et où il fume une cigarette. Il sort en compagnie de M. El Neglawy et constate qu'une malle a été chargée dans la fourgonnette. Il s'assure personnellement de la stabilité du colis et il est invité à se rendre à Fiumicino: M. Selim Osman el Sayed prend place à côté de lui, tandis qu'un certain M. Youssef s'installe derrière, près de la malle.

"Entrez directement par le passage réservé aux marchandises: tous nos papiers sont en règle", dit l'un des Egyptiens à M. Alfredo Canfora. En effet, le douanier chargé du contrôle ne fait aucune difficulté.

La fourgonnette s'arrête sur la piste même, près du Boeing de l'U.A.A., là se trouvent M. Antonio Giuntoli, le douanier Dante Nusino, un ouvrier chargé de la manoeuvre du tracteur monte-charge et deux autres personnes: un premier secrétaire de l'ambassade de la RAU, M. Abdel Monein El Neglawy, et M. Abdel Salem qui se sont rendus à l'aérodrome dans une voiture particulière. L'un d'eux, M. Abdel Salem, doit "accompagner" la "malle diplomatique" au Caire.

La malle est déposée sur les supports du monte-charge qui, lentement, s'élève vers la carlingue de l'appareil. Soudain, la caisse semble bouger. "Mais elle bouge", dit l'ouvrier, cependant que le douanier qui tend l'oreille croit entendre des gémissements. Le douanier ordonne à l'ouvrier de redescendre la caisse et aussitôt à terre, on entend une voix qui gémit plutôt qu'elle ne crie: "Aiuto... assassini" (à l'aide... assassins).

(Suite à la page 16)

Pour ceux qui préfèrent un SCOTCH DOUX *et* LÉGER

ST. LEGER

LE CHOIX DES CONNAISSEURS

Jugez-en par vous-même

Disponible dans tous les magasins de la REGIE

Distillé et embouteillé en Ecosse par Hill Thompson & Co. Ltd. fabricants du fameux scotch "SOMETHING SPECIAL" de renommée mondiale

Nouvelle en tout, la METEOR '65 c'est quelque chose...

quelque chose d'élégant
quelque chose de luxueux
quelque chose de raffiné
quelque chose de fougueux
quelque chose de différent
quelque chose de sensationnel

Elégante, cette grosse voiture l'est au-delà de toute expression. Ses intérieurs sont d'un *luxe* sans précédents, avec leurs tapis épais, leurs souples vinyles et leurs riches tissus. Chaque détail témoigne d'un souci de *raffinement:* les clefs, par exemple, entrent dans les serrures aussi bien à l'envers qu'à l'endroit. Le choix de moteurs comprend un nouveau et *fougueux* 6-cyl., l'Avenger, de 240 pouces cubes. La Meteor '65 est dotée d'un cadre et d'une suspension de conception nouvelle et *différente,* qui lui valent une tenue de route et une douceur de roulement *sensationnelles.*

Et pour couronner le tout, la nouvelle Meteor est beaucoup moins coûteuse qu'elle n'en a l'air. Voyez-la chez un vendeur Mercury. Vous constaterez que la Meteor '65, c'est vraiment *quelque chose!*

Hardtop 2 portes Montcalm—l'une des voitures de qualité construites par Ford au Canada.
Pneus à flanc blanc et enjoliveurs de roues facultatifs moyennant supplément.

La Meteor '65

Trois séries – Montcalm, Rideau 500 et Rideau

8946MF REV

Ford MERCURY

LANTHIER & LALONDE Automobile Inc. 4411, rue Papineau—LA 6-4411
CUMMING PERRAULT Limited 6435, chemin Upper Lachine—HU 9-3831
CHATEAU Motors Ltd. 11885, boul. Lachapelle—331-4020
COUSINEAU-GABOURY Limitée 10170, boul. Saint-Laurent—DU 9-3581
HAMELIN & FRÈRE Limitée 3491 est, rue Notre-Dame—527-2411
PIERRE BRAULT Automobile Ltée 142 boul. Taschereau Blvd., Greenfield Park, 671-6115
LALONDE Automobile Limitée 3897-99, avenue Bannantyne, Verdun—766-8521
EUDES Automobiles Limitée 505 Broadway, Montréal Est—642-7451

AUTOS USAGÉES SAFE BUY

Digne couronnement

d'un bon repas

Office général des Grandes Marques, limitée

Bilan provisoire de la troisième session du concile Vatican II

par J.M.R. TILLARD, o.p.
correspondant particulier du "DEVOIR"

NDLR. — Cet article du père Tillard était déjà compose au moment où nous sont parvenues hier, en fin d'après-midi, les toutes dernières nouvelles du concile que nous rapportons ailleurs dans cette page. Au cas où des développements graves et imprévus résulteraient des importantes réunions qui eurent lieu hier soir, il ne faudrait lire, dans cet article, aucune intention, ni de la part de notre collaborateur ni de la nôtre, de juger implicitement ces développements avant qu'ils n'aient été connus.

Au moment où ces lignes paraissent, la troisième session du Concile se clot dans une grandiose cérémonie. Ce sont les Pères épuisés, fourbus, qui y assistent, désireux de retourner dans leurs diocèses où un autre travail les attend. Ces dernières semaines ont été à ce point chargées et fébriles que le qualificatif d'**inhumain** n'est pas de trop pour les caractériser. Désireux — nous ne savons pas encore pourquoi — de toucher à tous les problèmes avant la séparation, les modérateurs ont fait les discussions se succéder à la hâte, sans que les Pères aient le temps de respirer quelque peu, et cela alors que certains des votes les plus importants se déroulaient dans un climat qui souvent n'a pas été exempt de passion. Peu de parlements ou d'assemblées auraient supporté sans protester un tel régime. Il nous paraît de plus en plus nécessaire que pour la quatrième session on songe sérieusement à repenser la façon de procéder. Il n'en va pas seulement de la fatigue des personnes, il en va surtout de la qualité de la discussion.

Il est encore trop tôt pour que nous puissions donner un jugement définitif: il faudra beaucoup de temps pour peser de façon équitable le fruit d'une session aussi chargée et aussi dense. Il nous paraît cependant possible de dire immédiatement, sans tomber dans un triomphalisme facile et apologétique, qu'elle se solde par un succès. Il serait injuste en effet, et gravement, de ne s'attarder qu'aux ombres et de jouer au prophète de malheur. Cette session a essentiellement été positive. L'Esprit de Dieu y a passé, et largement.

PARMI LES OMBRES: UNE CERTAINE HATE, UNE METHODE DE TRAVAIL MAL ADAPTEE

Evidemment elle a eu ses ombres. D'abord les intrigues d'une infime minorité n'acceptant pas de se plier face aux décisions de la majorité de l'assemblée. La minorité pourra se vanter d'avoir lutté opiniâtrement jusqu'au bout contre la collégialité. Comme aussi d'avoir joué "au chat et à la souris" avec le tempérament un peu anxieux de Paul VI, et cela même quelques jours avant le dernier vote sur l'approbation de certaines modifications faites au texte primitif. Plusieurs Pères en ont été profondément humiliés dans leur sens de la grandeur et de la droiture.

L'autre ombre est la trop grande rapidité avec laquelle le schéma 13 (essentiel au Concile) a été discuté. Des points graves — comme la situation de l'Eglise face au problème des pauvres, la position des évêques sur la guerre, la situation du Tiers Monde, le dialogue avec les athées — ont été à peine effleurés dans la discussion publique, alors que plusieurs orateurs s'étaient inscrits. Les modérateurs — surtout les cardinaux Suenens et Doepfner —ont ainsi imposé au Concile un rythme de discussion à la fois frustrant et lassant. Nous avons souvent signalé ce défaut, au fur et à mesure de nos chroniques, nous n'y reviendrons pas. Nous voulons cependant réaffirmer un point qui nous paraît de plus en plus important: cette session n'a pas assez cherché à créer ce que nous avons appelé "la conscience collégiale" des évêques. Et cela est un illogisme. Alors, en effet, que tout son succès gravitait autour du vote sur la collégialité (selon laquelle les évêques portent en commun la responsabilité de l'Eglise entière), on n'a pas laissé aux évêques le temps de prendre conscience de l'ampleur "catholique" des problèmes soulevés, de la différente couleur qu'ils revêtent selon qu'ils se posent en Europe, en Amérique, en Afrique. Comment alors voter de façon "catholique" et "collégiale" si on n'a en tête que la situation de son diocèse ou de son pays? La situation nous a paru tragique surtout en ce qui concerne la question sociale, les problème des pauvres.

Ne revenons pas sur le problème des religieux et des religieuses; les divers amendements votés ne parviendront pas à donner le souffle de l'Esprit Saint à un schéma lamentablement médiocre, écrit dans une perspective étroite. Cela aussi est un échec. Ou peut-être le succès d'une certaine fraction du Concile, opposée à un authentique **aggiornamento**.

Peut-être aussi y a-t-il eu dans cette session trop de signes symboliques dont on n'a pas voulu dépasser la simple réalité de signes pour passer à des actes vraiment incarnés. Ainsi la présence des femmes, laïques et religieuses. Pourquoi, alors qu'on discutait de leurs problèmes, ne pas les avoir entendues, ne pas avoir permis à l'épiscopat de l'Eglise universelle de savoir la réaction de la femme face aux problèmes de la famille, du mariage, de la vie religieuse, de la souffrance? On me répondra que certaines ont été admises à des sous-commissions. Mais cela ne suffit pas pour créer cette "conscience collégiale" dont nous parlions plus haut. Dans le domaine de la pauvreté de l'Eglise, le geste de Paul VI donnant sa tiare aux pauvres était très grand. Il a, à juste titre, ému le monde. Pourquoi, **alors que tant d'évêques le désiraient et l'appelaient de tout coeur,** ne pas le proclamer en une réforme de tout ce qui sent encore la vie princière dans le comportement des hommes d'Eglise: robes violettes ou rouges, pourpre cardinalice, surplis de fine dentelle, toilettes de cérémonie, etc...? Autant de signes officiels de la session qui sont devenus de purs symboles, alors qu'ils eussent pu s'enfoncer dans la vie.

UN DOCUMENT MAJEUR: LE SCHEMA SUR L'EGLISE

Ce sont des ombres; il ne faut pas les oublier. Mais il ne faut pas ne voir qu'elles. Malgré tout cela, la session se solde par un résultat franchement positif. Elle est un succès. Elle a dévoilé des traits essentiels de l'Eglise en "mission".

D'abord au plan des textes votés. Le schéma sur l'Eglise, dans sa rédaction définitive, avec en son coeur la définition de la collégialité épiscopale, demeurera sans nul doute un des documents majeurs de la Tradition vivante de l'Eglise. **Il est en lui-même une "réforme" le retour à une façon plus évangélique, moins juridique et extérieure, de concevoir la nature et la finalité du Peuple de Dieu.** La responsabilité redonnée aux évêques permet aux diverses églises de s'incarner dans le terreau des peuples où la vie de la grâce doit pouvoir s'épanouir parfaitement sans rien nier, rien brusquer, du mystère de l'homme sous toutes ses formes. Quant au schéma sur l'oecuménisme, il n'est que le prolongement logique de cette **"réforme".** Se sentant plus évangélique, plus proche de sa source vive, l'Eglise catholique découvre avec plus de réalisme à la fois ce qu'elle a de commun et de fraternel avec tous ceux qui croient en Jésus et la mission commune que le Seigneur a donnée à ceux qui sont passés en lui "par la foi et le baptême." **Elle ne peut plus alors s'enfermer sur elle-même et narguer "les autres"; il lui faut vivre sa fraternité baptismale avec tous les croyants.** Ceci l'oblige à entrer dans le grand mouvement vers l'Unité non pas à la façon du juge ou du supérieur comme **une soeur qui a elle aussi beaucoup à apprendre et des décisions radicales à envisager.**

LES DEBATS FURENT DE HAUTE QUALITE

Mais il y a eu aussi les discussions. Les commentateurs sont tous d'avis pour reconnaître qu'à part certains points morts (comme la discussion mariale et la discussion sur les prêtres) elles ont été de haute qualité. Un ami, observateur protestant, nous disait: "nous ne pensions pas, avant ce Concile, qu'une telle franchise, une telle liberté de recherche existaient dans l'Eglise romaine; dorenavant nous n'oserons plus parler de la sclérose de la pensée catholique". Il nous faisait cette confidence alors que l'on discutait de l'apostolat des laïcs. De fait ce fut là peut-être la moins sensationnelle, mais sans doute la plus grande des discussions de la session, celle dans laquelle tout le renouveau de la théologie pastorale actuelle a percé. Après avoir réaffirmé avec force la place de l'évêque, redécouvert le ministère sacerdotal comme "un ministère de service", l'**Eglise y manifestait son désir radical de se déclericaliser.** Sa vie, sa fidélité à sa mission, lui apparaissaient comme entièrement dépendantes de chacun de ses membres. **Les laïcs ont, dans la vie de l'Eglise, une responsabilité aussi grande que les clercs; leur tâche est aussi importante et fondamentale.** C'est là un principe de base pour la mise sur pied d'une pastorale plus "ecclésiale," moins cléricale. Le laïc doit se sentir adulte chrétien et se voir traiter en adulte capable d'assumer ses propres responsabilités.

La discussion sur la liberté religieuse fut celle dans laquelle la minorité conservatrice, assez silencieuse sur le reste des problèmes et réservée dans ses "confessions publiques," s'est le plus exprimée. On devine pourquoi. Il s'agissait de la redécouverte d'une autre dimension de la mission de l'Eglise : le respect de tout l'homme, le refus de violer en quoi que ce soit le bien fondamental qu'est la liberté de la conscience. Même si l'homme se trompe, même s'il refuse de dialoguer. Lorsqu'elle prêche l'Evangile, l'Eglise ne peut pas chercher à imposer de force sa foi et ses moeurs. Elle n'est qu'au service de Dieu qui seul connaît et juge les pensées les plus décisives du coeur humain, qui seul aussi est capable d'ouvrir celui-ci à un accueil "vrai" du Christ. D'ailleurs, que vaut un acte qui ne jaillit pas des profondeurs de la liberté, qui n'est qu'un consentement superficiel à un conformisme extérieur ou le simple acquiescement à une autorité que l'on craint? **Pour l'Eglise, affirmer avec force la liberté de la conscience, le respect de celui qui se trompe, la gravité d'un prosélytisme religieux, c'était, loin de minimiser les droits inaliénables de la Vérité, en montrer au contraire la grandeur et l'enracinement dans la dignité la plus fondamentale de l'oeuvre de Dieu.** On est alors déçu que tant de mesquines intrigues aient souillé durant toute cette session la beauté de ce débat.

DEBAT TROP BREF SUR LE SCHEMA 13

Quant au fameux schéma 18, la rapidité de sa discussion n'a pas empêché que certaines des interventions faites à son sujet comptent parmi les plus grandes du concile. La qualité du débat sur le mariage, les cris d'alerte poussés par certains en face de la mentalité trop juridique et pas assez évangélique de notre morale, les prises de position sur les problèmes de la faim et de la guerre, nous assurent du désir authentique qu'a l'Eglise d'envisager les problèmes en face. Et d'en chercher la solution concrète. Cela, en union avec tous les hommes (même non croyants) travaillés par la même angoisse et le même amour de l'homme. Mais au-delà de la réponse aux problèmes immédiats, il y a plus: **la volonté de s'incarner dans le monde, de ne pas se considérer comme étrangère aux luttes, aux espérances, aux victoires des hommes, mais au contraire d'y communier et d'y jouer à plein son rôle. Non pas par opportunisme, mais parce qu'elle saisit avec plus de réalisme que le dessein créateur de Dieu ne lui est pas étranger.** Elle est à la fois et inséparablement l'Eglise-de-Dieu et l'Eglise-des-hommes. Fraternelle à tous les hommes; non pas simplement par un intérêt extérieur à leurs angoisses, mais par l'acte fraternel qui consiste à se jeter avec eux dans la mêlée. **Elle le peut éminemment par ses laïcs: tout se tient, et la redécouverte de la place centrale et irremplaçable du laïcat apporte à toutes les implications de la mission de "l'Eglise dans le monde" une profonde assurance. Par ses évêques, mais aussi par ses laïcs, l'Eglise veut devenir "levain du monde": c'est la grande conclusion de cette troisième session.**

Bref, une grande session. Peu de textes ont été officiellement promulgués! Beaucoup ont été renvoyés à une commission pour être refaits ou considérablement corrigés. D'inévitables et humaines intrigues se sont glissées ça et là. On a parfois brusqué les choses. Mais le résultat est pourtant considérable. Le minimiser serait manquer de vérité. S'étant définie elle-même, l'Eglise a vraiment pris conscience de sa mission et de toute l'ampleur de celle-ci. **Elle s'est découverte envoyée par le Christ pour "servir" le monde en le conduisant à son véritable achèvement.**

Nous voilà donc de nouveau dans ce que l'on appelle une inter-session, court laps de temps durant lequel il faut permettre à l'acquis de mûrir. Beaucoup de travail reste encore à faire. En particulier, il faut refaire le fameux schéma 13. Mais nous sommes dorenavant sûrs qu'il sera rebâti dans une perspective toute nouvelle : les discussions de la session porteront surtout là leur fruit. Nous attendons donc dans l'espérance.

Les pères conciliaires ont aussi leurs récréations qui leur permettent de prendre l'air sur le parvis de Saint-Pierre, notamment durant les dépouillements de scrutin. C'est la dernière fois aujourd'hui que l'on verra tant de hauts dignitaires de l'Eglise devant la basilique. Tout au moins jusqu'à la prochaine session de Vatican II.

L'ACTUALITÉ DU Concile

CITE DU VATICAN. — Le Concile a connu hier matin sa congrégation générale la plus houleuse depuis son ouverture il y a trois ans.

Dès le début de la séance, une certaine agitation s'était manifestée lorsque Mgr Felici, secrétaire général du Concile, annonça que la fameuse "note explicative" qui était jointe "par décision de l'autorité supérieure" au chapitre III, (sur la collégialité), du schéma "De Ecclesia", gardait sa valeur pour le vote sur l'ensemble du schéma et ferait partie des actes du Concile. Certains des pères, de la tendance majoritaire, qui l'avaient difficilement admise lors du vote sur le chapitre estimant qu'elle avait une valeur minimisante, pensaient qu'il n'en serait plus question lors du vote sur l'ensemble. Malgré cela, le schéma fut voté à l'unanimité moins dix voix lorsque le scrutin se déroula.

Mais peu après le cardinal Tisserant, président du conseil de présidence annonçait que le vote prévu pour hier pour savoir si les Pères voulaient se prononcer sur la déclaration sur "la liberté religieuse", était renvoyé à la prochaine session à la demande d'un certain nombre d'évêques qui estimaient n'avoir pas eu le temps d'examiner sérieusement un texte qui leur revenait très remanié.

Un extraordinaire brouhaha succéda à cette annonce. Cardinaux et évêques quittaient leur place en grand nombre, de véritables petites réunions se tenaient de côtés et d'autres dans les nefs latérales et même sur les travées, groupant les Pères des mêmes régions ou des mêmes tendances autour de ceux qui ont acquis le plus d'autorité au cours des travaux conciliaires.

On se demandait qu'elle était l'autorité qui avait pris la décision. Il semble, d'après des renseignements puisés à bonne source, que le conseil de présidence ait agi seul, prenant sa décision à la majorité, à la suite de la demande d'un certain nombre de Pères.

Effervescence

L'effervescence cependant ne cessait pas et plusieurs cardinaux auraient quitté l'aula conciliaire pour demander audience au pape, alors que des listes de pétitions se couvraient de plusieurs centaines de signatures pour demander que la décision soit rapportée.

On apprenait au début de l'après-midi que le pape avait convoqué pour ce soir les membres du Sacré-Collège et naturellement le rapprochement s'est fait entre les deux événements. Mais en réalité cette convocation était déjà prévue la veille et il n'y a pas corrélation entre les deux faits. Cependant il semble difficile que les incidents d'hier matin ne soient pas évoqués.

La liberté religieuse

Alors que les divers orateurs qui sont intervenus hier matin sur "l'éducation chrétienne" et sur le "mariage" ont eu quelque peine à se faire entendre au milieu de la profonde rumeur des conversations, c'est dans un silence que Mgr de Smedt, évêque de Bruges, rapporteur du texte de la déclaration sur la "liberté religieuse" fut écouté, coupé seulement par moment par les applaudissements qui se transformèrent à la fin de son intervention en acclamations prolongées plusieurs minutes et beaucoup de Pères étant debout, voulant ainsi manifester leur accord avec ce texte.

Dans son rapport Mgr de Smedt dit que la déclaration traite de la liberté religieuse qui est un droit de la personne humaine dans l'organisation de la société et de la Cité. Il y est affirmé qu'aucun homme ne peut être l'objet de coercition de la part d'autres hommes en matière religieuse. La religion est au-dessus de la compétence de l'Etat qui doit reconnaître et défendre le libre exercice de la religion de tous ses citoyens. Chaque homme a le droit d'exiger que cette liberté soit respectée par l'Etat.

Limites de la liberté

La déclaration admet cependant que l'Etat peut limiter cette liberté dans certains cas car l'homme ne peut dans l'exercice de sa religion violer les droits d'autres personnes ni oublier ses devoirs à leur égard de même qu'il ne peut le faire de telle façon qu'il en découle des perturbations graves pour l'ordre public. Dans ces deux cas, l'Etat doit intervenir pour faire respecter cet ordre qui est un secteur essentiel du bien commun.

Le rapporteur affirme d'autre part que la Foi ne doit jamais reposer sur le pouvoir séculier et que l'Eglise ne doit pas, pour se défendre, chercher refuge dans les bras des pouvoirs publics : la force de la vérité évangélique lui suffit pour triompher de l'erreur.

En concluant, le rapporteur a fait l'historique des travaux préparatoires de la déclaration dont le texte a été soumis d'abord à un groupe de cinq théologiens, quatre sur cinq donnant leur approbation, puis à la commission de théologie présidée par le cardinal Ottaviani, qui l'a également approuvée à une majorité de plus des deux tiers.

Du mariage et de saint Thomas

Dans les débats qui se sont poursuivis pendant toute la matinée, deux interventions sont à relever.

Parlant sur le schéma "de l'éducation chrétienne" le RP. Fernandez, maître général des Dominicains, a présenté une vigoureuse défense de saint Thomas d'Aquin, qui doit rester dit-il le maître à penser de l'Eglise.

De son côté le cardinal Gilroy, archevêque de Sydney, intervenant sur la déclaration concernant le mariage a dit, au sujet des mariages mixtes, que tout mariage célébré en public, même en dehors de la présence d'un prêtre, devrait être considéré comme valide, pourvu qu'il soit contracté entre chrétiens et qu'il n'y ait pas d'empêchements diriments (les empêchements diriments sont par exemple ceux qui interdisent le mariage de personnes déjà liées par un mariage, celui de très proches parents, etc.). Cependant, tout en étant considérés comme valides, ces mariages ne seront déclarés "licites" c'est-à-dire en règle avec l'Eglise catholique, que lorsqu'ils auront été célébrés par un prêtre catholique.

Audience ou consistoire?

CITE DU VATICAN. — L'audience que le pape a accordée hier soir aux membres du Sacré-Collège a pris l'aspect d'un consistoire.

Cette réunion a duré près d'une heure un quart, elle s'est déroulée dans la salle dite précisément du consistoire et personne n'y assistait en dehors des cardinaux.

La plus rigoureuse réserve est observée au sujet des questions que le pape a évoquées devant les membres du Sacré-Collège. Tout ce que l'on a pu savoir c'est, suivant les paroles d'une haute personnalité ecclésiastique, que la réunion a porté sur une "très importante question" touchant le Concile qui tiendra aujourd'hui vendredi la dernière séance de travail de sa troisième session.

Certains avaient cru pouvoir établir un rapport entre la réunion d'hier soir et l'initiative prise le matin par des pères conciliaires d'adresser une pétition au pape pour qu'il intervienne afin que soit rapportée la décision de la présidence du conseil de renvoyer à la session prochaine la déclaration sur la liberté religieuse. Celle-ci aurait dû être votée le matin, mais un certain nombre de Pères avaient demandé que le texte soit remis en discussion. En réalité les cardinaux avaient été convoqués dès la veille.

La bibliothèque du chrétien

Mère Jane Slocombe

par Estelle Mitchell, s.g.m.

Extraordinaire destinée, écrit le chanoine Groulx, que celle de Mère Slocombe. Née en Angleterre, elle émigre au Canada. Convertie au catholicisme elle entre dans la communauté des soeurs Grises de Montréal.

"Elle ignore le français. Elle a tôt fait de s'adapter. En elle ses supérieures discernent une vocation de choix. La jeune convertie est séduite par l'équilibre de vie intérieure et de vie active que lui offre la congrégation des filles de Marguerite d'Youville. Avec souplesse la postulante, puis la novice, Jane Slocombe — c'est son nom — se prête et à la vie d'oraison et aux oeuvres de charité qui, dans sa communauté, vont se multipliant. La jeune Soeur est admirablement douée: esprit communautaire, don de soi toujours prêt, charme prenant en toute sa personne, tempérament d'artiste et mieux que tout cela: un fort penchant à l'héroïsme. Elle souhaitera partir avec les premières missionnaires de l'Ouest canadien; lors de l'épidémie de typhus "irlandais", elle se porte, corps et âme, au risque de sa vie, à l'affreux charnier de la Pointe-Saint-Charles. Elle échappe, par miracle, à l'hécatombe qui décime ses compagnes. Toutes ces qualités rapidement surnaturalisées recommandent la petite "soeur anglaise", ainsi qu'elle se nomme, aux plus hautes tâches. Elle les gravit, ou plutôt on les lui fait gravir l'une après l'autre: sous-maîtresse, puis maîtresse des novices, membre du conseil des administratrices, suppléante à la direction de la maison mère, enfin supérieure générale de sa communauté en 1863.

"Soeur Mitchell nous raconte la vie de Mère Slocombe en tout près de 500 pages de texte. N'y cherchons pas, à proprement parler, une biographie où l'on procède par étapes, par vues d'ensemble. C'est moins de l'histoire que de la chronique. Cette chronique n'est pourtant pas ennuyeuse. La narratrice a le style cursif; elle sait capter au passage le trait piquant qui donne du relief au récit. Et ce récit baigne, à chaque page, dans une si chaude atmosphère de foi".

Le latin, langue de l'Eglise

par B. Lecureux

Il ne s'agit pas de revendiquer pour la langue latine une excusivité qu'elle n'a jamais détenue dans la liturgie catholique, ni de contester le bienfondé des innovations apportées par le Concile en matière de langues culturelles...

Il ne s'agit ici que d'exposer objectivement les caractères de la langue latine et de faire mesurer les difficultés et les dangers d'un abandon intégral de cet instrument privilégié d'unité, de sanctification, d'universalisme et de maintien des traditions qu'a toujours été — et que demeure — le latin, langue de l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique.

L'auteur, archiviste-paléographe, excellente latiniste, n'a pas voulu pourtant faire oeuvre d'érudition. Elle s'est avant tout proposé, à l'aide d'arguments que nul ne saurait négliger, d'apporter le témoignage sincère d'une pratiquante convaincue. — 170 pages.

Le gondolier des enfants perdus

par Jacques Christophe

Jeune homme brillant et orgueilleux, sénateur de la république de Venise, héroïque défenseur de sa patrie Jérome Emiliani reçoit la révélation de l'Amour divin qui le transforme et l'incite à se vouer entièrement au service des pauvres.

Les tragiques problèmes d'éducation et de rééducation ont en effet trouvé dans l'intelligence et le coeur de saint Jérôme Emiliani une solution si efficace que dès 1928, le pape Pie XI le proclame "Patron universel des orphelins et de la jeunesse abandonnée". — 184 pages.

Chez Fides

Pendant les Fêtes...

offrez Seagram en toute confiance

Jos. E. Seagram & Sons Ltée., Waterloo, Ont.

DEUX VINS DE TABLE FRANÇAIS DE REPUTATION MONDIALE

BOUCHARD AINÉ & FILS

(BEAUNE, COTE D'OR, FRANCE)

- BEAUJOLAIS — vin rouge millésimé, Réf. 426 G — Btle — 426 H — ½ Btle.
- DRY POUILLY FUISSE — vin blanc Réf. 447 E — Btle. — 447 F — ½ Btle.

A noter: Il est bon d'insister sur les numéros de références et de les exiger aux magasins de la Régie des Alcools du Québec

CAZALIS et PRATS C & P CAZAPRA

VERMOUTH sec FRANÇAIS "LE SOLEIL"

IMPORTE DE SETE (France)

A TOUS LES MAGASINS DE LA REGIE DES ALCOOLS DU QUEBEC SOUS No 558A

Trois professeurs parlent de "l'U. de M. à l'heure de la réforme"

Les structures actuelles de l'Université dè Montréal, autocratiques et confessionnelles, sont inadéquates

Trois professeurs de l'université de Montréal ont conclu mercredi soir, au cours d'un colloque sur "l'université de Montréal à l'heure de la réforme", que les structures actuelles de cette institution, qui lui donnent un caractère privé, autocratique et confessionnel, sont absolument inadéquates dans la société contemporaine. Ils ont réclamé, avant tout, qu'on rende "l'université aux universitaires", qu'on reconnaisse un statut de service public à l'institution, et qu'on la déconfessionnalise.

Le professeur Jean Blain, de la faculté de lettres, a intitulé son exposé: "les structures de l'université de Montréal en 1964, à l'heure de Mgr Bourget". Premier intervenant dans le colloque organisé par l'association des professeurs de l'université de Montréal, M. Blain a noté que la charte civile octroyée à l'université française de la Métropole en 1950, qui venait compléter la première charte civile de 1920 et l'érection canonique de 1927, s'inspire en tous points de la charte obtenue en 1852 par l'université Laval.

Les principes essentiels qui président aux deux chartes sont les suivants: on considère comme inviolable le caractère privé, autocratique et confessionnel de l'institution. Le caractère privé convenait bien à la société canadienne-française du siècle dernier, où l'on voyait mal qui, hors le clergé, pouvait assumer la direction et les frais d'une maison d'enseignement supérieur. Ces circonstances historiques ont déterminé non seulement le caractère privé, mais aussi le caractère confessionnel de l'université Laval d'abord, puis de sa succursale à Montréal.

Ces deux caractères s'expriment à travers une structure autocratique: l'université de Montréal, par exemple, a à sa tête un chancelier, l'archevêque de Montréal qui, de droit, fait partie de tous les corps universitaires et les préside. De concert avec ses suffragants de la province ecclésiastique de Montréal, il veille dans l'université à l'intégrité de la doctrine et à la pureté de la morale, en quoi son pouvoir est souverain et ses décisions finales. Il nomme en outre deux membres du conseil des gouverneurs.

La nomination du recteur relève de Rome. "Le recteur, dit M. Blain, président partout, au niveau des conseils de facultés comme à celui du conseil des gouverneurs, membre de la commission des études et du comité exécutif, sert de lien entre les divers rouages de l'université. A ce titre, son rôle est beaucoup plus important que la charte ne le laisse paraître. En fait, ayant la possibilité de se mettre au courant de tous les aspects du problème universitaire, il est mieux que quiconque en mesure d'orienter la politique du conseil des gouverneurs qui en définitive a le dernier mot dans l'administration de l'université".

Les pouvoirs cumulés du chancelier et du recteur, affirme M. Blain, font que l'université de Montréal est aussi rigoureusement confessionnelle que le fut l'université-mère, il y a un siècle.

D'autre part, l'université de Montréal est un organisme privé régi par un Conseil de gouverneurs sur le mode des entreprises à profit. L'Etat y a fait une timide entrée en 1950, en nommant quatre des 12 gouverneurs, mais il s'est aussitôt retiré, laissant aux autres gouverneurs le soin d'assurer par cooptation le remplacement des membres qu'il avait désignés.

D'ailleurs le Conseil, sauf pour les représentants directs de l'Eglise, se renouvelle ainsi par lui-même, d'où, souligne M. Blain, le danger de créer un cénacle de représentants de la haute bourgeoisie qui accuse le caractère autocratique de l'institution. Le Conseil décide de tout: budget, salaires, nominations des professeurs, désignation des directeurs de départements, de doyens, de directeurs d'études, enfin de tout l'académique; il peut même annuler toute décision de la commission des études. D'autre part, la charte prévoit expressément qu'aucun professeur en exercice ne peut faire partie du Conseil. Les gouverneurs ne sont en principe responsables qu'à eux-mêmes.

M. Blain a conclu en proposant un statut de service public pour l'université, puisque de toute façon l'Etat en assure le financement. "Il s'agira de trouver les moyens de concilier dans les structures de l'université deux processus de démocratisation, l'un externe, qui permette à l'Etat d'assumer complètement son rôle, l'autre interne qui permette au couple étudiant-professeur de donner pleinement sa mesure. L'un et l'autre sont des gages indispensables d'une université vivante".

Le deuxième conférencier, le professeur André Morel de la faculté de droit, s'est surtout attardé à critiquer ce qui, dans les structures de l'université, exclut les professeurs de la direction. Résumant les grandes lignes du cadre autocratique décrit par M. Blain, il affirma qu'à l'université, "tout contrôle qui n'en est pas un de compétence professionnelle est nuisible et dommageable à la société tout entière". Que la direction actuelle de l'université n'ait que rarement, ou même jamais, usé de ses pouvoirs discrétionnaires pour brimer la liberté académique importe peu, selon M. Morel, car c'est en tant que ces pouvoirs révèlent une conception autoritaire de l'université qu'il faut les dénoncer.

Même si les hommes qui forment le Conseil des gouverneurs sont fort compétents dans leur propre sphère d'activité, il ne sont pas des universitaires de carrière, a dit M. Morel; ils sont toujours exposés à diriger l'université comme une entreprise, à raisonner en termes de rentabilité, à juger d'un professeur selon le nombre d'heures de cours qu'il dispense, à faire construire un centre sportif avant de construire une bibliothèque, etc.

M. Morel conclut que la seule solution à la crise actuelle, c'est de "redonner l'université aux universitaires". Non seulement la haute administration doit cesser d'être calquée sur l'administration d'une compagnie, et acquérir une véritable autorité morale en étant faite de professeurs de carrière, mais il faut aussi établir au niveau de chaque faculté une véritable collégialité.

Le professeur Bertrand Rioux, de la faculté de philosophie, s'est attaché pour sa part à discuter du caractère confessionnel de l'université de Montréal, concluant à la nécessité d'en faire une institution laïque.

M. Rioux a noté que: 1) l'université de Montréal est cléricale — le recteur est nommé par la sacrée congrégation des séminaires et universités et continuera de l'être même s'il est un laïc; 2) ce statut confessionnel est celui de toutes les universités françaises du Québec, il y a donc un monopole; 3) par contre, notre milieu accède au pluralisme religieux, particulièrement dans la région de Montréal; 4) l'Etat québécois intervient massivement dans le financement des universités, et comme les ressources financières sont limitées et que l'Etat se doit de traiter avec justice tous les citoyens, il doit avec l'Eglise trouver un moyen de traiter également toutes les familles de pensée au niveau de l'enseignement supérieur.

Etant donné l'ensemble de ces facteurs, M. Rioux juge que l'université de Montréal doit être laïque, non confessionnelle. Les catholiques n'auraient cependant pas à craindre une telle institution. "Il faudrait que leur foi soit bien frileuse pour éviter le contact d'incroyants dans leur travail universitaire. "Il faut que les chrétiens se défassent de pensées et d'attitudes empruntées à l'ère constantinienne qui faisait porter l'accent sur les structures et sur l'encadrement des chrétiens en minimisant les aspects de confiance et de liberté.

Après les exposés des trois professeurs, trois personnes ont été invitées à les commenter brièvement.

M. Fernand Daoust, vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec, a dit qu'il y avait quelque chose d'hallucinant dans le fait que les structures de l'université n'avaient pas évolué depuis un siècle, alors que tous les autres aspects de la vie sociale et économique du Québec ont été profondément transformés.

Si cette situation n'est pas bientôt modifiée, a-t-il dit, il faudra que les organisations populaires s'unissent aux professeurs et aux étudiants pour lancer "l'opération 65", de démocratisation de l'université.

M. Maurice Bouchard, professeur de sciences sociales et président de la célèbre enquête sur le commerce des livres, a souligné pour sa part qu'on a le christianisme de son temps, et que Dieu rejoint l'homme comme il peut, c'est-à-dire par l'histoire. C'est ainsi que des institutions monolithiques, (v.g. confessionnelles) sont adaptées à une société de type communautaire ou tribal, à une économie agraire, mais ne correspondent plus à une société industrielle et commerciale qui met l'accent sur la liberté des échanges entre les hommes.

Enfin M. Maurice Blain, "notaire, poète et homme de gauche", après avoir noté que plusieurs s'étonneront de ce que les professeurs aient mis tant de temps à examiner publiquement les structures de l'université, a proposé une réforme de l'université en quatre points qui, selon lui, sont indissociables: 1) l'université doit être une institution publique; 2) on doit y appliquer une politique simultanée de déconfessionnalisation et de dépolitisation; 3) la laïcité doit gouverner l'enseignement et la formation des cadres, lesquels cadres doivent être faits de professeurs de carrière; 4) la politique d'octrois du gouvernement doit être statutaire, pour assurer l'indépendance financière de l'institution.

LES VALEURS ACADEMIQUES SONT DANS UNE POSITION SUBALTERNE

77% des prêtres-enseignants trouvent leur raison d'être dans des valeurs religieuses

par Jules LeBLANC

Le directeur du département de sociologie de l'université d'Ottawa, le Père Jacques Lazure, o.m.i., affirme que, pour les trois quarts des prêtres qui enseignent dans les collèges du Québec, la légitimation, la raison d'être profonde de leur rôle de prêtre-enseignant réside dans les valeurs religieuses qui définissent le rôle du prêtre plutôt que dans les valeurs académiques qui devraient justifier et motiver le rôle de l'enseignant. Ces valeurs académiques "se trouvent nettement dans une position subalterne; les prêtres ne semblent les éprouver que dans la mesure où elles peuvent conduire aux valeurs religieuses ou sacerdotales et se mettre à leur service", précise-t-il.

C'est ce qui ressort clairement d'une enquête que le Père Lazure a effectuée il y a trois ans auprès de 220 prêtres qui enseignaient dans 15 collèges classiques du Québec (collèges et prêtres ayant été choisis au moyen de "la double méthode de l'échantillonnage par strates et au hasard").

Au sujet des valeurs et motivations qui doivent inspirer le rôle du prêtre-enseignant, 77.1 p.c. des prêtres-enseignants interrogés définissent leur rôle d'une façon nettement pastorale ou sacerdotale, tandis que seulement 7.5 p.c. d'entre eux attribuent une importance prédominante à l'académique et que le reste (15.4 p.c.) assigne une égale importance à l'académique et au pastoral.

Le Père Lazure a présenté les résultats de cette enquête lors du récent congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences. A l'aide d'un questionnaire uniforme, comprenant environ 75 questions, l'enquête visait à connaître comment le prêtre-enseignant définit idéalement son rôle au plan: 1) des motivations ou valeurs qui doivent l'inspirer; 2) des buts qu'il doit poursuivre; 3) des normes qui doivent le régir; et 4) des activités extérieures qu'il doit exécuter.

Instrument du sacerdoce

Après avoir signalé au début de son exposé que les résultats de l'enquête sont complexes et subtils et qu'ils tendent à créer une image du prêtre-enseignant passablement diversifiée, il affirme en guise de conclusion:

"En ce qui concerne ses motivations et objectifs, le rôle de l'enseignant, chez les prêtres des collèges classiques, s'est fondu dans le creuset religieux et, plus précisément, clérical, au point de perdre beaucoup de son autonomie et de devenir ni plus ni moins qu'un pur instrument du sacerdoce au service de ses fins propres.

"Mais un tel jugement demande à être nuancé et complété immédiatement. Défini, à certains égards, comme un instrument culturel au service de la cause catholique, le rôle de l'enseignant, tel que conçu par les prêtres, n'est pas pour autant déformé et gauchi au point d'en devenir complètement dysfonctionnel. Car, dans le domaine des normes et activités extérieures, ses traits essentiels se sont maintenus, au moins suffisamment pour permettre la survivance de notre système éducatif, et même son fonctionnement positif et fructueux, malgré ses faiblesses flagrantes. En même temps, toutefois, la notion du rôle de l'enseignant a subi de sérieuses transformations, et pas toujours pour le mieux, sous l'influence déterminante des valeurs religieuses et cléricales.

"Ce résultat hybride, fruit de rapports intimes entre la religion catholique et les valeurs culturelles canadiennes-françaises, (....) devrait provoquer, dans le monde pastoral, un examen attentif des dangers qui découlent d'un mariage trop étroit entre la religion catholique et une culture particulière, comme aussi un désir ardent d'opérer les réformes profondes qui s'imposent dans une telle situation."

Après avoir établi la prédominance que les valeurs religieuses ont sur les valeurs académiques au plan des motivations, le Père Lazure affirme que "la même orientation apparaît, quoique de façon moins ferme et significative" au plan des objectifs: 51 p.c. des prêtres-enseignants soutiennent que leur rôle complexe doit poursuivre avant tout la formation morale et religieuse des étudiants, tandis que 31.7 p.c. d'entre eux soulignent la primauté de la formation intellectuelle et académique de leurs sujets et que 17.3 p.c. allouent une importance égale à la formation religieuse et académique. "Ces résultats montrent bien une tendance non équivoque à ordonner le rôle de l'enseignant vers un objectif qui, en lui-même, ne constitue pas le but premier d'un tel rôle", commente-t-il.

Conception ambivalente

Pour ce qui est des "normes qui doivent réglementer l'exécution du rôle du prêtre-enseignant, la conception de ce rôle devient plus ambivalente. A certains égards, c'est comme si deux séries de normes, les religieuses et les académiques, s'affrontaient, à force à peu près égale". Cependant, en "toutes circonstances," l'autonomie et la spécificité du rôle de l'enseignant sont ici mieux sauvegardées et respectées qu'aux niveaux des motivations et des objectifs.

Ainsi, dans les critères qui doivent présider à la sélection des prêtres-enseignants, 40.2 p.c. d'entre eux préfèrent les qualités morales de vie vertueuse et de sainteté à la compétence, tandis que 43 p.c. pensent que la compétence académique et pédagogique devrait avoir la priorité sur la sainteté de vie. Bref, les valeurs religieuses et académiques revêtent ici presque la même valeur et importance.

(Suite à la page 10)

C'est d'un vieil Ecossais rusé que les Anglais apprirent l'art de faire du bon dry gin.

Il y a cent quatre-vingt-quinze ans de cela, Alexandre Gordon quittait les montagnes de son Ecosse natale pour ouvrir une distillerie de gin à Londres. On s'y moqua de lui. Qu'un Ecossais produise du whisky, c'est normal. Mais du gin...du dry gin? Allons donc!

Ses compétiteurs s'esclaffèrent. Pas longtemps, cependant, car le gin de Gordon défiait toute comparaison.

En fait, son dry gin s'avéra si bon que les Anglais furent obligés de naturaliser Gordon à titre officieux, pour sauvegarder le prestige national.

Depuis, le gin Gordon est devenu le favori du monde entier. C'est que les descendants de Gordon sont aussi futés que l'ancêtre...et que seul Gordon peut produire du Gordon. Où que ce soit. (Gordon l'embouteille dans 9 pays, y compris le Canada.)

Et, comme autrefois, seul Gordon peut en autoriser la mise en bouteilles.

La formule est la même depuis deux siècles. A une baie de genièvre près.

Le prix, lui, varie parfois. Au Québec, il vient d'être réduit.

Distillé au Canada par Yorkshire Gordon & Co. (Canada) Ltd.

RIEZ
CHANTEZ
MARCHEZ
CONDUISEZ
VOYAGEZ
REGARDEZ
CONVERSEZ
TRAVAILLEZ
VIVEZ

EN

ANGLAIS
RUSSE
ITALIEN
ESPAGNOL
TURC
PORTUGAIS
CHINOIS
ESQUIMAU
DANOIS
SUÉDOIS
FLAMAND
ARABE
JAPONAIS
ALLEMAND
NÉERLANDAIS
FRANÇAIS

OU EN TOUTE AUTRE LANGUE

TÉLÉPHONEZ-NOUS IMMÉDIATEMENT
PRENEZ RENDEZ-VOUS
UN SPÉCIALISTE EN PROGRAMMES LINGUISTIQUES
VOUS RECEVRA ET VOUS DIRA CE QUE

BERLITZ

PEUT FAIRE POUR VOUS

BERLITZ

ANALYSE VOS CONNAISSANCES ET DÉTERMINE VOS APTITUDES GRACIEUSEMENT ET SANS ENGAGEMENT DE VOTRE PART

ÉCOLES BERLITZ
LANGUES VIVANTES

Montréal
845-1161
2055, rue Peel
1621, Place Ville-Marie

Québec
529-6161
500 est, Grande-Allée

Ottawa
232-5343
31, rue Metcalfe

TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE
DE 8H.30
A 10 P.M.

CONTINENTAL DISCOUNT CORPORATION

71, 41ème avenue est, La Salle, Qué.

AVIS D'ASSEMBLÉES DES DÉTENTEURS DE BILLETS GARANTIS SÉRIE "A", SÉRIE "B", SÉRIE "C" et SÉRIE "D" RESPECTIVEMENT DE CONTINENTAL DISCOUNT CORPORATION

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE DES ASSEMBLÉES DES DÉTENTEURS DE BILLETS GARANTIS SÉRIE "A", SÉRIE "B", SÉRIE "C" ET SÉRIE "D" DE CONTINENTAL DISCOUNT CORPORATION (ci-après appelée la "Corporation") seront tenues aux bureaux de Trust Général du Canada, 84 ouest, rue Notre-Dame, Montréal, Québec aux dates et aux heures suivantes respectivement :

BILLETS GARANTIS	DATES	HEURES
SÉRIE "A"	22 décembre, 1964	9 A.M.
SÉRIE "B"	22 décembre, 1964	2.30 P.M.
SÉRIE "C"	23 décembre, 1964	9 A.M.
SÉRIE "D"	23 décembre, 1964	11 A.M.

Ces assemblées seront tenues aux fins de considérer et, si jugé opportun, adopter comme résolution extraordinaire, telle que définie dans les actes de fiducie auxquels référence est faite ci-après, des résolutions dans les termes ou substantiellement dans les termes ou substantiellement dans les forme et teneur du texte de résolution extraordinaire dont copie peut être examinée au siège social de la Corporation, ou aux-dits bureaux de Trust Général du Canada, à Montréal, et sera, sur demande, livrée ou postée à tout détenteur de billets garantis en cours de la Corporation. Un résumé de ce texte de résolution extraordinaire apparaît ci-après comme suit :

RÉSUMÉ DU TEXTE DE RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE

ATTENDU QUE Continental Discount Corporation (ci-après appelée la "Corporation") a déclaré qu'elle se propose de créer et d'émettre des nouveaux billets garantis série "A", série "B", série "C" et série "D" et des nouvelles débentures série "A", série "B" et série "C" ayant les attributs et ayant droit à la garantie tels que ci-après résumés aux fins d'échanger ces valeurs pour les billets garantis série "A", série "B", série "C" et série "D" en cours et les débentures série "A", série "B" et série "C" en cours de la Corporation respectivement et a demandé que les détenteurs de ces valeurs en cours consentent à cet échange;

EN CONSEQUENCE, les détenteurs des billets garantis série " " de la Corporation ont résolu par les présentes par voie de résolution extraordinaire, telle que définie dans l'acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en vertu duquel les billets garantis de cette série ont été émis et qui fut signé par la Corporation en faveur de Trust Général du Canada, ès qualité de fiduciaire (ci-après appelé le "fiduciaire"), que :

Lesdits détenteurs sanctionnent (a) l'échange des billets garantis série "A", série "B", série "C" et série "D" en cours de la Corporation pour des nouveaux billets garantis série "A", série "B", série "C" et série "D" de valeurs nominales égales, respectivement, de la Corporation, ayant les attributs et ayant droit à la garantie à laquelle on fait référence ci-après et (b) l'échange des débentures série "A", série "B" et série "C" en cours de la Corporation pour des nouvelles débentures série "A", série "B" et série "C" de valeurs nominales égales, respectivement, de la Corporation, ayant les attributs et ayant droit à la garantie à laquelle on fait référence ci-après, ces échanges devant être effectués lorsqu'ils seront requis par la Corporation et dont avis sera publié, sur remise, de temps à autre, à Trust Général du Canada, au 84 ouest, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, Canada, des valeurs en cours respectivement (aucun échange ne sera cependant requis avant le 1er janvier 1965), le tout cependant sous réserve de la condition que les détenteurs des billets garantis en cours de toutes séries de la Corporation et que les détenteurs des débentures en cours de toutes séries de la Corporation aient dûment autorisé, par voie de résolution extraordinaire, les échanges de leurs valeurs en cours pour des valeurs nominales égales de nouvelles séries correspondantes de valeurs de la Corporation ayant les attributs et ayant droit à la garantie résumés substantiellement ci-après, à savoir :

LES NOUVEAUX BILLETS GARANTIS

Les nouveaux billets garantis (les "nouveaux billets garantis") seront émis en séries en vertu d'un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage (ci-après appelée le "nouvel acte de fiducie des billets garantis") et seront garantis par cet acte de fiducie en faveur de Trust Général du Canada, ès qualité de fiduciaire. Les quatre premières séries de nouveaux billets garantis et les montants respectifs qui seront émis originellement seront comme suit :

	Echéances	*à être émis originellement*
Série "A"	$25,000 du 1er mai 1965 au 1er mai 1964, inclusivement, et $150,000 le 1er mai 1975,	$ 400,000
Série "B"	$25,000 du 1er février 1965 au 1er février 1975, inclusivement et $150,000 le 1er février 1976,	$ 425,000
Série "C"	$15,000 du 1er septembre 1965 au 1er septembre 1975, inclusivement et $140,000 le 1er septembre 1976,	$ 305,000
Série "D"	$20,000 du 1er janvier 1966 au 1er janvier 1977, inclusivement et $220,000 le 1er janvier 1978,	$ 460,000
		$1,590,000

Les nouveaux billets garantis série "A", série "B", série "C" et série "D" porteront intérêt au même taux respectif que le taux des billets garantis en cours, à partir du 1er novembre 1964, 1er août 1964, 1er septembre 1964 et 1er panvier 1965 respectivement.

De l'avis des conseillers juridiques de la Corporation, les nouveaux billets garantis série "A", série "B", série "C" et série "D", et tous billets garantis additionnels de quelque série ou quelques séries que ce soit qui pourront en tout temps être émis en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis seront garantis également et proportionnellement entre eux par le nouvel acte de fiducie des billets garantis lequel, de l'avis des conseillers juridiques, constituera :

(a) une hypothèque, un nantissement, une mise en gage, une affectation, une cession et un transport, tous de premier rang, fixes et spécifiques, de tous les effets acceptables, tels que définis, ainsi que des renouvellements d'iceux et des substitutions à iceux en dépôt auprès du fiduciaire en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis, cette hypothèque, ce nantissement, cette mise en gage, cette affectation, cette cession et ce transport étant exprimés comme couvrant tous les effets acceptables futurs et déposés auprès du fiduciaire ainsi que tous les biens et droits immobiliers qui pourront être acquis par la Corporation, sous réserve de l'enregistrement, là où requis, du nouvel acte de fiducie des billets garantis et de tout acte de fiducie supplémentaire ou autre acte ou document; et

(b) une charge flottante sur tous les autres biens, droits et actifs de la Corporation, présents et futurs, sous réserve de l'enregistrement, là où requis, du nouvel acte de fiducie des billets garantis.

Tant que la Corporation ne sera pas en défaut en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis, il lui sera permis de percevoir les paiements effectués sur tous les effets acceptables, et, par ailleurs, de transiger avec ses actifs assujettis à la charge flottante dans le cours ordinaire des affaires.

Le nouvel acte de fiducie des billets garantis pourvoira au rachat des nouveaux billets garantis aux mêmes prix de rachat respectifs que ceux auxquels les billets garantis en cours étaient rachetables.

La Corporation s'engagera dans le nouvel acte de fiducie des billets garantis (a) à ne pas créer de charge sur ses actifs ou sur son entreprise prenant rang avant ou *pari passu* avec la garantie créée par le nouvel acte de fiducie des billets garantis; et (b) tant qu'il y aura des nouveaux billets garantis série "A", série "B", série "C" et série "D" en cours, à maintenir en tout temps en dépôt auprès du fiduciaire des effets acceptables sujets à la charge spécifique du nouvel acte de fiducie d'une valeur globale non inférieure à 120% de la valeur nominale totale des nouveaux billets garantis en cours. Aux fins de déterminer la valeur des effets acceptables, l'encaisse, les effets endossés par toute banque, les obligations gouvernementales et les billets garantis de filiales financières y compris seront évalués à 120% de leur valeur nominale. Sous réserve de ce qui précède, le nouvel acte de fiducie des billets garantis contiendra des dispositions quant à la libération des biens, droits et actifs de la charge spécifique du nouvel acte de fiducie des billets garantis et ce, dans certains cas, et sous certaines conditions qui y seront énoncés.

Le montant total de nouveaux billets garantis qui pourront être émis en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis sera illimité, sous réserve toutefois du montant déterminé pour lequel les actifs de la Corporation devront être hypothéqués en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis, lequel devra toujours être au moins 110% de la valeur nominale globale des nouveaux billets garantis à être en cours. Des billets garantis additionnels ne seront émis en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis que conformément aux dispositions qui apparaissent en substance ci-après.

Les définitions des mots et des expressions qui sont mentionnés ci-haut et ci-après comme étant définis, sont énoncés dans le texte de résolution extraordinaire, auquel référence est faite.

CERTAINS ENGAGEMENTS QUI SERONT CONTENUS DANS LE NOUVEL ACTE DE FIDUCIE DES BILLETS GARANTIS

La Corporation s'engagera dans le nouvel acte de fiducie des billets garantis, substantiellement à ce que, *inter alia*, tant qu'il y aura des billets garantis série "A", série "B", série "C" ou série "D" en cours :

1. Ni la Corporation ni ses filiales restreintes, telles que définies, n'encourront ni n'auront de dettes (telles que définies) en cours à quelque moment que ce soit sauf :

(a) des nouveaux billets garantis émis en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis d'une valeur nominale n'excédant pas 350% du capital de base des emprunts garantis, tel que défini sauf que, pour des périodes qui dans l'ensemble n'excèdent pas six (6) mois dans toute période de douze (12) mois consécutifs, la valeur nominale des nouveaux billets garantis émis en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis peut excéder 350% mais ne peut excéder 400% du capital de base des emprunts garantis;

(b) des dettes subordonnées, telles que définies, (laquelle définition comprend les nouvelles débentures), de la Corporation d'une valeur nominale globale n'excédant pas 125% de l'avoir net consolidé des actionnaires, tel que défini;

(c) des passifs contingents de la Corporation et de ses filiales restreintes originant :

(i) d'endossement pour dépôt, dans le cours ordinaire du commerce des compagnies de finance, tel que défini, d'engagements dont d'autres personnes sont initialement responsables;

et

(ii) de garanties, dans le cours ordinaire des affaires, d'engagements dont des commerçants sont initialement responsables quant aux paiements aux manufacturiers;

(d) des dettes de filiales restreintes envers la Corporation ou une autre filiale restreinte; ou des dettes de toute filiale restreinte envers toute corporation ou personne autre que la corporation ou toute autre filiale restreinte jusqu'à concurrence de ce qui est prévu audit texte de résolution extraordinaire; et

(e) des dettes de la Corporation ou d'une filiale restreinte encourues dans le cours ordinaire des affaires mais ne résultant pas d'emprunts comme tels.

2. A moins qu'à la suite d'une législation ou réglementation gouvernementale ou d'une pratique des banques à charte au Canada, les emprunts par la Corporation pour un an ou moins ne soient effectivement rendus impossibles ou sensiblement diminués, au moins vingt-cinq pour cent (25%) de la valeur nominale globale des nouveaux billets garantis de la Corporation en cours en tout temps seront des billets à courts termes, tels que définis, et des dispositions sont prévues audit texte de résolution extraordinaire afin que la Corporation puisse se conformer à cet engagement en payant par anticipation, sans prime, des billets à long terme, tels que définis, sous réserve des termes et dispositions y prévus. De même façon, si la valeur globale des billets, effets recevables et autres engagements obtenus ou originant d'autre façon du commerce des compagnies de finance, tel que défini, et compris dans les actifs financiers, tels que défini, de la Corporation et de ses filiales financières, telles que définies, devait être inférieure à cinquante pour cent (50%) de leur valeur maximum globale durant une période déterminée, des billets à long terme pourront être payés par anticipation, sans prime, sous réserve des termes et conditions y prévus, le tout tel que prévu audit texte de résolution extraordinaire.

3. La Corporation ne permettra pas que l'avoir net consolidé des actionnaires soit réduit à une somme inférieure à $1,000,000.

4. La Corporation n'encourra ni n'assumera de dettes en devise étrangère, telles que définies, excédant 25% des dettes globales de la Corporation qui seront alors en cours, sauf jusqu'à concurrence de ce qui sera permis par ledit texte de résolution extraordinaire.

5. La Corporation ne permettra pas à une filiale de modifier son capital-actions, d'abandonner sa charte ou d'encourir ou d'assumer toute dette, sauf tel que prévu audit texte de résolution extraordinaire.

6. La Corporation ne vendra ni autrement ne disposera du contrôle de toutes dettes ou de toutes actions d'une filiale qui seront la propriété de la Corporation ou d'une autre filiale, et elle ne permettra pas à une filiale de le faire, sauf dans les circonstances et aux termes et conditions prévus à ce sujet audit texte de résolution extraordinaire.

7. La Corporation n'acquerra ni n'assumera aucune dette, pour emprunts, d'une filiale et ses filiales, sauf jusqu'à concurrence de ce qui sera permis par ledit texte de résolution extraordinaire.

La formule et les termes du nouvel acte de fiducie des billets garantis seront, sous réserve de ce qui précède, à tous égards, tels que la Corporation et le fiduciaire pourront en convenir.

LES NOUVELLES DÉBENTURES

Les nouvelles débentures de la Corporation (les "nouvelles débentures") seront émises en séries en vertu d'un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage (ci-après appelé le "nouvel acte de fiducie des débentures") à intervenir entre la Corporation et Trust Général du Canada, ès qualité de fiduciaire et seront garanties par ledit acte de fiducie. Les premières séries de nouvelles débentures qui seront émises originellement seront comme suit :

	Echéances	*à être émises originellement*
Série "A"	1er juillet 1969	$309,400
Série "B"	1er septembre 1971	$128,500
Série "C"	1er janvier 1975	$235,000
		$672,900

Les nouvelles debentures série "A", série "B" et série "C" porteront intérêt au taux de 6½% l'an à partir du 1er janvier 1965, 1er septembre 1964 et 1er janvier 1965 respectivement.

De l'avis des conseillers juridiques de la Corporation, les nouvelles débentures série "A", série "B" et série "C" et toutes débentures additionnelles de quelque série ou quelques séries que ce soit qui pourront en tout temps être émises en vertu du nouvel acte de fiducie des débentures seront garanties également et proportionnellement entre elles par cet acte de fiducie qui constituera une charge flottante sur tous les biens et actifs de la Corporation, présents et futurs, sous réserve de l'enregistrement, là où requis, du nouvel acte de fiducie des débentures, mais cette garantie sera assujettie et subordonnée aux charges spécifiques et flottantes du nouvel acte de fiducie des billets garantis ou de tout acte supplémentaire à icelui ainsi qu'à la garantie créée en vertu de tout autre acte de fiducie qui pourra être signé pour garantir toute dette qui pourra être émise aux fins de remplacer ou de racheter les nouveaux billets garantis.

Tant qu'elle ne sera pas en défaut en vertu du nouvel acte de fiducie des débentures, il sera permis à la Corporation de recevoir tous les paiements effectués sur les effets acceptables et, par ailleurs, de transiger avec tous ses actifs dans le cours ordinaire des affaires, sauf tel que mentionné ci-après.

Le nouvel acte de fiducie des débentures pourvoira au rachat des nouvelles débentures aux mêmes prix de rachat respectifs que ceux auxquels les débentures en cours sont rachetables, et au paiement, au fiduciaire en vertu du nouvel acte de fiducie des débentures, pour le fonds d'amortissement relatif à chaque série de nouvelles débentures, de sommes égales respectivement à celles prévues pour les débentures en cours.

La Corporation s'engagera dans le nouvel acte de fiducie des débentures à ce que, **inter alia,** tant qu'il y aura des nouvelles débentures Série "A", Série "B" ou Série "C" en cours, ni la Corporation ni l'une de ses filiales restreintes n'encourra ni n'aura en cours à quelque moment que ce soit quelque dette que ce soit sauf (a) des passifs contingents dans le cours ordinaire des affaires, (a) des dettes encourues pour d'autres fins que des emprunts, (c) des nouveaux billets garantis émis en vertu des dispositions du nouvel acte de fiducie des billets garantis ou des dettes émises pour remplacer ou racheter les nouveaux billets garantis, qu'elles soient ou non émises en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis ou en vertu d'un acte de fiducie remplaçant le nouvel acte de fiducie des billets garantis, (d) des dettes subordonnées de la Corporation d'une valeur nominale globale n'excédant pas à quelque moment que ce soit 125% de l'avoir net consolidé des actionnaires et (e) des dettes de filiales restreintes envers la Corporation ou toute autre filiale restreinte ou des dettes d'une filiale restreinte envers toute corporation ou personne autre que la Corporation ou toute autre filiale restreinte jusqu'à concurrence de ce qui est prévu audit text de résolution extraordinaire.

Le nouvel acte de fiducie des débentures contiendra (a) des dispositions pour l'émission de nouvelles débentures additionnelles garanties également et proportionnellement avec les nouvelles débentures Série "A", Série "B" et Série "C" pourvu que les bénéfices nets consolidés, tels que définis ci-après, disponibles pour le paiement d'intérêts sur les nouvelles débentures dans toute période de douze (12) mois consécutifs qui pourront être déterminés par la Corporation durant les dix-huit (18) mois précédant immédiatement le premier jour du mois au cours duquel la résolution des administrateurs autorisant l'émission des nouvelles débentures additionnelles est adoptée, ne soient pas inférieurs à trois (3) fois la somme représentant l'intérêt d'un an sur la valeur nominale globale des nouvelles débentures en cours au moment de l'émission ainsi que des nouvelles débentures qu'on se propose d'émettre et (b) un engagement de ne pas faire de paiements ou de distributions par voie de dividendes, rachat d'actions, réduction de capital ou autrement si la valeur nominale des dettes subordonnées est ou devenait, à cause de ces paiements ou distributions, supérieure à 125% de l'avoir net consolidé des actionnaires.

Les dispositions ci-haut mentionnées devraient être lues conjointement avec les définitions auxquelles référence est faite plus haut et avec la définition qui suit de bénéfices nets consolidés:

"bénéfices nets consolidés" signifie, pour toute période, le revenu brut, de quelque source que ce soit, de la Corporation et de ses filiales restreintes, à l'exception de ceux qui proviennent de la vente d'immobilisations, mais déduction faite des dépenses d'administration, d'exploitation et de perception, des frais fixes et des autres dépenses de toute nature, y compris les assurances, loyers, intérêts (autres que les intérêts sur la dette subordonnée), provision pour impôts (autres que les impôts sur le revenu et les profits), mais sans déduire l'amortissement des immobilisations, le tout après avoir tenu compte des intérêts minoritaires dans les filiales restreintes et tels que déterminés par les vérificateurs de la Corporation, sur une base consolidée, conformément à une saine pratique comptable.

La formule et les termes du nouvel acte de fiducie des débentures seront, sous réserve de ce qui précède, à tous égards, tels que la Corporation et le fiduciaire pourront en convenir.

En autant que cela est nécessaire pour donner effet aux dispositions de ladite résolution extraordinaire, toutes les modifications et tous les compromis ou tous les abandons de droits des détenteurs des billets garantis en cours contre la Corporation ou sur les actifs de la Corporation sont sanctionnés et le fiduciaire est requis de renoncer à tout défaut, s'il y a lieu, en vertu des actes de fiducie garantissant les billets garantis en cours respectivement et de libérer la Corporation et ses actifs des garanties créées par lesdits actes de fiducie et des obligations assumées par la Corporation en vertu desdits actes, et le fiduciaire est requis de signer tous actes ou documents qu'il peut considérer ou qu'on peut l'aviser comme étant nécessaires ou opportuns pour donner effet à cette libération.

Les détenteurs des billets garantis en cours Série " " sont requis de remettre leurs billets garantis en échange pour les nouveaux billets garantis auxquels ils auront droit, lorsqu'ils en seront requis par la Corporation, accompagnés, dans le cas des billets garantis au porteur, de tous les coupons pour intérêt échéant après la date fixée pour l'émission des nouveaux billets garantis.

ET AVIS EST DE PLUS DONNE que le détenteur d'un billet garanti non immatriculé désirant être présent et voter sans avoir à produire son billet garanti à l'assemblée des détenteurs de cette série ou désirant voter par procuration, peut déposer ce billet garanti auprès de toute banque ou compagnie de fiducie ou autre compagnie satisfaisante au fiduciaire, et toute personne produisant à l'assemblée un certificat de ce dépôt en sa faveur signé par ou au nom de cette banque, compagnie de fiducie ou autre compagnie, suivant une formule satisfaisante au fiduciaire et établissant que le billet garanti restera ainsi déposé tant que le certificat n'aura pas été remis, ou déposant ce certificat avec une procuration en sa faveur, laquelle, quant à la forme, aux termes et à la signature, est satisfaisante au fiduciaire et signée par la personne nommée dans ce certificat, aura droit d'être présent et de voter à l'assemblée ainsi qu'à tout ajournement ou tous ajournements de ladite assemblée.

Le détenteur d'un billet garanti immatriculé peut, par un document, lequel document quant à la forme, aux termes et à la signature, est satisfaisant au fiduciaire, nommer toute personne comme son procureur pour voter pour lui à l'assemblée ainsi qu'à tout ajournement ou tous ajournements de ladite assemblée.

Sauf tel que susdit, les seules personnes qui seront reconnues à toute assemblée ainsi qu'à tout ajournement ou tous ajournements d'icelle comme détenteurs de billets garantis ou comme ayant droit de voter ou d'être présents à une assemblée à ce sujet, seront les personnes qui produiront des billets garantis non immatriculés aux assemblées ainsi que les détenteurs de billets garantis immatriculés.

Des formules de certificats de dépôt et de procuration peuvent être obtenues aux bureaux de la Corporation et du fiduciaire, au 84 ouest, rue Notre-Dame, Montréal.

Le 20 novembre 1964.

CONTINENTAL DISCOUNT CORPORATION
Le secrétaire,
MARC LAVIGNE

CONTINENTAL DISCOUNT CORPORATION

71, 41ème avenue est, La Salle, Qué.

AVIS D'ASSEMBLEE DES DETENTEURS DE DEBENTURES SERIE "A", SERIE "B" ET SERIE "C" DE CONTINENTAL DISCOUNT CORPORATION

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE QU'UNE ASSEMBLEE DES DETENTEURS DE DEBENTURES SERIE "A", SERIE "B" ET SERIE "C" DE CONTINENTAL DISCOUNT CORPORATION (ci-après appelée la "Corporation") sera tenue aux bureaux de Trust Général du Canada, 84 ouest, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, Canada, le 23 décembre 1964 à 2.30 heures p.m. aux fins de considérer et, si jugé opportun, adopter comme résolution extraordinaire, telle que définie dans l'acte de fiducie en vertu duquel les débentures furent émises, et auquel référence est faite ci-après, une résolution dans les termes ou substantiellement dans les termes ou substantiellement dans les forme et teneur du texte de résolution extraordinaire dont copie peut être examinée au siège social de la Corporation ou auxdits bureaux de Trust Général du Canada, à Montréal, et qui sera, sur demande, livrée ou postée à tout détenteur de débentures en cours de la Corporation. Un résumé de cette formule apparaît ci-après comme suit :

RESUME DU TEXTE DE RESOLUTION EXTRAORDINAIRE

ATTENDU que Continental Discount Corporation (ci-après appelée la "Corporation") a déclaré qu'elle se propose de créer et d'émettre des nouveaux billets garantis série "A", Serie "B", Série "C" et Série "D" et des nouvelles débentures Série "A", Série "B" et Série "C" ayant les attributs et ayant droit à la garantie tels que ci-après résumés aux fins d'échanger ces valeurs pour les billets garantis Série "A", Série "B", Série "C" et Série "D" en cours et les débentures Série "A", Série "B" et Série "C" en cours de la Corporation respectivement, et a demandé que les détenteurs de ces valeurs en cours consentent à cet échange ;

EN CONSEQUENCE, les détenteurs des débentures de la Corporation ont résolu par les présentes par voie de résolution extraordinaire, telle que définie dans l'acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en vertu duquel les débentures furent émises et qui fut signé par la Corporation en faveur de Trust Général du Canada, ès qualité de fiduciaire (ci-après appelé le 'fiduciaire"), comme suit :

Lesdits détenteurs sanctionnent (a) l'échange des billets garantis Série "A", Série "B", Série "S" et Série "D" en cours de la Corporation pour les nouveaux billets garantis Série "A", Série 'B", Série "C" et Série "D" de valeurs nominales égales, respectivement, de la Corporation, ayant les attributs et ayant droit à la garantie à laquelle on fait référence ci-après, et (b) l'échange des débentures Série "A", Série "B" et Série "C" en cours de la Corporation pour des nouvelles débentures Série "A", Série "B" et Série "C" de valeurs nominales égales, respectivement, de la Corporation, ayant les attributs et ayant droit à la garantie à laquelle on fait référence ci-après, ces échanges devant être effectuées lorsqu'ils seront requis par la Corporation, et dont avis sera publié, sur remise, de temps à autre, à Trust Général du Canada, au 84 ouest, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, Canada, des valeurs en cours respectivement (aucun échange ne sera cependant requis avant le 1er janvier 1965), le tout cependant sous réserve de la condition que les détenteurs des billets garantis en cours de toutes séries de la Corporation et que les détenteurs des débentures en cours de toutes séries de la Corporation aient dûment autorisé, par voie de résolution extraordinaire, les échanges de leurs valeurs en cours pour des valeurs nominales égales de nouvelles séries correspondantes de valeurs de la Corporation ayant les attributs et ayant droit à la garantie résumés substantiellement ci-après, à savoir :

LES NOUVEAUX BILLETS GARANTIS

Les nouveaux billets garantis (les "nouveaux billets garantis") seront émis en séries en vertu d'un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage (ci-après appelé le "nouvel acte de fiducie des billets garantis") et seront garantis par cet acte de fiducie consenti par la Corporation en faveur de Trust Général du Canada, ès qualité de fiduciaire. Les quatre premières séries de nouveaux billets garantis et les montants respectifs qui seront émis originellement seront comme suit :

	Echéances	A être émis originellement
SERIE "A"	$25,000 du 1er mai 1965 au 1er mai 1974, inclusivement, et $150,000 le 1er mai 1975,	$ 400,000
SERIE "B"	$25,000 du 1er février 1965 au 1er février 1975, inclusivement, et $150,000 le 1er février 1976,	$ 425,000
SERIE "C"	$15,000 du 1er septembre 1965 au 1er septembre 1975, inclusivement et $140,000 le 1er septembre 1976,	$ 305,000
SERIE "D"	$20,000 du 1er janvier 1966 au 1er janvier 1977, inclusivement, et $220,000 le 1er janvier 1978,	$ 460,000
		$1,590,000

Les nouveaux billets garantis Série "A", Série "B", Série "C" et Série "D" porteront intérêt au même taux respectif que le taux des billets garantis en cours, à partir du 1er novembre 1964, 1er août 1964, 1er septembre 1964 et 1er janvier 1965 respectivement.

De l'avis des conseillers juridiques de la Corporation, les nouveaux billets garantis Série "A", Série "B", Série "C" et Série "D", et tous billets garantis additionnels de quelque série ou quelques séries que ce soit qui pourront en tout temps être émis en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis seront garantis également et proportionnellement entre eux par le nouvel acte de fiducie des billets garantis lequel, de l'avis des conseillers juridiques, constituera :

(a) une hypothèque, un nantissement, une mise en gage, une affectation, une cession et un transport, tous de premier rang, fixes et spécifiques, de tous les effets acceptables, tels que définis, ainsi que des renouvellements d'iceux et des substitutions à iceux en dépôt auprès du fiduciaire en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis, cette hypothèque, ce nantissement, cette mise en gage, cette affectation, cette cession et ce transport étant exprimés comme couvrant tous les effets acceptables futurs et déposés auprès du fiduciaire ainsi que tous les biens et droits immobiliers qui pourront être acquis par la Corporation, sous réserve de l'enregistrement, là où requis, du nouvel acte de fiducie des billets garantis et de tout acte de fiducie supplémentaire ou autre acte ou document; et

(b) une charge flottante sur tous les autres biens, droits et actifs de la Corporation, présents et futurs, sous réserve de l'enregistrement, là où requis, du nouvel acte de fiducie des billets garantis.

Tant que la Corporation ne sera pas en défaut en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis, il lui sera permis de percevoir les paiements effectués sur tous les effets acceptables, et, par ailleurs, de transiger avec ses actifs assujettis à la charge flottante dans le cours ordinaire des affaires.

Le nouvel acte de fiducie des billets garantis pourvoira au rachat des nouveaux billets garantis aux mêmes prix de rachat respectifs que ceux auxquels les billets garantis en cours étaient rachetables.

La Corporation s'engagera dans le nouvel acte de fiducie des billets garantis (a) à ne pas créer de charge sur ses actifs ou sur son entreprise prenant rang avant ou **pari passu** avec la garantie créée par le nouvel acte de fiducie des billets garantis; et (b) tant qu'il y aura des nouveaux billets garantis Série "A", Série "B", Série "C" et Série "D" en cours, à maintenir en tout temps en dépôt auprès du fiduciaire des effets acceptables sujets à la charge spécifique du nouvel acte de fiducie d'une valeur globale non inférieure à 120% de la valeur nominale totale des nouveaux billets garantis en cours. Aux fins de déterminer la valeur des effets acceptables, l'encaisse, les effets endossés par toute banque, les obligations gouvernementales et les billets garantis de filiales financières y compris seront évolués à 120% de leur valeur nominale. Sous réserve de ce qui précède, le nouvel acte de fiducie des billets garantis contiendra des dispositions quant à la libération des biens, droits et actifs de la charge spécifique du nouvel acte de fiducie des billets garantis et ce, dans certains cas, et sous certaines conditions qui y seront énoncés.

Le montant total de nouveaux billets garantis qui pourront être émis en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis sera illimité, sous réserve toutefois du montant déterminé pour lequel les actifs de la Corporation devront être hypothéqués en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis, lequel devra toujours être au moins 110% de la valeur nominale globale des nouveaux billets garantis à être en cours. Des billets garantis additionnels ne seront émis en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis que conformément aux dispositions qui apparaissent en substance ci-après.

Les définitions des mots et des expressions qui sont mentionnés ci-haut et ci-après comme étant définis, sont énoncés dans le texte de résolution extraordinaire auquel référence est faite.

CERTAINS ENGAGEMENTS QUI SERONT COMPRIS DANS LE NOUVEL ACTE DE FIDUCIE DES BILLETS GARANTIS

La Corporation s'engagera dans le nouvel acte de fiducie des billets garantis substantiellement à ce que, **inter alia,** tant qu'il y aura des billets garantis Série "A", Série "B", Série "C" ou Série "D" en cours :

1. Ni la Corporation ni ses filiales restreintes, telles que définies, n'encourront ni n'auront de dettes, telles que définies, en cours à quelque moment que ce soit sauf :

(a) des nouveaux billets garantis émis en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis d'une valeur nominale n'excédant pas 350% du capital de base des emprunts garantis, tel que défini, sauf que, pour des périodes qui dans l'ensemble n'excèdent pas six (6) mois dans toute période de douze (12) mois consécutifs, la valeur nominale des nouveaux billets garantis émis en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis peut excéder 350% mais ne peut excéder 400% du capital de base des emprunts garantis;

(b) des dettes subordonnées, telles que définies, (laquelle définition comprend les nouvelles débentures), de la Corporation, d'une valeur nominale globale n'excédant pas 125% de l'avoir net consolidé des actionnaires, tel que défini;

(c) des passifs contingents de la Corporation et de ses filiales restreintes originant :

(i) d'endossement pour dépôt, dans le cours ordinaire du commerce des compagnies de finance, tel que défini, d'engagements dont d'autres personnes sont initialement responsables; et

(ii) de garanties, dans le cours ordinaire des affaires, d'engagements dont des commerçants sont initialement responsables quant aux paiements aux manufacturiers;

(d) des dettes de filiales restreintes envers la Corporation ou une autre filiale restreinte; ou des dettes de toute filiale restreinte envers toute corporation ou personne autre que la Corporation ou toute autre filiale restreinte jusqu'à concurrence de ce qui est prévu audit texte de résolution extraordinaire; et

(e) des dettes de la Corporation ou d'une filiale restreinte encourues dans le cours ordinaire des affaires mais ne résultant pas d'emprunts comme tels.

2. A moins qu'à la suite d'une législation ou règlementation gouvernementale ou d'une pratique des banques à charte au Canada, les emprunts par la Corporation pour un an ou moins ne soient effectivement rendus impossibles ou sensiblement diminués, au moins 25% de la valeur nominale globale des nouveaux billets garantis de la Corporation en cours en tout temps seront des billets à courts termes, tels que définis, et des dispositions sont prévues audit texte de résolution extraordinaire afin que la Corporation puisse se conformer à cet engagement en payant par anticipation, sans prime, des billets à long terme, tels que définis, sous réserve des termes et dispositions y prévus. De même façon, si la valeur globale des billets, effets recevables et autres engagements obtenus ou originant d'autre façon du commerce des compagnies de finance, tel que défini, et compris dans les actifs financiers, tels que définis, de la Corporation et de ses filiales financières, telles que définies, devait être inférieure à 50% de leur valeur maximum globale durant une période déterminée, des billets à long terme pourront être payés par anticipation, sans prime, sous réserve des termes et conditions y prévus, le tout tel que prévu audit texte de résolution extraordinaire.

3. La Corporation ne permettra pas que l'avoir net consolidé des actionnaires soit réduit à une somme inférieure à $1,000,000.

4. La Corporation n'encourra ni n'assumera de dettes en devise étrangère, telles que définies, excédant 25% des dettes globales de la Corporation qui seront alors en cours, sauf jusqu'à concurrence de ce qui sera permis par ledit texte de résolution extraordinaire.

5. La Corporation ne permettra pas à une filiale de modifier son capital-actions, d'abandonner sa charte ou d'encourir ou d'assumer toute dette, sauf tel que prévu audit texte de résolution extraordinaire.

6. La Corporation ne vendra ni autrement ne disposera du contrôle de toutes dettes ou de toutes actions d'une filiale qui seront la propriété de la Corporation ou d'une autre filiale, et elle ne permettra pas à une filiale de le faire, sauf dans les circonstances et aux termes et conditions prévus à ce sujet audit texte de résolution extraordinaire.

7. La Corporation n'acquerra ni n'assumera aucune dette, pour emprunts, d'une filiale et ses filiales, sauf jusqu'à concurrence de ce qui sera permis par ledit texte de résolution extraordinaire.

La formule et les termes du nouvel acte de fiducie des billets garantis seront, sous réserve de ce qui précède, à tous égards, tels que la Corporation et le fiduciaire pourront en convenir.

LES NOUVELLES DEBENTURES

Les nouvelles débentures de la Corporation (les "nouvelles débentures") seront émises en séries en vertu d'un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage (ci-après appelé le "nouvel acte de fiducie des débentures") à intervenir entre la Corporation et Trust Général du Canada, ès qualité de fiduciaire, et seront garanties par ledit acte de fiducie. Les premières séries de nouvelles débentures qui seront émises originellement seront comme suit :

	Echéances	A être émises originellement
SERIE "A"	1er juillet 1969	$309,400
SERIE "B"	1er septembre 1971	$128,500
SERIE "C"	1er janvier 1975	$235,000
		$672,,900

Les nouvelles débentures Série "A", Série "B" et Série "C" porteront intérêt au taux de 6½% l'an à partir du 1er janvier 1965, 1er septembre 1964 et 1er janvier 1965 respectivement.

De l'avis des conseillers juridiques de la Corporation, les nouvelles débentures Série "A", Série "B" et Série "C" et toutes débentures additionnelles de quelque série ou quelques séries que ce soit qui pourront en tout temps être émises en vertu du nouvel acte de fiducie des débentures seront garanties également et proportionnellement entre elles par cet acte de fiducie qui constituera une charge flottante sur tous les biens et actifs de la Corporation, présents et futurs, sous réserve de l'enregistrement, là où requis, du nouvel acte de fiducie des débentures, mais cette garantie sera assujettie et subordonnée aux charges spécifiques et flottantes du nouvel acte de fiducie des billets garantis ou de tout acte supplémentaire à icelui ainsi qu'à la garnatie créée en vertu de tout autre acte de fiducie qui pourra être signé pour garantir toute dette qui pourra être émise aux fins de remplacer ou de racheter les nouveaux billets garantis.

Tant qu'elle ne sera pas en défaut en vertu du nouvel acte de fiducie des débentures, il sera permis à la Corporation de recevoir tous les paiements effectués sur les effets acceptables et, par ailleurs, de transiger avec tous ses actifs dans le cours ordinaire des affaires, sauf tel que mentionné ci-après.

Le n

"Opération Inventaire": la CECM a mis sur pied un comité de liaison

Avant de lancer "l'Opération Inventaire", qui visera à déterminer les services existants, les ressources humaines disponibles et les besoins de la population montréalaise en matière d'éducation des adultes, la Commission des écoles catholiques de Montréal a créé un "comité de liaison" qui est greffé à son service de l'éducation des adultes et est composé de spécialistes en la matière.

Ce comité de liaison comprend 16 membres, soit trois représentants du ministère de l'éducation, un représentant du Protestant School Board of Greater Montreal, six représentants de maisons d'enseignement et d'organismes intéressés à l'éducation des adultes et six représentants de la CECM, dont un de langue anglaise.

Lors du lancement de "l'Opération Inventaire", le directeur du service de l'éducation des adultes de la CECM a révélé que son service, qui a été créé au début d'août, s'apprête à mettre sur pied un comité consultatif aussi représentatif que possible des groupes sociaux de la métropole; ce comité veillera à l'orientation future du service.

M.Jean-Paul Lefebvre a en outre affirmé qu' "il faut repenser, en fonction des adultes, programmes, manuels, examens et méthodes d'enseignement" et qu'il faut fournir à des milliers d'éducateurs l'occasion de s'adapter à cette "dimension nouvelle" de leur profession. A cette fin, la CECM projette d'organiser, au cours de l'été prochain, un stage d'études sur la pédagogie de l'éducation des adultes; ce stage s'adresserait à tous les éducateurs désireux d'y participer et, notamment aux professeurs à l'emploi de la CECM.

Pour ce qui est du comité de liaison qui a été établi à l'occasion de "l'Opération Inventaire", il est composé des personnes suivantes: MM. François Lafleur et Lucien Perras, respectivement directeur et directeur associé de l'organisation scolaire au ministère de l'éducation; M. Jean-Marie Joly, directeur général des programmes et examens au même ministère; M. George Brown, du Protestant School Board of Greater Montreal; M. Jean-Paul Lafond, directeur de l'Ecole scientifique Lafond; le Père Eric O'Connor, s. j., président du Thomas More Institute; M. Jean Houpert, directeur de l'Extension de l'enseignement à l'Université de Montréal; Mlle Madeleine Joubert, secrétaire générale de l'Institut canadien d'éducation des adultes; M. Roland Parenteau, directeur général du Conseil d'orientation économique; M. Jean-Paul Savard, directeur du Centre d'apprentissage des métiers de la construction de Montréal.

Les six membres de la CECM qui font partie de ce comité sont : le directeur des écoles secondaires anglaises, M. Edmund J. Malone; deux membres du service des études, soit MM. Claude Forest, directeur du Bureau de l'expérimentation, et Adrien Laurendeau, assistant-directeur du Bureau de l'orientation scolaire et professionnelle; trois membres du service de l'éducation des adultes, soit le directeur, M. Lefebvre, l'adjoint au directeur, M. Gérard Saintonge, et le chef de secrétariat, M. René Gauthier.

Le personnel du service des études se compose actuellement de MM. Lefebvre, Saintonge et Gauthier, ainsi que de M. Paul Sénécal, responsable de l'expérimentation sur le plan des quartiers, et de trois secrétaires. Au début de janvier, trois autres responsables de l'expérimentation s'ajouteront à l'équipe : ces trois éducateurs, dont l'un de langue anglaise, seront en quelque sorte empruntés au service de l'enseignement pour une période de six mois.

Première convention collective diocésaine chez les principaux

L'Association des principaux d'écoles et l'Association des commissions scolaires du diocèse de Chicoutimi viennent de signer une convention collective de travail.

C'est la première fois au Québec qu'une convention collective mettant en cause des principaux et des commissaires d'écoles est ratifiée à l'échelle diocésaine, précise un communiqué commun des deux organismes. "Cette entente collective corrigera des situations fausses et évitera une certaine discrimination entre les directeurs et directrices qui oeuvrent dans un milieu économiquement faible par rapport aux grands centres", ajoute-t-il.

Au chapitre des traitements, les principaux seront payés sur la même base que les instituteurs, suivant leurs qualifications. Les suppléments, d'une gamme très étendue et très variée qu'ils étaient, ont été rendus uniformes pour tous; le principal et l'adjoint à la direction d'une école secondaire recevront respectivement un supplément de $1,600 et $1,000, tandis que dans le cas d'une école élémentaire, les suppléments seront respectivement de $1,100 et $700.

La convention, qui a été signée jeudi dernier, stipule en outre que le principal ou l'adjoint qui aura complété ses études en vue d'obtenir un "certificat d'aptitude à la direction" et aura obtenu à ce sujet une attestation du ministère de l'éducation, sera promu dans une catégorie supérieure dans l'échelle de classification des traitements.

L'entente reconnait que tout principal ou adjoint aura accès en tout temps à son dossier pédagogique à la commission scolaire et que tout rapport écrit présenté par un ou plusieurs professeurs et concernant un principal ou un adjoint doit être porté à la connaissance de l'intéressé avant d'être acheminé à la commission scolaire ou à la direction générale des écoles.

Enfin, une clause stipule que les commissions scolaires reconnaissent officiellement l'association diocésaine des principaux comme le seul organisme avec lequel elles négocieront "pour tout ce qui regarde le traitement et les autres conditions de travail".

CONTINENTAL DISCOUNT CORPORATION

(Suite de la page 20)

paiement, au fiduciaire en vertu du nouvel acte de fiducie des débentures, pour le fonds d'amortissement relatif à chaque série de nouvelles débentures, de sommes égales respectivement à celles prévues pour les débentures en cours.

Le Corporation s'engagera dans le nouvel acte de fiducie des débentures à ce que, **inter alia**, tant qu'il y aura des nouvelles débentures Série "A", Série "B" ou Série "C" en cours, ni la Corporation ni l'une de ses filiales restreintes n'encourra ni n'aura en cours à quelque moment que ce soit quelque dette que ce soit sauf (a) des passifs contingents dans le cours ordinaire des affaires, (b) des dettes encourues pour d'autres fins que des emprunts, (c) des nouveaux billets garantis émis en vertu des dispositions du nouvel acte de fiducie des billets garantis ou des dettes émises pour remplacer ou racheter les nouveaux billets garantis, qu'elles soient ou non émises en vertu du nouvel acte de fiducie des billets garantis ou en vertu d'un acte de fiducie remplaçant le nouvel acte de fiducie des billets garantis, (d) des dettes subordonnées de la Corporation d'une valeur nominale globale n'excédant pas à quelque moment que ce soit 125% de l'avoir net consolidé des actionnaires et (e) des dettes de filiales restreintes envers la Corporation ou toute autre filiale restreinte ou des dettes d'une filiale restreinte envers toute corporation ou personne autre que la Corporation ou toute autre filiale restreinte jusqu'à concurrence de ce qui est prévu audit texte de résolution extraordinaire.

Le nouvel acte de fiducie des débentures contiendra (a) des dispositions pour l'émission de nouvelles débentures additionnelles garanties également et proportionnellement avec les nouvelles débentures Série "A", Série "B" et Série "C" pourvu que les bénéfices nets consolidés, tels que définis ci-après, disponibles pour le paiement d'intérêts sur les nouvelles débentures dans toute période de douze (12) mois consécutifs qui pourront être déterminés par la Corporation durant les dix-huit (18) mois précédant immédiatement le premier jour du mois au cours duquel la résolution des administrateurs autorisant l'émission des nouvelles débentures additionnelles est adoptée ne soient pas inférieurs à trois (3) fois la somme représentant l'interêt d'un an sur la valeur nominale globale des nouvelles débentures en cours au moment de l'émission ainsi que des nouvelles débentures qu'on se propose d'émettre et (b) un engagement de ne pas faire de paiements ou de distributions par voie de dividendes, rachat d'actions, réduction de capital ou autrement si la valeur nominale des dettes subordonnées est ou devenait, à cause de ces paiements ou distributions, supérieure à 125% de l'avoir net consolidé des actionnaires.

Les dispositions ci-haut mentionnées devraient être lues conjointement avec les définitions auxquelles référence est faite plus haut et avec la définition qui suit de bénéfices nets consolidés :

"bénéfices nets consolidés" signifie, pour toute période, le revenu brut, de quelque source que ce soit, de la Corporation et de ses filiales restreintes, à l'exception de ceux qui proviennent de la vente d'immobilisations, mais déduction faite des dépenses d'administration, d'exploitation et de perception, des frais fixes et des autres dépenses de toute nature, y compris les assurances, loyers, intérêts (autres que les intérêts sur la dette subordonnée), provision pour impôts (autres que les impôts sur le revenu et les profits), mais sans déduire l'amortissement des immobilisations, le tout après avoir tenu compte des interêts minoritaires dans les filiales restreintes et tels que déterminés par les vérificateurs de la Corporation, sur une base consolidée, conformément à une saine pratique comptable.

La formule et les termes du nouvel acte de fiducie des débentures seront, sous réserve de ce qui précède, à tous égards, tels que la Corporation et le fiduciaire pourront en convenir.

En autant que cela est nécessaire pour donner effet aux dispositions de ladite résolution extraordinaire, toutes les modifications et tous les compromis ou tous les abandons de droits des détenteurs des débentures en cours contre la Corporation ou sur les actifs de la Corporation sont sanctionnés et le fiduciaire est requis de renoncer à tout défaut, s'il y a lieu, en vertu de l'acte de fiducie en vertu duquel les débentures furent émises et de libérer la Corporation des obligations assumées par la Corporation en vertu dudit acte, et le fiduciaire est requis de signer tous actes ou documents qu'il peut considérer ou qu'on peut l'aviser comme étant nécessaires ou opportuns pour donner effet à cette libération.

Les détenteurs des débentures en cours sont requis de remettre leurs débentures pour échange pour les nouvelles débentures auxquels ils auront droit, lorsqu'ils en seront requis par la Corporation accompagnées, dans le cas des débentures au porteur, de tous les coupons pour intérêt échéant après la date fixée pour l'émission des nouvelles débentures.

ET AVIS EST DE PLUS DONNÉ que le détenteur d'une débenture non immatriculée désirant être présent et voter sans avoir à produire sa débenture à l'assemblée ou désirant voter par procuration, peut déposer cette débenture auprès de toute banque ou compagnie de fiducie ou autre compagnie satisfaisante au fiduciaire, et toute personne produisant à l'assemblée un certificat de ce dépôt en sa faveur signé par ou au nom de cette banque, compagnie de fiducie ou autre compagnie, suivant une formule satisfaisante au fiduciaire et établissant que la débenture restera ainsi déposée tant que le certificat n'aura pas été remis, ou déposant ce certificat avec une procuration en sa faveur, laquelle, quant à la forme, aux termes et à la signature, est satisfaisante au fiduciaire et signée par la personne nommée dans ce certificat, aura droit d'être présent et de voter à l'assemblée ainsi qu'à tout ajournement ou tous ajournements de ladite assemblée.

Le détenteur d'une débenture immatriculée peut, par un document, lequel document quant à la forme, aux termes et à la signature, est satisfaisant au fiduciaire, nommer toute personne comme son procureur pour voter pour lui à l'assemblée ainsi qu'à tout ajournement ou tous ajournements de ladite assemblée.

Sauf tel que susdit, les seules personnes qui seront reconnues à toute assemblée ainsi qu'à tout ajournement ou tous ajournements d'icelle comme détenteurs de débentures ou comme ayant droit de voter ou d'être présents à une assemblée à ce sujet, seront les personnes qui produiront des débentures non immatriculées à l'assemblée ainsi que les détenteurs de débentures immatriculées.

Des formules de certificats de dépôt et de procuration peuvent être obtenues aux bureaux de la Corporation et du fiduciaire, au 84 ouest, rue Notre-Dame, Montréal.

Le 20 novembre 1964.

CONTINENTAL DISCOUNT CORPORATION
Le secrétaire,
MARC LAVIGNE.

Des subventions du ministère des mines à sept universités

OTTAWA — La Direction des mines du ministère fédéral des mines et des relevés techniques vient d'accorder des subventions au montant total de $50,000 à sept universités canadiennes. Ces subventions permettront aux universités de l'Alberta, Dalhousie, McGill, Queen's, Saskatchewan, Toronto et Western d'effectuer des recherches sur la mécanique des roches et le traitement des minéraux.

Le ministre, M. Benidickson a souligné que de telles recherches peuvent conduire à l'amélioration des techniques d'exploitation minière et à la réduction du coût de l'extraction des minerais; du même coup, elles peuvent constituer pour les étudiants intéressés un encouragement à poursuivre leurs études et à travailler au Canada.

"L'expansion rapide de la production au pays menace sérieusement la stabilité des mines, précise un communiqué du ministère. Ce problème est directement relié à la mécanique des roches, et des recherches en ce domaine permettent de mettre au point les techniques et les instruments qu'utilisent géologues et géophysiciens. Quant aux recherches sur le traitement des minéraux, elles porteront surtout sur les procédés de broyage et de flottation, ainsi que sur la mise au point des hydrocyclones."

La Direction des Mines accorde de telles subventions depuis 1962 et, jusqu'ici une vingtaine d'étudiants intéressés à l'industrie minière en ont bénéficié.

HUILE D'OLIVE VIERGE
PUGET

une tradition de qualité depuis 1857
Huile d'olive
PUGET
du fruit le premier jet
Agent général pour le Canada : J. Alfred Ouimet Inc., Montréal

la vie universitaire

Causerie du Père Régis

Dimanche prochain, après la messe de 10 h. et le petit déjeuner, le Père Louis-Marie Régis, o.p., donnera la troisième conférence de la série "Situations contemporaines", au collège Sophie-Barat, 1239 est, boulevard Gouin, près de St-Hubert. Comme philosophe et éducateur, le Père Régis parlera du nouveau ministère de l'éducation et de l'Etat du Québec dans leur contexte existentiel.

Les affaires mondiales

La Conférence McGill sur les affaires mondiales aura lieu cette année du 18 au 21 novembre dans l'édifice Stephen Leacock, sur le campus de McGill. Mercredi soir, à 9 h., M. Quincy Wright prononcera une causerie, à la suite du banquet offert par la province qui, à 6 h. 30, à l'hôtel Laurentien, marquera l'ouverture des assises. Jeudi à 1 h., le général E.L.M. Burns prononcera une causerie intitulée : "Negotiations for Disarmament" dans la salle Moyse de l'édifice des Arts. A 8 h., les professeurs Donald Brennan, Amitai Etzoini et Herman Kahn, participeront à un colloque sur le thème : "Arms Control and National Security", à l'édifice Leacock. Vendredi, à 2 h., le professeur Seymour Melman prononcera une caueserie intitulée "Technology of Armament and of Disarmament", tandis qu'à 8h., le professeur Wassily Leontief en prononcera une sur les "Economic Implications of Disarmament". Samedi, à 2 h., le professeur Louis B. Sohn prononcera une causerie intitulée : "Practical Steps to Preserve World Peace", alors qu'au diner de clôture, à 7 h. 30, le ministre canadien des affaires extérieures, M. Paul Martin, sera le conférencier.

Festival international

L'Association des étudiants internationaux de l'université McGill organise son festival international 1964 du 18 au 28 novembre prochain. Pour marquer le début de ce festival, qui sera inauguré par le chancelier de McGill, M. Robertson, un cortège d'étudiants étrangers portant leurs drapeaux nationaux, défilera depuis la Place Ville-Marie jusqu'au campus de McGill. Pendant dix jours, les étudiants de l'université de Montréal et ceux de McGill assisteront à des événements sociaux, éducatifs, culturels et sportifs; le public est invité. Ils assisteront alors à la présentation de films internationaux, prendront part à des diners internationaux et participeront à des colloques portant sur des questions internationales.

ENJC: 137 diplômes

Lors de la remise des diplômes à l'Ecole normale Jacques-Cartier, 137 finissants de l'année 1963-64 ont obtenu du Département de l'instruction publique le brevet d'enseignement classe "A" et de l'université de Montréal le baccalauréat en pédagogie. Trois d'entre eux ont obtenu ces grades avec grande distinction. Il s'agit de MM. Pierre Calvé, Gilles Léonard et Jacques Lusignan.

Etudes de pharmacie

PARIS — Le nouveau régime des études et des examens de pharmacie, défini par le décret du 26 novembre 1962, entre en application cette année. Selon ce nouveau régime, les étudiants effectuent cinq ans d'études en faculté au lieu d'un an de stage et quatre ans d'études; une année préparatoire remplace le stage d'un an en officine. Les programmes comporteront un enseignement scientifique assez poussé et c'est la raison pour laquelle des équivalences ont été autorisées avec des certificats préparatoires de la licence ès sciences. Deux stages de trois mois devront être accomplis: l'un après la 2e année et avant la 5e (il peut être fractionné en périodes d'un mois); l'autre au cours de la 5e année. En outre, la 5e année comprendra la préparation de certificats à option permettant aux élèves de s'orienter vers l'officine, l'industrie ou le laboratoire d'analyses biologiques.

Boursier C-I-L

M. Claude Gilardeau, de l'université de Montréal, reçoit, pour la deuxième année consécutive, une des 24 bourses décernées annuellement par Canadian Industries Limited, pour recherches post-universitaires en chimie et domaines connexes. Chacune des bourses decernées est d'une valeur de $2,400, dont $400 vont à l'université concernée. Elles font partie d'un programme d'aide à l'éducation en vertu duquel C-I-L débourse quelque $100,000 par année.

Une vingtaine de centres du Québec s'intéressent aux "cités des jeunes"

par Gérard McNEIL
de la Presse canadienne

QUEBEC — L'élève qui étudie à l'école des métiers de la Cité des jeunes de Vaudreuil en vue de se spécialiser dans le traitement des eaux-vannes se verra pris dans un engrenage social et récréationel destiné à former un homme complet, non pas uniquement un expert dans le traitement des eaux-vannes.

Qui plus est, il y aura un emploi pour lui quand il aura terminé ses études. Il y a présentement un grand besoin au Québec de techniciens pour des usines d'épuration d'autant plus qu'une multitude d'usines de ce genre seront construites au cours de la prochaine décennie.

Avec des crédits de $300,000,000 prévus pour l'éducation secondaire au Québec d'ici 1967, la Cité des jeunes de Vaudreuil sera vraisemblablement copiée dans d'autres régions. Une vingtaine de localités se sont montrées intéressées au projet de Vaudreuil. A Hull, par exemple, un vaste terrain de 2,000,000 de pieds carrés a été réservé pour l'aménagement d'une cité des jeunes. A Rivière-du-Loup, un complexe scolaire, certes moins élaboré que celui de Vaudreuil, est sur le point d'être complété.

Bien que le domaine de la purification de l'eau potable et l'épuration des eaux-vannes soit une spécialité à Vaudreuil, les cités des jeunes des autres régions de la province se spécialiseront vraisemblablement dans des domaines répondant aux besoins industriels de leur région respective.

Dans le district de Sorel-Tracy, par exemple, l'école des métiers formera surtout des techniciens destinés à l'industrie sidérurgique tandis qu'à Montréal, il faudra deux centres d'éducation de ce genre pour répondre aux besoins de l'industrie pétrochimique et à celle des communications.

La Cité des jeunes de Vaudreuil offre plusieurs options. Le campus comprend une école secondaire pour les classes de la 8e à la 12e année et les finissants pourront ensuite prendre une spécialité à l'institut de technologie ou à l'école des métiers qui se trouvent sur le même domaine de 400 acres.

Catholiques et protestants, Canadiens français et Canadiens anglais se côtoieront sur le campus à cause du centre communautaire qui est en quelque sorte le coeur de la cité des jeunes. Ce coeur comprend un centre de culture physique, un centre d'arts, une bibliothèque et une cafétéria.

De la sorte, l'adolescent qui optera pour une spécialisation dans le domaine du traitement des eaux bénéficiera non seulement de superbes terrains de football et de baseball ainsi que d'une piscine et d'un gymnase, mais il pourra profiter des avantages parascolaires en prenant par exemple des cours de photographie ou de botanique, etc.

Lorsqu'elle sera terminée, en 1966, au coût de $9,000,000, la Cité des jeunes de Vaudreuil comptera une population scolaire de 3,000 élèves qui atteindra 5,000 en 1971.

C'est l'usine d'épuration qui coûtera le plus cher, soit $2,500,000. Mais ce ne sera pas uniquement une école. Cette usine fournira 3,000,000 de gallons d'eau pure par jour aux municipalités de Vaudreuil et de Dorion et aux quelques localités environnantes appelées à connaitre une grande expansion.

Les jeunes gens qui se spécialiseront de leur côté dans le maniement et l'entretien de l'équipement lourd auront à leur disposition des camions de 30 tonnes, des grues mécaniques, des bulldozers, etc. qui seront prêtés par le gouvernement ou par des entreprises privées ou bien seront loués.

Le projet de la Cité des jeunes de Vaudreuil a été conçu il y a trois ans par M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Education dans le gouvernement Lesage et député de cette circonscription. La population du comté a endossé le projet en formant une corporation composée de sept directeurs. Cet organisme bénéficie de l'appui de la Commission scolaire régionale de Vaudreuil-Soulanges et de la Commission d'apprentissage des métiers de la construction de même que du ministère de l'éducation, autrefois le ministère de la jeunesse.

La Cité des jeunes de Vaudreuil a déjà attiré une importante industrie qui entrevoit une abondante main d'oeuvre spécialisée dans cette region, même si ce complexe scolaire n'est pas encore terminé.

LE SHERRY "MEDIUM"
EMU
EST DE RETOUR
C'est le plus populaire des sherries importés—ni trop doux, ni trop sec!
$2.10
40 oz
(existe aussi en flacons de 25 oz et en gallon.)

Parmi les produits australiens les plus réputés

Valiquette
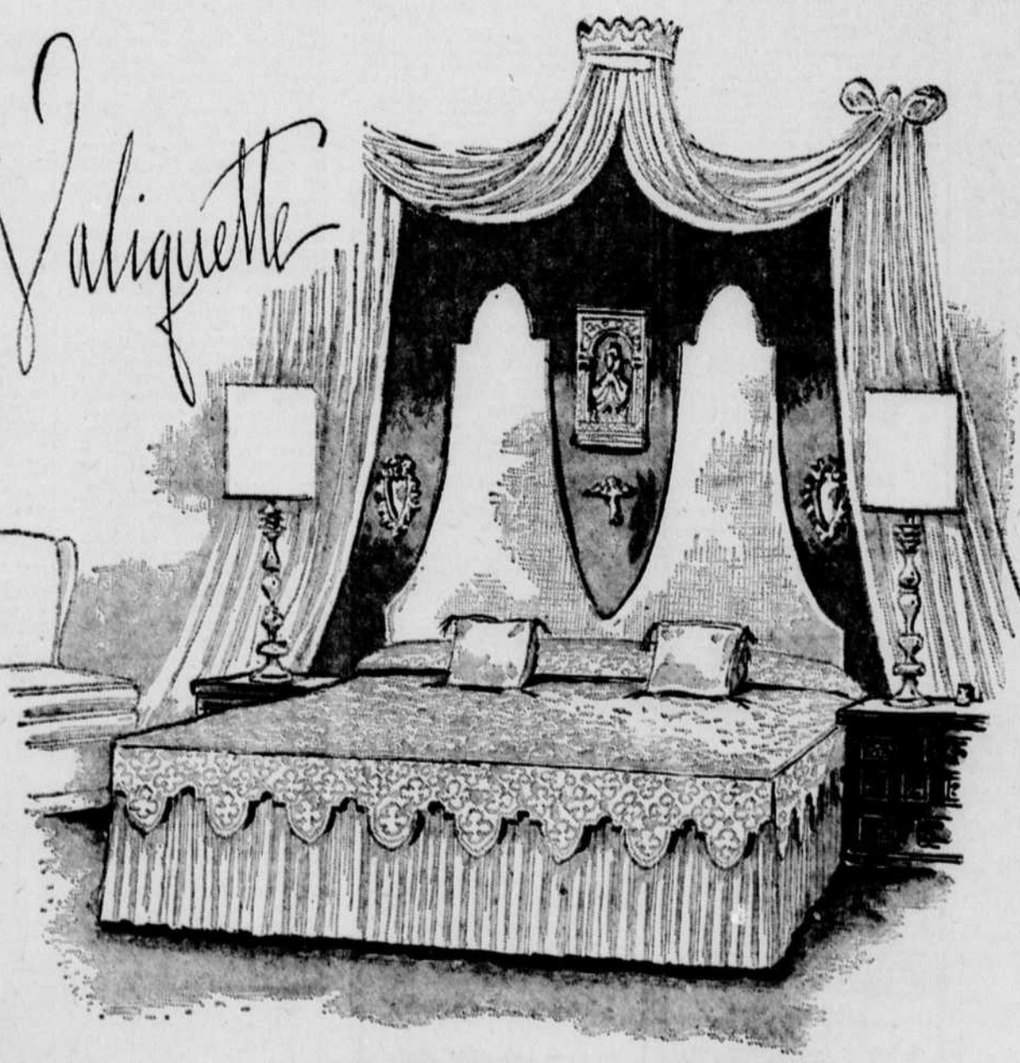
LIVRAISON GARANTIE POUR NOEL
par NETTLE CREEK de NEW YORK
COUVRE-LIT DE FANTAISIE
Avec un peu d'imagination, vous pouvez rehausser votre prestige et dormir dans une chambre qui rayonne de joie
A partir de 72.00
N.G. VALIQUETTE LTEE 915 est, rue Ste-Catherine 842-8811

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" — 844-3361

— TÉLÉPHONEZ DEUX JOURS À L'AVANCE —

AIDE DOMESTIQUE

A BON COUPLE
Marié, sans enfant, pour famille 3 personnes. Outremont. La dame bonne cuisinière, l'homme comme "butler", ménage, conduire l'auto, logés, nourris, position permanente. Inutile d'appeler sans expérience et références, sérieux. Salaire généreux. Mme René Ouimet, RE. 8-0856. 23-11-64

Personne pour prendre soin d'un enfant (5 ans). Tout confort moderne, bon chez-soi. Chambre seule. Pas lavage, pas repassage. Bon salaire. Famille française. Téléphoner à 288-9229, de 9 à 5 ou 482-6623. 23-11-64

Aide générale, capable, logée, pas de cuisine, Résidence à Snowdon. Références. Tél.: 482-2296. 23-11-64

Aide domestique pour dame seule, convalescente, dans un appartement de 5 pièces à Westmount. $50.00 par semaine. L'intéressée avec excellentes références, pourra prendre rendez-vous en téléphonant à 935-0662 21-11-64

Domestique pour ouvrage général, famille canadienne-française, à Ville Mont-Royal. 733-4992. 23-11-64

Bonne pour entretien maison et soin de 3 enfants. Appeler après 5½ heures à 667-6808. 24-11-64

Aide ménagère pour ouvrage général, famille canadienne française à Ville Mont-Royal. 733-4992. 23-11-64

AUTOS A VENDRE

VOLKSWAGEN 1964 de luxe, 7,500 milles, très bon état; doit vendre. Tel. rés.: 727-6936; bureau 274-2508. 21-11-64

BUICK 1957, équipée, prêt pour l'hiver, bon moteur, propre, particulier. Aubaine à $325.00. Inf.: 524-2354. JNO

PARISIENNE 1963 bleu diplomate, tout équipée, comme neuve, particulier, comptant seulement. Informations : 331-1436. 23-11-64

A LOUER

Local commercial pour tout genre de commerce, 4170 Charleroi, Montreal-Nord, près Pie IX. Inspection de midi à 9 p.m. Tél.: 321-6896. 26-11-64

Bureau à louer, air climatisé, très propre, 2100 Drummond, chambre 850, libre 1er décembre. S'adresser au concierge, AV. 8-0966 ou VI. 5-6026. 23-11-64

Magasin 18½ x 12½ - Sicard, coin Ste-Catherine est, chauffé. Sous-sol moderne, terrazzo, chauffé, 25 x 85, coin Sicard et Ste-Catherine est. 352-4105 — RA. 9-9227. 23-11-64

RUE DRUMMOND, PRES SHERBROOKE
Bureau d'environ 1080 p. carrés à sous-louer, dans immeuble moderne. Toutes commodités, occupation immediate, meublé ou non, prix raisonnable. Pour renseignements : M. V. Gendron, 878-9623. 24-11-64

2,140 pieds carrés, 2e plancher, chauffé, pour manufacture légère située 6658 ave Esplanade. S'adresser à 6674 ave Esplanade, 277-3131. 23-11-64

ENTREPOSAGE D'AUTOS pour l'hiver, à l'intérieur, assuré, service batterie. Eastern Automobile Storage, 2760 Notre-Dame est, 526-0859. 9 a.m. à 10 p.m. Remorquage. 8-12-64

CARTIERVILLE — Appartements à partir de $67.50. 3½-4½ grandes pièces éclairées. Occupation immédiatement ou plus tard. Près écoles, centre achats et transport. S'adresser à 11950 Michel-Sarrazin, appt 5, ou téléphoner à FE. 4-8449. 21-11-64

BUREAUX — Beaubien est, 516, près Plaza St-Hubert, modernes, 2e étage, entretenus, libres, meublés ou non, $35.00 et plus, propres. Visibles en tout temps. 21-11-64

A VENDRE

Deux terres boisées, soit un total de 200 acres, situées sur les bords du lac Simon à Chéneville, P.Q. Communiquer : 821-5696. 25-11-64

Salon de haute coiffure, équipé au complet: 1448-a de la Montagne, 937-9251, M. Guy Demers. 28-11-64

VAL-DAVID, chalet suisse, idéal pour skieurs, situé en montagne, proximité centre de ski. Tout le confort nécessaire : foyer, chauffage central, meublé complet. 387-5766. 21-11-64

AUBAINE
Manteaux de fourrure neufs, jaquettes et étoles aux prix de la manufacture. Appeler VI. 2-3727. 23-11-64

Chiens Ridgeback de Rhodésie, champion, mâle et femelle, $150.00 et plus. Geoni Kennels, Boite 595, R.R. 1, Ottawa (613), 745-6113. 23-11-64

Train électrique, modèle H.O., montage 5 pi. x 9 pi. Valeur $350 pour $250. Tél.: OL. 3-2616. 23-11-64

CHALETS A LOUER

ESTEREL — bungalow 6 pièces, foyer, chauffé, complètement meublé. A louer ou à vendre. 389-4356. 23-11-64

Chalets de ski, 4 appts, cuisine et chambre de bain, 1500 pieds de la pente de ski. Téléphone Montréal, après 6 heures, 323-2213. Ste-Agathe, 326-3480. JNO

Ste-Adèle en haut, face au Chanteclerc, 643, rue Morin. Visible dimanche p.m. HU. 9-0381. 23-11-64

CHAMBRES A LOUER

Chambre avec commodités, pour étudiant ou jeune homme sérieux, chez professeur. St-Hubert et Sherbrooke, 849-7896. 19-11-64

Chambre tout confort. Prix $13.50. 388-8293. 23-11-64

Queen Mary Road, près Grosvenor, chambre confortable meublée. Tél.: 738-1730, de 8 hres a.m. à midi. 23-11-64

Grande chambre meublée, ensoleillée, usage cuisine, face Université de Montréal, pour femme d'affaires. Soir : 731-0397. 23-11-64

Dans famille privée, seul chambreur, confort moderne, références. 522-5526. 21-11-64

DEMANDE D'EMPLOI

Prendrais ouvrage de dactylo à domicile : lettres à adresser, comptes, etc. Appelez jour ou soir: 766-7405. J.N.O.

Fille sérieuse, fiable, trait garder enfants, jour, soir. Bonnes références, pas d'appel masculin. Appeler samedi et dimanche à WE. 7-5881 21-11-64

DIVERS

A vendre, collection privée de peintures. D'Ayotte. Tél.: AV. 8-5076, de préférence le matin. 23-11-64

ABSOLUMENT SANS POUSSIERE
A $3.00 et plus l'appartement, sablage de planchers, travail garanti, garde-robe gratuit. LA. 1-3971. 30-11-64

Nous achetons vieilles peintures canadiennes. Appeler : FE. 4-8106. JNO

RENOVATION
Et réparation de façade, briques et pierres, cheminées, tirage de joints, estimés gratuits, ouvrage garanti. Tél.: 352-6777. 25-11-64

EDUCATION

HOMMES FEMMES

Assurez votre avenir

Apprenez la

STENOTYPIE

Carrière intéressante et rémunératrice au niveau professionnel et exécutif

Cours du jour et du soir

Pour renseignements :

INSTITUT INTERNATIONAL DE STENOTYPIE INC.

1015 Beaver Hall Hill
878-9186
17-11-64

EDUCATION

COURS particuliers d'espagnol, à domicile, taux intéressants pour groupe. Appeler tous les jours, excepté samedi et dimanche de 9 à 5. 739-2241. 21-11-64

FEMMES DEMANDEES

Jeune comptable de bonne apparence pour prendre charge entière d'un petit bureau d'ingénieurs. Doit être en mesure de faire balance de vérification, être bilingue, dactylo. Air climatisé. 932-2915. 21-11-64

VENDEUSE DEMANDEE
Pour manteaux et robes, entre 22 et 35 ans. Bonne apparence et bilingue. Bon salaire. Style, 457 ouest, Ste-Catherine, Montréal. 26-11-64

Jeune fille, ouvrage général de bureau, sténo dactylo, liste de paye, au moins un an d'expérience. Appeler CL. 5-6339. 21-11-64

Jeune fille demandée pour ouvrage général de bureau. S'adresser à Manning Marine Ltée, 55 Gince, Ville St-Laurent, 747-9801. 21-11-64

STENOGRAPHE BILINGUE
Succursale de la Prudential Assurance Co., recherche une sténographe bilingue, âgée de 20 à 25 ans, ayant des aptitudes en mathématiques. La personne devra être intéressée au travail général de bureau. S'adresser à Mlle F. Vanier, à 110 Crémazie ouest, suite 701, 384-6736. 21-11-64

DACTYLO — Jeune fille 18-20 ans, étude 1ie année, demandée comme débutante pour travail de bureau, par maison commerce en gros; semaine 5 jours, situation permanente. 861-5721. 23-11-64

Besoin urgent 2 techniciennes de laboratoire, département hématologie (banque de sang). Ecrire casier 1042, Le Devoir, Montréal. 23-11-64

Les scouts catholiques du Canada recherchent une secrétaire nationale pour la branche éclaireur. Bonne expérience et connaissance du mouvement scout souhaitées. Faire parvenir curriculum vitae à : Scouts Catholiques du Canada, à S. Robert Seger, Commission Nationale éclaireur, 3425, rue St-Denis, Montréal. 21-11-64

Presseuses demandées pour robes d'enfants et vêtements de sport. S'adresser : Irwin Dress, 400 Sauvé ouest. 23-11-64

Comptable bilingue avec expérience dans tous genres de livres, balance de vérification y compris. Ville St-Laurent, 9 hres à 4h. 30, $75.00 et plus. Secretarial Training Centre RI. 8-7397. 21-11-64

Dactylo parfaitement bilingue avec expérience, département commandes, téléphone, travail général de bureau. Appeler UN. 1-9945. 23-11-64

GARDERAIS

POUPONNIERE
Bébés naissants à un an, licenciée, garde-malade, 254-0405. 23-11-64

HOMMES DEMANDES

Mécanicien pour moteurs hors-bord, Mercury et autos-neige. S'adresser à Manning Marine Ltée, 55 Gince, Ville St-Laurent, 747-9801. 21-11-64

TYPOGRAPHE LINOTYPISTE

$2.85 DE L'HEURE

Compagnie solidement établie, offre emploi régulier, assurance-groupe, vie, plan de pension et autres bénéfices usuels. Doivent être bons travailleurs et ne dépassant pas 45 ans. Appeler 739-1701, de 8 a.m. à 5 p.m. ou 274-4756 le soir et fin de semaine. JNO

Chef magasinier et chef d'entretien ménager demandés pour hôpital moyen. Bonne expérience et références. Salaire suivant qualifications, âge entre 30 et 55 ans. Ecrire Case 1035, Le Devoir, Montréal. 21-11-64

Architecte et dessinateur, expérience minimum 8 ans. Les architectes Gagnon et Archambault, 844-8606. JNO

Comptable stagiaire, 3e année, demandé avec au moins un an d'expérience. — Bureau de comptables agréés. Ecrire case postale 1715, Place d'Armes ou téléphoner 845-8051. 23-11-64

SPECIALISTE

Ventes des pneus de camions

Nous avons une situation intéressante à offrir à un représentant de pneus. Age 30 à 40 ans, habitué à transiger avec la gérance des compagnies. Cette position exige : les 2 langues, une connaissance approfondie des ventes et de la technique des pneus de camions et équipements lourds est vitale. Compétence essentielle du transport, construction et industrie minière, de sorte que des analyses et propositions aux usagés de ces gros pneus peuvent être préparées avec justesse et mises en pratique. — Quartiers généraux à Montréal. Occasion de promotion dans nos services de ventes. — Pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant cette position, veuillez écrire au soussigné, en spécifiant : Votre âge, expérience, instruction et salaire requis. Votre lettre sera tenue strictement confidentielle.

R. M. HORNER
B.F. GOODRICH
Canada Ltd.
5430, rue FERRIER,
MONTREAL 9
23-11-64

INSTITUT TECHNIQUE AVIRON TECHNICAL INSTITUTE

UN METIER REMUNERATEUR
en quelques mois

Chaque année près de 2,000 étudiants confirment la supériorité des méthodes "Aviron" dans les matières suivantes :

- ☐ Auto mécanique
- ☐ Dessin industriel
- ☐ Lecture de plans
- ☐ Dessin commercial
- ☐ Réfrigération
- ☐ Electricité
- ☐ Soudure
- ☐ Télévision
- ☐ Radio
- ☐ Débosselage
- ☐ Machiniste
- et autres

Les entrevues, tests et formalités d'enregistrement demandent un certain temps. Retenez votre place dès maintenant.

Ne commencez aucun entraînement technique sans consulter "AVIRON"

Envoyez-moi sans obligation, votre brochure en couleurs me donnant de plus amples détails au sujet des cours Jour ( ) Soir ( ) A domicile ( )

Nom ..... Age ...
Adresse .....
Ville ..... Tél. .....
Nom du père ..... L.D.

SERVICES GRATUITS
Tests d'aptitude
Conseiller en éducation technique

INSTITUT TECHNIQUE AVIRON
MONTREAL : 3035 ST-ANTOINE Tél. : 935-2525
QUEBEC : 210 LEE. 529-9566
DEPUIS 1939, SPECIALISTES DANS L'ENTRAINEMENT TECHNIQUE

HOMMES DEMANDES

Vendeur bilingue avec expérience est demandé pour visiter les marchands détaillants d'équipement de ferme et d'alimentation du Québec, pour vendre de la ficelle en balles. De préférence un jeune homme libre de voyager. Auto essentielle. Salaire à commissions plus dépenses défrayées par la compagnie. C'est une excellente occasion que vous offre une des plus importantes compagnies au Canada, dans ce domaine. Ecrire en donnant curriculum vitae à Case 1037, Le Devoir, Montréal. 21-11-64

REPRESENTANTS DES VENTES
Pour la région de Montréal. Organisation prospère dans la vente de marchandise de haute qualité, dans le domaine des produits de beauté. (cheveux). Belle opportunité pour une intéressante carrière. Hommes ou femmes, ambitieux et agressifs, bilingues de préférence. Nous donnons l'entrainement requis pour notre ligne. Ecrire casier 1031, Le Devoir. 24-11-64

Assistant comptable. S'adresser à Manning Marine Ltée, 55 Gince, Ville St-Laurent, 747-9801. 21-11-64

10 vendeurs demandés, temps plein ou partiel, expérience non nécessaire, travail dans le district de Rosemont. Compagnie sans compétition, étudiant sérieux accepté. Se présenter entre 7 et 9 heures p.m., Société Auto Service Ltée, 321 St-Alexandre, Longueuil. 21-11-64

Voyageur de commerce bilingue, gradué d'université catholique préféré, pour représenter l'une des plus grandes compagnies de cierges dans une partie de la province de Québec. Nos vendeurs ont en moyenne 25 années de service. Salaire attrayant à tout homme sérieux désirant faire une carrière dans la vente. Ecrire casier 1041, Le Devoir, Montréal. 23-11-64

Assistant comptable, homme ou femme, avec expérience en comptabilité pour hôpital.
Connaissance de la tenue de livres jusqu'au stage des états financiers. Connaissance de la dactylographie. Position permanente avec avantages d'emploi.
Réponse demandée spécifiant toutes les qualifications, l'expérience et le salaire désiré. Ecrire casier 985, Le Devoir. 23-11-64

CARRIERE DE CHOIX

Une organisation financière internationale a une ouverture dans sa branche de St-Lambert, pour une carrière permanente de vente. Le candidat choisi recevra un entrainement complet avec un programme d'aide d'au moins 2 ans, qui comprend: l'entrainement chez le client, il sera épaulé par un support financier sain, une allouance d'entrainement, non remboursable, en plus, des pleines commissions. Chances de se qualifier pour la haute administration. Pas de voyage. Notre personnel est au courant de cette offre. Ecrire casier 1039, Le Devoir, Montréal. 21-11-64

Garçon de table, service français. VI. 4-0959. 26-11-64

Jeune homme demandé, âgé de 16 à 22 ans, si ambitieux se fera une carrière dans manufacture de vêtements sport. Pour informations, appeler 274-5589. 23-11-64

Réputée compagnie administrative de centres d'achats a une ouverture dans les cadres de son service de location pour un jeune homme bilingue avec expérience dans l'immeuble et la location. Bon salaire, excellentes conditions de travail et bénéfices aux employés. Ecrire donnant détails et expérience au directeur des centres d'achats, Ivanhoe Corp., 110 ouest, boul. Crémazie, 11e étage, Montréal. Toute réponse sera confidentielle. 24-11-64

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

SICARD, coin Ste-Catherine est, logement 7 pièces, chauffé, moderne, 3e étage, pour bureau de médecin, dentiste, coiffeuse. 352-4105, RA. 9-9227. 23-11-64

SOUS LOCATION, OUTREMONT
Quartier résidential, 5 pièces, complètement équipées, chauffées, 200, 48 Joyce, appt 10, tél.: 279-3089. 21-11-64

LaSALLE, 21 Orchard, bas, 5½ apts, garage, salle de jeu,
IMMEUBLES TANGUAY,
527-4161, de 9 à 5
21-11-64

BEAUBIEN, coin 2e avenue, 3½ pièces, fermées, chauffées, eau chaude, poêle, réfrigérateur, linoléums, vénitiens fournis, incinérateur, taxe d'eau payée, $75.00. S'adresser à F. St-Louis, 6440, 9e ave, Rosemont, RA. 2-6434. 23-11-64

FABREVILLE — Split level 5½, 3 chambres à coucher, cuisine et salon 13 x 21, garage, grand terrain. Tél.: 625-6323. 23-11-64

Logement 2½ meublé, grand, 4170 Charleroi, Montréal-Nord, près Pie IX. Inspection de midi à 9 p.m. Tél. 321-6896. 26-11-64

8230 est, rue Sherbrooke, appartements 2½-3½ modernes, meublés et non meublés. VI. 9-8458. 23-11-64

Bachelor — 2160 Harmony, entre DeLorimier et Fullum. 1½, neuf, meublé. 524-7086. 23-11-64

Logement 4½, neuf, 4170 Charleroi, Montréal-Nord, près Pie IX, $95.00 par mois, chauffé, occupation immédiate, 2 mois gratuits. Inspection midi à 9 p.m., 321-6896. 26-11-64

AHUNTSIC, bachelor, bureau, 1½ pièce, chauffé, épreuve du feu, climatisé, poêle, réfrigérateur. DU. 1-7788. Soir DU. 8-6273. 23-11-64

Voulez-vous partager un appartement ?
Si vous avez un appartement à partager, ou si vous cherchez domicile chez quelqu'un; consultez-nous.
CARDI
Accommodation, service
1253 avenue McGill College,
861-4612, entre 10-6
23-11-64

(PENT-HOUSE) 8 PIECES, 3 CHAMBRES DE BAIN ET 5 PIECES, 2 CHAMBRES DE BAIN, 250 EST, BOUL. ST-JOSEPH, 844-7096 ET 527-2496. 23-11-64

COTE-DES-NEIGES, proximité université de Montréal, Maplewood, 5 pièces, chauffé, taxes payées, $75.00. Immédiatement. RE. 5-0986. 21-11-64

6 pièces chauffées, bas, moderne, eau chaude, $100.00. Boul. Rosemont et Bordeaux. Tél.: 274-2684. 23-11-64

OUTREMONT, boul. St-Joseph, 4 pièces équipées, $100.00. Appeler de 7 à 9 p.m., FE. 4-2100. 23-11-64

PLACE D'YOUVILLE
VENEZ VISITER 103 APPTS
2½-3 pièces, ascenseurs, thermostat à chaque appartement, etc. 8655 Foucher, près de la station du Métro Crémazie. Tél.: 381-8702. 24-11-64

EMBASSY ROW
1545, avenue McGregor
spacieux appartements de
1, 2 et 3 chambres à coucher
Piscine chauffée dans un superbe décor
Venez voir nos appartements modèles
MOINS DISPENDIEUX QU'ON LE CROIRAIT
Information : WE. 5-3808
THE ROYAL TRUST COMPANY
17-11-64

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

ST-LEONARD, face au magasin Tower, nouveaux, luxueux, chauffés, 3-4-4½-5½, toutes commodités, un mois gratuit. Tél.: 727-1909. 1-12-64

VILLE D'ANJOU — Logement 5½ pièces, neuf, éclairé. 7331 boul. Roi-René, $75 par mois. Téléphoner 2 à 8 h. p.m., 352-3310. 259-5000 J.N.O.

Rosemont, 4½ grandes pièces fermées, moderne, chauffé, eau chaude fournie, neuf. S'adresser 6740, 30e avenue, appt 1, 727-5836. 25-11-64

Logement à sous-louer, rue Van Horne, près Decelles, 3 pièces chauffées, eau chaude fournie. $60.00 par mois. Tél.: 737-9605. 23-11-64

ST-MATHIEU, un magnifique studio appt avec balcon à sous-louer, ascenseur, service concierge. Téléphoner à 935-8901. 23-11-64

CHAMPLAIN, près Sherbrooke, 3e, 6 pièces fermées, système chauffage, 220, gaz, ménage frais fait, grand garage, libre, $85.00. CR. 1-6443, CR. 6-8876. 24-11-64

PERSONNEL

JEUNES FILLES, célibataires, veuves, veufs, désirant rencontres sociales, courrier amical, agence matrimoniale, peuvent se joindre à Du Bonheur Enr. Tél.: RA. 9-0680. Pour inscription, envoyer $2.00 à casier postal 101, Station Rosemont, Montréal, P.Q. 21-11-64

PRETS HYPOTHECAIRES

Actions — 6% — sur propriété — RA. 9-4332. JNO

PROPRIETES A VENDRE

OUTREMONT, cottage détaché, 8½ pièces, 2 chambres de bain, 2 garages, jardin, près école, église. Appeler 768-6637 ou CR. 3-1038. Pas d'agents. 23-11-64

AUBAINE, cottage, pierres artificielles, 1½ étage, sous-sol fini, grand terrain clôturé, haies, arbres fruitiers, facilités de paiement. Montréal-Nord. Tél.: 322-5046. 21-11-64

OUTREMONT

Pratt, près Ducharme, duplex semi-détaché, 6-7-2, fini au sous-sol, garage 2 autos, terrain 38 x 119. Prix : $45,000. J. Cardinal, 737-6610, Eastern and Chartered Trust Co., 875-2800. 21-11-64

GOUIN OUEST

Duplex détaché 2-5, près O'Brien, vue sur rivière, garage, système. Prix raisonnable. Comptant $3,000.00 E.V. Ades, RE. 1-3008, Eastern and Chartered Trust Co., 875-2800. 21-11-64

Rue Vimont, 3 étages, 5 logements, 220 volts. Tél.: 255-0492. 21-11-64

STE-THERESE EN HAUT — Split level, $15,000, 3 chambres à coucher, poêle dans le mur, tapis mur à mur, foyer, paiements peu élevés. Propriétaire transféré. Appeler frais renversés, 823-2841. 23-11-64

BORDEAUX — Cottage 4 chambres à coucher, grande salle de jeu finie, 1½ salle de bain, tapis mur à mur. Bien situé, près école, centre d'achats, train. Termes faciles. WOODCREST REALTIES BROKERS 331-4580 21-11-64

MESSIER 3540, entre Rachel et Sherbrooke, 6 logements chauffés, 5-4, 1-3, bâti en 1956. Evaluation $36,100. Revenus : $5,352. Prix : $39,500. Pas d'agent. 454-9642 jour — 434-2337 soir. 23-11-64

VILLE D'ANJOU — Triplex, 3 étages, 3 logements 5½, salle de jeu, garage double. Prix: $28,600. Faut voir, 2 à 8 p. m. 7331 boul. Roi-René, 352-3310. 259-5000. J.N.O.

MAISONS MODELES ALCAN A SAINT-BRUNO

COTTAGE DE GRAND LUXE CONSTRUCTION HORS-SÉRIE

Le modèle Oxford est une réplique fidèle du style colonial "Early American", bâti sur un terrain de 8,490 pi. ca. Il comprend, au rez-de-chaussée, un hall d'entrée qui donne sur un luxueux salon. La cuisine en forme d'U se trouve entre la salle de séjour et la salle à manger; elle contient fourneau double encastré, réfrigérateur, machine à laver la vaisselle, broyeur à déchets et meubles de cuisine en Formica. Dans le coin service, à l'arrière de la maison, se trouvent buanderie, salle-vestiaire, placards et cabinet de toilette. Parmi les détails qui contribuent au luxe de la maison, on peut citer : foyer; tapis Harding dans le vivoir, la salle à manger, l'escalier principal et le couloir qui mène aux chambres de l'étage supérieur; doubles rideaux dans les pièces du rez-de-chaussée. Les murs sont tapissés de papier-tenture. A l'étage supérieur, il y a quatre chambres à coucher, en plus de la chambre à coucher principale, munie de sa propre salle de bains. La salle de bains principale offre l'éclairage indirect. On trouve aussi à cet étage d'amples placards. La salle de séjour est à lambris de bois et à poutres apparentes. Le chauffage s'effectue par un système à l'eau chaude. Les gouttières et les descentes sont en aluminium. Gazon devant la maison et sur les côtés. Allée en asphalte. Le prix total de la maison : $35,000 — comprend tous frais de loi et d'actes notariés et police d'assurance-incendie pour trois ans. Le versement initial minimum est de $4,400 et l'on peut obtenir une hypothèque pour 87½% de la valeur de la maison, payable en 25 ans — avec assurance-hypothèque de 2%.

S'adresser coin Beaumont et Arvida, St-Bruno de Montarville, P.Q. Tél. : 653-4404.

ALCAN MAISONS MODÈLES ALCAN

LES MAISONS MODÈLES ALCAN SONT CRÉÉES, INSPECTÉES ET APPROUVÉES PAR ALUMINUM COMPANY OF CANADA, LIMITED, ÉTABLIE AU QUÉBEC DEPUIS 65 ANS

PROPRIETES A VENDRE

Maison de 6 chambres, sous-sol élevé, grande cour arrière. Prix : $6,900. VI. 2-0070. 23-11-64

CARTIERVILLE — Cottage détaché sur la rue Lavigne, 6 pièces, très bonnes conditions, près train C.N.R., écoles, centre achats, $14,500. Comptant $2,500.
WOODCREST REALTIES BROKERS 331-4580 21-11-64

ST-BRUNO

AVENUE DE LA REGENCE
Superbe résidence qui ne laisse rien à désirer. Construite en 1963 sur plain-pied. Façade en pierre des champs, 81 pieds incluant garage double. Chauffage à eau chaude. 4 chambres à coucher, grand salon, cuisine avec dinette et salle à manger séparée. Grande salle de jeu aussi avec foyer. Fini très luxueux. On demande $44,000. Termes raisonnables. Pour plus de détails, appelez M. Ed. Hockenhull, 653-6448.

LES IMMEUBLES BAXTER,
236 Elm, St-Lambert,
671-6111
Courtiers licenciés.
28-11-64

SUTTON, 194 acres, bonne maison 8 pièces, sources, ruisseaux, vue panoramique. Aussi 70 acres 1 mille de Sutton, bas prix.
IMMEUBLES VALVER, courtiers, 676-7761
21-11-64

ANJOU — RUE DE LA LOIRE, DUPLEX SEMI-DETACHE, 2-5½ PIECES, GARAGE, BAS DISPONIBLE LE 1er MAI, HAUT LOUE. EXCELLENT PRIX. APPELEX : H. KENEHAN, RE. 1-1101. SOIR : OR. 1-4764. FAUST REALTIES, COURTIERS LICENCIES ET ASSURES. 21-11-64

PTE-AUX-TREMBLES, 12354 Forsyth, cottage 5 pièces, système central à eau chaude. Prix $11,000. — Comptant à discuter. Nouveau développement près école. CL. 5-5125. 23-11-64

ST-LAURENT — Rochon, duplex semi-détaché, 5-6 grandes pièces, équipé, bas disponible, $28,500. Bas paiements. Tél.: 731-3547. SQUARE REALTIES CORP. Soirs : 737-9672, M. Gaffen. 23-11-64

Outremont

Cottage style colonial

$83,000.00

Située sur la montagne, cette résidence de grand luxe contient 10 pièces, 4 salles de bain, garage double. Magnifique hall d'entrée avec escalier circulaire, grand salon 21'6 x 14'8 — salle à dîner, bibliothèque avec foyer naturel. Grande cuisine avec lavoir attenant. Chambre à coucher des maîtres 20 x 14'8 avec salle de bain et table de toilette en céramique de ton pastel. 3 autres grandes chambres à coucher, salle de bain. Le sous-sol contient : pièce joliment décorée avec foyer naturel mur à mur et portes ouvrant sur le jardin. Chambre à coucher, salle de bain. Garage double. Jardin paysager. Cette propriété neuve sera complètement terminée en décembre 1964. Prenez rendez-vous pour visiter en téléphonant à :

Jacqueline Lallemand
GUARDIAN TRUST COMPANY
1966, BOUL. GRAHAM,
VILLE MONT-ROYAL
739-2418 — Soir : 933-9281
21-11-64

AUBAINE — près centre achats Domaine, maison appartements, 4 logements, garage, etc. Informations : RA. 7-5273, entre 7 et 9 hres p.m. 23-11-64

AUBAINE — Ville d'Anjou, duplex neuf, 5½ pièces, garage, etc. Informations : RA. 7-5273, entre 7 et 9 heures p.m. 23-11-64

TRIPLEX DE LUXE

FACE AU PARC
5939 PIERRE-BEDARD,
COIN BOSSUET
Ouvert pour inspection tous les jours, après-midi et soir. Informations : Marcel Ouellette, CL. 9-2591 ou 254-1985. 23-11-64

CARTIERVILLE, split-level, 7 pièces 7549 De Villebon, 1½ chambre de bain, foyer, garde-robes en cèdre, chambre froide, 10 minutes CNR. Occupation immédiate. $27,500.00, M. Turcotte, 331-2891. 21-11-64

TAILLEUR

Faites transformer votre habit à devant croisé en un joli complet à devant simple, dans le dernier style.
— SPECIALITE —
Habits et costumes réajustés
DROLET TAILLEUR
351 est, rue GUIZOT — DU. 8-2534
J.N.O.

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSILLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs. RA. 5-2421. J.N.O.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 10 novembre, 1964 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de HICKS ORIENTAL RUGS LTEE furent vendues à la BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, fut enregistré le 13 novembre, 1964 au Bureau d'Enregistrement Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 1789916.
Montréal, Qué., le 17 novembre, 1964.
BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE
par: M. Y. Carter

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 662-311

FRED. W. SMITH, agent général des réclamations, résidant dans la cité de Lachine, district de Montréal,
Dame ANNE SMITH, épouse commune en biens de ALEXANDER JACK, approuveur, résidant dans les cité et district de Montréal, et ledit ALEXANDER JACK, comme chef de ladite communauté, Dame ETHEL SMITH, épouse commune en biens de WALTER SAXTON, surintendant, résidant dans la cité de Verdun, district de Montréal, et ledit WALTER SAXTON, comme chef de ladite communauté,
demandeurs
vs
LIONEL PROVENCHER, vulganiseur, anciennement de Détroit, Etat du Michigan, un des Etats-Unis d'Amérique,
défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur LIONEL PROVENCHER de comparaitre d'ici un mois.
Montréal, 17ème jour de novembre 1964.
RAYMOND PILON,
Député-Protonotaire
Sergio Tucci,
Avocat,
201 est, rue St-Zotique,
Montréal.
Procureur des demandeurs.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES DEUX-MONTAGNES

AVIS

A une assemblée ajournée le 30 octobre et reprise aujourd'hui, le 14 novembre, ou tous les Commissaires sont présents à la dite reprise à savoir: M. le Dr Noël Varin, prés., MM. Jean Valois, Fernand Constantin, Donald Hicks, Charles Poirier; et à laquelle reprise l'administrateur secrétaire-trésorier est également présent.

Considérant qu'il est devenu nécessaire de construire l'école d'Initiation au Travail conformément aux plans et devis approuvés par le Ministère de l'Education;

Considérant que toutes les autorisations ont été reçues de la part des diverses autorités dudit Ministère et qu'il y a lieu de prévoir, à cette fin, les dépenses ci-dessous énumérées, à savoir:

a) Coût de la construction (contrat)	$336,313
b) Honoraires des architectes et des ingénieurs	33,000.
c) Ameublement des classes et des ateliers	90,000.
d) Dépenses imprévues, escompte, impression pour la vente des obligations etc. . ..	30,687.
	$490,000.

Considérant que les Commissaires d'écoles ne peuvent acquitter les dépenses susdites à moins d'avoir recours à un emprunt; en conséquence, il est
PROPOSE PAR: M. le Commissaire Noël Varin ET UNANIMEMENT RESOLU
Qu'une résolution soit et est adoptée à cette fin et que cette résolution énonce ce qui suit:

1- Les Commissaires d'écoles de la Commission Scolaire Régionale Deux-Montagnes, ordonnent par la présente, la construction de l'Ecole d'Initiation au Travail conformément aux plans et devis approuvés par le Ministre de l'Education. Ils s'obligent, à cette fin, les dépenses ci-dessus spécifiées comme si elles étaient ici au long énumérées dont la somme prévue s'établit à $490,000.
2- Les Commissaires s'obligent également à emprunter, pour les fins susdites, un montant n'excédant pas $490,000, en monnaie légale du Canada, au moyen d'une émission d'obligations jusqu'à concurrence dudit montant;
3- Les dites obligations, représentant le capital seront émises en valeurs nominales de $100.00, ou de multiples de $100.00 chacune de celles-ci sera munie de coupons représentant l'intérêt payable semi-annuellement jusqu'à échéance de la dite obligation;
4- Les dites obligations seront datées du 1er janvier 1965 à moins que les Commissaires d'écoles n'en décident autrement lors de la vente des dites obligations, au moyen d'une résolution d'amendement. Elles seront remboursables, au pair, au cours d'une période de vingt (20) ans, suivant le tableau de remboursement tel que préparé par la Commission Municipale de Québec et qui fait partie intégrante de la présente résolution;
5- Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas au bureau de la Caisse Populaire de St-Eustache ou à tout bureau de banque à charte décrété lors de l'émission. Les fonds de la Commission Scolaire, aux fins de remboursement des dites obligations et de paiement des coupons seront déposés, dans un compte spécial, à la succursale de la dite Caisse Populaire à St-Eustache.
6- Un intérêt, à un taux n'excédant pas 6% l'an, sera payé semi-annuellement le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année, sur présentation et remise des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
7- Elles seront signées par le président et contresignées par le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts;
8- Les dites obligations pourront sous l'autorité du chapitre 212 des statuts refondus de Québec 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; cependant si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés;
9- Il est, par la présente, imposé et il sera prélevé chaque année, pendant toute la durée de l'emprunt, sur tous les biens-fonds imposables des différentes commissions scolaires faisant partie de la Commission Scolaire Régionale Deux-Montagnes, une taxe spéciale annuelle à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau;
10- Cette taxe spéciale sera perçue en même temps que la taxe générale;
11- Au cas où le montant réel de l'une quelconque des dépenses ci-haut mentionnées au 2ième considérant serait moindre que celui prévu, le solde d'argent disponible pourra servir à défrayer l'une quelconque des dépenses dont le montant réel serait plus élevé que celui prévu; ou encore, être ajouté à la réserve pour les imprévus si celle-ci n'était pas suffisante.

Extrait du livre des procès-verbaux de la Commission Scolaire Régionale Deux-Montagnes.
GERARD BRAULT,
Secrétaire et Administrateur.
Vraie copie certifiée.
Cité des Deux-Montagnes,
le 17 novembre 1964.

MAINTENANT !

Bas Prix Comprend :

1. Air climatisé central
2. Tapis mur à mur
3. Electricité
4. Grandes draperies à toutes les fenêtres
5. Piscine chauffée sur le toit
6. Antennes pour tous les canaux de télévision
7. Cuisines avec toutes commodités électriques G.E.
8. Thermostat individuel dans chaque chambre
9. Intercom particulier à plusieurs lignes
10. Salle de jeu moderne
11. Magasins et services à l'intérieur de l'édifice
12. Préposé au stationnement des automobiles
13. Service de portier 24 heures par jour

Vendez votre auto... rendez-vous au travail à pied!
(Il y a un service de location d'autos à des prix spéciaux)

CANTLIE HOUSE
1110 ouest, rue Sherbrooke à Peel
Ouvert tous les jours de 9h a.m. à 8h. p.m. — Samedi et dimanche jusqu'à 6h. p.m.
Locations et direction
WALDORF CORPORATION
845-3241

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 662 643

DAME RUTH DIEHL, épouse commune en biens de Roger Rhéaume, manoeuvre, de la cité et du district de Montréal, maîtresse de maison,
Demanderesse,
contre
ROGER RHEAUME, résidant au 5052 Lejeune

La Société Corgemines Ltée achète 2 entreprises de minerai de fer

potins financiers

L'indice des papeteries, qui avait glissé la veille de plus de 8 points à 140.0, à la suite de la baisse du prix du papier-journal en C.-B., clôtura hier sur la Bourse de Montréal à 138.4. Sur la Bourse de Toronto, les cours étaient indécis, mais les valeurs spéculatives paraissaient populaires. La Bourse de N.Y. affichait certaine lourdeur et l'indice des industriels de DJ a clôturé 3 points plus bas à 888.71.

-O-

Les pertes étaient plus nombreuses que les gains parmi les titres négociés en dollars, hier, sur la Bourse de Londres.

-O-

Comme Wall Street n'avait cessé d'être vigoureux durant les 3 séances précédant celle d'hier, les prises de profits sont donc légitimes.

-O-

Compagnie Trust Royal vient de publier un exposé volumineux sur l'Intégration des régimes de retraite. Nous en reparlerons.

-O-

Intercontinental Pulp Ltd érigera un moulin de 600 tonnes en C.-B. d'un coût de $65,000,000. Cet argent proviendrait de l'Allemagne de l'Ouest.

-O-

Nous annoncerons prochainement le lancement d'une émission religieuse de près de $1,500,000, a des taux intéressants.

-O-

Hiram Walker - Gooderham and Worts Ltd a gagné $1.87 l'action durant le dernier exercice terminé le 31 août 1964 vs $1.73 antérieurement.

-O-

Le C.S. de Villeneuve et celle de Mt-Royal, emprunteront sous peu.

-O-

M. François-X. Perreault, commissaire des Incendies de la province de Québec, était le conférencier invité au dîner annuel de l'Institut de l'Assurance de la province de Québec. Au cours de ce dîner, qui eut lieu à l'hôtel Sheraton Mont Royal, salon Champlain (9ème étage), hier soir, à 7h., M. Robert Parkin, président de l'Institut, a procédé à la remise des prix. M. Claude Martin était président du comité du programme.

C'est cet après-midi que Du Pont of Canada Limited fera une importante déclaration concernant l'achat d'une nouvelle propriété.

-O-

Le ministre des Finances, l'honorable Walter L. Gordon, a annoncé hier que le nouvel emprunt en espèces de $475 millions du Gouvernement du Canada, daté du 1er décembre 1964, a été sursouscrit. Les montants des échéances ont été fixés à $125,000,000 d'obligations 3½% échéant le 1er décembre 1965; $350,000,000 d'obligations 5% échéant le 1er juin 1971.

-O-

Barnat Mines Limited a avisé la Bourse Canadienne que, conformément aux clauses de l'accord en date du 16 octobre 1964, conclu avec Wasamac Mines Limited,, tel que mentionné dans le bulletin no 119, elle a pris les premières $450,000 des $1,400,000 de débentures à revenu subordonnés, non garanties, 5% convertible de Wasamac Mines.

-O-

La Bourse Canadienne a été notifiée par Gui-Por Uranium Mines & Metals Limited que les pourparlers, poursuivis par la compagnie, relativement à une participation avec un syndicat aux fins d'investir et d'acquérir certains terrains renfermant du pétrole et du gaz, situés dans la mer du Nord, ont échoué et l'accord a donc pris fin.

-O-

Tel que mentionné antérieurement, les actions des classes A et B de Home Oil Company Ltd. continueront de se transiger sur la base avec-droits, jusqu'à autre avis. Les réclamations pour les droits, transigés depuis le 17 novembre 1964, devront être faites aux courtiers receveurs contre les courtiers qui les doivent jusqu'à ce que les actions se vendent ex-droits. Les droits ne seront pas inscrits en bourse de Montréal pour le moment.

-O-

Les droits de Midland & Pacific Grain Corporation Limited se vendront au comptant sur la Bourse Canadienne, à son ouverture le 18 novembre 1964 et ils seront rayées de la liste à midi le 23 novembre 1964.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Durocher, Rodrigue & Cie Ltée a obtenu les obligations de Ste-Thérèse

Les commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Ste-Thérèse, comté de Terrebonne, ont adjugé, récemment, à Durocher & Cie Ltée, à un prix de 97.777, $120,000, d'obligations remboursables en séries en 10 ans. L'émission comprend $37,000, de titres à 5 p. c. 1965-73 et $83,000, à 5½ p. c. 1974. Ainsi le coût moyen de la finance revient à 5.7333 p. c. L'emprunt comporte un solde de $77,500, à renouveler en 1974 pour un terme additionnel de 10 ans.

Datées du 1er décembre 1964, les nouvelles obligations échoient en séries du 1er décembre 1965 au 1er décembre 1974 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt, autorisé par une résolution adoptée le 3 août 1964, est contracté pour diverses dépenses en immobilisation.

L'évaluation imposable de la corporation scolaire, pour 1963-64, s'élevait à $25,302,940 y compris $5,847,475, pour les compagnies. Le 30 juin 1963, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par $2,592,500, et un octroi total de $339,960 s'y appliquait.

$564,517,000.00 versés par nos cies d'assurance-vie en 9 mois en 1954

Les compagnies d'assurance-vie au Canada rapportent que les indemnités d'assurance-vie et les rentes versées au cours des neuf premiers mois de 1964 ont atteint un total de $564,317,000, ce qui représente une augmentation de 12 pour cent par rapport aux versements effectués pendant les neuf premiers mois de 1963. Les indemnités versées aux détenteurs de polices ont continué de se maintenir à un niveau plus élevé que les indemnités versées après décès. Elles se sont chiffrées par $368,863,000, soit 65 pour cent de tous les versements, et représentent une augmentation de $48,017,000 comparativement aux indemnités versées aux détenteurs de polices durant la période correspondante de 1963. Ces sommes représentent les dotations échues, les indemnités d'invalidité, les rentes, les rachats de polices et les dividendes sur polices. La distribution de dividendes aux détenteurs de polices, pendant les neuf premiers mois de 1964, a atteint le niveau record de $108,388,000, somme qui représente 29 pour cent de tous les versements effectués aux détenteurs de polices. Les rentes versées se sont élevées à $95,293,000.

La baisse du prix du papier étonne la compagnie Internationale de papier du Canada

Dans une communication aux journaux, M. E.B. Hinman, président de la compagnie Internationale de papier du Canada, se dit étonné d'apprendre qu'un producteur de papier-journal de la Colombie-Britannique avait annoncé une réduction de $10 la tonne pour le papier-journal qu'il vend sur la côte ouest. Il a ajouté que le problème était en ce moment à l'étude. "Selon nous," a-t-il dit, "il est impossible de trouver une raison économique valable pour motiver ce geste. Le coût actuel du papier-journal est de $133. la tonne; prix qui n'a pas changé depuis 1937 malgré les nombreuses majorations du coût des salaires, des matières premières et du matériel."

Investors Mutual of Canada Ltd affichait le 30 septembre 1964 un actif de $468,146,388.00

Hier nous avons commenté le rapport d'Investors Growth Fund of Canada Ltd et, ce matin, c'est notre intention de faire ressortir les activités de Investors Mutual of Canada Ltd au 30 septembre 1964, rendues publiques ces jours-ci. Il en ressort que ses administrateurs ont déclaré un dividende trimestriel de treize sous (13c) par action sur les actions en circulation de la compagnie, payable le 2 novembre 1964, aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 30 octobre 1964.

A ce jour plus de $70,000,000 ont été payés aux actionnaires sous forme de dividendes.

Selon les lois actuelles de l'impôt, les actionnaires individuels de la compagnie, résidants du Canada, ont droit au crédit d'impôt pour dividendes de 20% en raison des dividendes reçus de la Compagnie. Les résidants de la province de Québec peuvent également prendre ces dividendes en considération aux fins de la réduction d'impôt de 3 p.c. des dividendes nets, du gouvernement provincial.

C'est le 38e dividende trimestriel consécutif payé par cette entreprise progressive dont la valeur nette de l'actif était de $468,146,388.00 au 30 septembre 1964, représentant une valeur comptable nette par action de $14.794 vs $14,279 précédemment. Il y a 31,644,933 actions en circulation. Comme on sait, cette entreprise fait partie du groupe Investors, administrant au-delà de $946,000,000.00 au 30 juin 1964. A la suite de l'achat d'une tranche de $13,000,000 d'Investors Syndicate of Canada Ltd, autrefois détenue aux E.-U., le contrôle se trouve maintenant entre les mains des Canadiens, selon une affirmation effectuée il y a quelque temps par la maison James Richardson and Sons, l'une des firmes financières parmi les plus importantes de l'ouest canadien. Elle possède une succursale fort active dans notre ville.

NOMINATION À LA BRASSERIE DOW

J. LaRivière

M. Pierre R. Gendron, président de la Brasserie Dow Limitée, annonce la nomination de M. Jacques LaRivière au poste de directeur national des relations extérieures. M. LaRivière a acquis une vaste expérience de l'information au Manitoba, en Ontario et au Québec avant d'entrer à la Brasserie Dow en mai, 1963. Il aura ses bureaux au siège social de la compagnie à Montréal.

À noter...

M. André Tétrault, administrateur de Montréal, de Burns Bros. and Denton Limited, a invité maints représentants du monde financier local à rencontrer ce soir, de 5 à 7 p.m., dans la salle de bal du Ritz Carlton, M. Charles F. W. Burns, président du conseil, M. David L. Beatty, président ainsi que maints administrateurs de cette importante maison de valeurs de placement, de passage dans notre ville, où la dite réception est donnée par Davidson et Compagnie en l'honneur de ses nouveaux associés locaux, le colonel Maurice Forget, C.R., et M. Don B. Climo, B.Comm.

-O-

Sous réserve d'enregistrement d'un accord en date du 14 novembre avec la Commission des valeurs mobilières de Québec, Glandfield & Co. Limited, au nom d'un client et en son propre nom, a souscrit ferme 200,000 actions à 20 cts et 100,000 à 25 cts chacune payables sur-le-champ, et elle a obtenu des options sur un total de 800,000 actions à des prix variant entre 25 cts et 40 cts, susceptibles d'être exercées dans les 12 mois. Le produit servira à d'autres dépenses de sondage au diamant sur les claims de la compagnie dans la région de Timmins ainsi que sur la propriété de la compagnie dans celle de Gobalt.

-O-

Les actions des entreprises suivantes se vendront aujourd'hui ex-dividende tant par action : Bulolo Gold, .25; Burrard D.D.A., .11; Can. Cement priv., .32½; Discovery Mines, .05; Maclaren A et B, .25 et .10; Massey Ferguson, .15; Ogilvie Flour, .15; Pamour Porcupine, .07.

-O-

McAdam Mining Corporation Limited a avisé la Bourse Canadienne que l'option par versement due le 2 janvier 1965, comprenant 200,000 actions à 60 cts chacune, a été exercée conformément à l'accord en date du 5 août, conclu avec Dobieco Limited, au nom d'un client.

-O-

La Bourse Canadienne a été notifiée par Black River Mining Limited que l'option par versement, due le 12 octobre 1964 et se rapportant à 200,000 actions à .25 chacune, conformément à un accord en date du 22 juillet 1964, conclu avec Jackson McFaden Securities Ltd., au nom d'un client, n'a pas été exercée et en conséquence, le dit accord a pris fin.

-O-

Les administrateurs de la Compagnie de Ciments du St-Laurent ont déclaré un dividende de $0.15 par action de classe "A" et "B" payable le 31 janvier 1965 aux actionnaires enregistrés le 15 janvier 1965.

-O-

Il y eut 21 faillites commerciales la semaine dernière dans notre district, représentant un passif de $615,167 vs 19, représentant un passif de $1,019,104 durant la même semaine l'an dernier, selon Dun & Bradstreet.

-O-

Une enquête chez les détaillants du Canada et des E.-U. révèle qu'ils s'attendent (9 sur 10) à des ventes meilleures durant la période des Fêtes, qui s'en vient.

-O-

En vertu d'un accord en date du 6 novembre 1964, Dobieco Limited, en son propre nom, a souscrit ferme 360,000 actions de New Calumet Mines Limited, à $1.10 chacune, payables sur-le-champ. Il n'y aura pas de distribution primaire aux résidants du Québec, selon l'avis donné à la Bourse Canadienne.

-O-

7,377 actions ordinaires additionnelles, sans valeur au pair, de Nova Scotia Light and Power Company Limited, ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal, à son ouverture hier. Elles sont réservées pour fins d'émission, selon le plan d'option de la compagnie sur ses actions, en faveur de ses employés.

Emission de titres

La société Corgemines Limitée, lancée récemment par un groupe d'industriels et de financiers canadiens-français en vue d'entreprendre l'exploration de gisements de minerai de fer, vient de compléter sa première acquisition.

Le président de la compagnie, M. Rosario Messier, communique en effet que celle-ci a acheté tous les actifs de Quebec South Shore Steel Corporation et de Hull Iron Ltd. La transaction a déjà reçu l'approbation de tous les actionnaires intéressés. Ces derniers, au nombre d'environ 500 et recrutés pour la plupart dans la province, recevront sous peu des actions de Corgemines Ltée.

Quebec South Shore Steel Corporation avait été fondée en 1959 par un groupe de financiers montréalais en vue de la construction d'une aciérie à Varennes, projet abandonné depuis. Des accords avaient alors été conclus avec le groupe Koopers, de Cleveland, pour la construction d'une usine d'une capacité initiale de production de 100,000 tonnes d'acier par année. L'aciérie devait utiliser le minerai de Hull Iron Mines Ltd., une société minière formée deux ans plus tôt.

Des études conduites à la fois en Europe et aux Etats-Unis ont permis de mettre au point un nouveau procédé de production capable de tirer des gisements de Hull Iron Mines Ltd. un minerai de haute teneur et de grande qualité sous les formes actuellement les plus en demande sur le marché de l'acier. Les réserves actuellement vérifiées de la compagnie sont de l'ordre de 4,000,000 de tonnes, mais il appert déjà que les gisements à exploiter sont beaucoup plus considérables.

L'achat de Quebec South Shore Steel Corporation et de Hull Iron Mines Ltd. ne constitue, selon M. Messier, que l'une des premières phases des développements que projette maintenant la direction de Corgemines Ltée.

Elle complètera au cours des prochains mois l'examen d'une vingtaine de gisements de minerai de fer situés dans la province. Elle compte ainsi augmenter considérablement ses réserves de minerai de fer de façon à devenir, dans quelques années, une importante société minière québécoise sous contrôle financier canadien-français.

Corgemines Ltée fera connaître au cours des prochaines semaines la structure de sa capitalisation et les émissions de titres dont elle prépare actuellement la vente au public québecois.

Hawker Siddeley Canada Ltd

Dépensera $1,000,000 à Montréal

T.J. Emmert, président et directeur général de la Hawker Siddeley Canada Ltd., a annoncé ce mois-ci à Toronto un million de dollars pour l'usine montréalaise de la Division Canadian Steel Foundries de Hawker Siddeley Canada Ltd.

Les travaux de construction doivent commencer immédiatement à la Canadian Steel Foundries et l'on estime qu'ils seront terminés en mai ou juin 1965. Les nouvelles installations qui seront ajoutées à la fonderie la plus importante du Canada augmenteront d'environ 40% la production de grosses pièces.

Cette expansion comprend la construction d'un grand four de traitement thermique, d'installations pour le séchage des moules, de cinq fosses supplémentaires et de locaux pour la production des grosses pièces.

Cette expansion permettra de faire face à la demande toujours croissante de grosses pièces industrielles provenant surtout des fonderies, fabricants de machines, usines hydro-électriques, usines de traitement du minerai et cimenteries.

La Canadian Steel Foundries qui peut couler jusqu'à 225 tonnes de métal à la fois, produit des pièces pesant jusqu'à 150 tonnes (poids d'expédition). Ces énormes pièces sont réalisés selon les spécifications donnés quant à la matière première, y compris l'acier au carbone et l'acier allié, acier inoxydable, le fer ductile et les aciers austénitiques au manganèse, pour faire face à toutes les exigences des pièces.

Chacune des nouvelles fosses aura une profondeur maximum de 20 pieds et une longueur maximum de 35 pieds.

COURS des CHANGES

Afrique du Sud, Rand	1.50
Allemagne, D. Mark	.270114
Angleterre, Livre	2.9839
Argentine, Peso	.00765
Australie, Livre Aust.	2.39¼
Autriche, Schilling	.0418
Belgique, Franc	.02165
Brésil, Cruzeiro	.00072
Chili, Escudo	.3334
Danemark, Couronne	.1559
Espagne, Peseta	.018
France, Franc	.2191 9/16
Hollande, Florin	.2989
Italie, Lire	.0017138
Japon, Yen	.002978
Mexique, Peso	.0860
New York, Dollar	1.07⅞s
Norvège, Couronne	.1498
Nouvelle-Zélande, Livre N.-Z.	2.9789
Pérou, Sol	.0403
Suède, Couronne	.2064
Suisse, Franc	.2488 9/16
Venezuela, Bolivar	.2393

Bourse de Montréal

Le marché a été entraîné à la baisse hier par les papeteries et les industrielles en Place locale.

Le virement industriel a été de 265,800 actions et celui des mines et pétrolières de 1,025,800.

L'indice composé a cédé 0.5 à 159.2 et les pertes avaient prédominance sur les gains dans la proportion de 114 contre 74.

L'indice des papeteries a cédé 1.6 à 138.4. Price Bros. a cédé un point à 43½, MacMillan ¾ à 33 et Abitibi ½ à 13¾.

L'indice des valeurs industrielles a perdu 0.7 à 164.7. Asbestos a perdu ⅞ à 22½ cependant que Southam a gagné ¾ à 32 et CIL ½ à 23½.

L'indice des banques s'est hissé au niveau record de 134.8 à la faveur d'un gain de 0.5. Commerce a gagné ⅝ à 69⅝.

Les autres groupes indexes ont fléchi.

Dans le compartiment des valeurs spéculatives, New Imperial a cédé 19 cents à $2.60 cependant que Consolidated Mogador et Transterre ont baissé de quatre cents chacune à 30 et 64. Copperstream, Mistango et Silvertown ont perdu trois cents chacune à 32, 45 et 25½.

Du Pont of Canada Limited

Achète un terrain près de Morrisburg en Ontario

Du Pont of Canada Limited a annoncé hier l'achat d'environ 1,200 acres de terrain près de Morrisburg, Ontario. La propriété, qui longe le fleuve Saint-Laurent et s'étend au nord jusqu'à la voie principale Montréal-Toronto du Canadien National, constitue un lot de forme irrégulière bordé à l'ouest par la ville de Morrisburg, et à l'est par Riverside Heights. L'usage que Du Pont du Canada entend faire de cette propriété aura trait à l'expansion et à la diversification incessantes de ses installations manufacturières. La compagnie possède maintenant dans cette région, à Maitland et Kingston, d'importantes usines pour la fabrication des fibres textiles et des produits chimiques, et un centre de recherches à Kingston. Ces usines emploient ensemble environ 3,500 personnes. Les autres usines et bureaux emploient un nombre additionnel d'environ 2,300 hommes et femmes. La plus grande partie du terrain a été achetée de la commmission hydro-électrique de l'Ontario. "La co-opération de l'Hydro-Ontario pendant la transaction a été inestimable", a déclaré R. G. Beck, vice-président de direction de Du Pont du Canada, "et nous avons également reçu un appui précieux du Canadien National". A l'intérieur du lot en forme de U se trouve une usine de Seaway Chemicals qui ne fait pas partie de la transaction que vient de conclure Du Pont du Canada.

COURS du DOLLAR

MONTREAL. — Le dollar américain était inchangé à $1.07 11/32.

La livre sterling a cédé 3/16 à $2.98⅝.

-O-

NEW YORK. — Le dollar canadien était inchangé hier à 93 5/32 au regard de 93 3/64 jeudi dernier.

La livre sterling a cédé 1/16 à $2.78 19/64.

Bourse de New York

NEW YORK — Le marché présentait hier une allure irrégulière avec une légère tendance à la baisse à la suite de la progression qui s'était maintenue durant les trois journées précédentes.

Du Pont, l'un des titres de premier choix qui avaient largement contribué à cette progression a cédé 6½ à 235½. D'autre part, Sears, Roebuck a perdu ½, U. S. Steel ¾, Johns-Manville ⅝ et Woolworth ⅜.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a cédé 3.00 à 888.71.

Aux automobiles: GM, Ford et Chrysler accusaient des gains fractionnaires.

Le virement a été de 5,570,000 actions au regard de 6,550,000 mercredi.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a cédé .4 à 332.

Dans le compartiment des valeurs canadiennes, Pacifique Canadien a perdu ¾.

Le marché présentait une allure irrégulière avec une tendance à la baisse à la Bourse Américaine.

SAINT-DENIS, MESSIER & ASSOCIES INC.
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
455 ouest, rue Craig, Montréal 866-6791

PRETS HYPOTHECAIRES
1ère et 2ième hypothèque (jusqu'à 15 ans)
Achat balances prix de vente
Améliorations domiciliaires
CREDIT M.-G. INC.
Siège social : 31 SAINT-JACQUES OUEST
Montréal Québec
Victor. 2-1788 Tél.: 527-4664

CAPITAL DISPONIBLE
pour
• prêts hypothécaires de toutes sortes (min. $50,000)
• Amalgamation d'entreprises
• Acquisition d'entreprises
INCOMACO INTERNATIONAL LTEE
Administrateurs-conseils pour l'Industrie et le Commerce
Suite 3815, 1 Place Ville Marie, Montréal - Tél.: 866-3524

BOLTON, TREMBLAY & COMPAGNIE
GÉRANTS ET CONSEILLERS EN PLACEMENTS
1245 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 25
2200, rue Yonge, Toronto 12

5¼%
CERTIFICATS DE PLACEMENTS GARANTIS
Echéance à 4 ou 5 ans
Taux pour échéances plus courtes sur demande
Principal et intérêt garantis
Intérêt payé par chèque deux fois l'an
Crown Trust Company
393 ouest, rue St-Jacques, Montréal, 842-8362

AUTRICHE • BELGIQUE • FRANCE • HOLLANDE • ITALIE
Grand Macnish SCOTCH WHISKY 100% SCOTCH WHISKIES
Whisky écossais vendu à prime ailleurs dans le monde. En vente au Canada à prix normal.*
*Pour une raison inconnue, il y a 33 ans, le Grand Macnish était coté à prix populaire en Amérique du Nord. Il se vendait ailleurs, et se vend encore, à prime. Il est, par conséquent, au Canada, l'un des plus fameux whiskys écossais et l'un des meilleurs que l'on puisse se procurer.
SAVEUR INCOMPARABLE • VALEUR INCOMPARABLE • WHISKY ÉCOSSAIS INCOMPARABLE

Pourquoi des médecins, des avocats, des ingénieurs, des comptables, etc., ont choisi les
MAISONS MODÈLES ALCAN À ST-BRUNO
Les Maisons Modèles Alcan ne sont pas pour tout le monde. Pour les habiter il faut avoir le sentiment de la qualité, l'amour du bien fait, le goût de ce qui dure !
Examinez l'extérieur d'une Maison Modèle Alcan : le revêtement d'aluminium conserve pendant des années sa jeunesse et sa beauté. L'entretien est négligeable : il suffit de le laver à grande eau.
Examinez les parquets de chêne d'une Maison Modèle Alcan : ils sont lisses comme verre ! Pas l'ombre d'une rainure !
Ouvrez les placards : les étagères mobiles sont en contreplaqué de choix.
Examinez les salles de bain : le carrelage en mosaïque est d'une parfaite symétrie; c'est le travail d'authentiques artisans.
Entrez dans la cuisine : les appareils ménagers Frigidaire vous y accueillent.
A 20 minutes du centre de Montréal, St-Bruno vous offre un luxe rare : le silence de la campagne et le chant des oiseaux. A VOUS de choisir : Alcan vous attend.

Le modèle Oxford C-2 comprend, au rez-de-chaussée, un hall d'entrée qui donne sur un luxueux salon. La cuisine en forme de "U" se trouve entre la salle familiale et la salle à manger. Un coin service, à l'arrière de la maison, comprend une buanderie, une salle-vestiaire, des placards et un cabinet de toilette. A l'étage supérieur, il y a quatre chambres à coucher, en plus de la chambre à coucher principale, munie de sa propre salle de bain. La seconde salle de bain spacieuse et d'amples placards complètent ce second étage. Le prix des Maisons Alcan commence à $22,900. Le versement initial minimum est de $2,363 et l'on peut obtenir une hypothèque pour 87½% de la valeur de la maison, payable en 25 ans.
L'Alcan est la première au Canada à offrir un prêt hypothécaire de 87½% de la valeur de la maison que vous achèterez.
Le nouveau modèle Oxford C-2 est ouvert aux visiteurs tous les jours de 9 hres a.m. à 9 hres p.m. Samedi et dimanche, de 11 hres a.m. à 6 hres p.m. — Téléphone 653-4404. — Suivez les panneaux indicateurs.
ALCAN MAISONS MODÈLES ALCAN
LES MAISONS MODÈLES ALCAN SONT CONSTRUITES, INSPECTÉES ET APPROUVÉES PAR ALUMINUM COMPANY OF CANADA, LIMITED, ÉTABLIE AU QUÉBEC DEPUIS 65 ANS.

Des bénéfices records à la Fédération des Magasins Co-op

Les ventes ont doublé en 5 ans

La Fédération des Magasins CO-OP, distributrice en gros de produits alimentaires aux Magasins CO-OP, aux institutions et aux épiciers associés, a connu de remarquables succès durant l'année fiscale se terminant au 30 juin 1964.

Le chiffre d'affaires a dépassé $17 millions. Les bénéfices nets ont atteint le sommet jamais touché de $295,433. Le rendement de l'avoir propre a été de 23.6%.

La Fédération des Magasins CO-OP constitue une entreprise indispensable au développement du commerce d'alimentation dans la province parce qu'elle est entièrement possédée par les consommateurs-coopérateurs qui la dirigent, qui la contrôlent démocratiquement et qui orientent ses activités commerciales vers la satisfaction de leurs besoins. Ce sont eux qui en retirent les bénéfices annuels.

C'est une institution canadienne-française, intégrée dans la vie de la nation, qui contribue à renforcer la position économique des nôtres dans le secteur de l'alimentation parce qu'elle s'allie au commerce indépendant en lui offrant une puissance capable de le protéger.

Le président général, M. Armand Goulet, lors de l'assemblée annuelle tenue à Québec, affirmait que les administrateurs étudiaient des plans d'expansion qui feraient de la Fédération des Magasins CO-OP la plus grosse entreprise d'alimentation au service des consommateurs

ETAT COMPARATIF DU DEVELOPPEMENT DES CINQ DERNIERES ANNEES

Exercice	Cap. et sur.	Ventes net.	Ben. nets
1960	$578,652	$9,038,002	$118,607
1961	706,031	10,589,766	146,625
1962	809,784	12,706,460	129,165
1963	981,810	14,612,181	191,173
1964	1,246,710	17,151,436	295,433

Bourse de Toronto

TORONTO — Une reprise de dernière heure des valeurs spéculatives a rejeté quelque peu dans l'ombre hier le mauvais rendement du marché.

Le mouvement de regression des papeteries s'est poursuivi, mais les baisses se limitaient à des actions dans l'ensemble.

Great Lakes et MacMillan ont cédé 7-8 chacune à 26 1-8 et Consolidated Paper a cédé 1 1-2 à 41 1-4, Price Brothers 1 1-4 à 43 1-4 et Fraser Companies 1-2 à 32.

Le reste de la cote a également fait piètre contenance. Algoma Steel et Aluminium ont cédé 1-2 à 71 1-2 et 33 cependant que CPR a baissé de 5-8 à 54. McWatters a pris la vedette dans le compartiment des valeurs spéculatives, gagnant 14 cents à 68 sur un déplacement de 960,025 actions.

Tormont a gagné sept cents à 51, un nouveau sommet sur un déplacement de 497,817 actions. Quebec-Manitou a gagné trois cents à 24 1-2.

Les métaux non ferreux ont décliné. Hudson Bay a perdu 1-2 à 72 1-2.

Hollinger a cédé 1-2 à 35 1-2 cependant que Great Plains a gagné 5-8 à 12 dans le secteur des aurifères.

Le virement a été de 5,077,000 actions au regard de 5,267,000 mercredi.

MARCHE aux BESTIAUX

MONTREAL PC — Les prix étaient stables atteignant jusqu'à 50 cents de plus cette semaine aux marchés à bestiaux de la métropole. La demande était bonne et les échanges nombreux.

Les arrivages comptaient 2,721 bêtes à cornes, 1,791 veaux, 491 porcs et 119 moutons et agneaux.

Les bouvillons de choix se vendaient de $22.75 à $24, les bons de $21.25 à $22.35, ceux de qualité moyenne de $18 à $21, et les communs de $10.75 à $18.25. Les bonnes taures rapportaient de $19.25 à $19.75, celles de qualité moyenne de $18 à $18.75, et les communes de $11 à $17.50.

Les bonnes vaches étaient de $15 à $16.25, les meilleures jusqu'à $17, celles de qualité moyenne de $14 à $14.75, les communes de $12.25 à $14, et celles destinées à la charcuterie et à la mise en conserve de $6 à $12.25.

Les bons taureaux se vendaient de $17.50 à $18.50, les communs et ceux de qualité moyenne de $11.75 à $17. Les bons veaux rapportaient de $28 à $32, les meilleurs jusqu'à $34, ceux de qualité moyenne de $22 à $27.50, et les communs de $10 à $22.

Les porcs de catégorie "A" étaient de $26.50 à $27.25 et les truies de $17 à 18.

Les bons agneaux rapportaient entre $21 et $22, ceux pour le rite entre $23 et $24, et les communs $17, tandis que les moutons se vendaient de $6.50 à $12 selon leur qualité.

Fruits et légumes

MONTREAL PC — Voici, telle que publiée par le service d'horticulture du ministère de l'Agriculture, la liste des prix payés aujourd'hui aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes par les marchands, au Marché Central de Montréal:

Pommes: Wolfe River, Wealthy, fameuses $2 à $2.25, Cortland-C $2.25, McIntosh de fantaisie $3 à $3.50, tombées $1.75 le minot.

Betteraves: $1 à $1.25 petites $1.50 les 50 livres.

Carottes: $1.10 à $1.25 les 50 livres, en cellos $2 à $2.50.

Chicorée et escarolle: $1 le cageot.

Choux: .65 à .75 les 50 livres; rouges ou Savoie $1 la douzaine.

Choux chinois: $1.25 le cageot.

Choux-fleurs: $1.50 à $2 la douzaine.

Navets: no 1 $1.10 à $1.25 no 2 .90 à $1 les 50 livres, $1.75 le minot.

Oignons: jaunes $1.50 à $1.75; rouges $1.75; petits $1.25 les 50 livres.

Pommes de terre: $1.2 0à $1.25 les 50 livres.

Panais: $2 le minot.

Persil: .60 à .75 la douzaine de paquets.

Poireaux: .75 à $1 la douzaine; petits .25 à .50 la douzaine.

Salsifi: $1.25 à $1.50 la douzaine.

Denrées alimentaires

Cours des denrées transmis à Montréal hier par le ministère fédéral de l'agriculture :

Oeufs : prix de gros aux centrales de campagne, cageots de fibre: extra-gros 37; A-gros 32-33; A-moyen 25-26; A-petits 21; B 25; C 20. oageots de bois un cent de plus.

Beurre: arrivages courants, non admissible: 53.

Fromage: livré à Montréal, ciré, arrivages courants, en gros québecois blanc 38, coloré 38¼.

Pommes de terre: Québec, $1.65 à $1.70 les 75 livres. $1.15 à $1.25 les 50 livres; NB nouvelles $1.15 à $1.25 les 50 livres, .33 à .34 les 10 livres; Ile-du-Prince-Edouard $2.20 à $2.25 les 75 livres, $1.45 à $1.60 les 50 livres, .36 à .39 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation, no 1 en sacs: 14½ à 16, procédé par rouleau, no 1 en sacs, 14¼ à 15, autre catégorie pour nourrissage 13. Poudre de lait de beurre pour nourrissage: 10½ à 11.

Cours de l'or

PARIS. — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20F, cotait hier 40.90F au marché libre de l'or français.

L'aigle ,pièce américaine de $10, vaut 102.8F.

-o-

LONDRES — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen: $35.09 à l'achat et $35.11 à la vente.

Prix de l'once d'or de Troyes à la Bourse londonienne des lingots: $35.08 47-50, 252 shillings, 2¼ pence.

Fonds mutuels

Cours fournis par Francis I. DUPONT & Co. 630 ouest, boul. Dorchester

	Offre	Dem.
Adanac Mutual Fd	3.11	3.40
Amalgamated Fin Fd	2.43	2.66
Andreae Equity	2.93	3.21
All Cdn Com	6.38	6.99
All Cdn Div	8.58	9.40
American Growth	10.84	11.85
Beaubran Corp	40.90	44.41
Cdn Growth Fd	6.09	6.66
Cdn Gas - Energy	8.79	9.63
Cdn Investment	4.19	4.60
Cdn Trusteed	4.95	5.41
Canafund	53.43	56.10
Champion Mutl Fd of Cda	7.32	8.04
Collective Mut Fd	6.04	6.56
Commonwealth Intl	10.80	11.84
C.I. Leverage	9.59	10.51
Corporate Investors	6.03	6.59
Div Inc Shr Serv A	30.40	—
Div Inc Shr Serv B	6.08	6.68
Dominion Compd	4.46	4.79
Dom Compd (N-Rsdt)	4.30	4.62
Dom Dividend	3.58	3.85
Dom Equity	23.20	23.67
Dynamic Fd	12.28	12.40
European Growth	6.40	6.99
Federated Growth	6.04	6.60
First Oil - Gas	5.62	6.14
Fds Collectif A	7.42	8.07
Fds Collectif B	5.47	5.82
Fds Collectif C	8.28	9.00
Fraser Fd	10.01	10.07
Group Inc	4.31	4.71
Growth Oil - Gas	11.76	—
Investors Growth	8.52	9.26
Investors Intl Mut	5.21	5.66
Investors Mutual Cda	14.96	16.26
Mutual Bond	8.16	8.55
Mutual Accumulating	4.91	5.37
Mutual BIF	8.85	6.13
Mutual Income	6.46	7.06
North Amer Fd Cda	13.90	15.19
One William Street	15.93	—
Pret et Revenu Mut	7.31	7.99
Provident Mut Fd	5.98	6.56
Radisson	5.23	5.73
Regent Fd	—	—
Savings Inv Mut Cda	7.31	7.99
1962 Exec Fd Cda	6.83	7.08
Timed Investment	7.20	7.91
United Accum Fd	8.53	9.32
Western Growth	6.00	6.56
— EN ARGENT AMERICAIN —		
Affil Fd Inc	9.09	9.83
American Bus Shares	4.41	4.78
Boston Fd	10.84	11.85
Bullock Fd	15.15	16.60
Dividend Shares	3.88	4.24
Dreyfus Fd	21.62	23.50
Incorporated Inv	7.98	8.72
Keystone Cust S-1	25.79	28.13
Keystone Cust S-4	5.31	5.81
Keystone Cust K-2	6.04	6.60
Mass Inv Trust	17.69	19.33
Mass Inv Growth Stk	9.24	10.10
Putnam Growth	9.85	10.77
Research Inv Corp	14.28	15.61
Television Electronics	8.21	8.95
Wellington Fd	15.92	17.35

Titres au comptoir

	Offre	Dem.
ADM AND T	40	41
ALLIANCE PFD	11¾	12½
AC TEL A	—	90
BANK OF W CAN	14½	17
BRINCO	5¼	5¾
CHAR CREDIT	5½	6
CONS THEA A	4½	8
CORPEX	9½	10½
CRP FNC de MTL PFD	9½	10½
CRP A	210	220
CROWN LIFE	300	—
ELEC ASS	215	240
FIVE WHEELS	200	250
GRT WEST LIFE	850	—
GEN MOR	290	315
IND LIFE	265	275
LONDON LIFE	410	—
LA PREV	18	20
LES PREV	75	—
MAR TEL PFD	13¾	—
MTL C & D	18½	19
NAT BOWL	40	60
NS L & P	80	—
DO 4½	90	—
DO 5	49½	—
PACIFIC GAS	16½	17¼
PACO	50	175
PERMEATOR	19	21
QUE SAV	11	12
SFIC PAP	11½	12½
SUPERSEAL	9	10
SUPERSOL	4	7
TRUST GEN PFD	39½	40¼
TRIZAC	75	—
UN CON ASSUR	33	36
ZODIAK	28½	30

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Abacon	800	85	71	71	+3
Abitibi	34420	$14⅜	13¾	13⅞	— ⅛
Alta Gas	1657	$37	36¾	36¾	— ¼
Alt Gas B pr	40	$107¾	107¾	107¾	+ ¾
Alta Gas w	2050	$10¼	10	10¼	+ ⅛
Alg Cen	451	$41¼	41	41	
Alg Cen w	100	$20⅝	20⅝	20⅝	+ ⅛
Algoma	990	$72	71½	71½	— ½
Algong wts	240	60	60	60	
Alumini	4634	$33½	33	33	— ½
Alum 4¼ p	36475	$44⅞	44½	44¾	+ ¾
Alum 4 pr	250	$22½	22½	22½	
Alum 2 pr	100	$49¾	49¾	49¾	—
Analog	1310	$5½	5⅜	5½	
Analog wts	600	140	130	130	—15
Anthes A	1290	$29⅜	28½	29	— ¼
Anthes C pr	35	$104	104	104	
Argus	300	$17¼	17¼	17¼	— ⅜
Arg C P pr	2726	$14⅜	14	14	— ¼
Atlan Acc	350	$19⅞	19¼	19⅝	+ ⅜
Atlan 6 pr	500	$26	26	26	
Atl Sugar	1000	$18⅛	18	18	— ⅛
Atl Sug A	225	$24⅞	24½	24½	
Bank Mont	1036	$69½	69¼	69⅜	+ ⅜
Bank NS	895	$79¾	79	79½	
Bartaco	100	325	325	325	—5
Bath P	520	$24¼	24	24¼	+ ¼
Bath P A	29	$62	62	62	
Bath P w	1280	$11	10¾	11	+ ⅜
Bay Mills	100	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Bay Mills pr	100	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅜
Bell Knit	100	440	440	440	—5
Bell Phone	8059	$62⅛	61⅞	62	
Bicks	100	$12½	12¼	12¼	— ¼
Bow-M pr	220	$52¾	51¾	51¾	
Bowater	25	$67⅛	67⅛	67⅛	
Bramalea	700	$9½	9⅜	9½	+ ⅛
Brazil	2169	490	480	480	—5
Bramale w	1370	370	320	370	+65
BC Ph 6¼pr	50	$110½	110½	110½	
BCPh 5¾pr	10	$107¼	107¼	107¼	
Bulolo	200	$7¼	7⅛	7¼	— ⅛
Burns	750	$15⅞	15¾	15¾	
Cabel	1527	34	31	31	—3
Cal Pow	775	$23⅞	23⅝	23⅞	+ ⅛
Can Bread	100	$10	10	10	— ¼
Can Cem	184	$50	50	50	
Can Cem pr	385	$29½	29⅛	29½	+ ¼
CD Sug	210	$26	26	26	
Can Fail A	50	$31⅛	31½	31½	
CI Fndry	835	$45½	44¾	45	
Can Malt	250	$25¾	25½	25½	— ⅛
C Pack A	300	$75	74½	75	+ ½
C Pack B	75	$75	74¾	75	— ½
Can Perm	55	$73	73	73	+1
CSL new	450	$34	33½	33½	— ½
Can Wire B	600	$20¼	20⅛	20⅛	
CAE	1765	$10¼	10	10¼	— ⅛
C Brew	11505	$11	10¾	10⅞	
C Brew A pr	720	$51	51	51	+ ¼
C Brew B pr	425	$54¼	54	54	
C B Alm A	350	$14¾	14¼	14¼	— ¾
C B Al Aw	6630	285	275	280	—5
C B Al Bw	870	280	280	280	
Cdn Can A	430	$15⅛	15	15⅛	+ ⅛
C Chem w	1175	990	960	960	—15
C Curt W	1000	68	0	60	
C Dredge	200	290	290	290	—5
C F Prod 1pr	25	$53¼	53¼	53¼	—1¾
C Found pr	225	$18⅜	18⅜	18⅜	
Cdn G Inv	146	$60⅜	60½	60⅜	+ ⅛
CG Sec A	200	$15	15	15	+ ¼
C Hydro	150	$24	24	24	— ⅜
C Imp Bk	1878	$69⅜	69	69¼	
C Ind Gas	2270	$11⅜	11⅜	11⅜	
CIL	220	$23½	23½	23½	+ ⅛
C Marc	800	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
CPR	2893	$54¾	54	54	— ⅜
Cdn Pet	410	$13¼	13¼	13¼	
C Refract	350	$18⅜	18⅛	18⅜	+ ⅛
C Tire A	185	$44¼	44	44	
C Util pr	30	$103	103	103	
C Vickers	100	$18⅞	18⅞	18⅞	+ ⅛
CWN Gas	200	$17⅛	17⅛	17⅛	— ¼
CW Prop	100	450	450	450	—5
Cap Bldg	600	95	90	95	+10
Caribbean	100	$8⅞	8⅞	8⅞	
Chemcell	2105	$18¼	17⅝	17⅝	— ⅜
Chemc 175 p	50	$39¾	39¾	39¾	
Chrysler	260	$62¼	62¼	62¼	
Clairtone	4129	$9½	8¾	8¾	— ⅜
Clairton w	1380	495	475	480	
Col Cell	895	$10⅜	10½	10⅝	— ¼
Con Bldg	2150	$8⅝	8½	8½	— ⅛
Con Bldg pr	600	$8½	8½	8½	
Con M S	2410	$44	43¾	44	+ ⅛
Con Paper	9580	$42¼	41	41¼	—1½
Con Gas	7821	$13⅛	12⅞	13	— ⅛
Corby vt	510	$21¼	21	21	
Corby B	2105	$20½	20½	20½	
Coronation	1850	$57⅜	53¼	57⅜	
Coron 2 pr	100	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅜
Coron w	500	50	50	50	
Coron 2 wts	300	150	150	150	
Coron w	500	50	50	50	
Coron 2 wts	300	150	150	150	
Cosmos	120	$13¼	13¼	13¼	
Crain RL	150	$20¼	20¼	20¼	— ½
Crestbrk	400	430	420	420	—15
Crown Tr	115	$68	68	68	
Crow's N	1100	$16¾	16½	16½	
Crush Int	300	$13¼	13⅛	13⅛	— ⅛
Cygnus A	350	445	445	445	
Cygnus B	200	465	465	465	
Delta Acc	710	$23½	23½	23½	— ¼
Delta B pr	185	$118¼	118	118	— ½
Dist Seag	1325	$67⅞	67¾	67⅞	+ ⅛
D Bridge	1275	$23	23	23	
D Coal pr	125	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Dom Elect	725	$12¼	12⅛	12¼	— ½
Dofasco	7834	$24	23¾	23⅞	+ ⅛
Dom Glass	505	$18	17½	17½	— ½
Dom Lime	100	$5¾	5¾	5¾	
D Magnes	2100	$11½	11	11	
Dom Scot	500	$13¼	13¼	13¼	
Dosco	325	$15⅛	15	15	—⅛
VOM cof	500	$13¼	13¼	13¼	
Dosco	325	$15⅛	15	15	— ⅛
Dom Store	1240	$23¼	22¾	23	— ¼
Dom Tar	15705	$22¼	21¾	21¾	— ¼
Dom Txt	575	$33⅜	32⅝	32⅝	— ¼
Du Pont	313	$57¼	57	57¼	— ¼
ast Ch Tr	25	$49½	49½	49½	
con Inv	250	$13	13	13	+ ⅛
Emp Life	108	$362	360	362	
Exquis A w	100	165	165	165	+15
Falcon	5080	$88¼	8⅝¼	88¼	+1¾
Fam Play	970	$22⅝	22¾	22¾	+ ½
Fanny F n	150	$45⅛	45⅛	45⅛	+ ⅛
Fed Farms	215	$6½	6⅜	6½	
Fed Frm w	200	275	275	275	—35
Fed Grain	25	$87	87	87	—2
Fittings	212	$13	11	11	
Fittings A	230	$14¾	14¾	14¾	
Fleet Mfg	100	75	75	75	+3
Fleetwood	200	$21¾	21½	21½	+ ½
Ford Cda	145	$181	180	181	+1
FPE-Pion A	610	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
FPE-Pion pr	75	$56	55¾	55¾	+ ¼
Fraser	650	$32¼	32	32	— ½
Freiman	250	$5½	5¼	5¼	
Frosst A	210	$20⅛	20⅛	20⅛	
Gen Bake	200	$6¾	6¾	6⅞	+ ⅛
G Dynam	145	$40¼	39⅜	39⅜	— ⅛
GMC	239	$104⅜	104⅜	104⅜	— ¾
GS Wares	243	$14⅜	14¼	14⅜	
GS W pr	25	$98½	98½	98½	—1½
Globe A	300	$13¾	13⅝	13⅝	
Goodyear	10	$164	164	164	+4
GL Paper	8452	$27⅛	26	26¼	— ⅝
G L Power	370	$27¾	27½	27⅝	
GN Cap	200	$8¼	7¾	7¾	
GW Coal A	250	55	5	5	
Gr Wpg G	1342	$19¾	19½	19¾	+ ⅛
Greyhnd	2735	$14½	14¼	14⅜	— ⅛
Hang Chm A	200	$12¼	12¼	12¼	— ¼
Hardee	925	80	77	77	—3
Hardee pr	220	$35	35	35	
Hard Carp A	225	$21	21	21	+ ¼
Hawker-S	2000	$7⅛	7	7	
Hawker pr	50	$102	100¾	100¾	—1¼
Hayes Stl	200	$16¾	16¾	16¾	— ¼
H Dauch	100	57	57	57	
Home A	4936	$20⅛	20	20⅛	+ ⅛
Home B	500	$21½	21	21	— ¼
Horne Pf	1300	335	330	330	—5
H Smith pr	225	$44	43¾	43¾	
HBC	2205	$16	15¾	15⅞	— ⅛
H B Oil G	508	$16	16	16	+ ¼
Hur Erie	70	$64	64	64	+ ¼
Husky	9149	$11¼	11	11¼	+ ¼
Husky w	1480	5	4	4	
Husky C w	6000	5	4	5	+1
Husky D wt	1570	460	450	450	
Husky A pr	75	$54	53	53	+ ¾
Husky B pr	175	$53½	53½	53½	
Imp Life	290	$244	238	244	+9
Imp Oil	5025	$57⅞	56¾	56¾	— ⅛
Imp Tob	1005	$15	14¾	14¾	— ¼
Ind Accep	2221	$26½	25¾	26	+ ⅛
Ind Min	300	$10¾	10¼	10¼	— ⅜
Ind Wire	1300	175	170	175	+5

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Ingersoll A	100	$12¼	12¼	12¼	— ¼
Inglis	100	395	395	395	+10
Inland C pr	225	$16½	16½	16½	
Inland Gas	3325	$9¾	9½	9½	
Inland G w	200	90	90	90	+2
Int-City Gas	200	$9	9	9	— ¼
Int Bronze	330	$24	23	23	+1
IBM	28	$448	445	445	
IMC	300	$42¾	42¾	42¾	
Int Nickel	1792	$94½	94	94	—1
Int Util	2065	$28¼	27⅞	28¼	+ ¼
Inter PL	395	$96¼	95¾	95⅞	+ ⅜
Int Stl P	21710	430	395	405	—20
Inv Grp A	1225	$13½	13⅜	13½	
Itl Ind	200	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
Itl Ind pr	270	$23	22¾	23	
Jamaica PS	100	$13⅛	13⅛	13⅛	—1⅛
Jefferson	800	$8¾	8½	8¾	+ ⅛
Jeff Bw	600	325	310	315	
Jockey C	3505	455	450	455	+5
Jock C pr	150	$11	11	11	— ½
Jock C B pr	350	$10	10	10	
Jock wts	5200	52	50	51	—1
Kelly D A	400	$5¾	5¾	5¾	
Kelly wts	425	125	125	125	+10
Kelsey Co	355	$11	11	11	
Kelvinator	105	$8	8	8	
Labatt	445	$21¼	21⅛	21¼	
Lafarge	1340	$14	13¾	13¾	— ⅛
Lafarge A	625	$13½	13	13	— ⅜
LOnt Cem	6825	420	410	410	—10
LOnt Cem p	150	$14¼	14¼	14¼	
L O Cem w	2800	105	95	95	—4
Lakeland	240	$7⅛	7	7	— ⅛
Lakelnd pr	150	$21	21	21	— ¼
Lakelnd w	200	435	435	435	—5
Laura Sec	190	$22	22	22	+ ⅛
Lau Fin	630	$17⅛	17	17	
Lau F 2.00	225	$41¼	41⅛	41¼	
Lau F 1.40	100	$25½	25½	25½	+ ¼
Lau F 43 w	225	455	450	450	
L and J A	131	$24¾	24¾	24¾	— ¼
Leland	100	29	29	29	+4
Levy	610	$14¾	14⅝	14⅝	— ⅛
Levy A pr	225	$12⅜	12⅜	12⅜	
Levy B pr	450	$20⅞	20¾	20¾	
LobCo A	2609	$8⅞	8¾	8¾	— ⅛
LobCo B	3205	$9	8⅞	8⅞	
LobCo pr	155	$50½	50½	50½	— ½
LobG B pr	165	$32	32	32	
Lob Gro	10	$137	137	137	+1
Loeb M	1870	$11⅛	11	11⅛	+ ¼
Maclaren A	200	$22	22	22	— ¾
Maclaren B	200	$23	23	23	— ¾
MB PR	10849	$33⅜	32¼	32¾	— ⅞
Mid-West	500	330	320	330	+20
Milt Brick	100	345	345	345	—5
Molson A	175	$38	35½	35½	+ ½
Molson B	1630	$38¾	38	38¾	+ ⅜
Montm	1000	$13¾	13⅝	13⅝	— ⅜
Montem pr	100	$14	14	14	— ½
Montex wt	500	900	900	900	—20
Mont Loco	1063	$17⅝	16¾	17	— ⅛
Mont Trst	50	$101½	101½	101½	— ½
Moore	1882	$61¼	60⅝	61⅛	+ ⅛

(Suite à la page 25)

Indice Dow Jones

	65in	13ut	7ba	85co	8pa
30 Inds.	887.57	892.97	882.07	888.71	—3.00
20 C.fer	218.26	219.71	216.74	218.21	—0.20
15 Utilit	154.66	155.71	154.06	155.09	+0.25
65 Stcks	313.07	315.06	311.20	313.43	—0.58

INDICES à TORONTO

	in	ut	bm	huile	ind.G
Jeudi	168.33	152.68	72.99	97.26	157.29
Mercredi	169.00	153.07	73.57	96.99	157.91
S. pass.	168.85	154.25	73.03	95.95	157.71
M. pas.	168.12	150.23	71.74	94.71	155.14
A. pas.	131.84	125.28	58.33	80.81	123.51
1964 bas	137.73	129.30	58.82	81.00	128.73
1963 haut	137.49	149.04	62.33	92.43	129.46
1963 bas	124.49	120.56	56.66	77.52	117.80

INDICES à MONTREAL

	45in	13ut	7ba	85co	8pa
Jeudi	164.7	151.1	134.8	159.2	138.4
Mercredi	165.4	151.2	134.3	159.7	140.0
S. pass.	165.3	151.7	132.5	159.5	149.4
M. pas.	161.9	146.4	131.9	156.1	145.9
1964 ht	166.7	151.2	134.8	160.6	150.8
1964 bas	131.9	121.6	118.9	129.7	118.2
1963 ht	131.2	124.1	133.5	129.1	117.4
1963 bas	115.9	111.8	119.7	116.2	95.5

Cours des grains

Cours fournis par Kippen & Company 1155 ouest, boul. Dorchester

	Ouv.	Haut	Bas	Fer.	P.A.
WINNIPEG					
AVOINE					
Dec	82⅝	82⅝	82⅝	82⅝	82⅝
Mai	82⅞	—	—	82⅝	82⅝
Juil	—	—	—	82⅝	82⅝
ORGE					
Dec	125¼	125⅝	125⅛	125⅝	125⅛
Mai	125⅝	126⅛	125⅝	126⅛	125⅝
Juil	—	—	—	126	125⅛
LIN					
Dec	315⅛	315⅝	314½	315⅛	314⅝
Mai	325⅛	325⅜	324½	325½	324½
Juil	326	326⅝	325½	326½	325⅝
SEIGLE					
Dec	127⅜	128⅛	127⅝	127⅝	127½
Mai	135⅜	135¾	135	135	135¼
Juil	135⅜	135¾	135⅜	135⅜	135½
CORSA					
Nov	300	303¼	299	302⅝	295
Jan	290	293½	290	292⅝	287¾
Mars	288	293½	290	292⅝	287¼
Mars	288	290	288	290	287
Mai	288	289½	288	289½	286⅝
CHICAGO	Ouv.	Haut	Bas	Fer.	P.A.
BLE (Nouvelle)					
Dec	151⅜	152⅛	151⅛	151⅛	151⅜
Mars	155⅜	155⅞	154⅞	154⅞	155⅛
Mai	156½	156⅜	155⅞	156	156⅜
Juil	152⅞	153	151⅝	151⅝	153⅛
Sept	155⅛	155⅛	153⅝	153⅝	155⅜
BLE (Vieille)					
Dec	150⅞	150⅞	150⅜	150⅜	151
MAI

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Abitibi	12340	$14¼	13⅞	13⅞	— ⅛
Algoma	250	$72	71⅝	71¾	— ⅜
Alliance	600	$12	11⅞	11⅞	— ⅛
Alumin	2532	$33½	33	33⅛	— ¼
Alum 4¼ pr	200	$44½	44½	44½	
Alcan 2pr	185	$49¾	49¾	49¾	+ ⅛
Argu	200	$17¼	18¼	17¼	— ¼
Arg C pr	300	$14¼	14	14	— ⅛
Asbestos	1300	$22⅜	22⅛	22½	— ⅜
Bank Mont	730	$69½	69¼	69¼	+ ⅛
Bank NS	175	$79½	79⅜	79⅝	— ⅛
Banq CN	222	$76¼	76	76¼	
Banq PC	680	$56½	56	56	— ½
Bath P	1005	$24½	23¾	24	— ¼
Bath P wts	10	$10½	10½	10½	
Bath P A	106	$61½	61	61½	— ½
Bell Phone	4580	$62⅛	61⅞	62	+ ¼
Brazil	1828	485	480	485	+5
BA Oil	1085	$35⅜	35¼	35¼	
B C Forest	5005	$30½	29⅜	29¾	—1⅛
Brockvl pr	300	$8	8	8	
Cal Pow	475	$23⅞	23⅝	23⅞	
Can Cem	131	$50½	50	50	
C Dom Sug	270	$26¼	26	26¼	— ¼
Can Iron	1250	$45¼	45	45	+¼
CSL	310	$34	33½	33½	— ½
CAE	900	$10¼	10	10⅛	— ⅛
Cdn Brew	5710	$11	10⅞	10⅞	— ⅛
Cdn Brew pr	150	$51	51	51	+ ½
C B Alum A	325	$14⅞	14¼	14¼	—
CBAL A wts	100	275	275	275	—10
C Chem w	100	970	970	970	—10
C Imp Bk C	501	$69½	69	69⅜	— ⅛
CIL	300	$23½	23½	23½	+ ½
CI Pow	400	$20½	20	20½	+ ½
C Marconi	400	$5¼	5	5¼	+ ⅛
CPR	3351	$54⅝	54	54	— ½
Cdn P Fina	654	$13¼	12⅞	13⅛	— ⅛
C P P Sec A	400	$25	25	25	+ ⅛
C Tire A	100	$44⅜	44⅜	44⅜	+4⅜
C Vickers	100	$18¾	18¾	18¾	
Cent Del	1000	855	855	855	—10
Chemcell	1580	$18	17⅝	17⅝	— ⅛
Coghlin	400	$15½	15½	15½	
Con MS	1100	$44	43⅞	44	
Con Paper	2103	$42½	41¼	41¼	—1½
Con Text	500	$18	17¾	17⅝	
C Glass	150	$10	10	10	
Coronation	200	$57⅛	57⅛	57⅛	— ⅛
Dist Seag	700	$68	67¾	68	+ ⅛
D Bridge	1545	$23⅛	23	23	— ⅛
D Coal pr	25	8¾	8¾	8¾	— ¼
Dcorset	250	$13	13	13	
Dogasco	1600	$24	23¾	23⅞	— ⅛
D Glass	350	$17¾	17½	17½	— ½
Dosco	225	$15¼	15¼	15¼	
Dom Tar	5890	$22¼	21¾	22	
Dom Text	525	$32⅞	32¾	32⅞	+ ¼
Donohue	2600	$10½	10⅛	10⅛	— ⅜
Du Pont	50	$57¼	57¼	57¼	— ¼
Dupuis A	115	$11¾	11¾	11¾	— ¼
Enam A p	50349	$8½	8⅜	8½	
Falcon	819	$88⅜	87	88⅜	+ ⅛
Fam Play	150	$22½	22⅛	22½	+ ⅜
Fraser	2150	$32⅜	31¾	31¾	— ¾
Fr Pete pr	225	355	355	355	
Frost A	100	$20¼	20¼	20¼	
Gr B C In pr	30	$50¾	50¾	50¾	

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
GL Paper	5740	$27	26	26⅝	— ⅜
Hollinger	4515	$36½	35¼	35⅝	— ⅜
Home A	1875	$20¾	20	20¼	
Home B	100	$21⅛	21⅛	21⅛	
Horne Pf	300	330	330	330	—10
Hud Bay	145	$72¾	72¼	72½	— ¼
Huds Bay C	2025	$16	15¾	15⅞	— ⅛
Husky Oil	2725	$11¼	10⅞	11⅛	— ⅛
Imp Oil	1510	$58	56½	56½	— ¾
Imp Tob	375	$14⅞	14¾	14¾	— ⅛
Ind Accep	1185	$26	25⅝	25⅝	+ ⅜
Inland C pr	200	$16¼	16¼	16¼	— ¼
Inland N G	1000	$9½	9½	9½	— ⅛
Int Nick xd	1785	$94½	94¼	94¼	— ¼
Int Pap	1490	$38½	37¾	37⅞	—1⅛
Int Util	160	$28¼	28	28¼	+ ¼
Inter PL	25	$95¾	95¾	95¾	— ¾
Jamaica PS	100	$13½	13½	13½	— ⅛
Labatt	132	$21¼	21¼	21¼	— ⅛
Loblaw B	330	$9	8⅞	8⅞	— ⅛
Loeb M	150	$11	11	11	
MB PR	6071	$33¾	32¼	32¾	—1
Maple Tel	1193	$21⅜	21	21¼	+ ⅛
Mass F	1555	$30½	30¼	30½	— ⅛
Miron 6pr	200	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
Molson A	445	$35½	35½	35½	
Molson B	1700	$38½	38	38½	+ ¾
Mont Loco	1040	$17¼	17	17	
Moore Corp	850	$61	60⅞	61	+ ⅛
Morse R A	110	$14½	14½	14½	
Morse R B	100	$13	13	13	
Nat Drug	100	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅛
Nfld Light	250	$9½	10¼	10¼	— ¼
Noranda	1130	$50⅛	49⅞	50	
NS LP	955	$28	28	28	
Ocean Fish	100	$7¾	7¾	7¾	
Ogilvie	450	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
Penmans	50	$24	24	24	+ ⅛
Pow Corp	1650	$15¾	15½	15½	— ⅛
Price Bros	4130	$44¼	42¾	43½	—1
QN Gas	1792	$10⅞	10¾	10⅞	— ⅛
Reitman	1125	$11½	11½	11½	+ ⅛
Rockwell	100	$28½	28½	28½	
Rolland A	435	$11½	11¼	11½	— ⅛
Rothmans	250	$23⅜	23½	23½	— ⅛
Royal Bank	358	$80	79¾	79¾	+ ⅛
SKL Cem A	275	$33	33	33	
Salada F	1820	$12¼	12	12	— ⅛
Scott Las	175	$13¾	13¾	13¾	— ⅛
Shell Inv pr	200	$29⅝	29⅜	29⅜	+ ⅜
Shope Save	630	$16½	16⅜	16⅜	
Sicard	600	$7¼	7¼	7¼	— ⅛
Simpsons	100	$28⅜	28½	28½	
Souiham	2000	$2	3⅛	3⅛	+ ⅜
Steel Can	3891	$26½	25⅞	25⅞	— ⅛
Steinbg A	365	$34½	34½	34½	
Texaco Can	200	$59¼	59	59	
T Fin A	150	$14¾	14¾	14¾	
Tr C Corp	690	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
Tr Can PL	935	$40¾	40⅜	40⅜	— ⅛
Tr Mt PL xd	700	$21⅜	21½	21⅜	+ ⅛
Un Carbide	1470	$27½	27	27½	— ⅛
UN Steel	100	475	475	475	
Walk GW	1100	$36⅛	36⅛	36½	
Weldwood	430	$14¼	14½	14¼	
Weston A	125	$18	18	18	+ ⅜
Weston B	150	$18	18	18	
Zellers	1150	$14¾	14⅜	14¾	+ ⅛

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Allied Tel	3530	32	30	30	—2
Alscope	2643	140	136	136	—3
Alsof	3900	17½	17	17⅛	+ ⅛
Amg B Bel	1334	12	12	12	—1
Ang Plo	1200	$14	13¾	13¾	— ¼
Anthonian	1000	6½	6½	6½	— ⅛
Arno	2100	4½	4½	4½	
Augustus	2612	32	31	31	—1
Baker	1000	8½	8½	8½	— ½
Bend Ore	500	12	12	12	—2
Bateman	10000	7½	6½	7½	+1
Blk Hawk	5100	162	160	160	—2
Blk River	46500	16½	15	16	+1
Blue Bon	1400	315	310	315	+5
Bornite	3000	7½	7½	7½	
B Presto	24000	18	17	18	— ½
Bruneau	20000	25½	25	25½	+1½
Burnt Hill	3900	32	31	32	—2
Calumet	5500	5½	5	5	
Camflo	700	290	280	280	
C Delhi	200	920	920	920	
C Ind Gas	100	$11¾	11¾	11¾	
C Magnes	2500	150	150	150	
Carbec	1000	7½	7½	7½	+ ½
Cartier Q	1500	12	12	12	— ½
Cent Man	2072	5	5	5	+ ½
Cessland	4200	100	95	100	
Chemalov	9260	109	107	109	+4
Chipman	42000	20	19	20	
C Holdings	500	115	115	115	—5
C oil Gas	3500	49	46	49	—1
Comodore	7850	64¾	61½	63⅞	+ ⅛
Comod A w	2300	305	300	300	
C Cameram	1000	22	22	22	+1
C Mogador	30100	38	30	30	—4
C Virginia	16500	42	40	42	+2
Copstrm	13000	34	32	32	—2
C Virginia	16500	42	40	42	+2
Copstrm	13000	34	32	32	—2
Couvret A	650	$25	28½	29	+ ⅛
Cred SHL A	1050	$9¾	9¾	9¾	
Crbridge	900	47	47	47	+2
Delta Elec	100	360	360	360	—5
Denault	700	$9⅛	9	9	— ⅛
Dolsan	13500	14	13	14	
D explor	3000	13	13	13	— ⅛
D Lease	7500	29	36½	27	
D Oilcloth	25	$33⅛	33½	33⅛	
Dumont	6500	29	28	28	— ⅛
East Bull	1500	480	480	480	
E Ventures	4000	37	36	36	+1
Electro	100	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Equity Ex	30000	26	25	26	
Fab	1000	16	15	16	
Fano	80300	14	11	1	—2½
Fiscal	600	59½	9¼	96	+ ⅜
Flint Rock	500	38	38	38	
Fontana	500	4½	4½	4½	+ ½
Ft Reliance	2000	22	21	21	—2
Fox Lake	24000	25	22	25	+3
Frigistors	100	35	35	35	—4
Fundy	1500	6	6	6	
Futurity	1500	47	47	47	+1
Ghislau	4500	37	35	35	—3
Glen Lake	200	185	183	83	—4
Gold Age	1000	14	14	14	—1
Grissol	2900	275	270	270	—10
Inspiratn	11380	220	215	215	
I Atlas D	3467	140	140	140	

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Int Ceram	2500	5	5	5	+1
Int Dredg	1600	14	14	14	
Jubilee	2830	195	190	195	+1
Kiena	200	595	590	590	—5
Kodiak Pet	3547	170	165	170	
Konfiki	2000	6½	6	6	— ½
Lab Accept	560	$9¾	9¾	9¾	
Labrador	550	$40¼	40¼	40¼	
Lamontag A	500	$18	18	18	
Lingside	4000	3½	3½	3½	— ½
Louanna	11000	27	26	27	
Lowney	25	$27½	27½	27½	— ½
M Hygrade	14500	37	35	35	+3
Massval	1500	12	11	12	+1
McAdam	500	108	108	108	+3
McKinney	4000	30	29	29	—1
Melchers	215	$14	14	14	— ½
Melch pr	200	$5⅝	5⅝	5⅝	+ ⅛
Mer Chip	6500	12	12	12	
Merrill	1000	63	63	63	+2
Midepsa	200	228	228	228	+2
Mistango	42200	50	45	45	—2
Monpre	3000	10	9½	9½	
Mt Costigan	1500	40	39	40	
Mt Pleasant	3500	117	116	117	+1
N Aut Vend	300	115	115	115	
N Forma	9300	6½	5	5½	—1
N Imperial	88200	277	240	260	—19
Nerich	8700	85	75	85	+6
NW Amulet	3500	6	5½	6	— ½
Nocana	15000	8	6	8	+2½
NA Rare	2100	33	32	33	—2
North Expl	400	148	148	148	
Opem Expl	2500	14	14	14	
Pat Silver	5500	13	12	12	—1
Paudash	4500	10	10	10	
Peace Rvier	525	380	380	380	
Pennbec	2500	7	6½	7	+ ½
Peso Silver	100	210	210	210	+15
Porcupine	9000	8	8	8	
Pow CP 2 pr	575	$16½	16½	16½	
Prove	300	229	229	229	+4
Que I Min	3200	38	36	36	—4
Que Smelt	6000	24	23	23	— ½
Que Ph 51	150	$20½	20½	20½	+ ⅛
Rusty Lak	33500	71	66	68	+1
St L Colum	3800	220	205	220	+10
Slect Fin	1150	$5⅝	5½	5⅝	— ⅛
Silver Reg	3000	18	17½	18	—4
Silver Tn	18700	27	25	25½	—2
S Dufault	2000	10	10	10	
Spartan	16700	70	65	66	—1
Spartan wts	1000	11	11	11	
Stairs Expl	25900	135	128	135	+6
Sullivan	200	365	365	365	—10
Tache	3000	9	8½	9	
Talisman	9400	62	56	58	+1
Tazin	1100	6½	6½	6½	
Transter	41000	70	64	64	—4
Un Obalski	5500	48	57	47	
U Town El	100	$17	17	17	
Weedon	1500	6	6	6	+ ½
Westburn	4900	150	140	146	+6
Westville	20000	9	7½	8	+1
White Star	3000	44½	44	44	— ½

TOTAL DES VENTES :
Industriels : 265,800 ;
Mines et Huiles : 1,025,800.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
ACF Ind	800	88¼	86½	87	+ ¾
Address	14700	51½	49½	51	+ ½
Allegany	2300	11⅞	11½	11½	— ⅜
Allis Ch	10100	22½	22⅛	22⅛	— ⅛
Alum Ltd	10860	31¼	30⅝	30⅝	— ⅜
Amerada	22000	87¾	86¼	87¾	+2⅛
Am Can	8600	43⅜	43⅛	43⅜	+ ⅛
Am Cyan	8000	67¼	66½	67	+ ⅛
Am Home	8800	66⅞	66⅛	66⅛	— ⅛
Am Mot	20500	15⅛	15	15	— ⅛
Am Smelt	2400	54⅛	53¾	54⅛	— ¼
Am Std	3800	23½	23	23	— ⅛
Am Sugar	1500	19⅞	19⅛	19¾	+ ⅛
Am T Tel	37400	67⅞	67¼	67¾	
Am Tob	6200	36	35⅝	35⅞	— ⅛
Amsted	6000	43⅞	43⅜	43⅞	
Ancnda	12100	55¼	55	55½	— ⅛
Armco Stl	7100	68½	67½	67½	— ⅛
Armstg Ck	2200	63⅜	63¼	63½	— ⅛
Avco Corp	14000	22⅛	21⅞	21⅞	— ⅛
Babcock	3200	38½	38	38½	+ ¼
Balt Ohio	400	40	39¾	40	— ⅛
Bell How	3800	26⅛	25¾	26	— ⅜
Beth Steel	20000	37⅜	37	37⅛	— ⅛
Boeing	10900	66½	65⅝	66⅛	— ⅜
Borden	2100	79⅛	79	79⅛	+ ⅛
Borg War	13200	50⅝	50⅛	50⅛	— ⅛
Bos Edison	1500	50¼	49⅜	50⅛	+ ⅛
Brunswk	17900	8⅝	8½	8½	
Bucy Erle	4300	43½	42¼	43¼	— ¼
Budd Co	14100	14	13⅞	13⅞	
Burl Ind	4200	35⅜	35¼	35⅜	+ ⅛
Burrghs	4000	26⅜	25⅞	26⅛	— ⅛
Calumet	1700	21	20½	20½	— ⅛
Camph RI	1600	17⅜	17¼	17¼	— ⅛
Camp Soup	3500	34⅛	33⅞	34⅛	+ ⅛
Can Dry	800	36⅛	35¾	35¾	
CPR	3000	51	50¼	50¼	— ¾
Case JI	5000	19¾	19⅜	19⅜	+ ⅛
Cater Tr	11100	40⅛	39⅜	39¾	— ⅜
Celanese	9900	74	72¾	73½	— ⅜
Ches Ohio	1800	75⅜	75⅛	75⅜	+ ⅜
Chrysler	17900	58½	57⅛	58½	+ ⅜
Cities Sv	4100	76⅛	75¾	76⅛	+ ⅜
Clevite	2100	43¼	42¼	43⅛	+ ⅜
Coca Cola	3600	139	137½	137½	—1
CBS	9500	44½	44⅛	44⅛	+ ⅜
Col S Oh	1200	45⅜	44⅜	45⅜	— ⅛
Coml Solv	2000	34¼	33⅝	33⅝	
Com Sat C	21400	45	44⅛	45	— ⅜
Con Edis	5200	93	92½	93	+ ½
Container	3100	33¾	33½	33⅝	+ ⅛
Con Can	4400	53⅛	52⅝	53⅛	+ ⅛
Cont Oil xd	2500	73¼	72½	72½	— ⅜
Contr Data	9000	52⅝	52⅛	53¼	— ⅛
Contr Am	2100	23¼	23½	23½	— ⅛
Copw Stl	1000	57	56⅝	56⅝	— ⅜
Corn Prod	11700	53⅛	52½	53⅛	+ ⅜
Crane Co	100	54⅜	54¾	54⅜	— ⅛
Cr Zell	10200	64¾	62¼	62¼	—3
Curtiss Wr	6600	18⅛	17⅞	17⅞	— ⅛
Deere	7300	46⅞	46⅜	46⅜	
Del Stl Cp	2800	14¼	13⅞	13⅞	— ⅛
Dist Seag	800	63½	63	63½	+ ⅜
Dome M	1400	31	30¾	30⅞	— ⅛
Douglas	4200	29⅛	28⅝	28⅝	— ¼
Dow Chem	13700	80⅛	79¼	79½	— ¼
D Pont xd	14400	234¾	234¼	235½	—1½
East Kod	16100	143½	139	143	+3
Eaton Mfg	4800	43⅜	43⅛	43¼	— ⅛
El Stor R	9900	48	47	47½	+ ⅛
E Pas NG	18700	22⅞	22½	22⅞	+ ⅜
Eversharp	3000	18½	18¼	18½	+ ⅛
Firestn	7400	43⅞	43¼	43⅜	— ⅛
Ford	17800	58⅜	58⅛	58⅜	+ ⅛
Frueh Tra	5200	32⅛	31⅞	32	+ ⅛
Gen Dyn	6600	36⅞	36⅝	36⅝	— ⅜
Gen Elec	28600	90	89⅛	90	+ ⅛
Gen Fds	44	84⅝	83½	84¼	— ½
Gen Mills	1900	45½	45⅛	45¼	+ ⅛
GMC	29100	98¾	97⅜	98¼	+ ⅜
Gen P Cem	2900	$23¾	23½	23¾	+ ⅛
Gen Tire	11500	21¼	20⅝	21⅛	— ⅛
Ga Pac Cp	2900	58⅜	58½	58¾	
Glidden	1000	51	50⅛	51	+ ⅛
Goodrich	5200	62⅜	61¼	61½	— ⅜
Goodyear	7400	47¾	47⅛	47½	— ⅛
Granby	200	14½	14¼	14½	+ ⅛
Grand Un	4500	28⅛	27⅝	27⅞	— ⅛
Gt A P	8000	43¼	43	43⅜	— ⅛
Gt Nor Ry	1800	61½	61	61¼	— ⅛
Gulf Oil	8700	62⅛	61⅞	62	— ⅛
Heinz	4900	54	53½	53¾	— ⅛
Homstk	500	46⅛	45⅞	46⅛	+ ⅛
Honewell	5700	135	133½	134⅜	+2¼
Hud B M	300	68¼	68¼	68¼	

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Interlake	1000	30¾	30½	30½	— ⅜
IBM	10200	421½	418	421	
Int Harv	3200	86¼	85⅜	85⅜	— ⅞
Int Nick	2900	88	87⅞	87⅞	— ⅛
Int Pap	46100	35⅞	34⅜	35¼	—1¼
Int Tel	10500	61½	61	61½	+ ⅛
Johns M	4300	56⅝	55⅝	56	— ⅜
Kays Roth	3200	24¼	23⅞	23⅞	— ⅛
Kellogg	600	53½	53¼	53½	+ ½
Kennecot	7600	96⅜	95⅜	96	— ⅛
Korvette	4600	42⅛	41¾	41⅞	— ⅜
Kresge	2600	54	53⅛	53¾	+ ⅜
Lib McN L	3900	15	14¾	14⅞	+ ⅛
Link Belt	1000	63¼	63	63	— ¼
Litton Ind	5400	74½	72¾	74¼	— ¼
Lock Airc	15200	38⅛	37¾	37⅞	+ ⅜
Loew's	8300	15⅜	15⅛	15⅛	— ⅜
M S Gar	243300	3⅛	2⅞	3⅛	— ⅜
Maralt Oil	6800	63½	62⅜	63½	+ ⅛
Marine M	1600	38⅜	38⅛	38⅜	+ ¼
Marq Cem	4500	32⅝	32¼	32¼	— ¼
Marsh Fld	2200	54⅛	53¼	54⅛	+1
Martin	20400	20½	20¼	20⅛	— ⅜
McIntyre	600	61¼	61¼	61¼	+ ¼
McKee	8100	26¼	25⅛	26¼	+1⅛
Merck	5300	48⅞	47⅞	48⅝	+ ¼
Minn MM	6800	60⅜	59⅛	59¼	—1⅛
Minn Ont	13500	25½	23¾	23¾	—1⅝
Mohasco	5200	14¾	14⅜	14⅜	+ ¼
Monsanto	1700	86¼	85⅜	85⅞	— ⅛
Mont Wrd	10400	42	41¼	41⅜	+ ⅛
Nat Aviat	1200	29⅜	29⅛	29⅜	+ ⅛
Nat Cash	6100	84⅜	82¾	83	— ⅜
Nat Dairy	1600	86⅜	856	86¼	
Nat Dist	4800	28⅝	28¼	28⅛	— ⅜
Nat Gyps	12900	41	40½	41	— ⅛
NY Cent	9200	51	50⅜	50¾	+ ⅛
Nor Pac	2400	55⅛	54¾	54⅞	
Outb Mar	4700	16½	16⅛	16⅜	
Pac Pete	7300	11⅜	11½	11½	— ⅛
Pan Am	22100	31⅞	31¼	31⅜	
Parke Da	10200	28⅝	28⅜	28⅝	— ½
Penn RR	18800	41⅞	41⅜	41⅝	+ ⅜
Pepsi Cola	14100	60⅜	59⅜	60⅜	+ ⅜
Pfizer	9400	49⅜	48¾	49¼	
Phelps D	3000	75⅜	74¾	74⅞	— ⅛
Philip Mor	1000	77¼	76	76	—1
Pitney Bow	3n00	41⅛	40½	40½	— ⅜
Pit Plate	1900	73½	73	73½	+ ⅛
Pro Gam	6300	80⅜	80	80⅜	— ⅛
Pullman	2900	40¾	40½	40⅝	— ⅛
RCA	56500	34½	33⅝	34¼	
Ralston	2500	33⅝	33⅜	33⅝	— ⅛
Repub Stl	10600	45⅛	44⅝	44⅞	— ⅜
Rey Tob	11900	42⅛	41¾	41⅞	
Rich Mer	2600	57¾	57	57¼	+ ⅛
Royal Dut	23700	47	45⅞	46½	— ½
Schenley	2800	21⅛	21⅛	21¼	
Scott Papr	14000	36⅜	36	36¼	— ⅛
Sears R	9500	134⅝	132½	134	— ½
Shell Oil	4100	59⅝	59¼	59¾	
Sheraton	5000	8⅝	8½	8½	
Sinclair	14000	56	54⅝	55⅝	
Socony	6600	89	88½	88⅞	+ ½
South Pac	9900	43½	43¼	43¼	— ⅛
Sperry R	84300	14⅞	14¼	14½	+ ⅛
Std Brand	1500	81½	81¼	81½	+ ⅛
Std O Cal	15800	73¾	73	73⅝	+ ⅛
Std O Ind	37900	43⅞	43¼	43⅜	+ ⅛
Std O NJ	21800	91⅜	90⅝	90⅞	— ⅛
Studebkr	24900	6⅜	6⅛	6⅛	— ⅛
Sun Oil	1100	67½	67	67⅜	+ ⅛
Swift	3600	54⅜	54⅛	54⅜	— ⅛
Texaco	14200	90⅜	89⅜	90⅜	+ ⅛
Tex G Sul	16000	58⅜	57½	57½	—1
Textron	3300	49½	48⅞	49½	+ ⅛
Thiokol	5400	13	12⅞	12⅞	— ⅛
Tidewt O	2650	35⅜	34⅝	34⅝	— ⅜
Timken	1100	89	88¼	88½	— ⅜
Twent C	4800	27½	26⅞	27½	+ ⅜
Un Carb	6300	128	126⅜	127½	+1
Utd Airc	8500	59	57¾	58½	+ ⅜
Utd Corp	2700	8⅝	8½	8½	— ⅛
Un Fruit	11900	17⅝	17½	17⅝	
US Freight	3000	55⅜	54½	55⅜	— ⅜
US Gyps	6500	80⅜	80⅛	80⅜	— ⅜
US Rubb	11700	63⅝	62	63¼	+2
US Steel	25100	55⅞	55	55⅛	— ⅜
Vanada Cp	2100	17⅜	17	17	— ⅛
Walkers	100	34⅜	346	34⅜	— ⅛
W Un Tel	10300	32⅝	32¼	32⅝	
Wesths El	20400	43½	43	43⅜	— ⅛

Les Stampeders ont nivelé les chances dans la série 2 de 3

VANCOUVER — Les Stampeders de Calgary par leur belle performance lors du deuxième quart ont réussi mercredi soir à vaincre les Lions de la Colombie-Britannique 14-10, égalisant leurs chances de représenter la Conférence de l'ouest du football de participer à la joute pour la coupe Grey.

Les deux équipes ayant chacune une victoire à leur crédit, devront jouer une autre partie dimanche prochain à 5 heures afin de décider d'un vainqueur.

SOMMAIRE

PREMIER QUART

1—Calgary: Placement (Robinson) 6:10

DEUXIEME QUART

2—Calgary: Simple (Morris) 6:58
3—Vancouver: Placement (Kempf) 8:35

TROISIEME QUART

4—Calgary: Placement (Robinson) 3:24
5—Vancouver: Touché (Swift) 6:23
6—Vancouver: Converti (Kempf)

QUATRIEME QUART

7—Calgary: Touché (Coleman) 0:45
8—Calgary: Converti (Robinson)

Inscrits à B.B.

PREMIERE COURSE
TROT— Conditions — $1,000

4 Missouri Hanover	Dussault	3
3 Foul Ball	J. Jodoin	7-2
8 Chief Corsia	F. Brochu	4
1 Sammy Boy	L. Lapage	6
2 Miss Havana Who	M. Turcotte	8
5 Lady S. D.	C. Bélanger	8
7 Lady Jersey Ritz	J. Hauver	8
6 Farber Mar Mic	Bouvrette	10
Aussi éligible		
Prince Like Jr	H. Pauze	

DEUXIEME COURSE
AMBLE — Réclamer — $2,000

3 Volo Diamond		3
4 Success Me	Y. Gamache	7-2
1 Raffles	P. Laframboise	4
2 Incitatus		6
6 Check Up		6
5 The Rocket R	P. Caldwell	8
7 Calumet Cash	Létourneau	8
8 Frankie Dares	Bouthillier	10
Aussi éligible		
Lucky Majorette	Desjardins	

TROISIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $200

3 Freda S	A. Deguise	3
2 Our Chance	P. Caldwell	7-2
8 Gilbert Mir	Y. Gamache	4
3 Meadow Frisco	Laframboise	6
7 Royal Alex	K. Waples	6
1 Willine Way	C. Bélanger	8
4 Mr O'Keefe	Desrosiers	8
6 Mr G. Dillon	A. MacRae	10
Aussi éligible		
Silver's Bullet	P. Dussault	

QUATRIEME COURSE
AMBLE — Réclamer — $900

4 Millstrewam	R. Coutu	3
2 The Mirage		4
3 Lord Richelieu	Bouthillier	9-2
1 Ensign Earl	C. Poulin	6
5 Dora Harmony	L. Turcotte	6
7 Marien Special	Y. Plouffe	8
8 Super Knight	Létourneau	8
6 Sir Symbol	Brosseau	10
Aussi éligible		
Homestretch Tres	L. Bourgon	

CINQUIEME COURSE
TROT — Conditions — $1,700

3 Tag Dares	R. Caldwell	3-2
2 Frysie Rosecroft	Alain	3
4 Duchess Song	P. Caldwell	4
5 Miss Alma Mir	F. Baise	6
7 Proper Way	M. Gingras	6
6 Paris Lad	E. Bradette	8
8 Leonard Abbey		8
1 Doris Glen	R. Curran	10
Aussi éligible		
Kimberley Don	J. Jodoin	

SIXIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $1,000

1 Reese Rodney	K. Waples	3
2 Sammy Dares	R. Curran	7-2
6 Joey Johnston,	Bouthillier	4
3 Billy Halliday	P. Caldwell	6
5 Cavalier Pick	A. Deguise	6
4 Sleepy Hollow Girl	Gamache	8
8 Miss Mironac	P. Grenier	8
7 Sir Express Allie	Robichaud	10
Aussi éligible		
Rilla's Song	F. Brochu	

SEPTIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $1,400

5 Lincoln Clipper	Deguise	3
7 Rome Hanover	F. Baise	7-2
2 Dale Lind	P. Grenier	4
3 Atom Direct B	R. Curran	6
6 Fay's Best	P. Robillard	6
1 Lord Saunders		8
4 Bennie Boy C	Carmichael	8
8 True Breeze	Laframboise	10
Aussi éligible		
Abbe Dean	Lefebvre	

HUITIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $1,600

3 Reed's Dream	K. Waples	3
2 Ruth Dudley	P. Brochu	7-2
1 Josedale On Top	Gingras	4
5 Speedy Sam	C. Pelletier	6
6 Silly Boy	P. Grenier	6
4 Senator Eric	J. Jodoin	8
7 Fiery Jamie	P. Robillard	8
8 Miss Adios Star	A. Bédard	10
Aussi éligible		
Instinct Yates	L. Turcotte	

NEUVIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $2,200

7 Rendezvous Boy	G. Zuk	3
4 Novae Scott	L. Bourgon	7-2
5 Two Lumps	K. Waples	4
6 Empire's Haven	F. Baise	6
2 Peter Gunn	C. Kopas	6
1 P.R.L.	C. Pelletier	8
3 Flying Raid	R. White	8
8 Armbro Champ	A. Bédard	10
Aussi éligible		
Ted Hanover	P. Caldwell	

DIXIEME COURSE
AMBLE — Réclamer — $1,000

1 Mr Hughby	V. Larose	3
6 Major's Fairy		7-2
4 Smitty Rainbow	Gingras	4
3 Irish Jubilee	Baillargeon	6
5 Lincoln Van	C. Bélanger	8
2 Mr Grace	G. Beauvais	8
7 Johnny Grattan H	Filion	8
8 Singing Penge		10
Aussi éligible		
Commander Henry	Deguise	

Sélections

1	Missouri Hanover Foul Ball Chief Corsica
2	Volo Diamond Sucess Me Raffles
3	Freda S Our Chance Gilbert Mir
4	Millstream The Mirage Lord Richelieu
5	Tag Dares Frysie Rosecroft Duchess Song
6	Reese Rodney Sammy Dares Josy Johnston
7	Lincoln Clipper Rome Hanover Dale Lind
8	Reed's Dream Ruth Rudley Josedale On Top
9	Rendezvous Boy Novae Scott Two Lumps
10	Mr. Hughby Major's Fairy Smitty Rainbow

Les chiffres le prouvent

Les Rangers et les Wings sont les plus améliorés de la ligue

Le jeu défensif des Rangers de New York a permis à ce club ses meilleurs débuts de saison depuis trois ans dans la ligue Nationale de Hockey et les Newyorkais ont de fait été le club qui a démontré le plus grand progrès, des six clubs du circuit, depuis le début de la saison 1964-65. Les Rangers, du moins en date du 17 novembre inclusivement, avaient amassé 5 points de plus que l'an dernier au classement, dans un nombre égal de joutes, soit 15. Il est vrai que les Chemises Bleues ont compté huit buts de moins qu'il y a un an mais les Rangers ont par contre accordé 14 buts de moins à leurs rivaux, soit 33 au lieu de 47, il y a 12 mois et c'est sûrement là qu'ils ont fait preuve de grande amélioration. Les Red Wings de Détroit, en tête du classement, ont fait presque aussi bien que les Rangers et ils ont, eux, réussi quatre points de plus qu'il y a un an, en 15 joutes. Les joueurs d'Abel ont compté six buts de plus cette année et ils en ont accordé 9 de moins. Viennent ensuite le Canadien et les Bruins qui ont réussi à amasser un point de plus au classement.

Les Black Hawks de Chicago et les Leafs de Toronto, par contre, n'ont pu faire aussi bien. Les Hawks, eux, ont dû se contenter de 7 points de moins au classement tandis que les Leafs avaient réussi 4 points de plus, au classement, il y a un an. Il y a un an et après 13 joutes, les Black Hawks étaient en première place avec 20 points. Cette année, ils étaient en 5e pluace avec 13 points. Ils avaient compté 6 buts de moins et en avaient accordé 11 de plus à leurs rivaux. Les Leafs, eux, étaient en 4e place avec 14 points mardi soir dernier tandis qu'il y a un an, ils occupaient la 2e place avec 18 points. Ils ont compté 8 buts de moins cette saison et ils en ont accordé 4 de moins à leurs rivaux.

Chez les joueurs eux-mêmes, Jean Béliveau, du Canadien, tire de l'arrière par 13 points comparativement à l'an dernier. Cette année, dans les 14 premières joutes de son club, Béliveau a réussi 3 buts et 7 assistances et il occupe la 10e placec hez les compteurs. Il y a un an, Béliveau occupait le 1er rang avec 6 buts et 17 assistances, soit 23 points. Bobby Hull, en 2e place il y a un an, occupe le même rang cette année mais il a deux points de moins à son actif. Le brillant ailier gauche a toutefois réussi 4 buts de plus qu'il y a un an. Il a jusqu'ici compté 11 buts et fourni 5 assistances pour un total de 16 points. Hull est le meneur pour les buts cette année tandis que son coéquipier Stan Mikita était celui qui menait le bal avec 8 buts, il y a 12 mois.

Hull a jusqu'ici compté 4 buts de plus qu'en 1961-62 quand il réussit à compter 50 buts et il a compté 8 buts de plus que Bernard Geoffrion l'avait fait en 1960-61 quand il compta lui aussi 50 buts. Il a enfin compté un but de moins que Maurice Richard en 1944-45 quand le "Rocket" devint le premier joueur à compter 50 buts dans une saison. Richard avait alors réussi 12 buts dans ses 13 premières parties.

PROVOST IMPRESSIONNE

Mikita, le meneur chez les compteurs, a 17 points tout comme il y a un an. Il a réussi 5 buts et 12 assistances tandis qu'il y a un an, il avait compté 8 buts et amassé 9 assistances. C'est l'ailier droit du Canadien, Claude Provost, qui a fait les pluss grands progrès depuis un an. Claude, en effet, a déjà compté 7 buts et réussi 7 assistances pour un tofal de 14 points, cette saison, tandis qu'il y a un an, il se contentait d'un but et de 3 assistances. Bruce MacGregor, du Détroit, a lui aussi fait d'immenses progrès cette année puisqu'il a déjà enregistré 8 buts cette saison alors qu'il n'en avait réussi que 2 dans les 15 premières joutes des Red Wings il y a un an. Il est le second meilleur compteur de buts cette saison.

Des 27 meilleurs compteurs à cette date-ci l'an dernier —soit ceux qui avaient amassé 8 pts ou plus — 11 figurent dans la liste des 28 meilleurs cette saison, soit ceux qui, encore une fois, ont réussi à amasser au moins 8 points de pointage. Deux des joueurs de l'an dernier ont abandonné le jeu, soit Bernard Geoffrion et Alex Faulkner tandis qyue trois des joueurs de cette année n'évoluaient pas dans la Nationale il y a un an. Ce sont Ron Ellis, du Toronto, Phil Esposito, du Chicago et Rod Seiling, des Rangers de New York.

HOCKEY

HIER
LIGUE METRO "A"
National à Maisonneuve
Lachine à Mtl-Nord
LIGUE METRO "B"
Lakeshore à St-Laurent
CE SOIR
LIGUE AMERICAINE
Buffalo à Rochester
LIGUE METRO "A"
Rosemont à National

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

	Pj	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Détroit	16	8	6	2	39	33	18
Montréal	15	6	4	5	41	31	17
Toronto	15	6	5	4	41	35	16
Chicago	14	7	6	1	39	37	15
New York	15	6	6	3	31	33	15
Boston	15	3	9	3	28	50	9

LIGUE AMERICAINE

DIVISION EST

	Pj	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Québec	18	14	4	0	80	37	28
Hershey	17	10	6	1	59	41	21
Springfield	18	8	9	1	55	73	17
Providence	16	5	11	0	41	58	10
Baltimore	15	3	10	2	40	49	8

DIVISION OUEST

	Pj	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Rochester	16	9	6	1	45	44	19
Pittsburgh	15	8	6	1	45	49	17
Buffalo	13	7	4	2	42	38	16
Cleveland	14	3	9	2	37	53	8

L'EXPOSITION DU CAMPISME AURA LIEU LE PRINTEMPS PROCHAIN AU PAUL-SAUVE

La quatrième exposition annuelle "Campisme et Famille", organisée par le Centre des loisirs Immaculée-Conception, aura lieu du 23 avril au 2 mai 1965, à l'aréna Paul Sauvé. Placée sous la présidence d'honneur de M. Lionel Bertrand, ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche, l'exposition groupera deux fois plus d'exposants qu'au cours des années précédentes.

Bien que cette manifestation soit une initiative personnelle du Père Marcel de la Sablonnière, celui-ci n'a pas hésité à mobiliser le centre Paul Sauvé pour la tenue de l'exposition de 1965. "Le centre Immaculée-Conception ne répond plus aux besoins des exposants ni au nombre de visiteurs que nous devons accueillir", écrivait récemment le "Père Sablon", de Tokyo, aux membres de son comité d'organisation.

Au centre sportif Paul Sauvé, l'exposition occupera environ 35,000 pieds carrés, soit le double de l'espace alloué au cours des trois dernières années. Les organisateurs prévoient qu'au moins la moitié de cette superficie sera réservée aux caravanes et tentes-remorques, habitats qui deviennent de plus en plus populaires auprès des amateurs de grand air.

Le thème de la prochaine exposition étant "Campisme et bon voisinage", il semble de plus en plus probable que les provinces canadiennes et les Etats américains limitrophes au Québec seront appelés à y contribuer. Rappelons que "Campisme et Famille" a attiré 25,000 visiteurs en 1962 ; 29,000 en 1963 ; et 34,000 en 1964. Pour tout renseignements au sujet de cette expo, on est prié de communiquer avec le Centre des loisirs Immaculée-Conception, situé à 4265, avenue Papineau, à Montréal.

La suspension de Zuk ne commence que demain

George Zuk, un conducteur de Hamilton qui vient d'écoper d'une suspension de cinq jours, pourra quand même conduire son as Rendezvous Boy, ce soir, à Blue Bonnets, dans l'épreuve pricipale: sa suspension ne commence que demain soir.

Rendezvous Boy, un ambleur de cinq ans, issu d'Irish Hal, est favori à 3 contre 1 pour remporter les honneurs d'un amble de $2,200 ce soir.

Il a gagné trois de ses six dernières courses à l'hippodrome du boulevard Décarie, en 2:06, 2:03.4 et 2:06.2, ce qui indique qu'il est à l'apogée de sa forme.

Cependant, il a hérité de la septième position au départ, à la suite du tirage habituel, et il aura besoin de toute son énergie et de sa vélocité pour justifier sa cote matinale, surtout en présence de solides adversaires de la trempe de Novae Scott, Two Lumps et Empire's Haven, qui ont "tiré" des positions plus avantageuses.

Novae Scott, un quatre ans, aussi de Yankee Scott, a des gains de $12,343, cette année; Two Lumps, un poulain de trois ans, sera conduit par Keith Waples; Empire's Haven, sept victoires et gains de $13,164 en 1964.

Jean Cyrenne a écopé d'une amende de $75 à la suite d'un demi-mille en 1:08.2, jugé "trop lent" par les juges.

C'est la quatrième infarction de ce genre commise par Cyrenne cette année.

"S'il récidive, a dit l'un des juges, il sera probablement suspendu pour le reste du meeting".

C'est en plein le temps de prendre une Pilsener

Enfin, la dernière tuile! C'est du bon travail. Ce n'est pas certain que notre ami recommencera immédiatement dans une autre pièce, mais c'est certain, qu'après ce travail, il obtiendra beaucoup de satisfaction d'une Pilsener, la bière claire, légère.

Pilsener est brassée au Québec par La Brasserie Labatt Limitée

Un des 3 Grands Whiskys Canadiens

...EXPORTÉS AVEC FIERTÉ VERS PLUS DE 50 PAYS

De nombreux pays à travers le monde connaissent et apprécient cet excellent whisky canadien distillé au Québec. Il est parfaitement vieilli et remarquablement léger.

O.F.C.

UN WHISKY CANADIEN

Au moins 8 ans d'âge

40 oz.	$8.25
25 oz.	5.50
12 oz.	2.75

(Taxe de vente de 6% en plus)

DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUTEILLÉ À VALLEYFIELD PAR CANADIAN SCHENLEY DISTILLERIES LTD.

Cavalcade SPORTIVE

par Gérard "Gerry" Gosselin

En fin de semaine, se tiendra à l'école régionale de Mont-Rolland, le congrès de la Fédération des loisirs de la région des Laurentides. Des centaines de représentants des municipalités, des villages, des commissions scolaires, des organisations de paroisse y jetteront les bases d'une association pratique et efficace. J'ai eu l'occasion de rencontrer les animateurs de ce mouvement, le Dr Jean Valiquette, M. l'abbé Jacques Lépine, M. Marcel Perrault, directeur de la récréation à Cité de Ste-Thérèse et j'ai été frappé de leur façon énergique d'aborder leur problème.

■ ■ ■

Il ne saurait être question, dans les cadres d'une seule journée, d'insister sur la nécessité d'organiser les loisirs; de faire valoir la thèse de leur valeur purement théorique. L'heure des paroles est passée. C'est le temps de l'action. Ce congrès ne voudra pas répéter ce qu'on prêche partout, depuis plus d'une décennie, pour persuader les individus, pour intéresser les gouvernements, pour proclamer la foi en l'évangile des loisirs.

■ ■ ■

Le congrès aura comme objet d'amplifier le son de cloche des revendications de tous, sur le plan pratique. Si les loisirs d'une petite municipalité, qu'elle s'appelle St-Canut, ou Nantel, ou Rosemère, ou Val David ou Lesage, individuellement, ne parlent pas assez fort pour se faire écouter, quand elle sollicite de l'aide, leur adhésion à une fédération aussi vaste que celle des Laurentides donne une plus forte autorité à l'appel, jusqu'ici presque vainement lancé, aux autorités trop satisfaites du statu quo.

■ ■ ■

Les gens en autorité ne peuvent abandonner indéfiniment le règlement du problème humain, social, financier, politique, des loisirs du citoyen de 1964. L'Etat a son rôle aussi à jouer et quand une Fédération, unie, solide, tenace, intransigeante, s'adressera à son député ou à son ministre, ce dernier ne pourra se fermer les oreilles, fermer sa porte ou se contenter de répondre suivant la formule habituelle : "Nous allons prendre votre point de vue en sérieuse considération'".

■ ■ ■

Les loisirs, dans une région comme celle des Laurentides, ne sauraient être abordés comme s'il s'agissait de ceux des centres urbains. La population locale, qui vit 12 mois par année, dans son patelin si charmant, n'a pas les mêmes besoins que celle des villes. Mais elle seule en connaît les cadres, les possibilités et les résultats possibles.

■ ■ ■

C'est pour cela que le congrès de dimanche prend un caractère particulier à la région, mais offre un tableau qui peut ressembler énormément à celui de plusieurs autres coins de la province, à qui il pourrait servir de modèle. Le congrès de Mont-Rolland aura donc une triple ambition : faire l'union des groupes impliqués dans son territoire, établir le bilan actuel, et jeter les bases d'un programme le plus efficace possible.

■ ■ ■

A peu près tous les endroits des Laurentides sont devenus, par la force des circonstances, des lieux de villégiature. Chaque petite municipalité est donc en butte à un problème complexe dans l'organisation de ses loisirs. Faut-il penser uniquement à la population permanente ou y inclure les villégiateurs de passage ? Ces deux groupes sont-ils, à chaque endroit, unis ? N'y a-t-il pas une rivalité entre des clans, dans chaque cellule, le clan des snobs, des avancés et celui des individus enracinés dans leur petite patrie ? Les petites municipalités ne peuvent peut-être pas régler ces rivalités.

■ ■ ■

Le congrès fera également le bilan, par l'apport de tous les délégués, de l'actif et du passif des embryons d'organisations existantes : de façon à réunir un effectif assez imposant de toutes les bonnes volontés, de tous les supports, de toutes les aides et le tableau des améliorations souhaitées et désirables. Devant cette équation, entre ce qu'on a et de ce qu'on manque, il sera plus facile de dresser le programme à venir des initiatives, à tous les niveaux et dans tous les milieux, qui donneront de l'ampleur et de la solidité à la Fédération naissante.

L'équipe d'étoiles de la Conférence de l'Est

- 11 joueurs des Tigers-Cats
- Jackson totalement oublié
- B. Faloney domine la liste
- Un seul parmi les Alouettes

TORONTO. — Le quart Bernie Faloney domine une liste impressionnante de Tiger-Cats de Hamilton élus sur l'équipe d'étoiles de la Conférence de football de l'Est. Les Cats, choix des reporters de football du Canada à 11 postes sur 24 sur les équipes offensives et défensives, comptent six porte-couleurs à l'attaque et cinq à la défense.

Faloney remplace Russ Jackson, du Ottawa, au quart, car ce dernier n'a récolté aucun vote cette année, après avoir été choisi le meilleur joueur au pays et le meilleur Canadien en 1963.

Par ailleurs, l'ailier Hal Patterson et le flanqueur Tommy Grant, des Cats, ainsi que les demis Ron Stewart, du Ottawa, et Dick Shatto, du Toronto, ont été des choix unanimes des 21 votant dans les quatre villes du circuit.

Les Riders, qui ont terminé au deuxième rang de la conférence, ont placé six joueurs, dont quatre à l'offensive, sur l'équipe de rêve, tandis que les Argos en comptaient cinq et les Alouettes, deux.

EQUIPES

Equipe offensive :

Centre-arrière : Dave Thelen, Ottawa; demis : Dick Shatto, Toronto, et Ron Stewart, Ottawa; flanqueur : Tommy Grant, Hamilton; quart : Bernie Faloney, Hamilton; centre : Chet Miksza, Hamilton; gardes : Ellison Kelly, Hamilton, et Harington, Toronto; bloqueurs : Roger Kramer, Ottawa, et Bronko Nagurski, Hamilton; ailleurs : Hal Patterson, Hamilton ,et Ted Watkins, Ottawa.

Equipe défensive :

Demis : Garney Henley et Don Sutherin, Hamilton; Ed Learn, Montréal, Jim Rountree, Toronto; Joe Poirier, Ottawa; secondeurs de ligne : Ron Brewer, Toronto, et Bobby Kuntz, Hamilton; garde-centre : John Barrow, Hamilton; bloqueurs : Ted Elsby, Montréal, et Billy Shipp, Toronto; ailiers : Pete Neuman, Hamilton, et Billy Joe Booth, Ottawa.

Etoiles

Faloney, arrivé au Canada en 1954 alors qu'il a conduit les Eskimos d'Edmonton a un gain de 26-25 sur les Alouettes de Montréal dans la classique de coupe Grey, est passé à Hamilton en 1957. Il a alors conduit des Cats à un triomphe sur Winnipeg dans la classique et a répété l'exploit aux dépens des Lions de Vancouver l'an dernier.

Grant, élu le meilleur joueur canadien il y a deux jours, a appris son football à Windsor. Il était membre de l'équipe d'étoiles en 1963. Quant à Patterson, il en est à son 9e choix en 11 ans, soit depuis qu'il a rejoint les Alouettes en 1954.

Stewart a atteint de nouveaux sommets à l'ofensive cette année en s'avérant le meilleur gagnant de terrain au sol avec des gains de 867 verges en 144 essais. De plus, il a terminé au cinquième rang des compteurs avec 48 points, tout en captant 18 passes.

Shatto a encore connu une brillante saison en dépit de la piètre tenue des Argos. Lovell Coleman, du Calgary, lui a ravi les honneurs du joueur de l'année il y a quelques jours. Il a dominé le circuit avec 53 passes acceptées, tout en terminant au troisième rang des compteurs.

Le centre-arrière Thelen complète le champ-arrière des étoiles. Egalement choisi en 1963, Thelen s'est devancé que par Stewart dans les gains au sol avec un total de 77 verges. Il s'est assuré le quatrième rang chez les compteurs avec 60 points.

Le choix de Barrow n'a surprise personne, car il était le joueur de ligne de l'Est qui a vu Tom Brown, du Vancouver, l'emporter chez les joueurs de ligne de la ligue Canadienne.

Canadiens

Par ailleurs, les Canadiens se sont mérité neuf des 24 postes. En plus de Stewart, Grant et Miksza à l'offensive, on note Learn, Poirier, Brewer, Kuntz, Elsby et Neumann à la défensive.

Enfin, les choix de Henley et Sutherin n'était que le couronnement de leur brio. Henley brille également à l'offensive tandis que Sutherin s'est assuré le championnat des compteurs avec un total de 94 points.

Seulement deux élus chez les Als: Learn et Elsby

TORONTO. — Neuf Canadiens sont au nombre des 24 joueurs choisis sur l'équipe d'étoiles 1964 de la Conférence de football de l'Est.

Les Canadiens Tommy Grant, flanqueur du Hamilton, et Ron Stewart, demi du Ottawa, sont deux des choix unanimes à l'offensive, en compagnie de Hal Patterson, du Hamilton, et Dick Shatto, du Toronto.

Les Tiger-Cats dominent la liste des élus avec 11 candidats, dont six à l'offensive, sur l'équipe choisie par les Reporters de football du Canada.

Les Riders d'Ottawa ont placé six joueurs sur l'équipe, les Argos de Toronto, cinq et les Alouettes de Montréal, deux.

Chez les absents, on remarque le quart Russ Jackson, qui s'est mérité les titres de meilleur joueur au pays et meilleur Canadien en 1963.

Bernie Faloney, des Cats, l'a remplacé à la direction de l'équipe de rêve.

Les autres Canadiens sont le centre offensif Chet Miksza, du Hamilton, et les joueurs défensifs suivants : le demi Ed Learn et le bloqueur Ted Elsby, du Montréal ; le demi Joe Poirier, du Ottawa; les secondeur de ligne Bobby Kuntz et Pete Neumann, du Hamilton ; ainsi que Ron Brewer, du Toronto.

Grant et Poirier faisaient également partie de l'équipe 1963.

ETOILES

On sait que Grant s'est mérité récemment le titre du meilleur joueur canadien de l'année. Il était passé directement des rangs juniors de Windsor aux Cats en 1956.

Après avoir conduit les Eskimos d'Edmonton à la coupe Grey en 1954, à ses débuts canadiens, Faloney a répété l'exploit avec les Cats en 1957 et en 1963.

Stewart a connu une de ses meilleures saisons en dominant la CFE avec des gains de 867 verges au sol en 144 essais, en plus de compter 48 points et capter 18 passes pour des gains aériens de 337 verges.

Patterson, Shatto et John Barrow, du Hamilton, soint loin d'être des inconnus dans cette sélection. Patterson en est à son 9e choix en 11 saisons, tandis que Barrow et Shatto en sont à leur 8è et 7è apparitions respectives sur l'équipe de rêve.

Enfin, Garney Henley et Don Sutherin, du Hamilton, qui, tout comme Bill O'Billovich, du Ottawa, comptent six interceptions, ont également brillé à l'offensive. Sutherin domine les compteurs avec un total de 94 points tandis que Henley est un des receveurs de passes le plus redouté quand il est utilisé à l'offensive.

Les Riders voudront prouver qu'ils ont le meilleur club

Si les Rough Riders d'Ottawa participent à la finale de la coupe Grey, il serait sage que les amateurs de football s'abstiennent de les qualifier le deuxième meilleur club de la Conférence de football de l'Est. Plusieurs membres de l'équipe se rappellent avec amertume qu'on leur avait collé cet épithète, en 1960.

Cette année là, les Rough Riders avaient terminé la saison derrière les Argonauts de Toronto, ce qui ne les avait pas empêché d'affronter les Eskimos d'Edmonton dans le match de la coupe Grey après avoir éliminé les Argos. Les Eskimos avaient d'ailleurs terminé en seconde place dans le classement de la Conférence de l'Ouest.

C'est ce qui avait porté les chroniqueurs sportifs à parler des secondes meilleures équipes à s'affronter dans la finale de la coupe Grey.

Les Rough Riders particulièrement n'ont pas prisé ce qualificatif peu flatteur. "Que devons-nous accomplir pour prouver que nous sommes la meilleure équipe pour représenter l'Est? Tout ces commérages nous mettent en furie", a déclaré un joueur de l'équipe outaouaise.

C'est aujourd'hui du domaine de l'histoire que les Rough Riders, qui avaient le dessous par 6 1-2 points contre les Eskimos, ont décroché la coupe avec une victoire de 16-6 dans une partie disputée au Empire Stadium de Vancouver et qui a pris fin abruptement 41 secondes avant le temps réglementaire quand des centaines de partisans ont envahi le terrain et qu'un adolescent est disparu dans la foul avec le ballon.

Cette année, les Rough Riders qui disposent d'un avantage de 17 points sur les Tiger-Cats de Hamilton qui ont terminé la saison régulière en tête du classement de l'Est, se préparent à participer à la finale de la coupe Grey, espérant éliminer leurs adversaires de Hamilton dans cette série de deux parties au total des points.

Souvenir

Les joueurs se souviennent encore de la série finale en 1960. Les Riders, après avoir remporté la première partie 33-31 à Ottawa, étaient en bonne voie de gaspiller leur avantage une semaine plus tard lorsque le capitaine Bobby Simpson a réussi le fameux jeu "sleeper". Les Riders ont ainsi réussi un touché au dernier quart en s'assurant filanement les honneurs de la série.

Les Argos, sous l'habile direction du quart Tobin Rote, avaient pris une avance de 20-0 et un avantage de 41-33 dans la série alors qu'il restait cinq minutes de jeu dans la troisième période.

Les Riders se sont alors réveillés et ont compté deux majeurs en 77 secondes en prenant de nouveau les devants par 47-41. Les Argos n'ont pas abandonné toutefois tallés dans la zone d'Ottawa et étaient profondément insorsque Simpson s'est ri d'eux avec le fameux jeu "sleeper".

A l'étonnement de la foule de 30,529 spectateurs, Simpson est demeuré sur les lignes latérales du terrain et a accepté une passe du quart Ron Lancaster, de la ligne de mêlée au 12 des visiteurs. Simpson a capté la passe au 4 du Toronto et a atteint leur ligne de 18, le tout bon pour un gain de 8 verges.

Deux jeux plus tard, Joe Kelly a plongé de la ligne de deux verges en permettant aux Riders de triompher 21-20 dans le match et 54-41 dans la série.

Vous avez bien raison: il vaut mieux financer vos achats chez le MARCHAND

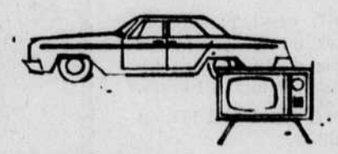

Effectuez, financez et assurez vos achats en une seule transaction. Renseignez-vous auprès de votre marchand sur son Plan d'achat IAC. C'est un plan commode, peu coûteux et qui comporte une assurance-vie.

IAC

INDUSTRIAL ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED

Une compagnie canadienne qui procure des services de financement et d'assurance aux Canadiens et aux entreprises canadiennes.

Premiers inscrits : le Canada et la Finlande

HELSINKI — Le Canada et la Finlande sont les deux premiers pays à avoir confirmé leur participation aux championnats du monde de hockey sur glace qui se dérouleront en Finlande, en mars prochain.

L'équipe canadienne, les "Winnipeg Maroons", est attendue dans la capitale finlandaise en février pour y disputer une partie contre l'équipe nationale. Elle s'entraînera ensuite en Union soviétique et en Suède, avant de gagner Tampere, en Finlande centrale, où joueront les nations engagées dans le groupe A.

La patinoire couverte de Tampere ser eatrminée pour l'ouverture des championnats.

Initiative des As

QUEBEC. — La direction des As de Québec vient d'accéder à la demande de quelques joueurs de langue anglaise qui ont manifesté le désir d'apprendre le français.

Cet élément de l'équipe pourra suivre des cours de conversation française donnés par Mme Marie-Jeanne Marchal, professeur à l'Université Laval, à compter du 30 novembre.

En annonçant cette nouvelle hier, le président du conseil d'administration des As, M. Gérald Martineau, a précisé que l'Histoire de la ville de Québec sera le sujet de la conversation française.

Une première série de cours sera échelonnée depuis le 30 novembre jusqu'au 8 janvier, à raison d'une heure par jour, les jours de relâche. Si cette première étape s'avère un succès, une seconde série serait envisagée.

L'équipe des As de Québec compte 16 joueurs, dont 12 de langue anglaise.

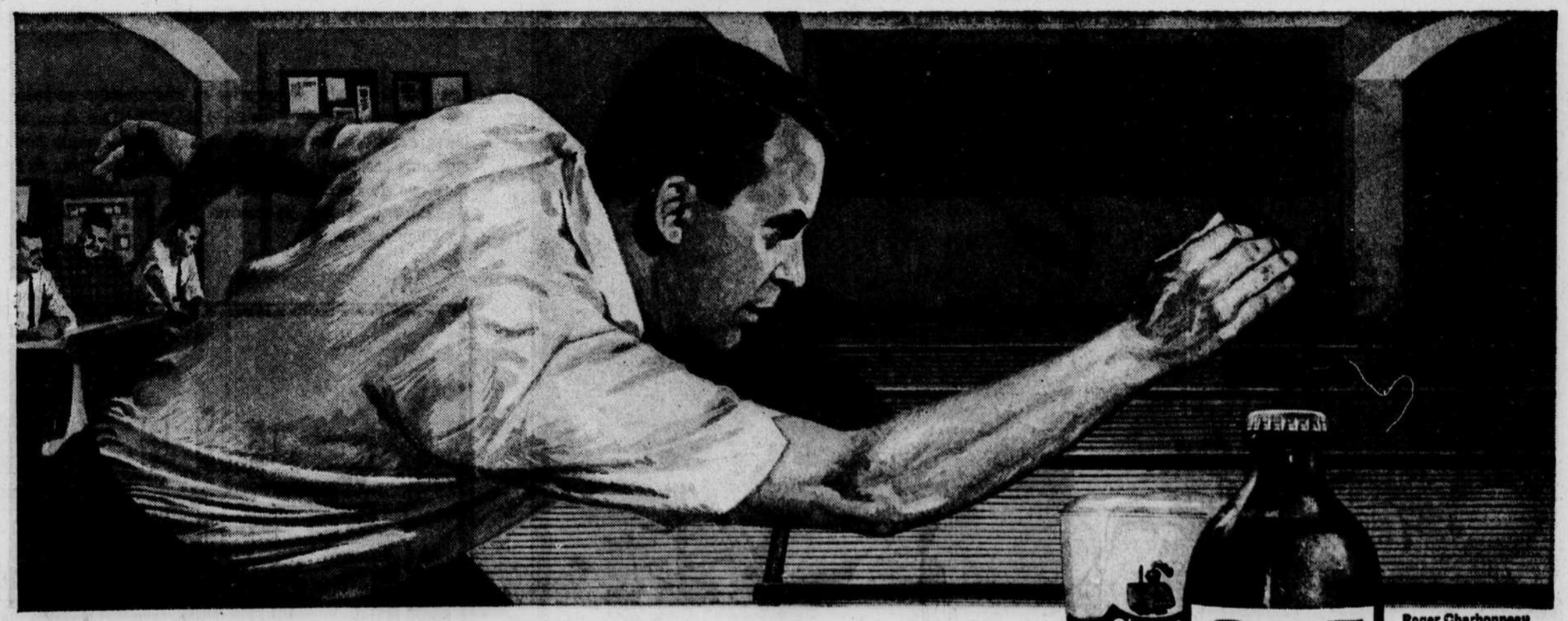

'O qu'y fait bon se la couler douce !'

Au pays du Québec, la bière O'Keefe, tout comme les quilles, devient de plus en plus populaire. Demandez-en l'avis d'experts comme Roger Charbonneau. De plus en plus, les gens actifs préfèrent O'Keefe—brassée avec le houblon sans grains plus coûteux, qui lui assure une **douceur naturelle.**

BUVEZ O'Keefe la bière douce

Roger Charbonneau quilleur montréalais renommé

DEMAIN SAMEDI... LE DÉFILÉ EATON

Soyez-là avec les enfants samedi...

partagez leur plaisir et leur étonnement

ou alors

regardez le défilé à la télévision aux heures suivantes

CBFT, canal **2**: commentaires en français faisant partie d'une émission enfantine de midi à 1 heure.

CBMT, canal **6**: à 10h. du matin.

CFCF-TV, canal 12: à 9.30 (commentaires en anglais)

A la radio des commentaires seront faits à CBF (à 10h. du matin soit à l'arrivée du défilé), CKAC à 8h.30 du matin et CKVL de 9h. à 9h.30.

Voyez le défilé des défilés !

L'ARRIVÉE DU PÈRE NOËL À MONTRÉAL

chez EATON

- **Des chars plus beaux, plus colorés que l'an passé**
- **Plus de 1400 figurants défileront devant vous : les personnages des contes les plus aimés des enfants, des bouffons, des hérauts, des fanfares, des majorettes...**
- **Tout cela précédera l'arrivée du Père Noël !**

Les oh! et les ah! de surprise et d'admiration se succéderont devant le merveilleux défilé du Père Noël EATON! Des chars allégoriques étincelants, des décors du pays de la fantaisie, de joyeuses fanfares formeront le royaume enchanté de Noël . . . le monde merveilleux de l'aventure . . . celui magique de l'enfance. Voilà de quoi est fabriqué cette année le défilé du Père Noël qui se rendra à la VILLE DES JOUETS EATON au cinquième étage.

VOICI LE PARCOURS DU DÉFILÉ EATON DU PÈRE NOEL, Samedi 21 novembre 1964

Notez-le bien: Soyez prêts!

ARRIVÉE CHEZ EATON: 10 h. du matin

Découpez le nouveau parcours du défilé . . . le départ a lieu à 8.50 du matin à l'angle des rues Delorimier et Mont-Royal. N'oubliez pas, c'est DEMAIN samedi !

PERE NOEL s'installera à la VILLE DES JOUETS au cinquième étage, immédiatement après le défilé. Il y sera tous les jours jusqu'à Noël. Amenez vos enfants voir le Père Noël et faites-leur visiter sa ferme, une attraction nouvelle pour ses petits amis

T. EATON Cie